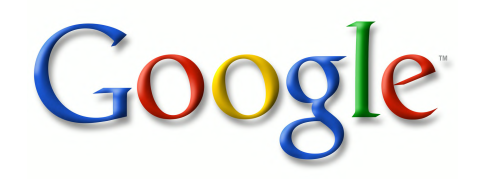



Google


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Digitized by Google


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XIV. — 1er Cahier.

ÉPINAL,
CHEZ M. E. GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
RUE DE LA CASERNE.

—

PARIS,
CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82.

—

1871.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XIV. — 1er Cahier.

ÉPINAL,
CHEZ M. E. GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
RUE DE LA CASERNE.

PARIS,
CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82.

1871.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1870.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1870.

Président : M. Maud'heux, père, président.

Secrétaire : M. Lebrunt, secrétaire perpétuel.

Le Président donne lecture de la présentation de M. Jeanroy. Renvoi à la Commission d'admission.

Correspondance :

Lettre de M. le Recteur de l'Académie de Nancy, relative au concours académique et au prix de mille francs à décerner en 1870 pour les ouvrages d'archéologie. M. le Recteur demande les noms des deux membres de notre compagnie qui seront désignés par leurs collègues pour faire partie du jury académique chargé de décerner le prix. La Société délègue MM. Maud'heux père et Laurent.

Envoi, par M. le Préfet, d'un certain nombre d'exemplaires de l'arrêté relatif au Concours régional de Mézières.

Lettre de M. le Préfet, qui demande à la Société des renseignements sur les divers modes de drainage, pour concourir à l'enquête prescrite par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture. A la lettre sont joints deux exemplaires du tableau à remplir. La Société ne peut pas fournir des renseignements assez nombreux et assez complets; elle ne peut même exercer aucun contrôle sur ceux qui lui parviendraient. Il serait plus naturel, puisque l'enquête est recommandée

officiellement, de charger officiellement aussi les maires des communes de recueillir les informations.

Lettre de M. Moitessier qui nous annonce qu'il fait deux parts de la prime de 200 fr. que la Société lui a accordée. Une moitié a été remise à des aides de culture; l'autre moitié, M. Moitessier prie la Société de l'accepter pour en faire l'emploi qu'elle jugera utile dans l'intérêt de l'agriculture. La Société déclare accepter ce don, vote des remercîments, et charge la Commission d'agriculture de faire une proposition pour l'emploi de la somme.

Lettre de l'établissement de pisciculture d'Huningue qui, sur la demande de M. Maud'heux père, nous adresse, à la date du 28 novembre dernier, 10,000 œufs de feras, grande espèce. L'emballage était très-soigné et très-frais. Un millier environ de ces œufs étaient altérés à l'arrivée; sur les autres, 8,000 à peu près ont été confiés à M. Huot, conducteur principal des ponts et chaussées, qui les a fait placer immédiatement à Remiremont dans un appareil spécial; le reste a été donné à M. Del, commissaire-priseur à Épinal, qui les a déposés dans son bassin d'agrément.

Lettre de M. Huot qui nous annonce l'insuccès complet de son expérience sur les feras, et la perte de tous les œufs. M. Huot semble exprimer l'avis que les eaux de la Moselle ne conviennent pas sans doute à cette espèce de poisson. Peut-être aussi la température était trop froide au moment de l'arrivée des œufs.

Autre lettre de l'établissement d'Huningue qui nous adresse, à la date du 23 décembre, 2,000 œufs fécondés de saumons du Rhin. Ces œufs ont été confiés aussi à MM. Huot et Del.

Lettres de divers lauréats qui remercient des récompenses qui leur ont été accordées.

Lettre de M. Reiveilliez qui persiste dans la résolution de donner sa démission. La Société, avec le plus grand regret, accepte cette démission.

Lettres de MM. Chervin et Buez qui remercient de leur admission au nombre des membres de la Société.

La correspondance épuisée, M. Gley fait le rapport de la Commission d'admission sur les candidats présentés : MM. Moitessier, Ristelhuber et Jeanroy.

Le Président donne lecture d'une proposition faite par le Secrétaire perpétuel. Par suite de l'accroissement du nombre des Sociétés savantes correspondantes, et du nombre des membres correspondants de notre association, le tirage de nos *Annales* a dû être augmenté depuis plusieurs années. C'est un surcroît de dépenses pour la Société; et il n'est pas juste que les membres titulaires et les membres associés libres paient une cotisation, tandis que les membres correspondants ne paient rien, pas même la valeur du volume qu'ils reçoivent tous les ans. Il est proposé de leur demander seulement une souscription annuelle de 2 fr. 50 cent. ou 3 fr. Si beaucoup adhèrent, le surplus du tirage ne sera pas une charge pour la Société; si peu acceptent, la Société pourra réduire un peu le tirage et par suite les frais d'impression. La Société adopte cette mesure.

M. Maud'heux père donne lecture de son rapport sur deux ouvrages dont M. l'abbé Martin, directeur du gymnase catholique de Colmar, a fait hommage à la Société d'Émulation : 1° *Les deux Germanies cis-rhénanes*, étude d'histoire et de géographie anciennes; 2° *Questions alsaciennes* à propos de l'histoire de Jules César par l'Empereur Napoléon III. Ces deux brochures traitent de questions topographiques qui intéressent l'histoire de nos contrées. C'est une bonne fortune, dit M. le rapporteur, d'avoir affaire à des œuvres aussi bien étudiées, et écrites avec autant de loyauté que celles de M. l'abbé Martin. Bien différent de la plupart des écrivains qui s'attachent à ne mettre en relief que les faits et les arguments qui appuient leur système, il rassemble et met en évidence tout ce qui peut éclairer les questions qu'il traite. Il met ses lecteurs en mesure de se prononcer sans avoir besoin de se livrer à de nouvelles recherches. Tous les éléments du procès, il les place sous leurs yeux ; ils n'ont plus qu'à apprécier ses arguments et

ses conclusions. C'est là un grand mérite, et il serait à désirer que toute polémique fût ainsi toujours marquée au coin d'une pareille bonne foi. M. Maud'heux analyse ensuite et discute les faits avancés par M. l'abbé Martin dans les mémoires dont il nous a fait hommage. (Voir *Annales*, tome XIII, 3[e] cahier, page 107.)

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1870.

Président : **M. Maud'heux, père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la 9[e] réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Son Exc. demande les noms de ceux des membres de notre Société qui se proposeraient de faire des lectures à ces séances, ou d'y assister simplement en qualité de délégués de notre association.

Lettre de M. A. Benoit, qui remercie de son admission.

Lettre de M. Roux Malaisé, cultivateur à Villotte, qui nous adresse : 1° trois cahiers formant son journal météorologique, politique et historique, de 1844 à 1870 ; 2° un cahier d'extraits des registres du greffe de la commune de Villotte.

Lettre de M. Rabache qui nous soumet diverses propositions : 1° celle de remplacer la publication annuelle de nos *Annales*, par une publication mensuelle. La Société n'adopte pas ce mode de publication, qu'elle pratiquait d'abord et auquel elle a renoncé ; 2° celle de nous faire connaître un procédé de destruction des pucerons. La Société est disposée à accueillir cette communication. M. Rabache se plaint de n'avoir reçu encore aucune publication contenant les appréciations de la Société sur tout ce qu'il lui a soumis. Satisfaction sera donnée à M. Rabache sur ce point, et

des extraits des procès-verbaux de nos séances. lui seront adressés.

Circulaire de la Société pour l'instruction élémentaire, qui demande les noms des instituteurs et des institutrices laïques, publics ou libres, que nous recommandons à ses récompenses.

A cette occasion, M. Defranoux demande que des propositions soient faites aussi à la Société protectrice des animaux, en faveur des instituteurs qui mériteraient d'être signalés.

Autre circulaire de la Société pour l'instruction élémentaire, qui demande à être tenue au courant de tous les faits qui intéressent la marche et les progrès de l'éducation primaire.

Troisième circulaire de la même Société, qui annonce qu'elle décernera un prix de mille francs à l'auteur de la meilleure histoire nationale à l'usage des écoles élémentaires.

Programme des prix de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Circulaire du Comité central d'agriculture de la Côte-d'Or, relativement à l'organisation d'un congrès à Dijon pendant le concours régional de 1870.

La correspondance épuisée, la Société est appelée à désigner les membres qui feront partie de son bureau en 1870. Après le dépouillement du scrutin, M. Maud'heux père est proclamé président; M. Baudrillart, vice-président; M. Duhamel, secrétaire-adjoint; M. Chapellier est continué par acclamation dans sa charge d'archiviste-trésorier.

M. le Président donne lecture de deux présentations, qui sont renvoyées à la Commission d'admission.

On procède ensuite au vote pour les élections portées à l'ordre du jour. A la suite du vote, M. Moitessier est proclamé membre associé libre; M. Ristelhuber, membre correspondant, et M. Jeanroy, membre titulaire.

M. Lemoyne fait le rapport de la Commission de comptabilité sur les comptes de l'exercice 1869. Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. le Président propose le budget de 1870, qui est discuté et adopté.

M. Defranoux donne lecture de quelques articles d'un travail qu'il a écrit et qui est intitulé : *Préceptes et pensées de Pline le Jeune, présentés ici littéralement et là en substance.* Cette compilation ne peut pas être analysée. C'est un recueil de pensées détachées de toute sorte, philosophiques, morales; de règles de conduite pour l'esprit, pour le corps; de réflexions sur l'éloquence, la gloire, la mort, la poésie, le mariage, l'amitié, la modestie, le dévouement, etc., etc. On aime de temps en temps à lire une page de ces sentences, surtout lorsqu'elles sont rendues d'une manière concise et piquante.

SÉANCE DU 17 MARS 1870.

Président : **M. Maud'heux, père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

A l'ouverture de la séance, M. le Président rappelle la perte que nous avons faite depuis notre dernière réunion, dans la personne de notre collègue M. Berher. La Société s'associe aux regrets exprimés par son Président.

Correspondance :

Lettre de M. l'Ingénieur en chef des travaux du Rhin, qui adresse des formules où devront être consignées les observations faites sur les incubations et les éclosions des œufs fécondés de poissons expédiés par l'établissement d'Huningue pendant l'hiver 1869—1870. Ces feuilles de renseignements ont été remplies par M. Huot, qui y a mis un empressement, un soin et une exactitude dont la Société tient à le remercier.

Relativement à ces expériences, M. le Président signale, dans les Bulletins de la Société impériale zoologique d'acclimatation, divers articles relatifs à la pisciculture : — Note sur la naturalisation du saumon du Rhin dans le lac Léman,

par M. le docteur Chavanne ; — Pisciculture dans le département du Puy-de-Dôme, par M. Rico ; — Essais de pisciculture en Suisse, lettre adressée à M. Soubeiran, par M. de Loës ; — Nouveau système d'élevage pour les salmonidés et de leur nourriture à l'état d'alevins, par M. de la Blanchère.

M. le Président informe la Société qu'il vient de recevoir, de M. Guérin-Méneville, un lot important de graines de ver à soie du chêne. M. Guérin-Méneville les a reçues directement du Japon.

Circulaire du Président de la Commission d'enquête parlementaire sur le régime économique, qui demande qu'on lui adresse tous les renseignements statistiques et économiques de nature à l'éclairer, et qui nous annonce l'envoi prochain d'un questionnaire spécial sur chaque industrie.

Circulaire de l'Institut des provinces de France, relative au congrès des délégués des Sociétés savantes en 1870.

La correspondance épuisée, M. le Président donne lecture de deux présentations.

La Commission d'admission fait, par l'organe de M. Defranoux, un rapport favorable sur la candidature de M. de Jarry de Bouffémont. Le vote aura lieu à la prochaine séance.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître les propositions que la Société a chargé M. Husson de lui faire, relativement aux récompenses que décerne la Société pour l'instruction élémentaire. La Société arrête la liste des candidats.

M. Charton donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion de la Commission littéraire : — 1° La Commission est d'avis qu'il y a lieu d'appuyer le vœu formulé par le groupe hâvrais de la ligue de l'enseignement, pour que l'on inscrive dans les lois françaises le caractère obligatoire de l'instruction primaire. Après une discussion assez longue et des explications échangées entre divers membres, soit sur le principe même de l'obligation de l'instruction, soit sur l'application de ce principe, la Société se prononce dans le

sens de l'obligation ; — 2° Dans la rédaction du programme du concours littéraire, la Commission signale une équivoque qui consiste à ne pas indiquer, pour les diverses catégories, si les concurrents doivent remplir les deux conditions : d'être vosgiens et de traiter des sujets vosgiens, ou si l'une de ces deux conditions suffit. Sur la proposition de M. Maud'heux fils, la Société charge la Commission de se reporter au règlement primitif et spécial du concours littéraire et artistique ; 3° la Commission, désirant faire appel au plus grand nombre possible d'aptitudes, pense qu'il y a lieu de désigner aux écrivains plusieurs personnages, pour permettre aux concurrents de faire un choix. Elle propose donc pour cette année l'éloge du président Lefebvre, de Claude Gelée, de Delille, qui a habité Saint-Dié, et de C. Sommier, curé de Champs. La Société adopte cette proposition.

M. Defranoux donne lecture du rapport fait par M. de Blaye sur la culture du blé hybride Galland, comme blé de printemps, dont un échantillon a été adressé, le 15 février 1869, à la Société, par M. Goussard de Mayolles, membre fondateur de la Société des agriculteurs de France. L'échantillon remis à M. de Blaye contenait 480 grains. Ils ont été plantés par M. de Blaye lui-même, le 10 avril 1869, à la distance de 0m,20, dans une terre de sable, après une récolte de haricots et sans fumer; le blé a parfaitement levé au bout de 10 jours. Trois semaines après, presque tous les pieds ont très-bien tallé et la végétation n'a pas été inférieure à celle des blés d'automne, mais là s'est arrêté tout le progrès. Le blé n'a plus monté ; il n'a pas mis en épis ; en juillet il a jauni ; en août il a séché; en septembre il s'est couché sans avoir donné un seul épi. D'où M. de Blaye conclut que le blé hybride Galland n'est point un blé qui peut être semé au printemps, du moins au mois d'avril. Et pourtant M. de Mayolles affirme qu'il a semé, le 5 mars, 10 litres de blé hybride, et qu'il a récolté, le 12 juillet, 2,900 gerbes qui lui ont produit 27,000 kilog. de paille et 540 doubles décalitres de grains, c'est-à-dire 21 hectolitres à l'hectare. M. de Blaye

attribue son insuccès à ce qu'il a semé en avril, au lieu de le faire un mois plus tôt. Il en conclut qu'avant de se prononcer sur la valeur du blé hybride Galland, il faut recommencer l'expérience.

M. Charton lit différents rapports sur les œuvres adressées à la Société par plusieurs de ses membres correspondants. M. Bataillard a envoyé deux petites brochures. Dans l'une, *Histoire de la boulangerie*, l'auteur passe en revue et discute les divers règlements anciens et modernes, vexatoires et protecteurs qui ont concerné cette branche d'industrie; il s'élève contre la taxe, maintenue encore dans certaines villes; il veut le commerce de la boulangerie libre; il veut que l'autorité se borne à veiller à la fidélité du débit du pain et à la salubrité de ce comestible. Dans l'autre, *Histoire et législation de la boucherie et de la charcuterie,* M. Bataillard, après avoir remonté à la nourriture de l'homme primitif, dit comment la boucherie s'organisa d'abord dans l'ancienne Rome, ensuite dans les Gaules, et énumère les droits et obligations des bouchers en France, surtout à Paris. M. le rapporteur cite quelques-uns de ces priviléges et quelques-uns des articles trop rigoureux des règlements. La Société doit des remercîments à M. Bataillard pour son zèle à signaler les abus qu'il découvre dans notre régime économique. — M. de l'Hervilliers nous a adressé deux de ses nouveaux ouvrages : l'un, *Qui s'y frotte s'y pique*, proverbe en trois actes; l'autre, *Mieux vaut tenir que courir,* proverbe en un acte. M. Charton donne une analyse rapide de ces deux pièces. Elles sont bien écrites, dit-il en terminant; elles ont en outre le triple mérite d'être instructives, intéressantes et moralisatrices. Si elles ne sont pas destinées à être jouées sur un théâtre public, elles pourraient être avantageusement représentées sur un théâtre de salon. Mais leur véritable place serait, comme l'a dit Mgr l'Évêque de Beauvais, dans les cercles d'apprentis et d'ouvriers, et dans les diverses œuvres de patronage. — M. Héquet a fait hommage à la Société de sa *Notice nécrologique*

sur *M. Jacob Léopold*, sous les ordres duquel il a été employé en qualité de comptable pendant près de douze ans. M. Jacob Léopold devait l'estime dont il jouissait à sa probité commerciale, à ses mœurs pures, à sa conduite irréprochable, à sa bienfaisance éclairée. M. Héquet a été plus à même que personne d'apprécier ses belles qualités, et c'est pour payer un juste tribut de regrets et de reconnaissance à sa mémoire qu'il a écrit cette notice.

Sur la proposition d'un de ses membres, la Société décide qu'elle adressera des remercîments à la municipalité d'Epinal, pour avoir donné le nom de Dutac à l'avenue de la Gare.

M. Defranoux donne lecture de quelques pages qu'il a extraites du panégyrique de Trajan.

SÉANCE DU 5 MAI 1870.

Président : **M. Baudrillart, Vice-président.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

M. Charton communique à la Société une lettre de M. le baron Buquet, député, qui fait espérer comme prochaine l'érection de l'institution des sourds-muets, de Nancy, en établissement impérial. La Société, à plusieurs reprises, a formulé un vœu dans ce sens, et elle serait heureuse de le voir réaliser.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, qui annonce qu'une allocation de mille francs est attribuée à notre Société pour primes à distribuer.

Lettre de M. le Recteur qui adresse une dépêche ministérielle modifiant d'une manière sensible les conditions du concours académique pour le prix de mille francs. Les concurrents, qui avaient d'abord jusqu'au 31 juillet pour déposer leurs travaux, devront les faire parvenir désormais avant le 31 mai au secrétariat de l'Académie.

Invitation à la séance publique de l'Académie de Stanislas, le jeudi, 19 mai 1870.

Lettre de M. Bardy qui, en son nom et au nom de M. Maucotel, fait hommage à la Société de la première année, reliée en un volume, de la *Gazette Vosgienne*.

Différentes demandes de récompenses sont communiquées à la Société.

Lettre de M. le Directeur des domaines qui nous informe que, d'après une décision du 24 février dernier de Son Exc. le Ministre des Finances, notre demande d'exemption du timbre pour les affiches des programmes de nos concours n'a pu être accueillie.

Lettre de M. Goussard de Mayolles, en réponse à l'envoi du rapport de M. de Blaye, sur le blé hybride Galland.

Lettre de M. Moitessier : remercîments pour son admission.

Lettre de M. l'abbé Mourot, relative aux mesures à prendre pour la conservation de la tour de Beaufremont. Un membre, après avoir fait connaître à la Société ce que c'est que cette tour, dit que l'intérêt et l'importance archéologiques de cette construction sont fort contestables. Un autre membre fait remarquer que les ressources de la Société, qui souvent sont trop restreintes, même pour des dépenses nécessaires, ne peuvent pas être engagées dans des dépenses d'une utilité douteuse. La Société décide qu'elle ne peut souscrire à l'entreprise de M. l'abbé Mourot.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. Projet d'un congrès agricole pendant le prochain concours régional.

Programme des questions mises au concours pour 1871 par la Société d'Émulation de Cambrai.

Invitation au Congrès international d'archéologie et d'histoire qui aura lieu à Bâle, du 20 au 24 septembre 1870. Règlement de ce congrès.

Organisation d'une exposition horticole à Chambéry, à l'occasion du concours régional, du 21 au 29 mai 1870.

La correspondance épuisée, M Gley fait, au nom de la Commission d'admission, sur la candidature de M. le doc-

teur Berher, un rapport dont les conclusions sont favorables.

On procède au vote pour l'élection de M. de Jarry. Après le dépouillement du scrutin, M. de Jarry de Bouffémont est proclamé membre titulaire.

M. Rambaud, au nom de la Commission du concours littéraire, fait un rapport sur la rédaction du programme de ce concours. Après différentes observations, la question est de nouveau renvoyée à la Commission.

M. Charton présente le projet de programme arrêté par la Commission d'agriculture. Ce programme est adopté.

La Société s'ajourne à jeudi prochain.

SÉANCE DU 12 MAI 1870.

President : **M. Baudrillart.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

M. le docteur Berher est élu et proclamé membre titulaire de la Société d'Émulation des Vosges.

M. Lemoyne, rapporteur de la Commission d'agriculture et de la Commission de l'industrie, réunies, donne lecture des réponses faites au nom de ces deux Commissions à la partie du questionnaire de l'enquête parlementaire, relative à l'agriculture. Lecture est donnée des trente-deux réponses faites. Chaque réponse est soumise à l'examen de la Société, discutée et modifiée quelquefois. La rédaction en est définitivement arrêtée.

L'ordre du jour ne pouvant pas être épuisé à cause de l'heure avancée, sera repris à une séance ultérieure.

SÉANCE DU 2 JUIN 1870.

Président : **M. Maud'heux, père.**

Secrétaire : **M. Colnenne, Secrétaire-adjoint.**

Lettre de Son Exc. le Ministre des Travaux publics, qui adresse deux exemplaires de deux questionnaires concernant les ponts et chaussées et les chemins de fer.

M. Rambaud fait le rapport de la Commission du concours littéraire au sujet du programme de ce concours. M. Rambaud rend compte des résolutions adoptées par la Commission dans deux de ses séances. La Commission a pensé qu'il y avait lieu de remanier le règlement de 1855, de façon à le simplifier dans sa rédaction, et à en mettre les dispositions en harmonie avec les errements en vigueur. M. Rambaud donne lecture du nouveau règlement dont les articles sont successivement discutés, notamment l'article 2, à l'occasion duquel, après diverses observations présentées par MM. Jeanroy, Rambaud et Colnenne, M. Maud'heux père fait remarquer que l'idée des concours littéraires est née du désir d'élever le niveau de la culture intellectuelle dans le pays; mais, en présence de l'exiguité de ses ressources, la Société a dû les concentrer sur les hommes du département ou sur des sujets se rapportant à des intérêts locaux : c'est d'ailleurs de ces considérations que s'inspirent la plupart des Sociétés de province. La rédaction du règlement est arrêtée de la manière suivante :

RÈGLEMENT DU CONCOURS LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE.

Article 1er. La Société d'Émulation des Vosges ouvrira chaque année un concours aux meilleures productions littéraires, scientifiques et artistiques.

Article 2. Les œuvres présentées au concours devront émaner d'un auteur vosgien ou domicilié dans les Vosges, ou bien traiter un sujet intéressant le département.

Article 3. Des récompenses seront décernées :

En littérature : au meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, soit générale, soit particulière; recherches archéologiques, légendes ou chroniques; poésie; histoire littéraire ou artistique des Vosges; notices sur les monuments, sur les communes; descriptions pittoresques de nos montagnes au point de vue des richesses végétales, minérales, ther-

males et géologiques qu'elles renferment; statistique; prospérité agricole.

Il sera loisible à la Société de désigner chaque année à l'attention des concurrents un ou plusieurs sujets spéciaux, et, dans ce cas, elle indiquera la récompense qu'elle entend y affecter.

En sciences : à la meilleure application des sciences à l'industrie.

En beaux-arts : au meilleur ouvrage de peinture, de gravure, de dessin pittoresque, graphique ou architectural, et de musique.

Sous le nom de productions artistiques, la Société ne comprend que les œuvres d'art elles-mêmes, et non les traités sur l'art.

Article 4. Les récompenses consisteront en médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze, et en mentions honorables.

Article 5. Les concurrents qui seraient membres titulaires de la Société, ne pourront recevoir que des mentions honorables rappelant, lorsqu'il y aura lieu, qu'aux termes du règlement, il ne peut leur être accordé d'autre récompense.

Article 6. Les œuvres d'art ou mémoires destinés au concours devront être envoyés pour le 1er août, au plus tard, au Secrétaire perpétuel.

Article 7. La Commission procédera dans le plus bref délai à l'examen des mémoires ou des œuvres d'art qui lui auront été transmis par le Secrétaire perpétuel Elle aura la faculté de s'adjoindre, avec voix délibérative, ceux des membres de la Société dont les connaissances spéciales lui paraîtraient devoir éclairer son jugement.

Article 8. Les mémoires envoyés au concours seront lus en séance de la Commission. La Commission chargera ensuite, s'il y a lieu, un ou plusieurs de ses membres de les examiner plus spécialement et de lui faire un rapport, sans préjudice du droit qu'auront tous les membres de la Société d'en prendre communication.



Des moyens analogues d'appréciation seront employés à l'égard des œuvres d'art.

Article 9. Son examen terminé, la Commission désignera quels sont les ouvrages qui lui paraîtront dignes de récompenses. Le vote aura lieu au scrutin secret s'il est réclamé.

La Commission rendra compte à la Société de ses opérations et des résultats de son vote. La Société décidera dans la même forme sur les propositions de la Commission.

Article 10. Les récompenses seront distribuées en séance publique.

La Société entend diverses observations de la Commission d'agriculture et de la Commission de l'industrie, réunies, sur deux travaux de M. Maud'heux père, l'un sur le régime économique, l'autre sur le régime des eaux. Les décisions sont ajournées.

Sur la proposition de la Commission de publication, la Société décide l'insertion de divers travaux.

M. Charton donne lecture d'une pièce de poésie : *Les Déceptions d'une excursion en Egypte.* (Voir le 3e cahier du tome XIII des *Annales*, page 274.)

SÉANCE DU 14 JUILLET 1870.

Président : M. Maud'heux, père.

Secrétaire : M. Lebrunt.

M. le Président entretient la Société d'une lettre qu'il a reçue du Ministère de l'Agriculture et du Commerce, aux termes de laquelle un concours devait être organisé dans le département pour la distribution de deux primes de 100 fr. chacune, à accorder sous certaines conditions aux éducateurs de vers à soie. M. Maud'heux a répondu en demandant que M. le Préfet soit autorisé à ne pas ouvrir un concours qui n'aurait aucune chance de succès, mais à convertir le montant des primes offertes en un secours spécial

que la Société d'Émulation et la Société d'acclimatation de Mirecourt emploieraient, soit en achat et distribution de bonnes graines, soit en récompenses aux éducateurs du département.

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce qui ouvre une enquête sur les procédés propres à distinguer, à première vue, les bonnes graines de vers à soie des mauvaises.

Lettre de M. Gérard, de Sapois, relativement à la destruction des vers blancs, courtilières, etc.

Demandes de récompenses et envois de divers ouvrages pour les concours.

Pétition de la Société d'histoire naturelle de Toulouse en faveur de l'histoire naturelle. Renvoi à la Commission scientifique, pour examiner cette pétition, et, s'il y a lieu, proposer de s'y associer.

Invitation à la fête du Comice de Remiremont, le 14 août.

La correspondance épuisée, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le docteur Berher, au sujet des observations qu'il a faites avec MM. Chapellier et Lebrunt sur le ver à soie du chêne. Malgré le secours d'une forte loupe et d'un microscope d'un fort grossissement, M. Berher n'a pu découvrir sur les chenilles aucune trace d'acarus. Sur un sujet malade, le microscope a fait voir un curieux spécimen de végétation cryptogamique, un véritable mycoderme. Sur quelques individus plus ou moins malades, M. Berher a constaté des taches jaunes bien connues des éleveurs. Enfin, M. Berher a reconnu que la mortalité des vers était due à un flux diarrhéïque.

M. le Président donne lecture de deux présentations, qui sont renvoyées à la Commission.

Sur la proposition de son Président, la Société décide que le baromètre et l'hygromètre qui étaient entre les mains de M. Berher père, seront confiés pour un an à M. Demangeon, à la condition qu'au bout de l'année, M. Demangeon lui fera part du résumé de ses observations.

M. le Président soumet à la Société deux travaux en réponse aux parties du questionnaire de l'enquête parlementaire relatives aux ponts et chaussées. La Société renvoie ces travaux à l'examen tout spécial de sa Commission de l'industrie.

M. Lapicque fait un rapport et soumet à la Société diverses propositions arrêtées par la Commission d'agriculture à sa dernière réunion.

Le Secrétaire perpétuel, au nom de M. Rambaud, président, soumet à la Société les propositions faites par la Commission de publication relativement à divers travaux à insérer aux *Annales*.

M. Charton donne lecture de son rapport sur la brochure qui nous a été adressée par M. A. Thévenot : *Statistique du canton de Ramerupt*. Ce travail a été couronné par la Société académique de l'Aube. Il se divise en quatre parties dont M. Charton donne une rapide analyse. La première concerne l'état physique du pays ; la deuxième, son agriculture, son industrie et son commerce ; la troisième, son administration et son histoire ; la quatrième est une sorte d'appendice qui traite des mœurs, des coutumes, du langage et de la position géographique des communes. M. Thévenot, dit M. Charton, a su se renfermer dans de justes limites, tout en étant complet. Il ne donne pas seulement des chiffres, mais d'utiles documents. Il a mis tous ses soins à ce travail, et l'on dirait qu'il a pris pour tâche de rétorquer un de nos plus malins critiques, M. Jules Janin, qui a dit que la statistique est une abominable science qui réduit le genre humain à une machine dont les produits sont tenus en partie double.

M. Charton fait un autre rapport sur un ouvrage envoyé par M. E. Lehr : *Scènes de mœurs et récits de voyages*. M. Lehr a trouvé moyen de faire voyager dans les cinq parties du monde, sans sortir de leurs chambres, les jeunes gens qui veulent connaître les pays civilisés ou barbares, et il aime à mettre sous leurs yeux les curiosités et les

phénomènes les plus frappants. M. Lehr n'a pas visité lui-même les contrées qu'il décrit; mais il a puisé le fond de ses récits dans les relations des voyageurs les plus accrédités, et leur a donné la forme la plus propre à exciter l'attention et l'intérêt. Son livre est d'ailleurs rempli de notions nouvelles qu'il est très-utile et facile de retenir.

SÉANCE DU 21 JUILLET 1870.

Président : **M. Maud'heux, père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

M. le Président donne lecture d'une lettre du bureau de la Société française de numismatique et d'archéologie de Paris, résumant l'opinion de la province sur la question des arènes gallo-romaines de Paris.

La Commission d'admission fait un rapport sur les candidats présentés.

La parole est donnée à M. Gley, qui retrace en traits rapides les travaux que la science géographique a accomplis pendant l'année 1869. M. Gley a puisé les éléments de son analyse dans diverses publications périodiques : *Le Bulletin de la Société de Géographie, Le Tour du monde, La Revue britannique, La Revue des Deux-Mondes, Le Journal officiel, etc.* M. Gley constate avant tout le percement de l'isthme de Suez, qui est l'événement le plus considérable par ses résultats et autour duquel se groupent les projets de percement de beaucoup d'autres isthmes, entre autres celui du grand isthme américain, qui, pour lui seul, a déjà donné lieu à 29 projets différents. M. Gley parle ensuite des voyages scientifiques accomplis dans l'Asie centrale par les Russes, du passage de l'Inde en Chine par les Anglais, et des expéditions françaises du grand fleuve Cambodje et du Iunnan. M. Gley s'arrête un moment sur le grand voyage d'exploration du Mékong, organisé en 1866 par le Ministre de la Marine et placé sous la direction du

capitaine de Lagrée et du lieutenant Garnier. Ce voyage dura 18 mois. Les voyageurs ont parcouru dans ce temps 9,976 kilomètres, dont 2,290 à pied. La route suivie a été relevée sur une longueur de 9,268 kilomètres, et le travail a été corrigé par la détermination directe de 58 points au moyen de l'observation astronomique. Une masse énorme de connaissances ont été accumulées en philologie, antiquités, zoologie, botanique, géologie, etc., et des centaines de dessins ont été rapportés. M. Gley passe ensuite à la question du Pôle-Nord, qui a été aussi l'une des grandes préoccupations géographiques de 1869. M. Gley rappelle que l'an dernier, il a rendu compte à la Société d'un travail où M. Malte-Brun a exposé avec lucidité la recherche du Pôle-Nord dans un travail intitulé : *Les Trois projets*, anglais, allemand et français. Depuis, un 4e projet a été proposé par le capitaine baleinier Grey : un brave et généreux navigateur écossais, James Lamont, l'exécute actuellement; un 5e, à travers la mer de Kara, a été aussi proposé par un de nos collègues, M. Ch. Grad. Il est à présumer que Gustave Lambert se mettra bientôt en route. En Afrique, les yeux sont toujours tournés vers l'intrépide David Livingstone, qu'on a longtemps cru mort, et qui, d'après les nouvelles qu'il a données en juillet 1868 et en mai 1869, circonscrit de plus en plus les sources du Nil. Deux autres expéditions sont d'ailleurs dirigées de ce côté, l'une par sir Samuel Baker, l'autre par M. Henri de Bizemont. La Société de géographie encourage tous ces voyages et donne des prix magnifiques à ceux qui sont les plus féconds. En Amérique, a été conduit avec une fiévreuse activité le chemin de fer transcontinental de l'Atlantique au Pacifique. Cette ligne, qui n'a pas moins de 2,800 kilomètres de long, a été terminée en 3 ans. Dans l'Amérique du Sud, un savant péruvien, M. Antonio Raymondi, se propose de publier les résultats de ses cinq années d'explorations dans les provinces de l'intérieur qui confinent l'Amazone. — Quant à l'Australie, les tentatives n'ont donné aucun résultat, et M. Gley se

borne à citer deux ouvrages intéressants de M. de Beauvoir et de M. Ch Grad. — Pour tous les renseignements bibliographiques en général, M. Gley renvoie à l'*Année géographique.*

M. Jeanroy donne lecture de son rapport sur un travail adressé à la Société par M. Sabourin de Nanton : *Delle et le baron Nicolas de Montjoie,* étude historique. (Extrait de la *Revue d'Alsace.*) M. Sabourin rappelle d'abord rapidement les circonstances historiques dans lesquelles on se trouvait à la veille de cette fameuse guerre de la succession de Pologne, en 1733, suscitée par la mort d'Auguste II, dont la couronne était réclamée par Stanislas Leczinski et par Auguste de Saxe. Bientôt M. Sabourin, renonçant à ces détails d'une sécheresse rebutante, laisse une plus libre carrière à sa fantaisie pour raconter le touchant épisode de la vie d'un des seigneurs de Montjoie. L'historien dépeint non sans charme la chaste affection de Nicolas de Montjoie pour Jeanne de Vernon ; il retrace avec énergie la muette douleur du jeune baron quand, pour commander les milices fournies par le bailliage de Delle, il doit quitter l'intéressante orpheline qu'il croyait avoir bientôt pour épouse ; il émeut surtout quand il montre cette infortunée en proie à un irrémédiable désespoir en apprenant que son fiancé faisait partie de l'escorte du maréchal de Berwick, tué d'un coup de canon devant Philippsbourg, avec une grande partie de son état-major. Jeanne quitte bientôt la famille hospitalière qui l'avait reçue pour entrer au monastère des Unterlinden, chez les sœurs de Saint-Dominique, à Colmar. Cependant Nicolas de Montjoie n'avait été que blessé. Sauvé par un de ses vieux soldats, il est jeté dans un convoi de malades, d'amputés, de moribonds, et transporté à Colmar au couvent des Unterlinden, dont les sœurs s'étaient vouées à la mission de soigner les blessés. C'est précisément sœur Jeanne qui reçoit Nicolas de Montjoie au seuil de la maison de douleur. Ils se reconnaissent ; Nicolas expire sur-le-champ de l'excès de sa joie plus encore que de celui de ses souffrances. L'année suivante les pieuses dominicaines chan-

taient l'office des morts autour du cercueil de Jeanne. Telle est en quelques mots, ajoute M. Jeanroy, la gracieuse et mélancolique histoire que nous raconte M. Sabourin de Nanton, et qu'il a entourée de renseignements historiques qui en rehaussent le prix. Dans cet opuscule, et c'est l'éloge le plus flatteur qu'on puisse accorder à notre collègue, l'écrivain est à la hauteur de l'érudit.

M. Rambaud fait un rapport sur une brochure adressée à la Société d'Émulation par un de ses membres correspondants, M. Ch. Héquet. Ce petit travail a pour titre : *Une habitation romaine à Pompéi;* la maison dite de Marcus Arrius Diomèdes. M. Héquet explique d'abord que son travail n'est qu'une mise en ordre de notes recueillies sur place par un agent de l'administration des ponts et chaussées qui, de 1859 à 1862, a surveillé une partie des fouilles exécutées à Pompéi. M. Héquet dit ensuite quelle était la manière de vivre des Romains, dont presque tout le temps, excepté celui de la nuit et du principal repas, se passait au dehors, au forum ou sous les portiques; il dit ce qu'étaient en général leurs demeures, et décrit l'uniformité presque constante, les divisions générales et les différentes parties des habitations. Arrivant à Pompéi en particulier, M. Héquet parle des peintures et des mosaïques que l'on rencontre dans les édifices privés comme dans les édifices publics et jusque dans les demeures modestes du peuple, et, parmi les inscriptions, cite celle qui a été trouvée en 1756 sur le mur d'un édifice voisin de l'amphithéâtre, appartenant à Julia Félix, fille de Spurius. Après quelques observations morales et philosophiques sur la destination des fêtes funéraires qui se célébraient dans la *rue des Tombeaux*, M. Héquet reconstruit et présente dans tous ses détails l'habitation de Diomèdes, et termine par la description authentique du mausolée de cette famille. Ce rapport fournit à M. Rambaud l'occasion de dire quelques mots en général sur les inscriptions des monuments et sur le culte des morts aux diverses époques historiques.

M. Rambaud donne lecture d'une pièce de poésie, *le Souvenir,* dont la Commission a demandé l'insertion aux *Annales.*

M. Chapellier lit un travail que la Commission de publication et la Société l'ont chargé de rédiger, pour servir de complément ou de préface à un mémoire qui nous a été adressé par M. l'abbé Riant, sur la nationalité de Jeanne d'Arc. On a déjà beaucoup écrit sur cette question, qui semblait résolue à la suite de la polémique engagée il y a quelques années. M. Chapellier, abandonnant les discussions, a recherché les faits, a consulté les sources originales, et il arrive à la même conclusion que M. l'abbé Riant, qui n'a examiné qu'un point particulier, le texte même des réponses de Jeanne d'Arc. M. Maud'heux père, M. Jeanroy, M. Rambaud, etc., ajoutent plusieurs observations qui concourent à établir que Jeanne d'Arc est Lorraine.

SÉANCE DU 8 JUIN 1871.

Président : **M. Maud'heux, père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre de M. le Préfet qui communique une lettre et deux circulaires de M. de Müller, de Lyon, relatives à un nouveau procédé de culture de la pomme de terre. La Société demandera un exemplaire du travail de M. de Müller, pour essayer la méthode indiquée.

Lettre de M. le docteur Chevreuse qui signale les nouveaux bons effets qu'il a obtenus de l'emploi de sa charpie dans le traitement d'une énorme blessure d'un garde mobile frappé à la Bourgonce.

Lettre de la Société pour l'instruction élémentaire qui nous demande les candidats que nous avons à proposer à ses récompenses. Renvoi à M. Husson.

Programme de deux prix à décerner en 1872 par la Société

pour l'instruction élémentaire, l'un de mille francs pour une histoire nationale, l'autre de cinq cents francs pour une géographie.

Journal de la Société pour l'instruction élémentaire. Liste des récompenses accordées en 1870 sur notre proposition. Ces récompenses ont été distribuées déjà par M. l'inspecteur d'académie. Elles seront proclamées à la prochaine séance publique.

Lettre de M. Demangeon qui adresse les tableaux de ses observations météorologiques pendant les mois de mars, novembre et décembre 1870, et de janvier et février 1871.

Programme des concours ouverts par l'académie impériale de Reims.

Tableaux d'observations météorologiques à Colmar.

Programme des concours du comice de Remiremont.

La correspondance épuisée, M. le Président entretient la Société des comptes de l'exercice de 1870, et présente quelques observations au sujet du budget de 1871, entre autres celle de réserver les droits de l'arrondissement de Saint-Dié aux premiers fonds accordés par le Gouvernement, et celle de décider le plus tôt possible l'ouverture des divers concours ordinaires que la Société a l'habitude d'ouvrir chaque année. Toutes les pièces et toutes les propositions sont renvoyées à la commission de comptabilité.

M. le Président donne lecture de deux présentations : celle de M. Maréchal, inspecteur de l'instruction primaire, à Épinal, présenté par MM. Maud'heux fils, Colnenne, Gley et Chapellier ; et celle de M. Chassard, cultivateur à la Chapelle-aux-Bois, présenté par MM. Maud'heux fils et Colnenne.

La Société procède au vote pour la formation de son bureau en 1871. Après le dépouillement du scrutin, M. Maud'heux père est proclamé président, et M. Baudrillart, vice-président. Les secrétaires-adjoints ne sont à élire qu'en 1872. M. Chapellier est nommé par acclamation archiviste-trésorier.

M. le Président soumet à la Société diverses observations qui sont renvoyées à la commission de publication.

SÉANCE DU 22 JUIN 1871.

Président : **M. Maud'heux, père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre du Ministre de l'Instruction publique qui annonce que la somme de 400 fr., allouée à notre Société par arrêté du 6 août 1870, a été ordonnancée le 29 août au nom de M. Chapellier, et que l'avis en a été transmis à M. le Préfet des Vosges, chargé d'en assurer l'exécution.

Lettre de M. Mouton qui adresse à la Société un manuscrit intitulé : *Guerre de 1870* Réparations des maux causés par les opérations militaires et par l'occupation étrangère. Relèvement de la fortune publique.

Notice de M. de Müller sur une nouvelle méthode pratique et facile pour doubler le rendement des récoltes de pommes de terre.

La correspondance épuisée, M. le Président donne lecture de la présentation faite par MM. Maud'heux père et Lebrunt, de M. Renault, juge suppléant au tribunal civil de Nancy, qui a envoyé, à l'appui de sa candidature, son livre : *La ville de Charmes au XVIe et au XVIIe siècle.*

On procède au vote pour l'élection de M. Olry. Après le dépouillement du scrutin, M. Olry, instituteur à Allain-aux-Bœufs, est proclamé membre correspondant.

M. Gley, au nom de la commission d'admission, fait un rapport sur les candidatures de M. Maréchal et de M. Chassard. La commission déclare suffisants les titres des deux candidats. Le vote pour l'élection aura lieu à la prochaine séance.

M. Maud'heux père propose de conférer à M. de Blignières, Préfet des Vosges, le titre de Président d'honneur de la Société d'Émulation des Vosges. Cette proposition est adoptée.

M. le Président soumet à la Société un projet de demande au Gouvernement, à l'effet d'obtenir que la culture du tabac soit autorisée dans le département des Vosges. Quelques observations sont présentées et discutées par MM. Maud'heux père, Baudrillart et Colnenne, au sujet des considérations générales et particulières à faire valoir à l'appui de cette demande. Parmi ces considérations, la Société s'arrête aux suivantes : 1° la manufacture des tabacs de Strasbourg doit être transférée, soit à Dijon, soit en un autre point de notre territoire; 2° la matière première que l'Alsace fournissait doit être demandée à d'autres départements; 3° le département des Vosges offre, par ses chemins de fer, les transports les plus faciles aux manufactures de Nancy et de Dijon; 4° la contrebande diminuera d'une manière sensible. Après en avoir délibéré, la Société décide qu'une demande dans ce sens sera adressée en faveur de notre département, d'ailleurs si éprouvé pendant la guerre, et charge son Président de la formuler.

M. Lemoyne fait le rapport de la commission de comptabilité sur les comptes de 1870. Les propositions de la commission sont adoptées.

Lecture est donnée ensuite du projet de budget de 1871. M. Lemoyne appelle l'attention de la Société sur les articles de dépenses qui ont dû subir des réductions et ceux qui devraient en subir encore si, ce que la commission ne pense pas, certaines ressources nous faisaient défaut ou étaient amoindries dans une trop forte proportion. Le budget de 1871 est mis aux voix et adopté.

La Société est consultée sur les modifications à apporter au programme de nos récompenses publié et affiché l'année dernière. La rédaction du programme de 1871 est arrêtée.

SÉANCE DU 20 JUILLET 1871.

Président : **M. Baudrillart, vice-président.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre de M. le Préfet qui adresse copie d'une lettre de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, nous autorisant à percevoir le mandat de la subvention de 1,000 fr. accordée à notre Société par décision du 23 avril 1870. Avis en sera donné à la commission d'agriculture, avec prière de hâter ses visites et ses travaux, de sorte que notre séance publique puisse bientôt avoir lieu.

Lettre de M. J. Renault qui adresse un exemplaire de son ouvrage intitulé : *La ville de Charmes-sur-Moselle au XVIe et au XVIIe siècle.* La lettre se termine par quelques détails sur l'incendie du palais ducal, à Nancy.

Autre lettre de M. Renault qui demande que notre Société réserve à la bibliothèque lorraine une collection de ses *Annales*.

Lettre de M. le docteur Chevreuse. Notre collègue nous parle de la substance colorante qu'il recueille des hannetons. Plus il l'étudie, plus il la reconnaît utile et économique. Plusieurs peintres aquarellistes en font journellement usage, et s'accordent en éloges sur sa beauté, sa facilité d'application, sa solidité : ils la trouvent à tous les points de vue supérieure à la sépia. M. Chevreuse annonce qu'il va bientôt explorer ses mortes pour recueillir des topiques et de la charpie de conferve. Sa provision est presque épuisée. Les occasions de l'employer ne lui ont pas manqué cet hiver; il en a donné d'ailleurs de grandes quantités aux médecins prussiens, dont un la regarde comme plus avantageuse que la charpie de linge. M. Chevreuse joint à sa lettre un échantillon de feuilles de doyenné d'hiver sur lesquelles il y a des pucerons et des déjections de ces insectes. Les feuilles commencent à s'altérer et à prendre le caractère du miélat des houblonnières, ce qui confirme de plus en plus M. Chevreuse dans l'opinion qu'il exprimait il y a 2 ans, que le miélat n'est qu'une maladie des feuilles produites par le puceron.

Lettre de M. S. Ravon, qui, sur la demande de M. le Président, adresse à la Société un mémoire sur ses tra-

vaux de viticulture. MM. Chapellier et Defranoux sont chargés de visiter MM. Ravon et Brenier, et de faire un rapport.

Lettre de M. Olry qui remercie de son admission.

Lettre de M. Thévenot qui adresse pour nos *Annales* un travail sur la princesse Christine de Saxe, abbesse de Remiremont.

Lettre de M. Thiriat qui adresse pour nos *Annales* une étude sur l'agriculture dans les montagnes des Vosges.

Lettre de M. Jeandidier qui adresse des documents relatifs à sa nouvelle presse à tuiles mécanique.

Lettre de M. Demangeon qui envoie un résumé des obser-servations météorologiques recueillies par M. Berher père pendant trente ans. — Autre lettre de M. Demangeon qui envoie trois tableaux d'observations météorologiques faites par lui pendant les mois d'avril, mai et juin 1871.

Lettre de M. le Préfet qui remercie la Société de lui avoir conféré le titre de Président d'honneur.

Lettre de M. le Préfet qui annonce qu'un voyage urgent l'empêche d'assister à notre réunion, où il aurait désiré soumettre à la Société quelques observations relativement au vœu qu'elle se propose d'émettre pour obtenir l'autorisation de la culture du tabac dans le département.

M. Charton dépose sur le bureau des pièces de poésie envoyées au concours par Melle Rebouché.

La correspondance épuisée, M. le Président fait connaître à la Société la liste des propositions de récompenses préparée par M. Husson et destinée à être transmise à la Société pour l'instruction élémentaire, de Paris.

M. Gley fait, au nom de la commission d'admission, un rapport sur la candidature de M. J. Renault. Les titres du candidat sont déclarés suffisants par la Commission. Le vote pour l'élection aura lieu à la prochaine séance.

M. Resal, membre associé libre, donne lecture de trois nouveaux chants de son poème : *Quatre-vingts ans d'histoire.*

On procède au vote pour les élections portées à l'ordre

du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Maréchal, inspecteur de l'instruction primaire à Épinal, est proclamé membre titulaire, et M. Chassard, agriculteur à la Chapelle-aux-Bois, est proclamé membre associé libre.

La parole est donnée à M. Charton pour une lecture. M. Charton rappelle que l'évêque de Metz, en partant pour Rome, le 16 novembre 1869, afin de prendre part aux travaux du concile, avait emmené un jeune lorrain, enfant de la campagne, qui lui était fort attaché, et à qui il portait le plus vif intérêt. Ce jeune homme a écrit ses impressions de voyage dans une lettre adressée à son frère, qui réside à Épinal; c'est cette lettre que M. Charton demande à la Société la permission de lui lire. Le jeune homme raconte jour par jour et dans un récit rapide tout ce qu'il a vu : Strasbourg, le duché de Bade, la Bavière, Munich, Vienne, Venise, Bologne, Florence, Rome enfin. Les beautés naturelles du pays, les palais et les monuments des grandes villes passent rapidement sous les yeux du lecteur. Cette lettre, dit M. Charton, mérite d'être déposée dans nos archives pour y être conservée, non comme un modèle de style épistolaire, mais comme un témoignage du développement intellectuel de nos populations rurales. — Au bas de l'original de la lettre on lit : « Précieux et triste souvenir de mon frère Antoine Vagner, mort prisonnier de guerre en Silésie, le 7 juin 1871, la veille du jour où il devait reprendre le chemin de la terre natale. *Vagner, Nicolas.* »

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1871.

Président : **M. Maud'heux, père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

M. le Président donne lecture de trois présentations : celle de M. Gebhart, signée par MM. Defranoux et Charton; celle de M. le prince de Bauffremont-Courtenay, duc d'A-

trisco, par MM. Chapellier et Maud'heux père; celle de M. Léopold Quintard, par MM. Laurent et Lebrunt.

On procède au vote pour les élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. A. de Bonnay d'Herbel est proclamé membre associé libre, et M. Jules Renauld, membre correspondant.

La Société s'occupe ensuite des détails de sa prochaine séance de distribution des récompenses.

M. le Président demande que le compte rendu habituel de nos séances publiques soit supprimé cette fois comme discours académique ou comme énumération des travaux de la Société. Le compte rendu se bornerait alors aux changements survenus dans notre personnel, c'est-à-dire à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues et à rappeler une fois encore le souvenir de ceux que la mort a séparés de nous. La Société adopte la proposition et charge M. Maud'heux père de ce travail.

Lecture est donnée des procès-verbaux des deux dernières réunions de la commission d'agriculture. Sur les propositions des différents rapporteurs, la liste des lauréats agricoles est arrêtée, sauf les modifications que l'abandon ou le retrait de la subvention ministérielle lui feront subir, modifications que la Société sera appelée à sanctionner.

M. Marchal, au nom de la Commission de l'industrie, demande une médaille de 1re classe pour la presse à tuiles mécanique de M. Jeandidier. Cette proposition est adoptée.

M. Conus et M. Charton donnent lecture de leurs rapports sur les lauréats du concours littéraire et artistique. Après discussion, la liste des lauréats de ces concours est arrêtée.

L'heure avancée ne permettant pas d'épuiser l'ordre du jour, la Société s'ajourne, pour entendre la lecture complète des rapports, au jeudi qui précèdera la séance publique.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1871.

Président : M. Maud'heux, père.

Secrétaire : M. Lebrunt.

M. Maud'heux père donne lecture du discours d'ouverture dont il s'est chargé. La Société accueille et adopte ce travail.

M. Gley et M. Defranoux font les rapports de la commission d'admission sur les trois candidats présentés à la dernière séance : M. Léopold Quintard, M. le Prince de Bauffremont-Courtenay, duc d'Atrisco, et M. Gebhart. Les conclusions sont favorables Le vote aura lieu à la prochaine séance.

M. le Président donne lecture de la présentation de M. Émile Gaspard, notaire à Mirecourt.

Le secrétaire perpétuel fait connaître la liste des récompenses telles qu'elles ont été proposées par les diverses commissions. Cette liste est définitivement arrêtée.

M. le Président annonce que M. le Préfet a mis la salle des réunions du Conseil général à la disposition de la Société pour sa séance de distribution des récompenses.

Sur la proposition du Président et des membres du bureau, la Société fixe sa séance publique au jeudi, 14 décembre 1871, à une heure et demie.

M. Conus donne lecture de la seconde partie de son rapport sur les résultats du concours littéraire et artistique. Les conclusions sont adoptées.

M. Defranoux lit, au nom de M. Houberdon, les rapports dont notre collègue s'est chargé sur quelques-uns des lauréats des concours agricoles. Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Marchal, au nom de la commission d'agriculture, lit son rapport sur divers autres lauréats des concours agricoles, notamment sur les lauréats des grandes primes du Gouvernement, attribuées cette fois à l'arrondissement de Saint-Dié. Les conclusions sont adoptées.

M. Marchal lit un autre rapport, au nom de la commission de l'industrie, sur la nouvelle presse à tuiles mécanique de M. Jeandidier, fabricant de tuiles à Lerrain. Les conclusions ont été adoptées déjà à la séance précédente.

A cause de l'heure avancée, la Société ne peut entendre

la lecture du rapport de MM. Defranoux et Chapellier sur les travaux de MM Brenier et Ravon. Ce rapport a d'ailleurs été l'un des premiers soumis à la commission d'agriculture, et adopté par elle.

Ouvrages reçus du Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics pendant les années 1870 et 1871.

Enquête agricole, 1re série. Documents généraux, décrets, rapports, etc. Séances de la Commission supérieure. Tome II.

Rapports publiés par le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, sur les moyens d'atténuer les effets de la sécheresse sur les productions fourragères en 1870.

Ouvrages reçus du Ministère de l'Instruction publique.

Revue des Sociétés savantes.

Discours prononcé par Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique à la réunion des Sociétés savantes, le 23 avril 1870.

Dictionnaire topographique du département du Morbihan, comprenant les noms de lieux anciens et modernes, rédigé sous les auspices de la Société polymathique du Morbihan, par M. Rosenzweig.

Ouvrages périodiques offerts à la Société d'Emulation des Vosges en 1870 et en 1871.

Bulletin de la Société Francklin, journal des bibliothèques populaires.

Journal populaire de musique et de chant, sous la direction de M. Gustave Francolin, rue Thévenot, 16, à Paris.

Le Bélier, sous la direction de M. Pâté, à Nancy.

Revue d'hydrologie médicale française et étrangère et

clinique des maladies chroniques, sous la direction de M. le docteur Aimé Robert, quai Kellermann, 1, à Strasbourg.

L'*Arc en ciel,* journal littéraire, philosophique et scientifique, sous la direction de M. Poisles Desgranges, rue Campans, 20, à Paris.

Journal des Eaux-Bonnes.

L'apiculteur, journal mensuel, sous la direction de M. Hamet, rue Saint-Victor, 67, à Paris.

La Vie des Champs, moniteur de la propriété, rue du Cherche-Midi, 45, faubourg Saint-Germain, à Paris.

La Gazette vosgienne, journal publié à Saint-Dié.

La Presse vosgienne, sous la direction de M. Humbert, à Mirecourt.

Revue de décentralisation.

L'Écho des Beaux-Arts.

Les publications des Sociétés savantes dont la liste est ci-après.

Ouvrages dont il a été fait hommage à la Société d'Emulation des Vosges pendant les années 1870 et 1871.

Les interpellations économiques. L'admission temporaire des tissus, par M. Aimé Seillière.

Discours prononcé au meeting de Remiremont le 16 décembre 1869, par M. Aimé Seillière.

Les voyageurs, excursions géographiques, par M. Bourgeois.

Etudes de physique terrestre. Observations sur la température des sources en Alsace et dans les Vosges, par M. Ch. Grad.

Scènes de mœurs et récits de voyages dans les cinq parties du monde, par M. E. Lehr.

Rentrée solennelle des Facultés de droit, des sciences

et des lettres, et de l'école de médecine et de pharmacie de Nancy.

De l'identité de Balinas et d'Apollonius de Tyane, par M. Leclère.

Une habitation romaine à Pompéi, par M. Héquet.

Documents inédits pour servir à l'histoire de la ville de Belfort au XVII siècle, par M. Bardy.

Note sur les tremblements de terre en 1866 et en 1867, avec suppléments pour les années antérieures, de 1843 à 1865, par M. Perrey.

Les hannetons, par M. le docteur Chevreuse.

Les dynastes de Géroldseck-ès-Vosges, étude historique et généalogique, par M. E. Lehr.

Les Hadstatt de Soultzbach, par M. Sabourin de Nanton.

Les tombes de Saint-Pierre-le-Vieux à Strasbourg, par M. Sabourin de Nanton.

Météorologie agricole du canton de Remiremont en 1869, par M. Thiriat.

Conférences sur les devoirs des hommes, adressées aux élèves d'une école normale primaire et à ceux d'une école primaire supérieure, par M. Salmon.

Soleils et brumes, mélanges poétiques, par M. Anatole de Bonnay d'Herbel.

Les veillées du vendredi, morale en exemples, par M. Isaac Lévy.

Institution des sourds-muets de Nancy, 41e année. Distribution des prix du 31 août 1868 et documents divers, par M. Piroux.

Notice nécrologique sur M. Paul Garnier, par M. Flachat.

Météorologie agricole de 1869. Résumé des observations faites à Saint-Dié, par M. Bardy.

Delle et le baron de Nicolas-de Montjoie, étude historique, par M. Sabourin de Nanton.

Géographie physique et historique des Vosges, 4e édition, par M. Gley.

Franc-Gauloises, vers et prose, à travers les vanités du siècle, 3 vol., par M. Athanase Renard.

De l'imitation théâtrale à propos du romantisme, par M. A. Renard.

Études littéraires et dramatiques. Un mot sur les réformes théâtrales, par M. Athanase Renard.

Jeanne d'Arc, ou la fille du peuple au XVe siècle, drame, histoire et critique, par M. A. Renard.

Racines et éléments simples dans le système linguistique indo-européen, par M. Abel Hovelacque.

Propositions sur les tremblements de terre et les volcans, formulées par M. Perrey.

Compte rendu de la Société de bienfaisance pour l'enseignement des bègues indigents, par M. Terme.

Météorologie agricole de Mirecourt en 1869, par M. A. Bronsvick.

L'improvisation oratoire, discours de réception à l'Académie de Stanislas, par M. Volland.

Réforme et liberté de l'enseignement supérieur, par M. Adam,

L'Attentat de Rome, par M. Vagner.

Pourquoi l'Espérance voulait reparaître et ne reparaît pas, par M. Vagner.

Charles-Marie Vagner, zouave pontifical, mort pour la France le 2 décembre 1870, par M. Vagner.

Bade et ses Thermes, par M. le docteur Aimé Robert.

Matériaux pour servir à une monographie de la goutte, par M. le docteur A. Robert.

Les Eaux, étude hygiénique et médicale sur l'origine, la nature, etc., par le même.

Notice sur les eaux gazeuses alcalines de Soultzbach, par le même.

Guide du médecin et du touriste aux bains de la vallée du Rhin, de la Forêt noire et des Vosges, par le même.

Notice sur Wolfach, par le même.

Notice abrégée sur les eaux acidules gazeuses d'Antogast, par le même.

Météorologie agricole du canton de Remiremont en 1870, par M. Xavier Thiriat.

Les Kédales et les Voinraux, conte saussuron, par M. X. Thiriat.

Fragments d'une étude sur la ville de Charmes-sur-Moselle : le château, l'église, la maison seigneuriale, par M. Jules Renauld.

Histoire de Toul, 17e note sur l'origine de l'espèce humaine dans les environs de cette ville, par M. Husson.

Note sur le terrain bathonien de la Moselle et de la Meuse, par MM. O. Terquem et E. Jourdy.

Assemblée générale du 26 mai 1870 de la Société de Saint François-Xavier, de Nancy, compte rendu, par M. Vagner.

Recherche sur le lieu de naissance du chroniqueur strasbourgeois Godefroi d'Ensmingen, par M. Arthur Benoît.

Notice historique sur la chapelle de Bonnefontaine, près de Phalsbourg, par M. A. Benoit.

Les Plantes, par M. Bataillard.

Quelques réflexions sur la ligne de démarcation à établir pour la nouvelle frontière entre la France et l'Allemagne, dans le canton de Schirmeck, par M. Rambaud.

L'engrais humain, notice par M. Bronsvick.

Récits de voyages, 2e série, par M. Ernest Lehr.

Note sur le comté de Vaudémont, son étendue, ses enclaves, sa population en 1477, et sur Vézelise, sa capitale, par M. E. Olry.

Desséchements, irrigations. Lettre adressée à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, par MM. Neut et Dumont, le 30 avril 1871.

Quelques faits d'obstétricie, par M. le docteur Putegnat.

Liste des Sociétés savantes auxquelles la Société d'Emulation des Vosges adresse ses publications en les priant de continuer cet échange mutuel.

1. Institut national de France. — Académie française. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — Académie des sciences. — Académie des beaux-arts. — Académie des sciences morales et politiques, quai de Conti, 23, à Paris.

2. Société nationale et centrale d'horticulture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.

3. Société pour l'instruction élémentaire, quai Malaquais, 3, à Paris.

4. Société de la morale chrétienne, rue Saint-Guillaume, 12, à Paris.

5. Société des antiquaires de France, au Louvre, 1, à Paris.

6. Société géologique de France, rue du Vieux-Colombier, 24, à Paris.

7. Société nationale d'acclimatation, rue de Lille, 19, à Paris.

8. Société protectrice des animaux, rue de Lille, 19, à Paris.

9. Société de géographie, rue Christine, 3, à Paris.

10. Société d'apiculture, rue Dauphine, 38, à Paris.

11. Société centrale d'agriculture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.

12. Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44, à Paris.

13. Société philotechnique, rue de Valois, 21, à Paris.

14. Société Francklin, rue Hautefeuille, 1 (bis), à Paris.

15. Société française de numismatique et d'archéologie, rue de l'Université, 58, à Paris.

16. Société centrale d'agriculture, à Nancy.

17. Académie de Stanislas, à Nancy.

18. Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

19. Société de médecine de Nancy.

20. Société régionale d'acclimatation pour la zône nord-est, à Nancy.

21. Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Nancy.

22. Académie de Metz.

23. Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

24. Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

25. Société philomathique de Verdun.

26. Société du musée, à Bar-le-Duc.

27. Société d'agriculture, sciences et arts, de Douai.

28. Société des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille.

29. Société d'Émulation de Cambrai.

30. Société de l'histoire et des beaux-arts, de Bergues (Nord).

31. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

32. Société d'agriculture, sciences et arts, de Boulogne-sur-Mer.

33. Société académique de Boulogne-sur-Mer.

34. Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, à Amiens.

35. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

36. Société linéenne du nord de la France, rue d'Alger, 6, à Amiens.

37. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

38. Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

39. Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

40. Société d'agriculture et de commerce de Caen.

41. Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Caen.

42. Société de médecine de Caen.

43. Société linéenne de Normandie, à Caen.

44. Association normande, rue Froide, 2, à Caen.

45. Société académique de Brest.

46. Société académique de Cherbourg.

47. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, de Bayeux.

48. Société industrielle d'Elbœuf.

49. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Évreux.

50. Société d'agriculture du centre de la Normandie, à Lisieux.

51. Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

52. Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

53. Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

54. Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

55. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, à Melun.

56. Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux.

57. Société d'horticulture de l'arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne).

58. Société académique de Laon

59. Société historique et archéologique de Château-Thiéry (Aisne).

60. Société de pomologie et d'arboriculture de Chauny (Aisne).

61. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

62. Société des sciences et arts de Vitry-le-Français (Marne).

63. Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

64. Société horticole, vigneronne et forestière de Troyes.

65 Société d'apiculture de l'Aube, à Troyes.

66. Société historique et archéologique de Langres.

67. Académie de Reims.

68. Société archéologique de Sens.

69. Société des sciences naturelles de Strasbourg.

70. Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.

71. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

72. Société médicale du Haut-Rhin, à Colmar.

73. Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin, à Colmar.

74. Société d'histoire naturelle de Colmar.

75. Société industrielle de Mulhouse.

76. Société d'émulation de Montbéliard.

77. Société d'émulation du Doubs, à Besançon.

78. Société des sciences, arts et belles-lettres de Besançon.

79. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

80. Société centrale d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

81. Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Dijon.

82. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

83. Société éduenne, à Autun.

84. Société d'agriculture, sciences et arts, de Poligny.

85. Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

86. Société d'émulation de l'Ain, à Bourg.

87. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.

88. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon.

89. Société linéenne de Lyon.

90. Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon.

91. Société départementale d'agriculture de la Drôme, à Valence.

92. Union des arts, à Marseille.

93. Société académique du Var, à Toulon.

94. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse).

95. Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, à Chambéry.

96. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

97. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, du Puy.

98. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

99. Société d'agriculture, sciences et arts, d'Agen.

100. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-orientales, à Perpignan.

101. Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas.

102. Société littéraire et scientifique de Castres.

103. Société d'agriculture de la Haute-Garonne et do l'Ariège, à Toulouse.

104. Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils, à Bordeaux.

105. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Bordeaux.

106. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

107. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, de Poitiers.

108. Société d'agriculture, sciences et arts, d'Angers.

109. Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

110. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Indre-et-Loire, à Tours.

111. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

112. Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

113. Académie des sciences et lettres de Montpellier.

114. Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault, à Montpellier.

115. Académie du Gard, à Nîmes.

116. Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.

117. Société archéologique de la province de Constantine.

118. Société des sciences naturelles, à Neufchâtel (Suisse).

119. Société jurassienne d'émulation à Porrentruy, canton de Berne (Suisse).

120. Société d'histoire naturelle de Bâle (Suisse).

121. Société philosophique et littéraire de Manchester (Angleterre).

122. Société des sciences naturelles (Pollichia), à Neustadt (Bavière).

123. Académie Gioenia des sciences naturelles, place de l'Université royale, n° 11-12, à Catane (Sicile).

124. Comice agricole d'Épinal.

125. Société d'arboriculture des Vosges, à Épinal.

126. Comice agricole de Rambervillers.

127. Comice agricole de Saint-Dié.

128. Comice agricole de Remiremont.

129. Comice agricole de Mirecourt.

130. Comice agricole de Neufchâteau.

131. Société agricole et vinicole de l'arrondissement de Mirecourt.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DE DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

DU 14 DÉCEMBRE 1871.

La séance de distribution des récompenses de la Société d'Emulation des Vosges a eu lieu le Jeudi, 14 décembre 1871, à deux heures de l'après-midi, dans la salle des réunions du Conseil général, mise à la disposition de la Société par M. le Préfet des Vosges, son président d'honneur.

En l'absence de M. le Préfet, empêché par un voyage, elle était présidée par M. Maud'heux père, président.

La plupart des membres titulaires et un certain nombre des membres associés libres étaient présents; le reste de la salle était occupé par les lauréats et par un auditoire nombreux et choisi.

Au début de la séance, le scrutin a été ouvert pour les élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement des votes, M. Gebhart, pharmacien à Epinal, a été proclamé membre titulaire; M. le prince de Bauffremont-Courtenay, duc d'Atrisco, et M. Léopold Quintard, secrétaire adjoint du co-

mité d'archéologie lorraine, à Nancy, ont été proclamés membres correspondants.

M. Maud'heux père a pris la parole et a prononcé le discours d'ouverture. Après avoir dit les causes, hélas! trop connues, qui ont forcé la Société d'Emulation d'interrompre ses travaux, l'orateur a rappelé le souvenir de ceux de nos collègues que la mort a, depuis deux ans, séparés de nous, puis les nouveaux membres qui ont voulu participer à nos travaux. Ce discours a été écouté avec l'attention que méritent l'expérience et l'autorité de M. Maud'heux.

M. Marchal, M. Houberdon, M. Defranoux, M. Chapellier ont exposé, au nom de la Commission d'agriculture et au nom de la Commission de l'industrie, les titres des lauréats des divers concours aux récompenses qui leur ont été décernées. Ces rapports ont beaucoup intéressé l'auditoire, et par les faits importants dont ils ont rendu compte, et par la manière dont les rapporteurs les ont présentés.

M. Conus a donné lecture de son rapport au nom de la Commission du concours littéraire et artistique sur les œuvres adressées à la Société. Ce concours a été fécond aussi, et a inspiré à M. Conus dans son travail des considérations générales finement écrites et bien goûtées.

Enfin le Secrétaire perpétuel a proclamé les noms des lauréats, qui sont venus recevoir leurs récompenses au milieu des marques de la plus vive sympathie.

A l'issue de la séance, toutes les personnes

présentes ont examiné avec le plus grand intérêt de nombreuses petites peintures exposées par M. le docteur Chevreuse et faites avec sa couleur hannetonique.

Le Secrétaire perpétuel,

Ch. LEBRUNT.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

DE DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

LE 14 DÉCEMBRE 1871,

PAR

M. MAUD'HEUX,

PRÉSIDENT.

Je ne viens pas, Messieurs, suivant un récent usage, vous entretenir de quelques questions de littérature, de sciences ou d'art. Les temps que nous venons de traverser, les circonstances douloureuses qui menacent de nous étreindre encore pendant deux ans, ne laissent à l'esprit ni assez de lucidité, ni assez de calme pour qu'il puisse s'élever à de hautes études.

Je ne vous présenterai pas davantage, suivant un usage plus ancien, le compte rendu des travaux accomplis par notre Société depuis sa dernière séance publique. Les *Annales*, dont l'impres ion est commencée, suppléent à cette tâche par l'insertion des procès-vérbaux de nos séances, rédigés par notre secrétaire perpétuel avec un remarquable esprit d'analyse et une exactitude à laquelle nous nous sommes toujours plus à rendre hommage.

Mais il est venu un moment funeste où nos réunions ont été impossibles, où une longue interruption a forcément sus-

pendu nos travaux. Permettez-moi de vous en dire les causes et de vous montrer comment notre association s'est reconstituée et a repris sa marche progressive Il y aura dans ce bref exposé des renseignements utiles pour l'avenir ; il est donc bon de les saisir et de les constater. Ici encore, n'attendez pas de moi une étude sur la désastreuse position que l'invasion a faite à nos contrées, sur les rigueurs du droit de la guerre, sur les exigences exceptionnelles de l'armée allemande. M. Charton a pu retracer dans une excellente notice que nous avons publiée, et qu'en ces derniers temps on a plus d'une fois consultée avec succès, les actes de l'administration bavaroise dans les Vosges pendant l'invasion de 1814. Il est à désirer qu'une œuvre semblable permette de comparer entre elles ces deux époques fatales. Mais le moment n'est pas venu de la tenter et de rechercher usqu'à quel point les progrès de la civilisation, qui devait, disait-on, amener dans un avenir prochain la fraternité des peuples, ont pu tempérer les malheurs des contrées envahies.

Je n'entends pas davantage vous retracer, au point de vue particulier de notre département, les faits de guerre qui s'y sont accomplis. A voir l'entrain de nos soldats, l'empressement de notre jeunesse à prendre les armes, à nous souvenir de tant de victoires qui avaient accompagné notre drapeau, nous ne doutions pas du succès. Nous avions oublié ces beaux vers de Pellet, notre poète vosgien : ces vers qui résument toute l'histoire de l'humanité :

> Comme le flot qui grandit et retombe
> Chaque peuple à son tour a son flux et reflux.

Nous sommes, hélas, les victimes du reflux ! et cependant la guerre étrangère n'a pas été le comble de nos malheurs.

Pendant quelque temps nous avons pu craindre de voir se réaliser ces paroles en quelque sorte prophétiques de notre poëte :

Ainsi tout passe : ainsi ma patrie elle-même,
Après avoir dompté cent peuples belliqueux
S'en ira dans l'oubli se confondre avec eux;
Et quand le temps, ce dieu de la vitesse,
Aura mis au tombeau notre règne expiré,
Peut-être alors quelque barde inspiré.
Touchant sa harpe aux lieux où fut Lutèce
N'entendra que le son qu'il aura soupiré.

Comment, lorsque de si cruelles calamités et tant de sinistres présages pesaient sur nos cœurs, eût-il été possible de reprendre nos travaux? Quand, dès le mois d'août 1870, une partie de nos membres les plus actifs nous avaient été enlevés par la garde mobile et par les engagements volontaires, quand d'autres accomplissaient le pénible devoir de résister aux exigences excessives de l'armée envahissante, quand tous, sous le poids de l'humiliation de la défaite et sous l'obsession des plus vives inquiétudes, étaient obligés sans cesse de veiller à la protection de leurs familles et à la préservation de leurs fortunes, comment, dis-je, s'occuper d'améliorations agricoles, de travaux littéraires ou scientifiques?

Nos salles étaient dépouillées de leurs appareils de chauffage et de leur mobilier. Les bureaux et les postes de l'armée ennemie s'en étaient emparés. Ainsi à l'impuissance morale se joignait l'impuissance matérielle. Aujourd'hui même, encore, c'est à la bienveillante hospitalité de M. le Préfet que nous devons d'occuper cette salle où nous sommes réunis.

La paix elle-même, tout en rétablissant nos communications, ne nous permit pas de reconstituer immédiatement notre situation financière. Ce n'était pas sans une vive inquiétude que j'attendais le résultat d'une première épreuve qui devait nous apprendre si les malheurs que nous venions de subir, si la perspective d'une longue occupation par l'étranger n'auraient pas éteint parmi nos collègues le zèle dont ils avaient toujours été animés, leur foi dans l'utilité de notre entreprise. Les mots vous exprimeraient mal la profonde sa-

tisfaction que j'ai éprouvée en voyant nos cotisations recueillies en presque totalité. Si quelques-uns hésitèrent, ils finirent bientôt par se rallier. Deux démissions seulement, émanées de deux membres associés libres, d'un âge très-avancé : M. Gaudel, pharmacien à Bruyères, notre collègue depuis 1829, date de l'origine de notre Société; M. Blondin, qui présida si longtemps et avec tant de distinction le comice agricole de Saint-Dié; deux seulement ne paraissent pas devoir être retirées, deux, c'est-à-dire le nombre ordinaire des temps de calme. Qu'il me soit permis de le dire, il y a là un éclatant témoignage de l'utilité de notre mission et de la confiance que notre Société inspire à nos populations des Vosges. La politique peut diviser ces populations, mais, quand il s'agit de l'honneur national et des progrès de l'humanité, elles restent unanimes.

La Société s'était relevée tout entière, prête à reprendre la suite de ses travaux ; il fallait reconstituer sa direction. Vous avez offert la présidence honoraire à M. de Blignières, préfet des Vosges Son acceptation nous promet l'appui de l'administration, et, à son tour, la Société lui garantit le concours de tous ses efforts. Vous avez voulu rendre aux autres membres de votre bureau les pouvoirs que vous leur aviez déjà confiés tant de fois. Comptez, Messieurs, sur leur zèle dévoué tant que l'âge et les infirmités leur permettront de vous le consacrer.

Il faut du temps pour réunir les épaves du passé. C'était un devoir impérieux que de rétablir nos concours et la distribution de nos encouragements. Bien des difficultés entravaient nos efforts. Aussi ne faut-il pas s'étonner que cette séance ait été si longtemps retardée. Nos rapporteurs, que que vous allez entendre, vous prouveront que rien n'a pu arrêter les améliorations utiles, ni les travaux littéraires et scientifiques.

Mais, avant que la parole leur soit donnée, il est un devoir pieux que je dois accomplir. Il ne suffit pas de faire nos adieux aux collègues qu'un grand âge a contraints de nous

quitter ; il faut adresser un dernier hommage à ceux que la mort nous a ravis.

Parmi nos membres titulaires, trois ont succombé.

M. Berher, entomologiste et météorologiste distingué dont nous n'oublierons jamais l'assiduité à nos séances et le concours utile qu'il nous a constamment donné.

M. le docteur Garnier, médecin d'une science et d'une expérience consommées et dont la juste réputation avait franchi les limites de notre territoire départemental.

Tous deux faisaient partie de notre Société depuis son origine.

Dans les années qui ont précédé la guerre, M. le docteur Garnier avait repris l'étude des projets de canalisation qui doivent unir la Moselle à la Saône et à la Meuse. Que n'a-t-il vécu jusqu'aujourd'hui ; il aurait vu ce magnifique projet reprendre son rang parmi les nécessités impérieuses imposées à la France par la perte de ses belles provinces de l'Alsace-Lorraine, et les études nouvelles confiées à M. l'ingénieur Frécot apporter les plus utiles et les plus heureuses modifications aux plans que M. l'ingénieur Lacordaire avait conçus en 1840 et 1841.

La mort a aussi frappé un homme dont le souvenir me sera toujours cher et dont le nom seul rappelle la franchise, la loyauté et la fermeté des vétérans de nos anciennes armées. M. Vadet, arrêté à 22 ans dans sa carrière militaire, par la perte d'une jambe emportée par le canon d'Esling, revint à la vie civile, et subit, pour cause politique, une destitution prononcée par la réaction de 1815. Une alliance de famille le fit entrer dans l'industrie. Il contribua puissamment à relever, par une sage discipline, la fabrique d'imagerie qui donne aujourd'hui l'existence à un si grand nombre d'ouvriers. Devenu notre collègue, il nous apporta un constant et utile concours, surtout dans les questions de comptabilité. Il avait fait la guerre en Pologne, et, quand les vaincus de cette nation malheureuse vinrent chercher

un asile en France, M. Vadet leur prodigua ses consolations et les plus généreux secours. La mort, en l'enlevant à nos regrets, lui épargna la douleur d'assister à nos défaites, mais comme si, le 12 octobre, l'ennemi eut reconnu que sa tombe renfermait un des glorieux débris du premier Empire, un boulet prussien vint s'y enfoncer.

La mort n'a pas épargné nos associés libres. Nous avons perdu M. l'abbé Mourot, curé de Beaufremont, collaborateur dévoué. Notre collègue, M. Chapellier, a consacré à sa mémoire une notice dont je vous demanderai l'insertion dans nos *Annales*.

Nous avons aussi perdu M. Aimé Seillière, de Senones, industriel hors ligne. Il n'a pas appartenu longtemps à notre Société qui s'honorait de compter dans ses rangs un des chefs les plus distingués de l'industrie vosgienne. C'est à lui et à son frère, M. Frédéric Seillière, aussi notre collègue, que la ville de Senones doit le monument élevé à Dom Calmet, auteur de l'histoire de Lorraine, et nous avons été heureux de concourir à cette œuvre.

Plusieurs membres correspondants ont aussi été frappés.

Deux se sont éteints à l'étranger, M. le prince de Démidoff et M. Mandelert de Bellelay (Suisse). Ce dernier était un enfant des Vosges, et il avait voulu s'y rattacher en lui demandant une place dans nos rangs. Chaque année, il nous adressait des communications intéressantes.

M. Aymé de la Herlière a perdu la vie dans un département voisin, léguant à ses concitoyens un noble exemple de courage et de patriotisme. Sous-préfet à Commercy, il n'a pas voulu quitter son poste un moment. Sommé de livrer la sous-préfecture à l'autorité prussienne, il s'y refusa, quoique seul et sans appui. Déclaré prisonnier, il fut déposé et détenu dans un hôpital où, au mal qui l'oppressait, se joignit une fièvre typhoïde qui ne tarda pas à l'enlever. Puisse la fin honorable de cette victime du devoir consoler son digne père qui présida si longtemps le comice

agricole de Neufchâteau et le Conseil général, et que ses concitoyens appelèrent plus d'une fois à faire partie de notre députation vosgienne.

Nos regrets ont aussi été portés sur des membres qui nous avaient été connus par des relations plus intimes, tel que M. le docteur Bonnesœur qui, pendant le peu de temps qu'il fut fixé à Epinal, s'y était acquis une haute réputation médicale. Il nous a quittés pour fuir les tristes douleurs de la perte presque subite de ses parents et de sa fiancée. La mort l'a enlevé à l'âge de la force et dans la plénitude de la science, objet de ses constantes études.

J'abrége, Messieurs, cette liste funèbre, mais comment ne pas vous parler de deux enfants de notre ville, bien dignes d'ajouter à son illustration? Nous connaissons tous les beaux travaux de notre ancienne Commission des antiquités, ses explorations archéologiques qui ont fait revivre à nos yeux les grandes stations romaines de Grand, Soulosse, Bleurville, Lamerey et autres. C'est M. Charles Pensée qui, sous la direction de M. Jollois, membre de l'ancienne commission d'Egypte et alors ingénieur en chef à Epinal, dessina les objets exhumés de ces ruines. Il le suivit à Orléans où il continua des travaux du même genre, s'initiant à l'étude des monuments antiques, et se perfectionnant de plus en plus dans l'art qu'il chérissait et qui l'éleva au rang de nos bons peintres de paysages. D'un caractère modeste et enjoué, il sut se faire aimer de tous ceux qui l'ont connu. Il a laissé de vifs regrets dans toute la population d'Orléans, et une profonde douleur parmi les amis de son adolescence.

M. Paul Garnier, horloger-mécanicien à Paris, membre de la Société des ingénieurs civils, était aussi un enfant de notre ville à laquelle il a voulu se rattacher en prenant place dans notre Société. Pour apprécier les immenses services qu'il a rendus à la France et surtout à l'horlogerie maritime, il faut lire la notice nécrologique que lui a consacrée M. Flachat, président honoraire de la Société des

ingénieurs civils. Notre collègue, M. Lemoyne, a bien voulu la résumer dans une analyse substantielle dont je solliciterai l'impression dans nos *Annales*. La vie de M. Paul Garnier présente un des plus nobles exemples que l'on puisse mettre sous les yeux des ouvriers. A l'âge de dix ans, au sein de sa famille plongée dans une profonde détresse, il lutte par le travail contre la misère. Employé d'abord dans l'imagerie d'Epinal comme enlumineur, ensuite apprenti serrurier, puis apprenti horloger, il a enfin trouvé la voie où son génie doit se développer. Il entra chez le célèbre horloger Lepine, et après cinq années, durant lesquelles il se fit remarquer par l'achèvement de pièces d'horlogerie à effets astronomiques, à l'âge de 20 ans, il s'établit pour son compte malgré la modicité de ses ressources. En dix années, il conquit une belle réputation et la clientèle des grandes industries. A l'exposition de 1844, la médaille d'or lui était décernée. Depuis ce moment, chaque année de sa vie a été marquée par de nouveaux perfectionnements, ou par des découvertes telles que celle de l'horlogerie électrique. A chaque exposition universelle, des distinctions nouvelles ont récompensé ses efforts, c'est ainsi qu'il a conquis une haute position industrielle due à son génie.

Quand on mesure son point de départ, et celui qu'il avait atteint lorsque la mort vint le frapper dans la force de son intelligence, on comprend toute la puissance d'une volonté ferme et patiente, unie à de sérieuses études.

Qu'il me soit permis d'ajouter encore un nom à cette liste. Au moment où cet exposé était livré à la presse, nous avons reçu la triste nouvelle de la mort de M. Seigneret, ancien principal du collége d'Épinal, et devenu Inspecteur d'Académie à Lons-le-Saulnier. Nous n'oublions pas avec quelle distinction il avait dirigé notre collége; mais ce qui ajoute à l'amertume de nos regrets, c'est la conviction qu'il a succombé aux plus cruels chagrins qui puissent affliger un père de famille. En quelques mois, il avait perdu deux fils, l'un, professeur distingué; l'autre, que son âge peu avancé semblait mettre

à l'abri de nos orages politiques, arrêté comme otage en même temps que l'archevêque de Paris et livré en même temps que lui au martyre. Puisse l'expression de nos regrets apporter quelque consolation aux survivants désolés de cette famille si cruellement frappée !

Elle est bien longue cette liste funèbre ; mais maintenant que nous avons adressé un dernier hommage aux collègues que nous avons perdus, laissez-moi souhaiter la bienvenue à ceux qui sont venus reprendre leur place parmi nous.

M. Cherest, en acceptant la direction de l'école industrielle d'Épinal, est rentré au nombre de nos membres titulaires. Vous avez décerné le même titre à M. Maréchal, inspecteur de l'enseignement primaire, et à M Gebhart, qui nous promet d'intéressantes études sur nos sols arables. Le titre d'associé libre a été accordé à M. de Ronnay d'Herbel, auteur de l'ouvrage intitulé : *Soleils et Brumes*, et à M. Gaspard, inventeur d'une machine agricole d'une haute utilité pour nos contrées. Vous avez élu en qualité de membres correspondants, MM Olry, Ristelhuber, Renauld, Quintard et M. le prince de Bauffremont-Courtenay. D'autres présentations sont encore à l'examen de votre commission d'admission. Que serait-ce donc si la guerre et l'occupation étrangère n'avaient pas si longtemps suspendu nos travaux, et fait dévier vers la politique des cœurs généreux et des intelligences qui, lorsque l'apaisement sera plus complet, aimeront à s'entendre et à s'unir pour hâter les progrès publics.

C'est à nos associations qu'ils viendront, c'est dans leur sein qu'ils voudront oublier leurs dissentiments et qu'ils trouveront une fraternité franche et absolue sous l'influence du vrai patriotisme, de celui qui recherche avant tout les moyens d'améliorer les conditions d'existence de l'humanité. A son début, notre Société était en face d'obstacles qui semblaient insurmontables : il fallait déraciner la routine et faire naître le progrès. Aujourd'hui, après de longs et pénibles efforts, la routine est vaincue et nous rencontrons

le progrès s'accomplissant avec une sage persévérance. A côté de cette tâche, nous en avons entrepris une autre : élever le niveau de l'instruction et des connaissances, et, chaque année, les concours que nous ouvrons voient des rivaux plus nombreux se disputer nos palmes. Mais, si notre part a été belle dans les améliorations qui ont enrichi le pays, il est d'autres champs encore à exploiter. Unissons donc plus que jamais nos efforts, et accueillons avec bonheur tous ceux qui voudront nous apporter leur contingent d'études et de travaux.

En terminant, Messieurs, j'ai encore un devoir à remplir. Deux enfants des Vosges, deux artistes dont vous avez encouragé les premiers pas, MM. Ponscarme et Monchablon, sont venus, il y a quelques jours, me charger d'exprimer à notre Société leurs sentiments de reconnaissance et de dévouement; M. Ponscarme, aujourd'hui décoré de l'étoile d'honneur, a pris son rang parmi les célébrités de la sculpture et de la gravure en médailles; M. Monchablon, notre jeune peintre, s'avance de plus en plus dans les rangs de nos bons peintres. Leur démarche prouve de nobles cœurs, et nous pouvons à bon droit nous honorer de leurs succès et applaudir à leurs courageux efforts.

RAPPORTS

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

de la Société d'Émulation des Vosges,

SUR LES RÉCOMPENSES

A DÉCERNER A L'AGRICULTURE EN 1871,

PAR

MM. MARCHAL, HOUBERDON, DEFRANOUX,
CHAPELLIER ET LEBRUNT,

Membres titulaires.

PRIMES DU GOUVERNEMENT
attribuées à l'arrondissement de Saint-Dié.

MESSIEURS,

Lorsqu'une délégation de votre Commission d'agriculture voyage pour visiter les travaux qui ont paru mériter à leurs auteurs les encouragements de la Société d'Émulation, les membres qui la composent portent naturellement leurs regards sur tous les terrains qui se trouvent sur leur parcours, et les arrêtent également sur ceux où le progrès apparaît et sur ceux où la routine a conservé toute son influence; si vous récompensez les premiers, il convient aussi de critiquer les seconds.

Les prairies de la belle vallée de la Vologne, que nous avons parcourue pour aller à Granges, étaient en pleine ir-

rigation; elles nous ont même paru beaucoup trop arrosées; nous avons remarqué que le jonc dépassait la lame d'eau qui couvrait le gazon, et nous verrons plus tard que le jonc n'apparaît pas dans les prés beaucoup moins arrosés; nous en avons conclu que la formule : l'eau à l'agriculture et la vapeur à l'industrie, était beaucoup trop absolue, et au moment où l'industrie semble devoir prendre de grandes proportions dans les montagnes des Vosges, nous croyons très-important d'étudier la question des irrigations, et de déterminer la quantité d'eau nécessaire à l'arrosement des prairies, pour laisser le superflu à l'industrie. Nous n'avons pas la prétention de traiter à fond cette question, nous voulons seulement poser quelques jalons.

La nature est un bon maître, il serait donc rationnel de l'imiter. Or, la rosée qui rafraîchit la terre ne tombe plus quand le soleil est sur l'horizon, et cependant les prés de nos vallées sont couverts d'eau le jour comme la nuit; la première question à déterminer est donc celle-ci : quelle est la quantité d'eau à mettre sur une prairie par 24 heures; et si l'irrigation de nuit donne cette quantité, celle du jour, qui vient en excès, n'est-elle pas plus nuisible qu'utile? On admet généralement qu'il faut pour une bonne irrigation, sur des prairies faites, une lame d'eau de vingt centimètres par vingt-quatre heures, ce qui fait vingt-trois litres par seconde et par hectare, mais que cette quantité est insuffisante pour les prairies formées sur des grèves, et que, surtout au moment de leur formation, il en faut beaucoup plus pour opérer le colmatage des sables et terres que charrient les eaux. Nous admettons une forte irrigation dans ce dernier cas; mais pour les prairies faites et bien gazonnées, nous pensons qu'une lame d'eau de vingt à quarante centimètres, selon la nature du sol, serait bien suffisante, et que l'irrigation devrait être supprimée le jour quand celle de nuit donne les quantités ci-dessus.

Après vous avoir indiqué nos impressions de voyage au point de vue de notre mission, nous arrivons chez M. Seitz,

où nous trouvons la justification complète des observations qui précèdent.

M. Seitz est surtout industriel, et il utilise l'eau de la Vologne, en même temps que la vapeur, pour les moteurs de ses importantes usines de filatures et de tissages; il ne donne à ses prairies qu'une irrigation de nuit, et, malgré cela, ou plutôt à cause de cela, les prairies qu'il a créées sont d'un meilleur rapport et d'un plus bel aspect que les voisines; cependant il n'applique pas la formule que nous avons indiquée ci-dessus, car il n'emploie pour l'irrigation que l'eau dont il ne se sert pas pour son industrie.

M. Seitz.

M. Seitz a fait, en janvier 1868, l'acquisition d'un terrain communal d'une surface de onze hectares complétement incultes, où n'apparaissaient que roches et bruyères et dont le pâturage ne présentait que déception au troupeau du village. Cependant ce terrain était formé de bonnes terres qu'il fallait pouvoir cultiver en les débarrassant des roches granitiques qui y étaient implantées et qui couvraient le sol, ainsi que des racines de bruyères qui formaient un tissu serré entre ces roches. C'est ce qu'a exécuté M. Seitz au moyen d'instruments qu'il a fait construire dans ce double but. Le heurtoir, traîné par quatre bœufs, ébranle les rochers qui ne sont pas de trop fortes dimensions, de sorte que la main de l'homme peut sortir de leurs cellules des rochers de dimensions considérables, et à la fin de la journée, une notable superficie est, suivant l'expression pittoresque de M. Seitz, veuve de ses habitants séculaires. La seconde machine, également traînée par des bœufs, coupe et extrait les racines des bruyères, qui sont ensuite brûlées sur place et servent d'engrais au sol qu'elles rendaient stérile auparavant. L'opération terminée, il apparaît bien encore quelques roches que le heurtoir n'a pu ébranler et qui ne peuvent être extraites qu'au coin ou à la poudre : c'est une carrière où M. Seitz viendra

prendre les matériaux de construction dont il aura besoin. Depuis 1868, M. Seitz a défriché neuf hectares qui sont en plein rapport; les prés sont plus beaux que les voisins et produisent plus, bien qu'ils soient moins arrosés, et les terres donnent de très-belles récoltes en pommes de terre, graines et légumes.

La dépense a été de neuf mille cent trente francs, ce qui fait mille francs par hectare, non compris le prix d'acquisition qui est en grande partie couvert, s'il ne l'est pas totalement, par la valeur de la force motrice que M. Seitz utilise, en même temps qu'il crée des terres et des prés de première qualité. M. Seitz a donc fait une excellente affaire, et les résultats qu'il a obtenus à si bon compte ont été un stimulant très-énergique pour les cultivateurs de la contrée, qui suivent la voie qu'il leur a tracée, et il y a lieu d'espérer que bientôt la vallée de Granges ne présentera plus à l'œil de terres incultes et couvertes de rochers.

La pensée, la direction et les moyens d'exécution de ce travail, assurément hardi, reviennent à M. Seitz, mais l'exécution en appartient à l'aide qu'il s'est choisi. Jean-Dominique Balland, de Granges, a parfaitement compris le travail et l'a fait exécuter avec zèle, intelligence et économie; il s'est si bien identifié avec l'œuvre qu'il a exécutée, qu'il la considérait comme sienne, s'y est dévoué tout entier, et paraît aussi satisfait des résultats obtenus que M. Seitz.

Les travaux de M. Seitz sont très-remarquables, vous les avez récompensés par une médaille de vermeil et par une prime en argent d'une valeur totale de 350 francs. Quant à son aide si intelligent et si dévoué qui ne peut être récompensé sur les primes du Gouvernement, vous avez décidé qu'il recevrait une médaille d'argent de première classe de la Société.

M. le docteur de Mirbeck, à Saint-Dié.

Notre visite chez M. de Mirbeck, docteur en médecine à Saint-Dié, a été des plus intéressantes, et nous voudrions

que toutes les personnes qui ont quelque loisir eussent pu la faire avec nous. M. de Mirbeck consacre à l'apiculture le temps que ses occupations médicales lui laissent libre. C'est plaisir de voir tout son outillage entre ses mains, et d'entendre en même temps les explications claires et précises qu'il donne avec la plus gracieuse complaisance. M. de Mirbeck a adopté le système de ruches à rayons mobiles, très-répandu depuis longtemps en Suisse, en Italie, en Angleterre, aux États-Unis, mais très-rare encore en France. Ce système est supérieur à tous les autres. Je ne vous parlerai pas de la facilité extrême avec laquelle, en deux ou trois secondes, M. de Mirbeck enlève et remet en place les rayons; des avantages de sa ruche, soit pour extraire le miel, soit pour rendre aux abeilles des cellules vides, soit pour renforcer un essaim faible, soit pour produire de nouveaux essaims artificiels, soit, en un mot, pour voir tous les détails de l'intérieur de la ruche, se rendre maître des abeilles d'une manière absolue et les domestiquer. Nous voudrions voir M. de Mirbeck écrire un petit traité, rédiger, pour les amateurs, une instruction sur ce qu'il pratique si bien, nous voudrions surtout voir des hommes de bonne volonté de tous nos cantons aller s'instruire près de lui (1). Ce serait presque l'affaire d'une seule visite. Pour M. de Mirbeck l'apiculture, n'est pas une spéculation, mais en quelque sorte une récréation; son plus vif désir est de répandre des procédés très-utiles et dont tant de personnes pourraient tirer une ressource importante : importante en effet, car, si l'année 1871 a été mauvaise pour la récolte du miel, si bien des apiculteurs n'en auront même pas assez et devront en acheter pour nourrir leurs abeilles pendant l'hiver, nous avons vu chez M. de Mirbeck plus de 150 kilogr. de miel récemment extrait, formant une partie de

(1) M. de Mirbeck a devancé nos désirs : aussitôt qu'il a appris qu'une récompense lui était décernée, il s'est proposé d'employer l'argent de sa prime à installer dès le printemps un rucher école destiné à répandre la culture des ruches à rayons mobiles

la récolte de ses quelques ruches ; et encore M. de Mirbeck a dû s'absenter dans la bonne saison, et a laissé par conséquent pendant plusieurs semaines ses ruches privées de ses soins.

Je ne puis entrer dans les détails ; je me borne à quelques faits.

M. de Mirbeck extrait le miel des rayons directement, pur et sans préparations, sans que personne y mette la main, et très-rapidement. L'instrument employé à cet effet, le mello-extracteur, se compose d'une cuve cylindrique en fer-blanc dans laquelle tourne un tambour en toile métallique qui peut, par une petite courroie ou par un engrenage, recevoir une vitesse de 8 ou 10 tours par seconde. C'est dans ce tambour qu'on place les rayons remplis de miel. La force centrifuge est suffisante pour projeter le miel hors des cellules ; il est lancé contre les parois de la cuve ; il coule sur le fond, qui est incliné et qui, par un goulot, le laisse tomber dans un tamis posé sur un pot. En cinq minutes nous avons vu extraire ainsi le miel de 4 rayons qui en contenaient environ chacun 3 kilogrammes. Nous avons constaté qu'il n'en restait réellement plus dans les cellules. Ce procédé d'extraction laisse la cire des rayons parfaitement intacte ; en sorte qu'en reportant le rayon ainsi vidé dans la ruche, les abeilles se mettent immédiatement à le remplir de miel, sans perdre de temps à en reconstruire un autre. De là résulte une notable économie, car, selon M. de Mirbeck, pendant que les abeilles produisent 1 kilogr. de cire pour bâtir leurs cellules, elles peuvent donner, lorsque les cellules sont prêtes, 6 ou 7 kilogr. de miel.

Pour le miel de table, M. de Mirbeck le sert tel qu'il sort de la ruche. Il peut être expédié aussi sans que personne le touche des doigts. Pour cela, M. de Mirbeck emploie de petites boîtes rectangulaires dont les faces verticales sont vitrées. Ces boîtes, percées au fond d'une petite ouverture pour laisser passer les mouches, sont mises dans la ruche, contenant chacune deux rayons amorcés, environ pour 3

kilogr. de miel. Lorsque ces rayons sont pleins, on les retire, et immédiatement la boîte peut être vendue et expédiée, ou servie sur une assiette.

M. de Mirbeck a eu l'idée de vouloir se rendre compte de la production journalière du miel dans une ruche. Pour cela il installe sa ruche sur une petite bascule et pèse tous les soirs. Le tableau de ces poids est très-curieux. Il y a eu des journées où la production d'une seule ruche a dépassé 2 kilogr. et, à côté, d'autres journées où la production a été beaucoup moindre, et même où il y a eu déficit.

Le rucher que nous avons visité est peuplé d'abeilles *jaunes* ou *italiennes* (apis ligurica), que M. de Mirbeck, comme tous les apiculteurs qui les cultivent, considère comme plus productives que l'abeille noire ou commune de notre pays.

Cette variété d'abeilles, qui supporte très-bien notre climat, s'élève et se conserve facilement pure au milieu des abeilles noires par des procédés très-simples, fondés sur la notion exacte de la fonction de reproduction et de la fécondation de cet insecte.

Je ne parlerai pas, Messieurs, d'un autre point de vue qu'on pourrait appeler le côté moral. M. de Mirbeck a fait des observations très-intéressantes sur les mœurs des abeilles. Il sait veiller à leur reproduction ; il sait les faire travailler, ce à quoi d'ailleurs elles ne se refusent pas, au contraire. Ce sont des petits peuples qui l'intéressent, et il les aime.

Ces petits peuples pourraient même souvent donner des leçons aux grands, et la comparaison ne serait certainement pas toujours à l'avantage de ces derniers.

Pour aider à la propagation des procédés de M. de Mirbeck en appelant sur eux l'attention publique, nous vous proposerons, Messieurs, de lui accorder une de vos grandes primes avec une médaille de vermeil.

M. Simon, de Saint-Dié.

M. Simon, ancien boucher, nous a conduits dans une

propriété d'environ 4 hectares, champs et surtout prés, qu'il possède à 2 kilomètres environ de Saint-Dié. Les parties voisines, de chaque côté du chemin, ne présentent guère que des roches à peu près arides, sur lesquelles apparaissent des défoncements et des défrichements de quelques mètres carrés, qui témoignent que ce travail a été souvent considéré comme trop ingrat pour être continué. M. Simon ne s'est pas découragé. Avec une persistance dont ses voisins se moquaient, dit-il, il a extrait les roches et défoncé à une profondeur d'environ 0^{m},80. Ses efforts n'ont pas été infructueux. Sa récolte de l'an dernier et celle de cette année ont été très-satisfaisantes, et les voisins ont commencé à comprendre que M. Simon n'avait pas eu tort. Puisse son exemple les encourager ! Un autre fait encore. Sur son terrain, M. Simon a obtenu de belles luzernes, quand il est connu que cette partie de l'arrondissement de Saint-Dié n'en produit pas. Malgré la saison avancée, les luzernes de M. Simon se distinguaient de loin des prés voisins à leur couleur plus foncée. Nous vous demanderons pour M. Simon une médaille d'argent et une prime, valeur totale 100 fr.

M. Colin, de Saint-Dié.

M. Colin possède, près de Saint-Dié, une pépinière d'une contenance d'environ 2 hectares. Le terrain était en pente irrégulière. La disposition du sol le rendait humide et parfois marécageux. Au fond coule un ruisseau. M. Colin a défoncé à une profondeur d'environ 0^{m},80, a drainé en faisant aboutir les tuyaux principaux dans de larges rigoles, qui conduisent les eaux directement au ruisseau ; il a nivelé ou plutôt donné une pente régulière. Enfin, au bord du chemin, sur une longueur d'à peu près 200 mètres, M. Colin a supprimé une haie pour la remplacer par une palissade contre laquelle sont de beaux espaliers dirigés suivant la méthode appliquée par M. Journet, et parmi lesquels nous avons remarqué de beaux pêchers.

En somme, la pépinière de M. Colin n'offre rien de bien extraordinaire. Les jeunes plants, greffes d'un ou deux ans, nous ont semblé beaux ; mais les greffes de 3 ans et de 4 ans ont leurs tiges couvertes de mousses. La raison en est-elle, comme M. Colin le prétend, que nous sommes arrivés dans un saison où les pépinières sont dégarnies par la vente, et par conséquent les plus beaux sujets, emportés? Nous pensons plutôt que cela tient à l'humidité du terrain, ou bien, comme M. Simon, autre candidat, nous l'a fait remarquer, à la nature même du sol; car dans cette propriété, comme dans les voisines, le poirier vient fort mal et sa tige se couvre de mousse. Les pommiers ne sont guère plus beaux ; mais les cerisiers y sont au contraire magnifiques.

Nous ne demanderons rien pour la pépinière même de M. Colin, mais nous croyons que ses travaux de défoncement et de drainage méritent une médaille d'argent de 1re classe et une prime, valeur totale de 100 fr.

MM. Journet et Ferry.

MM Journet et Ferry sont propriétaires à Ivoux d'une usine entourée de terres de diverses cultures. Le pré qui est en tête livre passage aux eaux peu abondantes qui font mouvoir cette usine. Ce pré, d'une contenance de 2 à 3 hectares, a été nivelé et purgé des pierres qui l'encombraient, et par le fait de ce travail, il rapporte plus que les prés supérieurs qui ne font pas partie de la propriété de ces Messieurs. L'irrigation a lieu constamment sur ces derniers; elle est fort restreinte sur le pré de M. Journet, et malgré cela, à Ivoux, comme à Granges, ce ne sont pas les prés trop arrosés qui rapportent le plus. Les travaux de nivellement et d'amélioration de prairie ne sont pas les seuls à noter dans la propriété d'Ivoux. Des espaliers, plantés depuis plus de vingt ans par M. Journet, garnissent les murs de son jardin ; ils ont tous la direction verticale ; leur arrangement présente l'uniformité la plus parfaite ; chaque tige est parallèle et à égale dis-

tance de la voisine et rattachée au pied de l'arbre suivant une direction horizontale; leur développement est uniforme, et l'inspection seule de leur structure indique suffisamment que l'espalier une fois dressé est d'une taille facile et doit produire en fruits tout ce que peut donner la grosseur de l'arbre. C'est en effet ce qui a lieu. La méthode de M. Journet est très-connue et pratiquée dans l'arrondissement de Saint-Dié, et nous espérons que les bons résultats obtenus par cette méthode, la feront adopter par tous les horticulteurs.

Les travaux de MM. Journet et Ferry nous ont paru mériter une médaille d'argent de 1re classe et une prime d'une valeur totale de 100 fr.

M. Brenier, de Charmes.

Après avoir fourni de la manière la plus distinguée une longue carrière administrative, M. Brenier, aujourd'hui octogénaire, chez qui l'esprit ne vieillit pas, s'est retiré à Charmes, il y a près de trente-un ans, et là, comme on va le voir, a fait un exemplaire usage de son temps.

A l'imitation des frères Dutac, et à force d'intelligente opiniâtreté, il a conquis des prairies sur les grèves de la Moselle; plus tard, il a fait avec profit de l'agriculture avancée; enfin, sans autre maître que lui-même, il a converti en vignoble à ceps de nombreux terrains, pour la plupart réputés impropres à une culture agricole assez rémunératrice.

Le ciel a béni son essai.

En effet, ses plantations de bons cépages du pays, les seuls qu'il pût alors se procurer, ont réussi; sa vigne, devenue suffisamment vigoureuse, s'est montrée fertile; il a livré au commerce, grâce à une bonne vinification, des produits durables, et ses succès n'ont pas tardé à lui prouver que l'élément par excellence de la fortune rurale est dans une abondante production de vins de bonne qualité.

Cependant réaliser de beaux bénéfices ne lui suffisant pas, il s'est efforcé d'apprendre à ses voisins tout ce que la lecture des publications viticoles, l'essai et l'observation lui avaient appris sur la multiplication, la greffe, la vigne de franc-pied, la vigne provignée, la culture en ligne, la culture sans emploi d'échalas, les tailles sèches et vertes, le fumage, les façons et la vinification.

Prêcher le progrès à la routine est, pourra-t-on dire, presque toujours donner un coup d'épée dans l'eau.

C'est vrai, si l'on se borne à attaquer son œuvre; mais ici, à côté de la critique ou du précepte, était ce qu'il y a de plus persuasif : l'exemple.

Par malheur, dans les années trop froides, le raisin ne mûrissait pas assez, et même, dans les années favorables, on n'obtenait pas du fin cépage, à cause d'une insuffisante précocité, les produits très-distingués qu'on désirait, ce que voyant, M. Brenier a voulu se procurer tout ce que, sous de meilleurs climats, il y a de cépages de rusticité, de fertilité et de précocité exceptionnelles.

A cet effet, il est entré en correspondance avec la plupart des sommités viticoles de la France, et il a dû à cette correspondance de découvrir, à Dijon, en fait d'heureux chercheurs, M. Malnoury, vénérable nonagénaire qui ne devait cesser qu'à son dernier soupir de se dévouer pour le progrès.

Or, M. Malnoury avait consacré presque toute sa vie à la poursuite du même but, et, pour être plus sûr d'aboutir entièrement, avait créé à grands frais une vigne-école où, selon son admirateur, le docteur Jules Guyot, il avait pu constater la haute valeur d'une multitude de cépages fins et communs dont voici les principaux :

Alcantino de Toscane; Gamay Garnier; Malvoisie nantaise; Merveillon de l'Aisne; Pineau de Vaucluse; Pineau grosse race de Blandeau; Auvernat du Puy-de-Dôme; Charentais; Marseillais; Sommervillers; Meslier; Pineau de Verdun; Teinturier; Terre promise; Saint-Laurent.

M. Brenier n'a cru pouvoir se décider à de trop grands

sacrifices pour acquérir ces cépages, des deux derniers desquels il n'a obtenu que trois ou quatre boutures, et, après les avoir acquis, il les a multipliés et observés à Florémont, dans une vigne-école.

Les résultats qu'ils lui ont donnés sur le terrain et dans la cuve n'ont fait qu'ajouter à son estime pour M. Malnoury.

En effet, par exemple, il a obtenu de la Terre promise et du Saint-Laurent un vin pris, par les dégustateurs les plus expérimentés, pour un très-agréable Bourgogne, et, chose remarquablement importante pour les Vosges, il s'est trouvé, quelques années après, avoir des vignes dont le fruit mûrit au moins dix jours avant celui des cépages les plus précoces du pays.

En possession de ces éléments de production de vins que jusque-là on n'avait pas cru pouvoir obtenir dans la contrée, M. Brenier, dira-t-on, n'avait plus rien à désirer.

Eh bien! il n'en a pas été ainsi, car voyant, à côté de lui, M. Ravon chercher avec ardeur à devenir un viticulteur à son image, il a été à lui, en a fait son élève, lui a appris en peu de temps ce qui lui avait coûté nombre d'années d'études, lui a communiqué des notes constatant au plus haut degré son esprit d'observation, lui a donné ce qu'il a de meilleur dans sa collection de cépages, et, finalement, lui a fait l'honneur de le choisir pour la continuation de son œuvre.

En ceci plus heureux que maints bienfaiteurs, M. Brenier n'a pas obligé un ingrat, et la preuve en est qu'à l'égard de son bienfaiteur, M Ravon s'est exprimé devant nous à peu près en ces termes :

« M. Brenier n'a reculé devant aucune dépense pour s'instruire, et devant aucun effort pour instruire les autres; le docteur Jules Guyot, qui l'a vu à l'œuvre et qui l'a entendu, l'a quitté émerveillé de son savoir et de ses succès; on parle de ses vins comme de la bière si distinguée de Tantonville; il doit à la perfection de ses pratiques viti-

coles la plus honorable des belles fortunes; il moralise l'ouvrier qu'il emploie; je lui dois ce que je sais de plus utile; c'est grâce à lui que je cours à l'aisance, et, dès lors, je regrette de ne pouvoir reconnaître ses conseils, ses encouragements et son aide qu'en cherchant à l'imiter. »

Voilà, Mesieurs, une partie des mérites de M. Brenier, père du pasteur que notre cité d'Épinal chérit et vénère.

Nous disons *une partie*, en ce que vous ne serez fixés entièrement sur lui que quand vous saurez quel élève il a fait de son continuateur adoptif.

M. Ravon, Stéphany.

Pour avoir une idée suffisante de ce que vaut M. Ravon, il faut non-seulement parcourir toutes les parties de son opulent vignoble, mais encore examiner sa comptabilité, lire ses notes et l'entendre donner la raison physiologique de ce que dix années d'attentive observation lui ont permis de constater.

Nous exprimer ainsi est vous dire, Messieurs, qu'il nous est impossible de vous signaler en peu de mots tous ses titres à une de vos récompenses.

Il y a dix ans qu'il s'est voué à la culture de la vigne avec un esprit d'observation, un esprit de suite et un succès dont les détails ci-après vont témoigner.

La multiplication. — Désireux, lors de la multiplication des cépages précieux dont il n'avait pas plus de deux ou trois sarments, de ne pas perdre un bout de bois, M. Ravon a essayé de la bouture à un œil et de la bouture à deux yeux: malgré la réputation qui leur avait été faite par ceux qui les recommandaient, elles n'ont rien ou presque rien donné de bon.

La bouture qu'il préfère à toute autre est le chapon du docteur Jules Guyot, planté, après un labour profond, à plat, à demeure et en lignes suffisamment espacées.

Il place rez-sol l'œil supérieur de la bouture et le couvre d'une jointée de terre non tenace.

. Il n'hésite pas, fait bien curieux, à tailler ses boutures dans les sarments qui, issus du vieux bois, ont passé jusqu'ici pour fournir des ceps stériles, et, comme M. Brenier, il n'a pas à s'en repentir.

Il a constaté cet autre fait que la bouture plantée profondément émet le plus souvent le gros de son enracinement dans la région de l'œil de base, et qu'à partir de la deuxième année, cet enracinement s'appauvrit ou s'annule au profit de celui qui s'est produit autour de la partie la moins enterrée du bois.

Quand la vigne offre des vides, il les comble, si elle est très-jeune, au moyen de plants de deux ans, tirés de sa pépinière, que nous avons trouvée très-riche, et, si elle est forte, au moyen de la sautelle vulgaire, qu'il a la prévoyance de ne pas sevrer trop tard.

Quand un cep a fourni un sarment de force et de longueur suffisantes, il en fait la sautelle à jet multiple qui, chez notre collègue, M. Chapellier, fournit jusqu'à quarante vigoureux pieds enracinés destinés, les uns à rester en place, et les autres à être transplantés.

Quand un plan très-rustique est peu fertile ou peu précoce, il l'utilise en lui appliquant le mode de greffage employé par Rose-Charmeux.

Enfin quand il est impatient de savoir ce que vaut le fruit d'un cépage dont il n'a que des boutures, il greffe ces boutures sur d'autres cépages

Le choix des cépages. Tout d'abord il a planté ce qu'en fait de cépages il avait trouvé de meilleur à Brantigny, Ubexy, Florémont, Bouzemont, Valleroy-aux-Saules et Pulligny, sans obtenir ce qu'il lui eût fallu sous le rapport, ici de la fertilité, et là de la précocité.

Plus heureux à Houdreville, il y a découvert, dans une petite vigne de son oncle, un cépage qui, d'une fertilité remarquable, n'est pas sujet à la coulure, mûrit assez tôt

son fruit et donne un vin supérieur à celui qu'on doit aux grosses races du pays.

Désireux d'ajouter à ce précieux plant, qui ne peut être propagé trop abondamment dans nos contrées, des plants capables de montrer plus de précocité ou de fournir un vin meilleur encore, il a tiré de Bordeaux quatorze espèces de cépages dont bientôt, faute d'en être assez content, il a transformé les plus rustiques par la greffe.

Il en était là, quand, pressentant en lui le viticulteur plein d'avenir, M. Brenier s'est fait un plaisir de l'aider plus que jamais de ses conseils, et l'a mis à même de peupler de la plupart des cépages obtenus de M. Malnoury un terrain qui, désigné sous le nom de vigne-école, contient un hectare et demi.

Il n'est pas inutile, croyons-nous, de signaler ici plusieurs de ces cépages.

Selon M. Malnoury, la terre promise et le Saint-Laurent constituent la meilleure base d'un excellent vignoble.

La terre promise est d'une extrême fertilité, mais émet des sarments où, par malheur, la moelle abonde.

Obtenu de semis, dans le Var, le Saint-Laurent est d'une fertilité moyenne, et produit un raisin qui, sous le rapport de la grosseur, prime celui de la terre promise.

L'alcantino offre un raisin préservé de la pourriture par son épaisse pellicule; il est précoce et il donne avec une abondance extrême un bon vin auquel, si l'année n'a pas été très-chaude, on n'a à reprocher qu'un peu de fadeur.

Le charentais, le marseillais et l'auvernat sont vigoureux, fertiles et précoces.

Il en est à peu près de même du corbeau de l'Isère que de l'alcantino.

La malvoisie nantaise est rustique et donne un vin fin, riche en alcool.

Le pineau noir du Bas-Rhin mûrit bien son fruit.

Fertile et précoce, le merveillon fournit un bon vin fin.

Bien que, d'ordinaire, le mélange de plus et surtout de beaucoup plus de trois cépages nuise à la qualité de la liqueur, nous avons trouvé plus généreux et plus fin que les vins fins du pays, le vin résultant de la réunion de tous les cépages précités.

A l'honneur de M. Ravon, nous ajoutons à ces détails qu'au risque d'avoir plus tard autour de lui de redoutables concurrents, il vend à qui lui en demande des boutures simples ou en racines tirées de sa vigne-école.

L'échalassage et le palissage M. Ravon n'est pas pour la culture de la vigne sans échalas, principalement par ce motif que le cep non échalassé est celui qui a le plus de peine à mûrir son fruit, et celui qui est le plus tourmenté par le vent.

Il n'est pas non plus pour le palissage en fil de fer, palissage auquel il reproche d'exiger trop de main-d'œuvre et de ne pas assez protéger la vigne contre les efforts du vent.

La vigne basse. Les ceps, dont un sol profond et généreux a permis de ne pas faire des nains, ont trois cornes, ils ont été plantés sur des lignes distantes les unes des autres de quatre-vingt centimètres à un mètre, et qui les voit ne peut s'empêcher de plaindre le vigneron moins partisan de la vigne en ligne que de la vigne en foule.

La vigne haute. Etablie selon la méthode alsacienne, la vigne haute reçoit trois ou quatre branches à fruit disposées en couronnes; grâce à son arborescence, elle est d'une singulière vigueur, et la disposition des ceps en lignes très-espacées rend les façons peu pénibles et peu coûteuses.

La vigne en crosse d'Evian (*Haute-Savoie*). Avec un plein succès, M. Ravon a essayé de faire courir la vigne sur la crosse d'Evian.

Or la crosse d'Evian est un squelette d'arbre qui reçoit une multitude de couronnes, et qui permet une culture très-rémunératrice de fourrages, de tubercules, de racines ou de choux.

L'incision annulaire sur bois de l'année précédente. Pratiquée un peu avant ou immédiatement après la fleur, l'incision annulaire favorise singulièrement le grossissement et la maturation des grains de la grappe, et les favorise sans dommage pour le cep, en ce que la longue branche à fruit qu'on y a soumise est destinée à disparaître après la récolte.

A l'incision par enlèvement d'un anneau d'écorce, M. Ravon préfère avec raison l'incision simple, qui fait une blessure dont la prompte cicatrisation ne retarde pas trop le retour du mouvement de descente de la sève.

Il dit la pratiquer avec une main d'ange, c'est-à-dire, sans entamer le bois, et, par suite, sans gêner la sève dans son ascension.

La taille sèche longue et la taille sèche courte. A sa vigne alsacienne et à sa vigne en crosse d'Evian, M. Ravon applique la taille longue, constituée par la formation de plus ou moins de couronnes.

A la vigne basse, il applique, au lieu de la taille courte restreinte, qui tue le cep, la taille courte généreuse, qui le vivifie et le fertilise.

La taille sèche hâtive et la taille sèche tardive. M. Ravon connaît les inconvénients de la taille sèche trop hâtive et les avantages de la taille sèche, qui, tardive, ne l'est pas trop.

Les tailles vertes. M. Ravon taille en vert aussi judicieusement qu'il taille en sec.

Les labours. La vigne plantée dans un sol profondément fouillé par l'instrument aratoire n'ayant pas besoin, pour se développer avec la facilité nécessaire, de ces labours profonds qui risquent de léser les racines, M. Ravon se borne à supprimer, par le ratissage, toute mauvaise herbe.

Surtout sur coteau, il ne cultive pas au cheval, et la raison en est que, fatigante pour l'homme et le cheval, cette culture expose l'échalas à être brisé et le raisin en veraison à être meurtri.

Le fumage. Partisan de l'engrais qui, n'étant pas trop abondant, fait tout à la fois du bois et du fruit, M. Ravon stimule son sol par la fumure la moins susceptible de communiquer au vin une mauvaise saveur.

L'amendement. Le sol étant calcarifère, sans l'être à un haut degré, nous engageons M. Ravon à chercher, dans son terrain, un dépôt de marne calcaire, et s'il en trouve un, à adjoindre à la fumure l'amendement qui donne tant de bouquet au vin.

La vinification. Pour la vinification, M. Ravon suit l'excellente méthode des moines de Cîteaux, et, dans ce travail important, est très-bien secondé par son frère, devenu habile à procurer, par de judicieux mélanges de cépages, un agréable bouquet au vin.

Les produits. Les produits autres que ceux de la vigne-école sont, à cause de leur bonne qualité, très-recherchés, et ceux de la vigne-école sont si fins, qu'on les croit tirés de la Bourgogne.

Les uns et les autres ne pourront que devenir meilleurs encore dans la vaste et salubre cave qui vient d'être construite.

Exploitation, main-d'œuvre et bénéfices. En ce que plus il va plus il plante et donne de soins à sa vigne, voici M. Ravon arrivé au moment de ne plus pouvoir se passer d'ouvriers, car aujourd'hui son frère a son temps absorbé par la tonnellerie.

Or la vigne occupe un terrain de cinq hectares, et, à Brantigny, la main-d'œuvre est sans assez d'expérience et d'intelligence.

Cela étant, la ferme-école de Lahayevaux pourrait, croyons-nous, être priée utilement pour le progrès d'envoyer ici, où ils auraient gratuitement le logement, le chauffage, le blanchissage et la nourriture, deux ou trois élèves désireux de faire plus tard, dans leur pays, de la viticulture avancée.

Quant au revenu, chose remarquable et décisive, il est, comme l'établit la comptabilité, de vingt pour cent.

Conclusion. Tout cela connu, Messieurs, qui ne pensera

comme nous que la partie non montagneuse des Vosges, pour arriver aisément à la fortune par la culture de la vigne, n'a qu'à copier l'œuvre si exceptionnellement méritoire de nos deux maîtres?

Dès lors, nous décernons la plus haute de nos récompenses, une médaille de vermeil, au vénérable M. Brenier et à son disciple reconnaissant, M. Ravon.

Messieurs,

La région des Vosges visitée, cette année, par votre commission offre, quant à la culture et aux habitudes, comme vous allez le voir, un contraste des plus frappants.

Dans la partie dite de la plaine, le sol est formé de calcaires plus ou moins compactes, depuis les sables calcarifères, jusqu'aux marnes vulgairement appelées chalins et les marnes irisées.

Sur ces différents sols on voit réussir à merveille les céréales et les fourrages légumineux.

Chez la plupart des cultivateurs, la culture du blé jouit d'une grande faveur, et l'assolement triennal avec jachère morte passe pour être indispensable; on se repose entièrement sur la richesse naturelle du sol, et tout cela explique la rareté des améliorations.

Quelques propriétaires auxquels nous avons fait part de ces observations nous ont répondu que le morcellement des terres met obstacle aux améliorations que l'on a le désir de faire. Nous devons pourtant signaler de grands progrès chez plusieurs. Ceux-ci ont compris l'utilité du drainage et d'un assolement plus avantageux: ils ont compris aussi qu'une bonne luzernière est préférable à un champ de blé.

Au point de vue agricole, la partie montagneuse des Vosges diffère totalement de la plaine. Le sol étant généralement sablonneux, les cultures sont peu coûteuses. En

raison de leur perméabilité, les terrains sont pour la plupart drainés naturellement. Les racines occupent environ le quart de la culture, ce qui fait qu'on suit presque partout l'assolement quadriennal. La pomme de terre est l'objet d'une grande spéculation, à cause des nombreuses féculeries répandues dans le pays, et cette plante a amené une certaine aisance chez les habitants.

Cependant, comme on abuse souvent des meilleures choses, ce précieux tubercule, simplement appelé dans le principe à nourrir les hommes et les animaux, et, par conséquent, à exercer sur le sol une action réparatrice, est passé généralement à l'état de plante industrielle. Quelques-uns, pour s'enrichir plus vite, implantent la moitié de leurs terrains en pommes de terre, d'autres rappellent cette solanée trois ou quatre années de suite sur le même champ. Après cela, on ne doit pas s'étonner si le blé et le trèfle ne viennent plus. Le trèfle qui autrefois produisait des récoltes abondantes donne à peine une maigre coupe. Quelques cultivateurs, au nombre desquels se trouvent plus d'un de nos lauréats, ont essayé d'introduire la luzerne dans les terrains siliceux, et plusieurs ont réussi.

Voici les procédés que nous avons vu employer par un d'eux.

Comme la luzerne ne réussit bien que dans les calcaires, et surtout dans les calcaires sableux, profonds et bien ameublis, ce novateur intelligent a fourni à sa terre l'élément qui lui manquait, au moyen d'un bon chaulage. L'ameublissement a eu lieu à l'aide de deux charrues fonctionnant toutes les deux dans le même sillon. L'une était dépourvue de versoir et faisait l'office de défonceuse. Cela, une bonne fumure et une semaille de sarrasin pour abri, voilà tout ce qu'il a fallu pour obtenir la luzerne la plus vigoureuse.

Nous avons, je crois, à souhaiter que cet exemple soit suivi par les cultivateurs de la partie montagneuse du département.

Quant à ceux qui habitent la plaine, l'ouvrage est plus facile : il suffit pour eux de ne point trop compter sur la fertilité naturelle du sol et d'avoir le courage de lutter contre la routine.

Maintenant, Messieurs, j'aborde l'examen des titres justificatifs des récompenses méritées par les hommes de progrès dont nous avons été chargés de visiter les cultures.

Au premier rang figurent MM. Roy, d'Epinal, et Melchior Aubry.

Si l'éternelle maxime de Jacques Bujault, le laboureur de Chaloue, a jamais été mise à profit, c'est chez M. Roy qu'il faut le constater. « Si tu veux du blé, fais des prés », a répété ce courageux cultivateur, et aussitôt il s'est mis à l'œuvre.

Dix hectares de prairies ont été créés comme par enchantement. Cependant que de peines, pour rassembler en une belle et vaste prairie tant de parcelles de différentes pronances ! Que de travaux pour niveler une foule d'accidents de terrain. Le chiffre seul de trois mille voitures de terre déplacées peut en donner une idée. Mais ce n'est pas tout : pour tourner à son profit la négligence même de ses voisins, M. Roy a réuni dans une grande fosse, en tête de sa propriété, pour servir à l'irrigation, les purins et les eaux ménagères d'un village tout entier. En homme intelligent, il a compris que l'engrais étant la base de toute amélioration, on doit s'en procurer à tout prix : aussi achète-t-il, dans le but de les convertir en terreau, des boues de la ville d'Epinal.

Quoique M. Rôy ait dû et doive être largement récompensé de ses labeurs par la mieux value et un rendement beaucoup plus rémunérateur, nous lui décernons une médaille d'argent de première classe et une prime de cinquante francs.

M. Melchior Aubry habite Raon-aux-Bois, commune située dans la partie montagneuse des Vosges.

Les travaux de cet ouvrier courageux sont au-dessus de tout éloge.

Près d'une jolie maison, s'étend une prairie bien irriguée, disposée en nombreux ados et de la contenance d'un hectare. Le sol est formé d'une riche alluvion d'une profondeur d'environ un mètre cinquante centimètres. Le propriétaire utilise ce précieux terreau pour améliorer champs et jardins, en creusant des fosses profondes qu'il comble en partie avec de mauvaises terres. Non loin de là s'élève un jardin d'un aspect très-pittoresque. Quatre murs de soutènement bâtis en gradins hauts de trois mètres chacun forment autant de terrasses où prospèrent les légumes et les fruits. Des plants de vignes tapissent une partie des murs, et le reste est occupé par des poiriers et des pommiers que M. Aubry soigne lui-même avec entente. Ce jardin, d'une contenance de six ares huit centiares, a été créé sur un terrain entièrement stérile. C'est un chef-d'œuvre de patience qui eût coûté beaucoup si M. Aubry n'eût été à la fois maçon et charretier. Il n'a pas fallu pour cela moins de mille voitures de matériaux sortis, pour la plupart, de ses champs et de ses prés.

Un pré aux Moines a été aussi l'objet d'un travail considérable. Une fontaine abondante l'arrose au moyen de canaux bien disposés. La partie basse, autrefois marécageuse, a été drainée en pierres dans toute sa longueur. Autant qu'il a été permis d'en juger par le chaume, le foin a dû être très-abondant. Ce pré contient un hectare. Vingt-cinq ares de friche y attenant ont été boisés, et les arbres accusent une forte végétation. Les autres propriétés forment, avec celles qui précèdent, une contenance de cinq hectares dont deux et demi de prés considérablement améliorés.

Cela étant, M. Aubry recevra de nous une médaille d'argent de première classe et une prime de cinquante francs.

M. Grosjean, Nicolas, de Dommartin-aux-Bois, a acquis, il y a 8 ans, au prix modique d'un franc l'are, 80 ares de terrain inculte et stérile. Après avoir défoncé cette terre à une profondeur de 50 centimètres, et en avoir tiré deux

mille voitures de pierres, il y a planté de la vigne. Son travail a été couronné du plus beau succès, car aujourd'hui le coteau qui, naguère, était un vaste pierrier où n'apparaissait aucune trace de végétation, est aujourd'hui couvert de vigne.

Nous exprimer ainsi est dire que nous devons à M. Grosjean une médaille d'argent de première classe.

M. Thiriot habite Dommartin-les-Ville, commune située dans la partie des Vosges dite la plaine.

Ancien élève de l'institut agricole de Roville, cet homme de cœur ne cesse de propager les bonnes méthodes, et entre autres la culture des betteraves en billons.

Un champ contenant environ soixante ares et d'une valeur autrefois insignifiante, est aujourd'hui, grâce à ses travaux intelligents, d'une part, une bonne prairie naturelle, et d'une autre part, une bonne luzernière plantée d'arbres très-vigoureux.

Un pierrier longeant cette propriété a fait place à un beau mur garni de vigne, et M. Thiriot a créé une treille en plein vent, qui, imitée du système Trouillet, nous a paru être d'un grand rapport. Ces travaux sont d'autant plus méritoires qu'ils ont été exécutés dans un pays où les améliorations de ce genre sont encore à l'état de problème chez les simples cultivateurs, malgré d'importantes améliorations accomplies par de grands propriétaires.

Dès lors, à l'œuvre exemplaire de M. Thiriot revient une médaille en argent de deuxième classe.

M. Hureau, Auguste, de Chaumousey, a fait il y a environ trois ans, en raison de la convenance, l'acquisition, à des prix élevés, d'un certain nombre de parcelles de terre, et les a transformés en une prairie naturelle de cent vingt ares. Le travail ayant été bien fait, et le sol étant avantageux, de très-belles récoltes sont à espérer.

De plus, il a donné, à Chaumousey, l'exemple des prairies artificielles, et, le premier, y a semé des luzernes qui, chaque année, lui produisent, sur un hectare, une grande quantité d'excellent fourrage.

Donc une médaille d'argent de deuxième classe doit être, pour M. Hureau, la preuve du prix attaché par nous aux exemples qu'il s'est mis à donner.

MM. Leboube, Charton, Petitdemange.

M. le docteur Castel a voulu, vous le savez, Messieurs, honorer la mémoire de son fils, décédé garde général des forêts, en fondant un prix dont le revenu serait attribué tous les 4 ans à récompenser un garde appartenant à cette administration.

Parmi les préposés de l'arrondissement de Saint-Dié recommandés à votre choix par nos collègues MM. Baudrillard et Colnenne, votre attention s'est tout particulièrement fixée sur MM. Leboube, brigadier mixte à Taintrux (inspection de Saint-Dié), et Charton, brigadier mixte aux Arrentès-de-Corcieux, (inspection de Fraize).

Dans des rapports détaillés qui ont été mis sous vos yeux, leurs chefs ont rappelé les nouveaux travaux de reboisement que ces deux préposés ont fait effectuer avec zèle et intelligence, dans les forêts confiées à leur surveillance, et les éloges qu'ils ont constamment mérités pendant leur longue et laborieuse carrière.

Le brigadier Leboube, entré dans sa 60e année, compte en effet 33 ans de services administratifs, non compris 6 ans de services militaires. Le brigadier Charton, âgé de 62 ans, compte lui-même 30 ans de services administratifs et près de 8 ans de services militaires.

En décernant ex æquo à ces deux employés le prix Castel et en décidant que sur ce prix leur seraient accordées deux médailles d'argent de 1re classe, vous avez voulu honorer en eux toute une vie de labeur et d'honnêteté, et au moment où MM. Leboube et Charton sont appelés à jouir, au milieu de leur famille et de leurs concitoyens, du repos qu'ils ont si bien

gagné, leur donner un témoignage public d'estime et de considération.

Un autre brigadier forestier, M. Petitdemange, de Gérardmer, est, d'après les renseignements qui vous ont été fournis, digne d'une récompense que motivent 14 ans de bons et dévoués services et 7 ans passés sous les drapeaux.

Vous n'avez point voulu ajourner le prix que méritent tous ces titres, et vous avez en conséquence décidé que sur les fonds ordinaires dont dispose notre Société, il serait accordé à M. Petitdemange une médaille d'argent de 1re classe.

M. le docteur Chevreuse.

M. le docteur Chevreuse, de Charmes, est un homme que vous connaissez tous pour un infatigable travailleur. Observateur plein d'intelligence et de sagacité, il cherche à lire dans toutes les pages du livre de la nature. Appelé par son état et par ses fonctions à voir de près les maladies et toutes les misères humaines, persuadé d'un autre côté que rien ne sert à rien dans la création, il réfléchit et étudie chaque fois qu'il en trouve l'occasion, chaque fois qu'un fait lui paraît mériter quelque attention. Je regrette que les limites de ce rapport ne permettent pas d'exposer ici dans tous leurs détails les découvertes de M. Chevreuse. On dira peut-être que le docteur Chevreuse est un ambitieux, qui veut se faire un nom, qui recherche les honneurs et les distinctions. A cela je répondrai avec assurance : non. Ses travaux pourtant ont un but, mais un but élevé et noble ; et, dussé-je blesser sa modestie, je proclame que ce but est celui de soulager les malades, de venir en aide aux classes pauvres.

Une des dernières communications de M. Chevreuse a eu pour objet le duvet contenu dans la tête de la massette (typha-latifolia), plante qui croît dans les étangs, les fossés et les marais de la plaine. Chaque massette peut en fournir 50 ou 60 grammes, M. Chevreuse en a fait depuis trois ans des cous-

sins dont il est très-content. Aussitôt il les conseille à de pauvres gens, qui avaient froid tous les hivers et qui ont été heureux de se faire ainsi pour rien un bon duvet. M. Chevreuse est heureux ainsi de prévenir de cette façon des maladies dont le froid est une des causes les plus fréquentes.

Une autre fois, c'est la maladie de la vigne, c'est le miélat des houblonnières, ce sont les ravages des pucerons sur les feuilles, organes essentiels des plantes, qui préoccupent M. Chevreuse. Il voudrait trouver la cause du mal, l'insecte, l'étudier, suivre les périodes de son développement et de sa reproduction, pour le combattre avec plus de certitude de succès, et donner ainsi à l'alimentation publique des récoltes plus complètes.

Ce sont ensuite les dégâts causés par les vers blancs et les hannetons qui appellent son attention. La multiplication extraordinaire des hannetons et de leurs larves tient, selon M. Chevreuse, à la destruction trop grande des taupes et surtout des oiseaux et de leurs nids. M. Chevreuse voudrait voir la disparition des hannetons suivre une marche aussi rapide et cherche des moyens d'y intéresser tout le monde. — Les hannetons constituent un engrais très-riche. — Ils sont un aliment très-bon pour les poules auxquelles il fait pondre un plus grand nombre d'œufs. — C'est en décapitant des hannetons pour les donner en pâture aux poissons de son vivier que, *le 7 juin 1867*, M. Chevreuse a remarqué, sortant de leur corps, une matière colorante, qui est devenue dès lors un de ses objets favoris d'études et d'expériences. Cette matière colorante provient de la digestion de la chlorophylle des feuilles mangées par les hannetons. Plus la chlorophylle est développée et la digestion complète, plus la couleur hannetonique est belle. Cette couleur prend une infinité de nuances selon l'espèce des arbres sur lesquels les hannetons ont vécu. Chaque arbre a sa nuance propre (comme vous pouvez en juger par un échantillon déposé sur le bureau), de sorte qu'en voyant la peinture, on peut reconnaître la provenance. Le fond de la plupart des couleurs est brun : on y trouve des jaunes plus ou

moins foncés, des jaunes d'or, des verts, des rouges, des violets, des noirs. C'est une ressource inépuisable pour les aquarellistes. — M. Chevreuse lui-même a fait de jolies petites peintures avec ces nouvelles couleurs ; notre collègue M. Préclaire, de Charmes, M. Dancourt, M. Châtelin ont essayé cette substance et en ont été très-contents. On peut la dessécher, la conserver, puis la dissoudre dans l'eau au moment de s'en servir. Cette matière colorante enfin a résisté à l'action de l'air, de la lumière et du soleil, depuis trois ans, autant et plus que les couleurs ordinaires.

Mais celle de ces découvertes à laquelle le docteur Chevreuse attache le plus d'importance, c'est la conferve bulleuse, qui croît si abondamment dans les mortes ou étangs situés près des rivières, dans les bassins des fontaines, dans les auges d'arrosement des jardins, cette espèce de mousse d'eau ou limon auquel nul ne fait attention. Si je n'étais un profane, j'aimerais à vous entretenir un instant de cette substance. M. Chevreuse recueille la conferve bulleuse, et, en attendant que l'industrie elle-même en tire parti, il la fait sécher, l'emmagasine, et étudie au point de vue médical et chirurgical ses propriétés mucilagineuses et absorbantes. Il l'emploie contre les ophtalmies, les panaris, les fluxions dentaires, les engelures, les brûlures, les crevasses, les furoncles, les piqûres d'abeilles, de pointes, de clous, d'épines, etc. — M. Chevreuse et ses malades ne sont pas les seuls à se louer des bons résultats de l'emploi de la conferve bulleuse. Elle a été employée avec succès par M. le docteur Cosserat dans un cas remarquable de blessure. Un sergent-major, atteint à Nompatelize d'un éclat d'obus, avait au bas du dos une blessure de 0,60 centimètres de long, 40 de large et de 4 à 6 de profondeur. Complication à peu près infaillible de grangrène. Du 14 octobre 1870 au 5 février 1871, le docteur Cosserat n'a fait usage que de conferve imbibée d'eau-de-vie. Ce militaire est aujourd'hui complétement guéri. Déjà M. Chevreuse a reçu les compliments de bon nombre de ses confrères qui prônent la conferve : parmi les principaux, et

même parmi les sommités de la science, nous citerons les docteurs Cabasse, Richet, Demarquay, Chauffard, Maisonneuve, Nélaton. Aussi, devant ces témoignages, M. Chevreuse es de plus en plus convaincu qu'il n'a pas fait une découverte inutile. Il voudrait voir sa conferve remplacer la charpie dans les hôpitaux et dans le sac du soldat en campagne; il voudrait la voir surtout dans la maison des pauvres, qui, puisqu'elle ne coûte rien, pourraient, avec la plus grande facilité, en faire d'amples provisions.

Depuis longtemps, Messieurs, vous avez tous suivi avec intérêt les communications de M. le docteur Chevreuse; tous, depuis longtemps, vous rendez hommage à cet esprit observateur et actif. Aussi, lorsqu'à l'une de nos dernières séances, une voix s'est élevée parmi vous pour proposer de décerner une médaille de vermeil à M. Chevreuse, vous avez tous acclamé vivement et à l'unanimité cette récompense si bien méritée.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE,

PAR J. CONUS,

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE, AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ,

Membre titulaire.

Messieurs,

Les vers présentés au concours de cette année me font penser à la cigale du bon La Fontaine, bien heureux, lui, d'avoir trouvé des amis plus hospitaliers que sa fourmi. Chants perdus que ceux du poëte ! on ne lit plus de vers aujourd'hui ; notre siècle est celui des fourmis. Corneille et Racine ont bien encore pour lecteurs obligés les écoliers qui les admirent de confiance, avec un enthousiasme modéré, mais qui s'en vengent plus tard en ne les regardant plus. Saura-t-on jamais le nombre d'ennemis que fait, aux grands écrivains, l'honneur de figurer sur un programme d'études ? Ils y contractent une odeur de pensum qui ne laisse pas de leur faire grand tort. Les livres défendus, ah ! ceux-là ont toujours une clientèle assurée. Demandez plutôt au petit Racine, lisant clandestinement à Port-Royal les amours de Théagène et de Chariclée, un roman grec, s'il vous plaît. Le livre est confisqué et l'enfant sermonné. Qu'à cela ne

tienne, l'espiègle écolier s'en procure un autre, l'apprend bravement par cœur, puis va remettre le volume au maître avec une soumission triomphante. Tous les écoliers, heureusement, ne poussent pas la désobéissance jusqu'à apprendre en cachette un volume de grec.

La poésie donc a eu des jours meilleurs; mais il est permis d'espérer qu'ils reviendront. A la vue de la campagne en fleurs, Le Tasse s'écriait avec enthousiasme : « Voilà mon poëme. » Le livre de la nature est toujours ouvert pour ceux qui sentent et savent exprimer la poésie des choses. La nature est pour nous une découverte d'hier. La Fontaine et Fénelon l'avaient entrevue; mais c'est J. J. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre et Chateaubriand qui nous l'ont fait connaître. Et cet autre monde que nous portons en nous, le cœur humain, puisqu'il faut l'appeler par son nom, malgré ces vers de Musset :

Toujours le cœur humain pour modèle et pour loi !
Le cœur humain de qui? Le cœur humain de quoi?

n'a-t-il plus rien à dire au poëte? Le sommeil présent de la poésie n'est donc pas celui de la mort; c'est un travail secret qui amènera, comme toujours, une renaissance. Rappelons-nous le réveil littéraire de 1828, la fameuse lutte des Classiques et des Romantiques, et la part si vive qu'y prit la jeunesse défendant la nouvelle école poétique et l'art nouveau contre l'art ancien. Ce temps n'est plus. La jeunesse d'à présent est plus calme à l'endroit de la poésie. J'entends même dire qu'il n'y a plus de jeunes gens aujourd'hui, qu'ils sont revenus des illusions de leur âge et rassis comme des notaires. Voyez-les dans un bal, l'air froid et compassé, marcher la contredanse d'un pas d'enterrement. Volontiers leur dirait-on, comme le vieux Lacretelle :

Cédez-moi vos vingt ans, si vous n'en faites rien !

Et il méritait bien d'avoir toujours vingt ans l'aimable vieillard qui, prenant congé de sa campagne, pour revenir à la ville, lui murmurait cette promesse de retour :

Au revoir ! parlons bas ! la mort pourrait m'entendre !

Des vers comme celui-là ne devraient-ils pas trouver grâce devant ces esprits positifs, qui veulent que la poésie ait fait son temps, et que l'avenir appartienne exclusivement à la prose, langue de la science et de la raison? Ils bannissent les poëtes et leurs riants mensonges, mais qu'est-ce donc que toutes ces belles promesses faites au nom de la science et de la raison? N'y a-t-il pas une petite part à faire au chimérique et à l'imagination dans leurs séduisantes théories? Grâce aux découvertes de la science, disent-ils, le problème de la vie à bon marché est résolu; grâce aux progrès de la raison, les hommes deviennent forcément des sages. On s'en aperçoit déjà. La marée arrive toute fraîche à Epinal, et le pain et les loyers n'y coûtent pas plus cher qu'à Paris. Guerres, pillages, conquêtes, vieilleries du temps passé! Les haines de peuple à peuple vont s'éteignant de jour en jour. Voici venir la *Paix universelle* annoncée par le bon abbé de Saint-Pierre, et nous pouvons dire avec Rabelais: « Le temps n'est plus d'ainsi conquester les royaulmes avec dommaige de son prochain frère chrétien..... ce que les Sarrasins et barbares appelaient jadis prouesses, nous appelons briguandages et meschancetés. » C'est l'âge d'or rêvé par les poëtes et réalisé par les philosophes et les mathématiciens.

Mais à quoi bon ces querelles entre la science et la poésie? il ne peut y avoir de divorce entre elles, puisque toutes deux répondent à des besoins différents et impérieux de notre nature. Il y a en nous deux êtres—la *bête* et l'*autre*—; ceux qui l'ignorent peuvent l'apprendre dans le charmant *Voyage autour de ma chambre* de Xavier de Maistre. Quand la *bête*, par l'entremise de son serviteur, la science, a mis à contribution, pour ses besoins, la terre, la mer et les airs, il reste à satisfaire *l'autre* qui veut être amusée et charmée, et quelle distraction meilleure qu'une bonne lecture! Heureux ceux dont le cœur et l'imagination sont restés jeunes, et qui ont conservé le goût de la poésie! ils y trouvent des jouissances délicates inconnues aux profanes. En récom-

pensant les essais plus ou moins heureux des intrépides qui cultivent encore la langue des vers, la Société d'Emulation n'entend pas couver, malgré Minerve, des rimeurs endiablés,

« Faisant dire aux échos des sottises champêtres. »

Non, son but est tout simplement d'entretenir le goût des lettres, ces douces consolatrices, si propres à pacifier les âmes, et, dans les heures troublées que nous traversons, leur secours n'est sûrement pas à dédaigner.

Je passe aux noms et aux titres des concurrents qui ont été jugés dignes de récompenses :

Melle Rebouché a fait un envoi de quatre pièces de vers : — La Fête-Dieu — A mes élèves — Un Souvenir — Le Printemps. — Point de longueurs dans ces petites pièces pleines de sentiment, d'un style ferme et sobre sans sécheresse. Cette poésie intime et voilée n'est pas sans charmes. Pour ces mérites divers, et malgré l'exiguité de l'envoi, la Société accorde à Melle Rebouché une médaille d'argent de 2e classe.

Les poésies de Mme Emile Jeanpierre, née Piot, ont d'abord le mérite d'avoir été inspirées par les événements du jour. L'auteur sent vivement nos malheurs et nos défaites, et, avec un vrai cœur de française, elle nous fait partager ses émotions parfois heureusement exprimées. La pièce intitulée le *Prisonnier*, pleine de vers touchants, rappelle les Hirondelles de Béranger. Les vers consacrés à la mémoire des soldats morts au champ d'honneur, à La Bourgonce, ont un double intérêt pour un lecteur vosgien. Signalons encore le *Départ du volontaire*, et *Une nuit d'orage* qui reproduit assez heureusement le mouvement et la variété de rhythme de la Cantate de Circé. Un rappel de la médaille de bronze obtenue par Melle Piot, en 1869, est accordé à Mme Emile Jeanpierre pour ses nouvelles poésies.

Le volume de poésies de M. de Bonnay d'Herbel, intitulé *Soleils et Brumes*, a le tort de rappeler les *Rayons et les Ombres* de V. Hugo, que l'auteur reconnait d'ailleurs pour son maître et son modèle. M. d'Herbel a la passion

des vers, et la Muse ne lui tient pas rigueur. Il a de l'élan, du souffle et toute la verve d'une riche imagination de vingt ans; il fera bien cependant de se mettre en garde contre sa grande facilité de composition. Ce n'est pas tout de laisser tomber çà et là de beaux vers, d'enlever une strophe, il faut le travail de la lime pour effacer les taches qui déparent les meilleurs morceaux. La langue de M. d'Herbel est singulièrement hardie; il a des expressions et des alliances de mots à effaroucher les puristes; on dirait un écolier s'amusant à narguer la grammaire. D'autres fois sa Muse, le bonnet sur l'oreille, veut se donner des airs de mauvais sujet qui contrastent avec sa réserve habituelle. Là n'est pas l'originalité du jeune poëte; qu'il laisse à Musset sa regrettable perfection en ce genre. M. d'Herbel sait aussi, à l'occasion, gentiment tourner et décocher une malice, et ses pièces badines et familières ne sont pas celles qui lui font le moins d'honneur. A tous ces titres, et réserves faites, la Société, dans le but d'encourager un jeune talent de belle espérance, décerne une médaille de bronze à M. de Bonnay d'Herbel.

Un remarquable travail d'histoire locale a été publié par M. Jules Renauld, ancien juge de paix de Charmes. L'ouvrage est intitulé : *La Ville de Charmes-sur-Moselle* aux XVI[e] et XVII[e] siècles. — Charmes avait eu un poëte pour chanter son beau site (1); elle vient de trouver un historien,

(1) Voici les vers de François de Neufchâteau sur les lieux riants qui frappèrent les premiers regards de Claude Gelée, dit le Lorrain, né en 1600 à Chamagne, à 5 kilomètres de Charmes, mort à Rome en 1682 :

Des hauteurs de Châtel contemplez la Moselle !
Que Charme est bien placé, que cette rive est belle !
Ah ! faut-il s'étonner qu'en ces lieux pleins d'attraits,
De l'aimable nature épiant les secrets,
Gelée ait pu tracer ces riants paysages,
Ces ciels purs, ces beaux soirs, ces vapoureux nuages,
L'air qui joue à travers ces épis ondoyants,
Ces arbres agités et ces lointains fuyants !

qui a élevé en son honneur un véritable monument. Oui, Charmes a une histoire. Cette jolie petite ville « dont le séjour, dit Nicolas Remy, est si aggréable pour la bonté et clémence de son air, que nulle ville de tout le pays lui querelle ce pardessus », cette ville si paisible a joué un rôle dans le passé; elle a été mêlée aux guerres qui ont si souvent ensanglanté notre pauvre Lorraine. L'année dernière encore, le sang coulait dans ses murs, et plusieurs maisons étaient brûlées par l'ennemi (1). Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire! comme on comprend la vérité de ce mot, en lisant, avec M. Renauld, le récit émouvant des calamités sans nombre qui sont venues fondre sur la ville de Charmes. On en jugera par ce fait seul : Charmes qui, en 1618, à l'ouverture de la guerre de Trente ans, comptait 2,300 habitants, n'en avait plus que 200 en 1652.

Les limites étroites d'un compte rendu ne me permettent pas d'analyser, même sommairement, la première partie de l'ouvrage de M. Renauld consacrée exclusivement à l'histoire de Charmes. Par son importance et son étendue, ce chapitre demanderait, à lui seul, un article spécial avec des citations. C'est assez de dire qu'on y trouve des détails bien choisis, tous puisés aux sources et présentés d'une manière vive et dramatique. Quelques anecdotes discrètement semées dans le récit y jettent une agréable variété, et ces petits incidents de la vie ordinaire contribuent, pour leur part, à donner à cette époque sa véritable physionomie.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, M. Renauld nous parle des monuments de Charmes en homme qui sait à fond leur histoire; des dessins intercalés dans son livre

(1) Les Allemands occupèrent Charmes sans résistance. Néanmoins le vendredi, 14 octobre 1870, entre 4 et 5 heures du soir, un coup de fusil parti on ne sait d'où — (le fait n'est même pas certain) — fut le prétexte de brutalités sans nombre, et du meurtre du sieur Mariotte, pharmacien, tué devant chez lui, d'un coup de baïonnette. Deux maisons furent brûlées le soir même. Une enquete eut lieu, et l'on ne put rien relever contre les habitants de Charmes; *c'est pourquoi* deux autres maisons, *prises au hasard*, furent incendiées le lendemain.

nous les remettent sous les yeux, et nous donnent une haute idée de cette belle architecture dont il ne reste plus que de rares vestiges.

Le chapitre où revivent les institutions municipales de la ville de Charmes, offre un vif intérêt. On aime à lire les détails concernant le conseil de la ville — la justice — les impôts — les maîtrises — les corporations ouvrières — la milice des arquebusiers — la voirie et la vénerie. Pour clore l'ouvrage, vient la liste biographique des personnages marquants nés à Charmes, dont le souvenir s'est conservé.

Il fallait un artiste, un archéologue, un jurisconsulte et un lettré, comme M. Renauld, pour écrire cette intéressante et lumineuse monographie. Une pareille œuvre vous a paru digne, Messieurs, de la plus haute de vos récompenses, et vous avez décerné à M. Renauld la médaille de vermeil (1).

Nous avons, cette année, la bonne fortune de récompenser une œuvre d'art, un vrai petit chef-d'œuvre dû à la plume et au pinceau de M. Auguste Grandjean, d'Epinal. C'est un livre *d'Heures* dédié par un père à sa fille. Il fallait le cœur d'un père et la main d'un artiste, pour exécuter ce travail de Bénédictin, qui ne le cède pas aux plus beaux ouvrages en ce genre que nous a légués le Moyen-Age. En feuilletant le volume, l'œil est frappé et comme ébloui de cette variété infinie de dessins, de couleurs, de lettres, le tout assorti avec un goût exquis. Rien de plus léger, de plus riche, de plus fini que ces dessins encadrant chacune des pages. Pas un ne ressemble à l'autre, et tous sont de la composition de l'auteur. Le texte écrit à la main présente la même variété : vous diriez un missel de luxe sorti de nos meilleures presses. Un pareil ouvrage est sans prix, et les amateurs le couvriraient d'or pour le posséder. Pour ce beau travail, une médaille

(1) L'histoire de Charmes, grand in-8°, se trouve à Épinal, chez M. Gley, imprimeur; à Paris, chez M. Goin, libraire, rue des Écoles; à Nancy, chez M. Lucien Wiener, éditeur.

d'argent de 1re classe et une prime de 100 francs sont accordées à M. Auguste Grandjean.

Une médaille d'argent de 1re classe est également décernée à M. Garnier, conducteur des ponts et chaussées, pour sa belle carte routière du département des Vosges. Cette carte est une réduction exacte de celle de l'État-Major, complétée par toutes les voies de communication ouvertes depuis sa publication : on y trouve, outre les chemins de fer et les routes, tous les chemins de grande communication et d'intérêt commun, distingués par des signes spéciaux à chacune de ces voies; les distances kilométriques sont indiquées pour les routes nationales et départementales.

Les principaux mouvements de terrains, qu'on néglige ordinairement d'indiquer sur les cartes routières, sont reproduits sur le dessin de M. Garnier, qui est d'une exécution parfaite L'œil s'arrête avec complaisance sur ce panorama et se retrouve sans peine dans ce dédale de routes, de chemins, de cours d'eau, de montagnes si bien tracés qu'il n'y a pas la moindre confusion. Ainsi en a jugé le Conseil général, sous le patronage duquel cette carte a été confiée à M. Ebrard, un des graveurs de Paris qui font le plus de travaux en ce genre et jouissent de la meilleure réputation.

On commence enfin à comprendre en France l'importance de la géographie; M. Garnier a donc fait un travail utile et plein d'à-propos, et sa carte, qui paraîtra prochainement, ne saurait manquer d'être bien accueillie du public.

Ces divers travaux, Messieurs, montrent que le sentiment littéraire et le goût de l'art ne sont pas éteints sur cette brave terre des Vosges. Moins les circonstances sont favorables aux choses de l'esprit, plus est grand le mérite de ceux qui conservent pieusement la tradition française et le glorieux héritage du passé. Sans vouloir rabaisser personne, ni méconnaître le génie particulier des autres peuples, nous pouvons dire que les lettres françaises ont fait quelque figure dans le monde, et que notre langue est parlée dans l'Europe entière. Au XIIIe siècle, elle jouissait déjà du privi-

lége de l'universalité que deux autres langues voudraient lui disputer aujourd'hui, et Brunetto Latini, le maître du Dante, qui, en élève reconnaissant, lui a donné une place dans son Enfer, écrivait un ouvrage en français « *pour ce,* disait-il, *que c'est une parlure délitable et plus commune que moult d'autres.* » Au siècle dernier, quand, sous un pouvoir aveugle et avili, la France perdait la puissance des armes, elle conservait celle des idées. Nos écrivains disposaient de l'opinion, ils donnaient ou retiraient la gloire; ils avaient l'Europe pour auditoire et les souverains pour courtisans. Aujourd'hui que la France est de nouveau malheureuse pour des fautes qui ne sont pas toutes les siennes, ceux mêmes qui ont subi son ascendant et profité de sa féconde influence ne peuvent le lui pardonner, ni dénigrer assez la littérature et la nation françaises. Cela ne les empêche pas de continuer à user de notre hospitalité, et à copier nos modes et nos ridicules, avec cette grâce que vous savez : vous diriez l'ours de La Fontaine jouant de l'éventail avec un pavé. Nos livres les plus licencieux sont les plus goûtés de ce monde-là; vous les voyez, à l'étranger, aux étalages des libraires, et c'est sur cette littérature de bas-étage, méprisée en France, qu'on affecte de juger l'esprit français. Allez donc parler de Racine, de Molière, de La Fontaine, de Sévigné à des gens qui ne comprennent pas la finesse, l'esprit, la grâce, choses si légères et si françaises. — Ces Messieurs se passent bien de ces choses-là. —

Il faut bien, s'il vous plaît, que vous vous en passiez.

La saillie gauloise elle-même n'a pas de prise sur ces épaisses natures, et, s'ils se mêlent de plaisanter, c'est avec une pesanteur tout à fait réjouissante. Que n'écoutent-ils le bonhomme :

Ne forçons point notre talent,
Nous ne ferions rien avec grâce,
Jamais un lourdaud, quoi qu'il fasse,
Ne saurait passer pour galant.

Oui, le travail, méprisé de l'antiquité, longtemps réputé œuvre servile, est enfin réhabilité : c'est aujourd'hui le premier des titres de noblesse. Pour répandre dans les masses cette idée vraie, seulement mise en lumière de nos jours après tant de siècles, nous pouvons compter sur le concours des instituteurs, dont quelques-uns vont recevoir tout à l'heure la récompense due à de bons et intelligents services. Voyez-les à l'œuvre ces braves travailleurs, qui ne marchandent au devoir ni leurs efforts, ni leur santé, ni leur temps, le temps qui leur appartient, donné aux écoles du soir. Plus d'un y a laissé la vie. Ce n'est pas à eux qu'il faut s'en prendre de l'état d'infériorité de notre instruction primaire, mais à une inintelligente ou coupable parcimonie du budget. Que prouvent nos belles statistiques, nos brillantes expositions scolaires? Les faits sont là : notre infériorité est notoire, et nous avons mieux à faire que de nous cacher le mal, c'est d'y porter remède, non pas demain, mais aujourd'hui. L'avenir de la France est dans les générations qui grandissent dans nos écoles. Mais l'instruction n'est pas tout; il faut encore bien leur apprendre à ces enfants, qui demain seront des hommes, ce que c'est que l'ordre, la patience, le respect, trois vertus trop oubliées parmi nous. Que dès leur entrée à l'école, ils prennent l'habitude de les pratiquer, ces petites vertus qui font, plus que l'héroïsme d'un moment, la force d'un peuple. Que de leur côté, les familles viennent en aide à l'instituteur; qu'elles n'oublient pas ce précepte : « la crainte *de la verge* est le commencement de la sagesse. » Oui, quelques brins de bouleau, coquettement liés en faisceau et placés bien en vue, voilà le levier demandé par Archimède pour soulever et changer le monde. Nous n'avons plus de croyances, dit-on : pour les ranimer, reprenons les choses par le commencement. Une fois la croyance à la verge entrée dans ces petites têtes brunes et blondes, soyez sûrs que vous y verrez rentrer, les unes après les autres, les croyances civiques, morales et religieuses, sans lesquelles il n'y a pas de société possible.

Quoi qu'on en dise, nous pouvons être fiers des écrivains en tout genre qui honorent notre littérature. Si aujourd'hui nous avons pour eux un culte par trop platonique, cela tient, en partie, à leur perfection même. On se lasse de tout, même du beau, et le grand nombre des chefs-d'œuvre amène la satiété. La France en est là :

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde!

Jadis la littérature était la distraction élégante d'une société oisive dont elle reflétait l'image; la foule ignorante restait étrangère aux jouissances délicates de l'esprit. Les rôles sont bien près maintenant d'être intervertis. L'ancien public raffiné et blasé ne lit plus; mais nous voyons paraître, sur la scène du monde, un autre public jeune, inexpérimenté, qu'il faut arracher à l'ignorance et convertir au culte des lettres, si bien nommées jadis les Humanités ou les connaissances vraiment dignes de l'homme. Faut-il donc enlever le cultivateur à la charrue et l'ouvrier à l'atelier, pour en faire un homme de lettres ou un employé de bureau? A Dieu ne plaise! seulement il faut répandre le plus possible les bienfaits de l'instruction, et même les jouissances saines et élevées de l'esprit, pour rapprocher les classes de la société, plus divisées peut-être par la différence d'éducation que par l'inégalité des fortunes. On pouvait opposer autrefois les fonctions libérales aux fonctions serviles : rayons ces mots de la langue; aujourd'hui toutes les fonctions sont libérales quand elles sont librement et honnêtement exercées. Le paysan sur sa terre, l'ouvrier sur son établi sont aussi libres, plus libres même que l'avocat, le médecin ou l'homme en place; à coup sûr ils sont plus estimables que le désœuvré inutile à lui-même et aux autres. Écoutez La Bruyère : « Il y a des créatures de Dieu qu'on appelle des hommes, qui ont une âme qui est esprit, dont toute la vie est occupée et toute l'attention réunie à scier du marbre; cela est bien simple, c'est bien peu de chose. Il y en a d'autres qui s'en étonnent, mais qui sont parfaitement inutiles, et qui passent le jour à ne rien faire : c'est encore moins que de scier du marbre. »

Si Pierre Tempête, le grand fouetteur du collége de Montaigu, eût encore été là, aurait-on vu des élèves de Louis-le-Grand dénoncer au monde, par l'organe des grands journaux de Paris, une faute de cuisine commise à leur endroit. Le monde entier a su qu'un ragoût de mouton avait été manqué, à Louis-le-Grand, et que Vatel II n'avait pas fait, comme l'autre, la sottise de se couper le cou. Cela ferait rire, si la chose était moins sérieuse au fond. Ce n'est pas une jeunesse si mollement élevée qui donnera à la France les hommes dont elle a besoin. Nous avons des fautes à réparer, des ruines à relever, et, pour cela, il nous faut le concours énergique des volontés et des efforts de tous. « Il faut, dit Alexandre Dumas fils, dans une lettre rendue publique et pleine des sentiments du patriotisme le plus pur et le plus éclairé, il faut que la France vive de privations, qu'elle passe les nuits, qu'elle ne rie plus, qu'elle ne danse plus, qu'elle soit recueillie, modeste et patiente, que le père travaille, que la mère travaille, que les enfants travaillent, que les serviteurs travaillent, jusqu'à ce qu'elle ait reconquis l'honneur de la maison. Il faut que, lorsqu'on entendra, de par le monde, le grand bruit régulier et continu que fera ce travail universel, à quiconque demandera quel est ce bruit? chacun puisse répondre : c'est la France qui se libère et se transforme. » Que cet appel soit entendu et la France est sauvée.

J. Conus.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DE L'INDUSTRIE

SUR

LE SYSTÈME DE PRESSION DES TUILES DITES MÉCANIQUES,

inventé par M. JEANDIDIER,

fabricant de tuiles à Lerrain, et présenté à l'appréciation de la Société.

Rapporteur : M. MARCHAL.

Le fabrication des tuiles a, comme toutes les industries, fait de grands progrès, depuis le broyeur animal de l'argile jusqu'au four où se termine l'opération. Naguère encore, cette fabrication était des plus élémentaires : des animaux, bœufs ou vaches, broyaient l'argile en la piétinant dans une caisse assez resserrée, où ils devaient toujours marcher, car alors le fouet venait stimuler l'animal. L'argile, ainsi broyée, était mise en pâte avec tous les petits cailloux que l'œil de l'ouvrier n'avait pu découvrir, puis coupée en galettes avec un fil de laiton, et, après la dessication à l'air, soumise à la cuisson dans un four ouvert à la partie supérieure, que l'on fermait avec des moellons calcaires pour en former de la chaux. Les tuiles creuses ainsi fabriquées pesaient 1 kil. 645; il en fallait 48 pour couvrir un mètre carré, et le poids du mètre superficiel de couverture était de 79 kilogrammes.

Un industriel du Haut-Rhin, M. Gilardoni, imagina les tuiles dites mécaniques, également connues sous le nom de l'inventeur; leur poids est d'environ 3 kil.; il en faut de 13 à 14 pour couvrir un mètre, et le poids du mètre superficiel de

couverture est réduit à 40 kilogrammes, ce qui produit une grande économie dans la charpente ; de plus, la grande dimension de ces tuiles permet encore de réduire de moitié les frais de lattage.

Ces avantages firent abandonner la tuile creuse, et, le brevet expiré, le système Gilardoni fut généralement adopté dans nos nombreuses tuileries. La concurrence qui en est résultée, le besoin de produire vite et bien, a forcé les industriels à abandonner les anciens procédés de fabrication ; des broyeurs mécaniques qui purgent l'argile des galets qu'elle renferme et la triturent beaucoup mieux que le piétinement, ont remplacé les animaux ; les presses, mues par l'eau ou par la vapeur, remplacent le travail de l'homme, et des fours perfectionnés cuisent la tuile en vase clos et sans déperdition de chaleur.

Il semblerait résulter de cet exposé qu'il ne reste plus rien à faire pour perfectionner les engins qui servent à la fabrication de la tuile; mais l'industrie n'a pas de limites, elle doit toujours progresser; les presses mécaniques imaginées pour remplacer le travail de l'homme, qui est trop coûteux d'abord, et n'est pas régulier, produisent beaucoup et d'une manière uniforme; mais elles compriment l'argile en une seule fois au moyen d'un excentrique, et compriment en même temps l'air renfermé dans les cavités de l'argile. La compression peut être opérée une seconde fois, mais elle n'est pas graduée et le travail est doublé. L'air est très-compressible, mais il est aussi très-élastique, et aussitôt la pression exercée, il brise les parois qui le renferment et la tuile est parfois hors de service en sortant du moule, c'est un déchet; ou si les parois offrent encore assez de résistance pour retenir l'air froid, elles éclatent au four, et si la tuile n'est pas hors de service, elle présente à la surface des cavités où l'eau séjourne, gèle en hiver et occasionne une destruction prématurée : c'est un rebut.

La tuilerie de Lerrain est renommée pour ses produits; M. Jeandidier, qui en est propriétaire, a voulu, comme ses concurrents, substituer au travail de l'homme celui de la

machine, qui est plus économique et plus uniforme, mais il obtenait des produits moins beaux, et, désireux de conserver à son usine une renommée justement acquise, il a dû rechercher les moyens de ne pas péricliter. La presse mécanique travaillait comme la presse à bras, à cette différence que la première ne produisait qu'une seule pression, tandis que la seconde en produisait plusieurs qui laissaient à l'air comprimé d'abord, la liberté de s'échapper avant la dernière pression : le problème était donc de faire exécuter à la machine plusieurs pressions au lieu d'une.

C'est ce problème que M. Jeandidier a heureusement résolu, au moyen d'une courbe à trois excentriques qui produisent dans une seule révolution trois pressions différentes et graduées, et trois relèvements de la tige qui exerce ces pressions, dont deux pendant l'opération pour l'échappement de l'air et le troisième au repos. La tige est terminée à la partie inférieure par le moule, et à la partie supérieure par une chape avec deux tourillons intérieurs qui roulent dans la couronne de l'excentrique qui forme rebord, pendant que l'extérieur de cette couronne presse sur le fond de la chape, en sorte que la tige, qui se meut verticalement, s'abaisse ou s'élève selon que la couronne de l'excentrique qui la commande est plus ou moins distante de l'axe de révolution. Ce mouvement vertical de va-et-vient a valu à la tige la qualification de danseuse que les ouvriers lui ont donnée.

La danseuse peut danser très-vite, car on pourrait, à la rigueur, frapper 8 à 9,000 tuiles dans un jour; mais si la production est exagérée, c'est au détriment de la qualité, et l'expérience prouve qu'il ne faut pas dépasser le chiffre de 4 à 5,000 par jour : c'est aussi ce qui a lieu avec la machine à une seule pression. Ce n'est pas, du reste, sous le rapport de la quantité de production que nous avons à examiner la presse de M. Jeandidier, mais sous le rapport de la qualité des produits et de la diminution des déchets et des rebuts.

L'effet que doit produire cette presse est parfaitement prévu par les règles de la théorie; et si la pratique justifie la théorie,

si, en effet, l'air renfermé dans l'argile en sort dans l'intervalle qui sépare les deux premières pressions de la troisième, et si l'argile est purgé d'air à la troisième et dernière pression, il est évident qu'il n'y a plus de déchet ni de rebut résultant du moulage et de la cuisson, et que les surfaces doivent être parfaitement polies.

Nous pouvons affirmer que la machine aux trois pressions donnera tout ce qu'elle promet quand elle sera spécialement construite pour sa destination ; celle qui fonctionne à Lerrain a été adaptée sur une presse à bras et le fonctionnement laisse à désirer. Malgré cela, les produits en sont beaux et polis. Nous avions craint que les tourillons ne fissent pas un long usage : M. Dubois, que nous avons vu à cet effet, nous a affirmé que la machine fonctionne depuis plus d'un an, et qu'il n'a fait, jusqu'alors, aucune réparation aux tourillons.

En résumé, l'excentrique à plusieurs pressions, pour laquelle M. Jeandidier a pris un brevet, repose sur une idée juste ; elle est conforme aux règles de la théorie ; elle fonctionne depuis un an et produit de beaux résultats, bien qu'elle soit greffée sur une ancienne machine à bras ; et il n'est pas douteux qu'elle fera mieux encore, quand elle sera construite de toute pièce pour sa destination.

Aussi votre Commission est d'avis qu'il convient d'en encourager l'emploi en lui donnant votre approbation, et d'accorder à M. Jeandidier une médaille d'argent de première classe.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

dans sa séance annuelle
du 14 décembre 1871.

I.

Primes du Gouvernement, attribuées spécialement, cette année, à l'arrondissement de Saint-Dié.

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Émulation du département des Vosges, au nom du Gouvernement, et sur les fonds alloués par le ministère de l'Agriculture, a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille de vermeil et une prime, valeur totale 350 francs, à M. Seitz, industriel à Granges, pour défrichements.

Une médaille de vermeil et une prime, valeur totale 350 francs, à M. L. de Mirbeck, docteur en médecine à Saint-Dié, pour ses remarquables travaux d'apiculture.

Une médaille d'argent de première classe et une prime, valeur totale 100 francs, à M. Simon, Joseph, propriétaire à Saint-Dié, pour défrichements, défoncements et création de prairies artificielles.

Une médaille d'argent de première classe et une prime, valeur totale 100 francs, à M. Colin, horticulteur et pépiniériste à Saint-Dié, pour défoncements, drainage et création de jardins.

Une médaille d'argent de première classe et une prime, valeur totale 100 francs, à MM. Journet et Ferry, propriétaires à Ivoux, commune de la Chapelle (Corcieux), pour création de prairies.

II.

Récompenses accordées par la Société pour l'instruction élémentaire, de Paris.

Sur les propositions de la Société d'Émulation des Vosges, la Société pour l'Instruction élémentaire, de Paris, dans sa séance générale du 17 juillet 1870, a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille d'argent à M. Chapellier, Jean-Charles, instituteur public à Épinal ;

Une médaille de bronze à M. Chloréry, Jean-Nicolas, instituteur public à Haillainville (Châtel-sur-Moselle).

Une médaille de bronze à M. Thuriot, Joseph-Étienne, instituteur public à Fresse (le Thillot).

Une mention honorable à M. Clasquin, Germain-Frédéric, instituteur public à Saulxures-les-Remiremont.

Une mention honorable à M. Duseux, Jean-Baptiste, instituteur public à Vagney.

Une mention honorable à M. Thouvenin, Charles-Joseph, instituteur public à Gironcourt (Châtenois).

Une mention honorable à M. Gauthier, Jean-Baptiste, instituteur public à Viocourt (Châtenois).

Une mention honorable à M. Brunotte, Jean-Baptiste, instituteur public à Arches.

Une mention honorable à M. Martin, Jules-François, instituteur public à Saint-Blaise, commune de Moyenmoutier (Senones).

Une mention honorable à M. Grandemange, François, instituteur public à Bleurville (Monthureux-sur-Saône).

Une mention honorable à M. Bouchy, Joseph, instituteur public à Éloyes (Arches).

Une mention honorable à M. Henry, Jean-Del, instituteur public à Faillières, commune de Saint-Nabord (Remiremont).

Une mention honorable à M. Gérard, Jean-Adolphe, instituteur public à Tendon (Docelles).

Une médaille de bronze à Melle Vailaine, Élisa-Mathilde, institutrice publique à Escles (Darney).

Une médaille de bronze à Melle Laurent, Marie-Véronique, institutrice publique au Ménil.

Une médaille de bronze à Mme Crabos, institutrice libre à Épinal.

Une mention honorable à Mme ve Thiriet, née Jouve, institutrice publique à Laveline-du-Houx (Docelles).

Une mention honorable à Melle Barret, Marie-Hortense, institutrice publique à la Bourgonce (St-Dié).

Une mention honorable à Melle Antoine, Félicité, institutrice publique à Attignéville (Neufchâteau).

Une mention honorable à Melle Larché, Julie-Marie, institutrice publique à Autreville (Martigny-les-Gerbonvaux).

Une mention honorable à Melle Maulbon, Alexina, institutrice publique à Velotte (Mirecourt).

Une mention honorable à Melle Georges, Marie-Clémentine, institutrice publique au Longuet, commune de Saint-Nabord (Remiremont).

La Société d'Émulation n'ayant pu, à cause des événements, tenir sa séance publique en 1870, les récompenses précédentes ont été transmises, au mois d'avril 1871, à M. l'Inspecteur d'Académie qui s'est chargé de les remettre aux lauréats. La Société a décidé que les noms de ces instituteurs et de ces institutrices seraient proclamés en cette séance.

Sur les propositions de la Société d'Émulation des Vosges, la Société pour l'Instruction élémentaire, dans sa séance du 6 août 1871, a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille de bronze à M. Thiéry, Pierre-Sébastien, instituteur public à Vicherey (Châtenois).

Une médaille de bronze à M. Foinant, Amable-

Constant, instituteur public à Domremy-la-Pucelle (Coussey).

Une mention honorable à M. Petitjean, François, instituteur public à Sauville (Bulgnéville).

Une mention honorable à Melle François, Marie-Louise, institutrice publique à Deyvillers (Épinal).

Une mention honorable à M. Robé, François-Hydulphe, instituteur libre à Remiremont.

Une mention honorable à Melle Chamagne, Joséphine, institutrice publique à Vaubexy (Dompaire).

Une mention honorable à Mme Henry, née Godot, institutrice publique à Faillères, commune de Saint-Nabord (Remiremont).

Une mention honorable à M. Poirson, Cyprien, instituteur public à Romain-aux-Bois (Lamarche).

Une mention honorable à M. Mamelle, Joseph, instituteur public à Bettoncourt (Mirecourt).

Une mention honorable à M. Parvé, Joseph, instituteur public à Thiéfosse (Vagney).

Une mention honorable à Melle Lenoir, Marie-Amélie-Augusta, institutrice à Saint-Amé (Remiremont).

Une mention honorable à M. Thiébaut-Georges, Auguste, instituteur public à Vecoux (Remiremont).

Une mention honorable à M. Guillerez, Jean-Baptiste, instituteur public à Provenchères (Darney).

Une mention honorable à Melle Étienne, Eugénie, institutrice publique à Sionne (Neufchâteau).

III.

Récompenses agricoles ordinaires de la Société d'Emulation.

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Émulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille de vermeil à M. Brenier, propriétaire à Charmes, pour ses travaux de viticulture.

Une médaille de vermeil à M. Ravon, Stéphany, propriétaire à Brantigny (Charmes), pour ses travaux de viticulture.

Une médaille d'argent, de 1re classe, et une prime de 50 fr. à M. Melchior Aubry, cultivateur à Raon-aux-Bois (Remiremont), pour mise en valeur de terrains improductifs.

Une médaille d'argent, de 1re classe, et une prime de 50 fr. à M. Roy, Constant, propriétaire à Épinal (rue de Grève, 12), pour création et amélioration de prairies.

Une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Balland, Jean-Dominique, à Granges, pour l'intelligence et le zèle avec lesquels il a exécuté les travaux d'amélioration de M. Seitz.

Une médaille d'argent, de 1re classe, à M Petitdemange, Jean-Pierre, brigadier mixte à Gérardmer, pour ses bons services.

Une médaille d'argent, de 2e classe, à M. Huraux, Jean-Baptiste, cultivateur à Chaumouzey (Épinal), pour prairies naturelles et artificielles.

Une médaille d'argent, de 2e classe, à M. Thiriot, François, ancien régisseur, à Ville-sur-Illon, pour mise en valeur de terrains improductifs.

Prix Claudel : une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Grosjean, cultivateur à Dommartin-aux-Bois (Épinal), pour conversion en vigne d'un terrain improductif.

Prix Castel : prime et médaille d'argent, de 1re classe, à partager, ex æquo, entre M. Leboube, Jean-Joseph, brigadier mixte à Taintrux (Saint-Dié), et M. Charton, Nicolas-Joseph, brigadier mixte aux Arrentés-de-Corcieux, pour leurs bons services.

Prix exceptionnel et hors concours : une médaille de vermeil à M. le docteur Chevreuse, médecin à Charmes, pour plusieurs découvertes, et particulièrement pour celles qui peuvent être utiles aux classes pauvres.

IV.

Récompenses du concours littéraire, artistique et industriel.

Sur les propositions de sa Commission du concours littéraire, artistique et industriel, la Société d'Émulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille d'argent, de 2e classe, à Mlle Rebouché, à Rambervillers, pour ses poésies.

Un rappel de la médaille de bronze de 1869 à Mme Félicie Jeanpierre, née Piot, à Saint-Dié, pour ses poésies.

Une médaille de bronze à M. Anatole de Bonnay d'Herbel, à Serécourt (Lamarche), pour son livre de poésies : Soleils et Brumes.

Une médaille de vermeil à M. Jules Renault, juge suppléant au tribunal de Nancy, ancien juge de paix à Charmes, pour son livre sur la ville de Charmes-sur-Moselle au XVIe et au XVIIe siècles.

Une médaille de vermeil et une prime de 100 fr. à M. Grandjean, Charles-Auguste, brigadier forestier sédentaire, à Épinal, pour son livre d'Heures.

Une médaille d'argent, de 1re classe, à M. Jeandidier, fabricant de tuiles à Lerrain (Darney), pour sa presse à tuiles mécanique.

Prix Masson : une médaille d'argent, de 1re classe, et une prime, valeur totale 300 fr., à M. Garnier, Adolphe, conducteur, chef du bureau de l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Épinal, pour sa carte des Vosges.

MÉMOIRE

SUR LES

LACS ET LES TOURBIÈRES DES VOSGES,

par M. Charles GRAD,

Membre correspondant de la Société d'Émulation.

A plusieurs reprises, dans nos études sur la chaîne des Vosges (1), nous avons signalé les amas d'eau épars dans ses dépressions, formés à toutes les hauteurs, depuis le fond des vallées jusqu'au-dessus du niveau moyen de la ligne de faîte. Ces lacs sont confinés dans le massif des Hautes-Vosges. Ils n'occupent pas une étendue égale aux grands bassins qui s'ouvrent au pied des Alpes; mais si leur surface est restreinte, si leurs rives sont étroites, ils ont un aspect souvent âpre et sauvage, parfois aussi riant et gracieux. Tels sont, du côté de l'Alsace, les lacs de Séewen, de Neuweyer, de Sternsée, dans la vallée de la Doller; le lac du Ballon, dans le val de la Lauch; le lac de Daaren, qui donne naissance à un des bras de la Fecht; les lacs Blanc et Noir, dont les eaux réunies forment ensemble la Weiss, au-dessus d'Orbey. Sur les pentes occidentales de la chaîne, nous voyons les flots de la Vologne se répandre tour à tour dans les deux bassins de Retournemer et de Longemer, pour recevoir un peu plus bas un petit affluent issu du lac de Gérardmer; le lac des Corbeaux, près de La Bresse; ceux de Lispach, de Blanchemer et du Marchet, dans la vallée de la Moselotte; le lac de Fondromaix, dans la Moselle su-

(1) Voyez les *Annales des voyages*, juin 1866, page 345, et mai 1869, page 219

périeure; enfin le petit lac de la Maix, sur les montagnes arénacées, au sud-ouest de Framont. Aucun de ces lacs n'a de dimension considérable : le plus grand de tous, celui de Gérardmer, figure un ovale dont le grand axe mesure seulement deux kilomètres, sur une étendue de huit cents mètres dans le sens de sa plus grande largeur.

Toutes ces nappes d'eau, différentes par leurs sites, ne le sont pas moins par la structure de leur bassin. Les unes, comme les lacs d'Orbey et du Ballon, affectent la forme d'entonnoirs à peu près circulaires, creusés au fond de vastes cirques dans la partie supérieure des vallées. D'autres, situées plus bas, ont une forme plus alongée; les montagnes de leurs rives s'élèvent moins brusquement, et leur bord inférieur consiste en une chaussée naturelle de sable, de gravier, de blocs accumulés, assez consistante pour résister à la pression de l'eau. Tels sont les lacs de Séewen, de Longemer, de Gérardmer. Le lac de Gérardmer présente en outre un phénomène assez rare dans les pays de montagnes, mais que l'on constate aussi au lac de Lourdes, dans les Pyrénées, aux lacs d'Orta et de Côme, en Italie : la digue qui le contient est tellement forte que ses eaux, au lieu de s'écouler vers la Moselle dans la direction normale de la vallée, par le Tholy, se trouvent refoulées pour passer en amont dans l'étroite gorge de la Vologne. Ailleurs nous voyons un autre accident hydrographique non moins remarquable. C'est un petit réservoir, situé sur le chaînon qui va du ballon de Servance au plateau de Langres, et se déversant à la fois dans la Moselle et dans la Saône, partageant ses eaux entre le bassin de la Méditerranée et celui de la mer du Nord. Au témoignage de Tacite, L. Vetus, l'un des commandants des armées romaines en Germanie, pour ne pas laisser ses soldats oisifs, conçut le projet de joindre en ce point la Moselle à la Saône par un canal. On eût épargné ainsi aux troupes des marches difficiles, et la navigation, dès le premier siècle de notre ère, aurait réuni les rivages du Nord à ceux du Midi. Cependant, ajoute le grand historien :

« Elius Gracilis, lieutenant de Belgique, envia à Vetus l'honneur de cette entreprise, en le détournant de chercher dans les Gaules une popularité qui alarmerait l'empereur, crainte qui fait échouer souvent les plus louables projets (1). »

Le lac Blanc est le plus élevé des Vosges. Des escarpements sourcilleux l'étreignent, déchiquetés comme certaines crêtes des Alpes. Sur deux faces, au sud et à l'ouest, ces escarpements s'élèvent de 150 à 200 mètres au-dessus de la surface de l'eau, tandis que l'autre bord le domine encore de 80 mètres. On a comparé ce bassin à un vaste fentis qui se serait produit à la surface du sol, par suite d'un éboulement comme ceux qui arrivent dans les carrières souterraines abandonnées, et il paraît comme découpé à l'emporte-pièce. Le lac mesure 23 hectares de superficie et se trouve à 1054 mètres d'altitude. Sa figure rappelle un triangle alongé dans le sens de la chaîne. Ses eaux trouvent issue par une sorte de couloir naturel, étroit, bas, ouvert du côté de la plaine, et où l'on vient de construire une digue de 8 mètres d'élévation pour transformer le lac en un réservoir au service des usines de la vallée. Dans l'angle en face du débouché, le bord s'élève avec une pente générale de 45 degrés, interrompue en divers points par des escarpements verticaux. A l'extrémité nord, il monte jusqu'au faîte des Hautes-Chaumes, sous forme d'une gouttière à pente plus douce, à fond tourbeux, et par où les pluies amènent les sables de lavage qui envahissent le lac lentement. Ce sont ces sables blancs et les blocs éboulés de même teinte qui ont valu au lac son nom. Les sables constituent une plage inclinée de quelques degrés seulement, mais s'abaissant brusquement à 30 mètres du bord. Au delà, le fond est limoneux, couvert de troncs de sapins tombés dans le lac à une époque où les pâturages supérieurs étaient boisés. Ce fond est très-inégal. J'y ai trouvé des profondeurs de 61 mètres Des blocs de granite en nombre énorme forment une lisière continue

(1) Tacite : *Annales*, livre XIII, chap. LIII.

à l'intérieur du bassin et entourent le lac, entassés sans ordre, presque sans mélange de menus débris. La plupart de ces rochers sont arrondis et comme roulés, par suite de la décomposition qu'ils éprouvent à la surface sous l'influence de l'atmosphère. Ceux qui restent dans l'eau conservent des arêtes plus vives. Tous gisent au pied des escarpements où ils sont tombés naguère, et n'y ont pas été charriés.

Une paroi rocheuse, évidée vers la base, sépare le lac Blanc du lac Noir dont le cirque se découpe à droite. Il y a une tourbière au bas de l'escarpement et d'autres sur le plateau des Hautes-Chaumes que la commune d'Orbey s'efforce de reboiser. Puis, si l'on suit la ligne de faîte, le Fohrenweyer, le lac Vert ou de Daaren occupent le fond de cirques pareils. Sur le versant lorrain du Hohneck, le lac de Retournemer se présente à son tour, dormant auprès d'une verte pelouse encadrée de grands hêtres, mais à un niveau bien plus bas, ainsi que le petit lac de Blanchemer, assis sur la pente opposée du même rameau. Quant au lac du Ballon, il est contenu dans une cuvette de 300 mètres de largeur entaillée dans des quartzites et des grauwackes métamorphiques assez fendillées. Ses eaux reposent sur un lit de sable ; ses bords ne présentent pas les escarpements qui étreignent le double cirque des lacs d'Orbey : un talus à pente régulière les remplace et s'élève à 250 mètres au-dessus du niveau du lac. Lors de la construction de Neuf-Brisach, Vauban avait fait construire au lac du Ballon une digue munie d'une écluse pour l'alimentation d'un canal destiné au transport des matériaux. En 1740, des pluies persistantes et la fonte des neiges firent subitement monter le niveau du lac à une hauteur extraordinaire, et, le 22 décembre, au milieu de la nuit, l'écluse et la digue se rompirent avec fracas : une masse énorme d'eau, haute de 16 mètres, se précipita sur la vallée, rasant en un clin d'œil rochers, arbres, maisons, terre végétale, bestiaux, causant de grands dommages à Guebwiller et à Issenheim. Depuis, on a encore cherché à utiliser le lac du Ballon afin d'assurer un aliment

permanent aux moteurs des établissements industriels du val de la Lauch. L'ancienne digue de Vauban avait 15 mètres de hauteur au-dessus du niveau actuel du lac; la nouvelle prise d'eau devait au contraire déboucher à 15 mètres au-dessous de ce niveau. Au lieu d'élever les eaux au moyen d'un barrage, on chercha à régler l'écoulement du lac par une conduite souterraine munie de vannes mobiles. Des travaux semblables existent sur d'autres points des Vosges, notamment aux lacs d'Orbey qui donnent, au moyen de barrages élevés à peu de frais, une réserve d'eau de trois millions de mètres cubes pour l'été. Un tel système de réservoirs établi dans les vallées vosgiennes et dans les pays de montagnes où il serait réalisable, en régularisant le régime des torrents, serait d'un secours providentiel contre les inondations, et fournirait aux usines comme aux cultures l'eau nécessaire en temps de sécheresse.

Mais l'homme ne crée rien, il se borne à voir, à imiter les types que la nature présente à ses investigations. Ainsi les travaux à entreprendre pour l'établissement de réservoirs artificiels se trouvent indiqués dans la structure de la plupart de nos lacs des Vosges, devant leur origine à des digues naturelles qui sont venues barrer les vallées. Le lac de Fondromaix, entre autres, à 200 mètres au-dessus de Rupt, occupe une cavité à parois fort raides, découpée en hémicycle dans des montagnes de nature granitique, dans la vallée haute de la Moselle, avec une issue largement ouverte et un canal d'écoulement peu profond, par où s'échappe le trop-plein de ses eaux. Une chaussée formée autour du bord extérieur du lac l'étreint, suivant une courbe dont le centre coïncide avec le milieu du bassin, tournant sa partie convexe vers l'extérieur du cirque. Son bassin est donc fermé d'un côté par les montagnes de granite, de l'autre par une ceinture de débris amoncelés de ces mêmes roches sur la pente du plan le plus incliné, prolongement d'une ligne droite qui, descendant du faîte au pied du massif, se trouve subitement brisée vers son milieu. Les parois de la montagne

disparaissent entièrement sous la verdure d'une belle forêt de hêtres et de sapins; la digue s'élève en avant, à 7 ou 8 mètres au-dessus du niveau actuel du lac. Ses matériaux se composent de roches anguleuses, de boue desséchée, de sable, disposés en bourrelet circulaire du côté de la vallée, au point même où la pente de la montagne s'incline, à partir du palier occupé par le lac. Cette pente étant en moyenne de 45 degrés, un courant qui se serait élevé au niveau du lac, quelle qu'eût été sa direction, aurait comblé le bassin, dont le fond est à une vingtaine de mètres seulement en contre-bas de la chaussée. D'un autre côté, un torrent partant du lac, si toutefois un torrent pouvait en sortir, aurait poussé sable et cailloux hors du goulet pour les déposer dans la vallée, tandis que la chaussée se trouve en tête du canal, et que dans le bassin où les déjections auraient eu lieu, il n'y a plus aucune trace de terrain de transport composé d'éléments provenant du bassin du lac. Les matériaux du barrage, comme nous l'avons déjà vu, appartiennent à la localité même; ils se sont détachés des parois du cirque. Enfin l'échancrure par où s'opère l'écoulement des eaux s'approfondirait vite si leur débit était plus considérable.

On remarque une disposition analogue au lac de Daaren et au lac des Corbeaux. Le bassin du lac de Daaren, ou lac Vert, au-dessus de Sultzeren, est tout simplement un vallon barré par une digue de matériaux meubles; il a 10 à 11 mètres de profondeur constante, et peut s'élever à 18 mètres, depuis la construction d'un fort barrage en maçonnerie au-dessus de l'ancienne digue naturelle. Le lac des Corbeaux, situé à la base du Grand-Ventron, sur le territoire de La Bresse, remplit également une cuvette circulaire, large de 500 à 600 mètres. Il est creusé dans un granite porphyroïde rougeâtre qui renferme des aiguilles d'amphibole. Ses eaux s'écoulent par la coupure placée en aval et barrée, comme le lac de Daaren, par une digue de débris granitiques. Les dimensions de ces débris varient depuis la grosseur d'un

grain de sable imperceptible jusqu'à celle d'énormes blocs, aux angles légèrement émoussés, mesurant de 8 à 9 mètres cubes. Les blocs, le gravier, le sable de la digue, entassés pêle-mêle sans mélange de terre, sont lavés comme s'ils sortaient de l'eau. Au fond du lac s'est déposée une couche de tourbe terreuse mêlée de troncs de sapins et de hêtres tout entiers, durs, pesants, de la consistance du lignite, et, depuis que la tourbe existe, rien n'en a arrêté la lente formation. Au-dessous de cette couche peu épaisse, selon la remarque de M. Collomb (1), le fond du bassin se compose, ainsi que la digue, d'un amas incohérent de sable, de gravier, de blocs sans traces de stratification, sauf quelques couches minces de sable fin disposées en strates grossières et inclinées suivant la pente du fond. Ces matériaux, les couches de sables exceptées, semblent former moraine ; le dépôt de tourbe repose contre ce dépôt, immédiatement et sans transition. Les matériaux de la moraine sont à peu près blancs, la tourbe terreuse a une teinte noire ; entre les deux, la ligne de démarcation est nettement tranchée. Vers les bords, la tourbe se relève en forme de capsule ; on remarque, à son contact avec le terrain meuble, que depuis sa formation aucun changement n'est survenu dans le bassin. Une vanne, pratiquée dans la digue par les gens de La Bresse pour l'alimentation de leurs usines, règle l'écoulement des eaux qui s'arrêtent à 7 mètres au-dessous de leur ancien niveau naturel.

Le barrage du lac des Corbeaux présente à peu près tous les caractères d'une moraine, et le lac ne se serait probablement pas formé sans l'intervention d'un ancien glacier qui déposa cette digue lors de sa retraite. Formée loin des pentes rapides, suivant une ligne transversale à la vallée, les matériaux qui la composent ne sont pas les restes d'un cône d'éboulement. Ils ne sont pas non plus le sédiment d'une eau courante, car ils se trouvent entassés sans ordre,

(1) Edouard Collomb. *Preuves de l'existence d'anciens glaciers dans les Vosges*, page 135. Paris, 1847.

sans trace de stratification. Ils paraissent être tombés sur un massif de glace qui a charrié sur ses bords le sable, le gravier et les gros blocs pour y former une ceinture de plus en plus épaisse, comme dans les moraines frontales à l'extrémité des glaciers actuels. Après la disparition de la glace, la moraine a dû rester à peu près intacte, et les eaux sans écoulement remplirent le lit du lac. M. Henri Hogard a le premier appelé l'attention sur l'origine glacière de certains lacs des Vosges (1). Le phénomène qui a moulé ces petits bassins, les reproduit avec des dimensions plus considérables en Ecosse, en Suisse, dans le nord de l'Italie, dans les Alpes scandinaves et au pied des montagnes de la Nouvelle Zélande, dont les beaux lacs ajoutent un charme puissant à la nature déjà si pittoresque de ces hautes régions. A une époque plus ancienne, ces réservoirs étaient en plus grand nombre dans les Vosges. Il en apparaît parfois plusieurs dans la même vallée où ils sont alors superposés par étages comme dans la vallée de la Vologne, et, dans d'autres, où ils n'existent plus, des traces nombreuses, la présence de vieilles moraines frontales minées ou percées par les torrents, ou bien encore des bassins remplis par des marais tourbeux, rendent témoignage de leur existence passée.

J'ai reconnu par des sondages attentifs que nos lacs d'origine glacière sont généralement à fond plat, légèrement ondulé, pareil à celui des vallons qui commencent dans les cirques près du faîte des Vosges. Au lieu de profondeurs immenses, incommensurables, que leur attribuent nos montagnards, j'ai trouvé au lac du Ballon une profondeur de 22 mètres seulement, en mai 1866, de 18 mètres au lac de Fondromaix, de 32 mètres au plus au lac de Longemer, de 10 mètres au lac de Retournemer, de 11 mètres au lac de Daaren, déduction faite du barrage établi sur la moraine

(1) Henri Hogard. *Recherches sur les moraines et les dépôts de transport et de comblement des Vosges*. Epinal, 1842, page 55, et *Coup d'œil sur le terrain erratique des Vosges*. Epinal, 1851, page 78.

pour élever le niveau des eaux à 18 mètres. Pour le lac Blanc, j'ai obtenu 61 mètres de profondeur maximum avec un fond très-inégal. Ce chiffre, encore bien loin du fond insondable auquel on a cru longtemps, assigne toutefois à la formation du lac une cause à laquelle les glaciers n'ont pas concouru, malgré la présence des blocs éboulés épars sur ses rives. Ces blocs n'ont pas été charriés par un glacier qui se serait trouvé ici à son point d'origine, à quelques cents mètres seulement du faîte des montagnes. Jamais glacier dans un bassin comme celui du lac Blanc, après un si faible parcours, n'a déposé un tel amas de matériaux, une moraine aussi puissante que le déversoir du lac même à son niveau le plus bas. Or, nous voyons les mêmes blocs arrondis au niveau du lac et jusqu'à 80 mètres au-dessus sur son bord oriental. Le lac Blanc occupe simplement une cavité creusée dans la roche compacte, dans le massif même de la montagne, comme beaucoup de lacs des Alpes suisses, notamment le lac de Lungern, près de la route du Brunnig, entre Alpnach et Meyringen.

D'autres bassins, celui du lac Noir entre autres, se font remarquer par leur aspect cratériforme, assez semblables aux lacs avec amphithéâtre de Meerfeld, de Gillenfeld et de Daun, dans l'Eifel, au lac Paven, en Auvergne. Comparant entre eux ces bassins en forme d'entonnoirs, M. Elie de Beaumont présume « qu'ils résultent d'écroulements qui ont lieu dans des cavités situées dans l'intérieur des montagnes, à l'occasion des dernières secousses qui s'y sont fait sentir, et peut-être à l'époque des éruptions volcaniques qui ont produit à leur pied, dans la plaine du Rhin, le massif du Kaiserstuhl et les petits ilots basaltiques de Riquewihr et de Gundershofen » (1).

Ainsi différentes causes ont concouru à la formation des lacs des Vosges, et, tandis que les uns doivent probablement

(1) Elie de Beaumont *Explication de la carte géologique de France*, 1841. Tome I pages 275 et 432.

leur existence à d'anciens glaciers, d'autres occupent des cavités formées sans le concours de ces glaciers. Ceux-ci, que l'on peut appeler des lacs d'effondrement, ont rempli des bassins ouverts dans la roche compacte et en place; ceux-là, d'origine glacière, occupent des vallons barrés par des digues de débris provenant d'anciennes moraines terminales. Outre ces deux formes nettement caractérisées, certaines nappes d'eau, et ce sont les plus faibles, les moins profondes, ont pu apparaître à la suite de glissements de terrain, derrière des cônes d'éboulement dont la composition a quelque analogie avec les digues morainiques, leurs matériaux étant entassés sans ordre et renfermant des blocs à vives arêtes, mais mélangés de terre et sans galets striés qui caractérisent les terrains glaciers. La stagnation des eaux ne s'opère pas alors toujours en nappes assez abondantes pour produire des lacs, mais favorisée par l'absence ou la rareté des fissures dans les terrains cristallins des Hautes-Vosges, elle forme de petites lagunes, des marais propices au développement des plantes palustres qui, en s'accumulant, engendrent les tourbières.

Ces dépôts, où la plante devenant pierre établit comme un passage entre le règne végétal et les minéraux, se montrent à toutes les altitudes. On peut les séparer en deux genres, suivant que la tourbe se développe au fond ou bien à la surface de l'eau. Les deux sortes apparaissent dans les Vosges. Les tourbes émergées se trouvent surtout en amas considérables sur les pentes du Hohneck, sur les plateaux des Hautes-Chaumes d'Orbey et du Champ-du-Feu. Quant aux tourbes immergées, elles se forment au fond des lacs vosgiens comme dans la plaine d'Alsace, le long de la Moder, de la Lauter, sur les bords de la Moselle inférieure et de ses affluents, où elles sont exploitées au fond des anses découpées dans l'alluvion ancienne. Les ingénieurs envoyés en Alsace au commencement de ce siècle, en signalèrent, en 1802, sur le territoire de plus de vingt communes du Haut-Rhin. A elle seule, la tourbière d'Urbey, dans la vallée de la Thur, offre 25 à 30

hectares de tourbe compacte ou bourbeuse du même tenant, dont un hectare et demi, exploité de 1847 à 1851, a donné 6,075 stères de combustible valant 25,000 francs.

La tourbe se forme par l'accumulation des débris de végétaux croissant à la surface du sol, dans les eaux des lacs comme sur les pentes des montagnes, dans les bassins peu profonds des vallées comme sur les rives inondées des rivières. Ce qui entre dans sa composition, ce sont les fibres ligneuses du bois et des plantes herbacées, substance susceptible de se conserver longtemps dans l'eau. Malgré leur apparence, certaines mousses, les carex, les ériophores se composent presque totalement de filaments ligneux. Pour se produire dans les marais immergés, il faut que la tourbe trouve des nappes d'eau peu profondes, tranquilles, sans crue violente. Il faut aussi que l'eau ne soit pas habituellement limoneuse, sans quoi les débris des plantes seraient empâtés. Les petits lacs morainiques des Vosges présentent les meilleures conditions nécessaires pour la formation de ces dépôts avec leur végétation de joncées, de prêles, de carex. Assez faible encore sur certains points, comme au lac des Corbeaux, la tourbe s'élève dans d'autres de manière à les combler et à les envahir tout-à-fait. Tels sont l'étang du Devin, sur le territoire de Lapoutroie, le Fohrenweyer, au-dessus de Sulzeren, le Lauchenweyer, dans la vallée de la Lauch. Près de Gérardmer, la tourbière du Grand-Étang remplit peu à peu le fond d'une dépression non loin du col de la Creuse : sa surface est irrégulière, couverte çà et là par des troncs de sapins à l'écorce mousseuse encore debout. Sur le lac de Lispach, on voit de véritables îlots flottants : une croûte mouvante le recouvre, formée de racines de joncées, de cypéracées; de jeunes bouleaux, hauts de deux mètres, vivent à sa surface avec d'autres arbustes pour former un amas solide qui ne tardera pas à remplir tout le bassin. Dans le Holstein, les anciens lacs de Snodstrap et de Store sont de même comblés sur une grande étendue, le milieu seul y reste à découvert, et la surface de l'eau diminue chaque jour, comme

aussi dans les marais situés à l'embouchure de l'Authie, sur la côte du Pas-de-Calais, ou bien dans la grande tourbière qui tend à unir le territoire d'Oldenbourg au Holstein, à travers un bras de mer encore navigable au quatorzième siècle.

Quand la tourbe des lacs atteint le niveau du sol environnant, les sphaignes s'y développent comme dans les tourbières émergées. Les deux sortes se superposent alors. Partout dans les Vosges, où l'eau des pluies ou des sources ne trouve pas d'écoulement, nous voyons de petits bassins où des racines ligneuses vont puiser leur nourriture, puis les sphaignes s'implantent sur ces racines. Ce sont des mousses qui absorbent de prodigieuses quantités d'eau. M. Léo Lesquereux, qui a publié d'excellentes études sur les tourbières (1), trouva qu'une touffe de sphaignes conservée chez lui pendant un an, et pesant une once 21 deniers, absorba en deux heures 17 onces 12 deniers d'eau. Pour les sphaignes vivantes, cette propriété est encore plus remarquable et ne se reproduit ni pour les autres mousses ni pour aucune plante phanérogame. Or, ces singuliers végétaux constituent la majeure partie des tourbes de nos montagnes. En s'implantant au bord des amas d'eau des plateaux, ils la pompent, l'élèvent pour leur croissance, s'approvisionnent aussi à la fonte des neiges au printemps, vivent en été de l'humidité des pluies et des brouillards, avec une végétation d'autant plus active que l'humidité est plus abondante. Ces tourbières émergées sont très-abondantes sur les pentes du Hohneck et sur les chaumes du lac Blanc. Quand elles s'étendent sur les escarpements, on voit pendre les franges des sphaignes par-dessus les roches en surplomb comme il arrive souvent dans les Alpes. Les matières en fermentation, les engrais, les sels, la chaux, le gypse détruisent cette végétation. Les sphaignes ne peuvent

(1) Recherches sur les marais tourbeux publiées dans les *Mémoires de la Société des sciences naturelles de Neufchâtel*, 1845, tome III, page 1.

vivre non plus à l'ombre ou sous les gouttières des arbres forestiers. On remarque dans leurs dépôts une sorte de stratification et des alternances bien nettes qui proviennent de leur plus ou moins de développement. Chaque fois que le dépôt tourbeux rencontre un arbre qui y reste implanté, on remarque à l'entour une profonde dépression où les sphaignes ou la tourbe n'ont pas crû. Celle-ci s'accroît donc bien par la surface, et les tourbières émergées des Vosges proviennent surtout des sphaignes qui ont commencé à paraître et se sont développées sur les pentes arrosées par des sources ou les eaux pluviales dans les lieux dépourvus de forêts. Par leur croissance continue, rapide, elles ont pu recouvrir les endroits où s'étendent les grands végétaux, les envelopper, les imbiber des sucs dont elles étaient remplies, les soustraire à l'action de l'atmosphère et s'élever graduellement, mélangées à d'autres plantes dont les racines serpentent dans leurs tissus humides.

Les dépôts du Thanet ne renferment pas de troncs entiers ; la tourbe, sans mélange de souches et de racines d'arbres, repose immédiatement sur le roc ou sur une couche de terre argileuse provenant de la décomposition des roches sous-jacentes. Ce sont des mottes de sphaignes mêlées de cypéracées, d'éricinées, de joncées qui constituent la masse tourbeuse sillonnée à la surface par des masses d'eau stagnante. Toutes les mares ont leur végétation composée de *Sphagnum cuspidatum*, de *Batrachospermum cœrulescens*, de *Carex limosa*, de *Scheuchzeria*, tandis qu'à côté les plants de *Carex leucoglochia*, de *Vaccinium oxycoccos*, de *V. uliginosum*, d'*Andromeda poliifolia*, la *Viola palustris*, le *Lycopodium inundatum*, rampent hors de l'eau. On y rencontre encore la *Drosera rotundifolia*, l'*Eriophorum vaginatum* et quelques mousses parmi lesquelles nous citerons les deux espèces de *Splachnum urceolatum* et *gracile*, l'*Aulacomnion palustre*. Dans le gazon au bord des tourbières prédominent les scirpes, notamment le *Scirpus cæspitosus*. Souvent quand toute trace d'eau a

disparu, on voit encore les sphaignes en mottes serrées former de petits monticules pareils aux tumuli d'un immense cimetière, accompagnées de myrtilles, de bruyères, d'empetrum noir. D'ailleurs point d'influence de la nature du sol sur la formation de la tourbe. Chez nous, dans la région des Vosges, elle se trouve sur le granite et sur les grauwackes; mais elle s'accumule aussi sur les roches basaltiques, arénacées, calcaires, l'action du terrain provenant surtout de son état d'agrégation. La flore des tourbières émergées varie peu, selon M. Lesquereux, dans tout le nord de l'Europe, mais tandis que dans nos régions ces tourbières sont de faible étendue et ne s'élèvent pas beaucoup au-dessus du niveau de l'eau, elles dépassent ce niveau de 12 à 18 mètres dans les marais de la Lithuanie, de 8 à 10 mètres dans les marais de Doren, près Neumunster, dans le Holstein, de telle sorte que sur une rive on ne voit ni les maisons ni les arbres du bord opposé.

Un mot encore sur la croissance de la tourbe. La végétation de la tourbe varie selon les circonstances, et dans les tourbières émergées la végétation des sphaignes dépend beaucoup du degré d'humidité Certains dépôts des Vosges ont 6 à 8 mètres d'épaisseur. Ailleurs il y en a qui atteignent jusqu'à 18 mètres. Les uns sont presque à l'état de charbon, tandis que dans les autres tous les caractères des végétaux restent apparents. En général, le développement des tourbières immergées est plus lent que celui des tourbières émergées. Plusieurs exemples étudiés avec soin attribuent à la première croissance de la tourbe 60 centimètres au moins, et souvent 120 centimètres par siècle. Dans les tourbières de la vallée supérieure de la Somme, décrites par M. d'Archiac, on estime à cent ans le temps nécessaire pour la reproduction d'une couche de 3m,50c, ce qui donnerait environ 13 millimètres par an pour la croissance à la surface (1). En Europe, la région des tourbières

1) Selon quelques aut urs. l'âge des tourbières remont rait à 6,000 ans, à en juger

s'étend d'ailleurs du revers nord des Alpes et des Pyrénées jusqu'aux latitudes septentrionales où cesse la végétation des plantes ligneuses. Cette zône se confond à peu près avec celle des houillères. Quant à la température la plus favorable à la croissance de la tourbe, c'est la moyenne de 5° à 8° centigrades que nous trouvons dans les Vosges entre l'altitude de 600 à 1200 mètres.

par leur mode de formation et par la proportion de leur accroissement. Il paraît certain qu'elle a commencé avec la cessation des phénomènes diluviens. L'examen des restes d'animaux fossiles rencontrés jusqu'à ce jour dans les tourbières confirme en tous points cette manière de voir. Les restes de mollusques terrestres, fluviatiles, lacustres ou marins appartiennent tous à des espèces vivant encore dans le pays : ce sont des bullimes, des cimnées, des succinées, des planorbes, des paludines, des valvées, des cyclades, des hélices, des clausilies, des maillots, avec des graines, des noisettes, des bois de dicotylédones et de conifères Il en est de même des insectes. Parmi les restes de vertébrés, ce sont des ossements de hérisson, de taupe, de chien, de loutre, de castor, de sanglier, de cheval, de cerf, de chevreuil, de bœuf, d'aurochs, de renne et d'ours, suivant les diverses localités. Quelques-unes de ces espèces ne vivent plus cependant sur ces lieux mêmes ; ainsi le castor trouvé dans le département de l'Oise et dans les tourbières de la Somme n'est plus connu dans le pays ; il est même très-rare dans la vallée du Rhône. Voyez *l'Introduction à l'étude de la paléontologie* par M. d'Archiac. Tome II, page 404. Paris, 1864.

CONFÉRENCE

FAITE A L'HOTEL DE VILLE D'ÉPINAL,

LE 20 JANVIER 1867.

UNE EXCURSION DANS LES VOSGES.

REMIREMONT, GÉRARDMER, LE HOHNECK.

Mesdames, Messieurs,

La géographie, comme toutes les sciences fondées sur l'observation et la critique, a fait de grands progrès depuis le commencement du siècle, et a pris une place importante parmi les connaissances humaines. C'est une des sciences les plus attrayantes et les plus poétiques. Si l'astronomie nous transporte dans la région infinie des calculs et des rêves, la géographie, dont le domaine est immense, nous initie à l'univers des vivants. C'est vraiment la science qui émeut, qui attache, qui saisit. Toujours ouverte, toujours invitante, on ne veut plus la quitter, quand elle vous emporte soit dans les solitudes de l'Afrique, ou sur les hauteurs de l'Himalaya, soit dans les placers de la Californie ou de l'Australie, soit dans le bassin de l'Amazone, ou à la recherche des sources du Nil — « ce problème trente fois

séculaire ». — Avec elle vous parcourez toutes les villes et presque toutes les bourgades du monde. Mœurs, coutumes, marchés, temples, autels, fêtes, elle vous dépeint tout. Vous voulez juger, sous leur enveloppe, les traits de caractère, les usages, les institutions, et vous prenez ainsi le goût des voyages, de l'étude, des grandes choses de la terre.

L'histoire avec ses tumultes, ses batailles, ses massacres, ses annexions brutales, décourage le penseur, la géographie presque jamais. La nature a si bien fait les choses ! « Si une contrée n'a pas tel ou tel avantage, elle en a un autre. Le désert africain a ses oasis, et l'Islande ses sources d'eau bouillante. L'historien, à force de voir du sang répandu, doute souvent de la Providence. Le géographe n'en doute pas. Ses douces croyances se reflètent dans ses impressions et dans son style. »

Celui qui a passé plusieurs mois dans les deux Océans, qui a séjourné des semaines entières dans toutes sortes de climats différents, à Alger, au Cap, à Batavia, à Melbourne, à Yeddo, à Saïgon, à Pékin, à Calcutta, à San-Francisco, à New-York, à Québec., etc., est un grand voyageur. Il a beaucoup vu, beaucoup appris, beaucoup retenu, tout comme le vieil Ulysse :

Qui mores hominum multorum vidit et urbes,

c'est-à-dire qui a visité bien des contrées et *vu les mœurs de beaucoup d'hommes*.

Voir, c'est avoir, disait Béranger. Voir, c'est apprendre, dirions-nous plus justement. C'est s'augmenter, c'est s'emplir les yeux d'images nouvelles; voir, c'est s'annexer le monde extérieur. C'est jouir aussi, car il n'y a pas de plus vif plaisir que ce mouvement du corps qui met toutes nos facultés en branle et les exerce. Et quels plaisirs valent le plaisir des yeux ? Car ne croyez pas, Messieurs, ne rien rapporter d'un voyage, ne croyez pas non plus pouvoir rendre compte de toutes vos impressions. Cela se sent et ne s'exprime point ; cela reste, tout en paraissant s'effacer, et un jour, à votre insu, un rapprochement se fait, un aperçu jaillit, éclaire

soit une question d'art, soit un point de science, soit un simple appel de curiosité.

Faire le résumé d'une expédition scientifique, cela est malaisé quand on n'est pas compétent, quand on est dans l'impossibilité de se reconnaître au milieu des nombreux détails que la nature cache ou découvre à nos yeux. Mais dire la beauté de nos vallées et de nos montagnes, l'étendue immense de ces sommets qui vont toujours montant à l'horizon pour se confondre avec la nue ; dire ce décor merveilleux qui du Hohneck embrasse dans un cercle splendide la Lorraine, l'Alsace, le Rhin, la Forêt-Noire, les Alpes, voilà ce qui peut paraître facile, et voilà, Mesdames, ce que je voudrais tenter de rendre.

Voyageons donc, Messieurs, cédons avec joie aux sollicitations qui nous appellent dans ces belles contrées. Accomplissons ensemble une excursion de quelques jours dans un pays que vous aimez et que vous connaissez presque tous. Mais ne vous attendez à aucun récit dramatique. Ce voyage ne vous offrira probablement rien de nouveau. J'essayerai néanmoins d'en tracer l'itinéraire, et d'emprunter en chemin aux lieux visités ou entrevus quelque motif de vous intéresser.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a décrit ou célébré les Vosges. On a fait et on ferait encore des volumes sur les Vosges pittoresques, les Vosges historiques, les Vosges légendaires, les Vosges industrielles. De tous les départements de France, c'est un de ceux qui aujourd'hui sont le plus visités, surtout par les touristes. Par ses grâces étranges et inattendues, il éveillera toujours dans l'âme des voyageurs des sentiments continus d'agréable surprise et d'admiration sympathique. En effet, il est difficile d'imaginer un pays capable d'offrir à l'esprit ou aux yeux des aspects plus curieux, plus intéressants, plus pittoresques. Qui ne connaît, par exemple, les beautés imposantes ou gracieuses de ce que nous appelons la vallée de Granges, la vallée de Celles, la vallée des Roches, et ces autres paysages plus variés, plus animés, plus élégants, des rives de la Moselotte depuis

Vagney, de la Moselle depuis Bussang, de la Meurthe à partir de Plainfaing, de la Meuse depuis Neufchâteau, de la Saône à partir de Darney, et ceux de la Vologne, de la Mortagne, de la Plaine, etc.? Qui n'a parcouru ou pour le moins entendu décrire nos stations de bains depuis Plombières jusqu'à Contrexéville, depuis Vittel jusqu'à Bains, Martigny-les-Lamarche, Bussang? Où trouver, sur une plus faible étendue, une réunion plus complète de villes anciennes, telles que Neufchâteau, Saint-Dié, Bruyères, Darney, Épinal, Rambervillers, Charmes, Mirecourt; des villes commerçantes comme Épinal, Remiremont, Saint-Dié, Rambervillers, Raon-l'Étape, Mirecourt, Neufchâteau; des contrées industrielles, comme les vallées de la Moselotte et de la Moselle, de la Meurthe, de la Mortagne, de la Vologne, du Coney, de la Saône, de la Bruche et de leurs affluents? Quant aux édifices religieux qui peuvent attirer l'attention de l'archéologue, de l'artiste ou de l'historien, je citerai la cathédrale de Saint-Dié, les églises d'Épinal, de Remiremont, de Plombières, Mattaincourt, Portieux, Charmes, Saint-Menge, Baudricourt, Attigny, Darney, Gelvécourt, Gemmelaincourt, Bouzemont, Gigney, Sainte-Barbe, Saint-Christophe de Neufchâteau, Saint-Élophe, Aroffe, Lamarche, etc., les ruines des abbayes, prieurés ou couvents de Chaumouzey, Poussay, Bonneval (à Saint-Baslemont), Relanges, Bleurville, Droiteval (à Claudon), Martinvelle, l'Étanche, Mureau (à Pargny-sous-Mureau), Parey-sous-Montfort, Damblain, Deuilly (à Morizécourt), Flabémont (à Tignécourt), Étival, Senones, et cette intéressante relique du moyen-âge qu'on appelle Moyenmoutier.

Je voudrais, Messieurs, avoir le talent de vous décrire toutes ces merveilles en homme qui les connaît et qui s'y connaît. Mais je suis forcé de vous avouer mon incompétence en fait d'archéologie, et comme je n'ai pas d'autre prétention que celle de réveiller vos souvenirs ou d'exciter votre curiosité, vous me pardonnerez sans doute mon insuffisance en faveur de l'intention. Je vous dirai simplement : « Il y a là

une belle chose, allez la voir. » Je vous indiquerai les paysages et les monuments — si monuments il y a. — « Telle vue, telle ruine est là; regardez, examinez. »

Je connais bien des gens qui s'imaginent qu'il est de bon ton de faire un voyage en Suisse, et qui croiraient manquer à leur dignité s'ils tentaient une excursion dans les Vosges.

Un voyage dans les Vosges? Mais c'est, à mon avis, le plus charmant des voyages; c'est pour une imagination d'artiste, ou pour un voyageur enthousiaste et curieux, un rêve enchanté. Seulement, il y a une condition pour bien voir et pour comprendre un pays, c'est de l'aimer. Or, qui aimera les Vosges, sinon ceux qui voudront bien m'accompagner à Remiremont et à Gérardmer? Mais qu'ils se rassurent : nous ne ferons pas seuls cette excursion, nous aurons des compagnons aimables, instruits. Pour qui ne bouge pas de son cabinet et se tient au coin du feu dans son fauteuil pendant les longues soirées d'hiver; pour ceux qui ne peuvent, hélas! voyager qu'en rêve, une course dans les montagnes n'a rien de pénible, pourvu qu'on ait sous les yeux un ou deux volumes indispensables (1). Dans les relations qu'ils renferment, tous les goûts et toutes les curiosités de l'esprit pourront trouver leur satisfaction.

Avant de nous mettre en route, je vous demanderai la permission de vous lire une courte étude de géographie physique sur le système des Vosges, publiée, en 1866, dans les *Annales des Voyages* de V. A. Malte-Brun.

Considéré dans son ensemble, il présente une longue série de montagnes et de plateaux se dressant en face de la Forêt-Noire, et s'affaissant par degrés au nord pour former une immense plaine doucement inclinée; « il apparaît comme un massif montagneux dirigé du sud-ouest au nord-est sur une longueur de 280 kilomètres, depuis Belfort jusqu'au

(1) Nous recommandons à l'attention des touristes et des savants les *Vosges pittoresques et historiques*, par Ch. Charton; l'*Essai d'un itinéraire historique et descriptif du canton de Gérardmer*, par l'abbé Jacquel; les *Lettres vosgiennes*, par L. Jouve, et le *Guide pittoresque du touriste et du baigneur*, par E. Defranoux.

confluent de la Nahe et du Rhin à Mayence. La chaîne longe parallèlement la vallée du Rhin à l'ouest, comme les montagnes de la Forêt-Noire encadrent cette vallée à l'est. Elle s'étend du sud au nord sur une longueur de 120 kilom., de la base des ballons d'Alsace et de Servance à la crête du Hohœlzel, vers la latitude de Strasbourg, et sur une largeur de 80 kilom., de Jésonville aux environs de Soultz. On peut facilement d'un seul coup d'œil embrasser sur un grand nombre de points le caractère général de la chaîne. »

« La montagne des bois de Remiremont constitue le cap le plus avancé des Vosges vers le sud-ouest ; le Gris-Mouton et la montagne du Ban-du-Bois vers Éloyes en forment la continuation sur la rive droite de la Moselle, et dominent les plateaux de Xertigny et de Bains. Vues de la côte d'Essey, sorte de belvédère naturel dans la plaine de Lunéville, les Vosges s'observent mieux qu'én aucun autre point de leur revers occidental (1). »

« Ces montagnes occupent toute la partie orientale de l'horizon ; on les embrasse depuis l'extrémité des bois de Remiremont au sud 13° est, jusqu'au point où les grès du massif du Donon viennent se terminer au bord et presque au niveau de la plaine, dans la direction de l'est 30° nord. Cela fait un arc total de 105°, dans lequel, ce qui attire le plus l'œil, est le gros massif isolé des sapins de Saint-Dié à l'est 12° sud. On le voit par la dépression de l'Hôte-du-Bois (2). Les masses de grès au sud de Raon-l'Étape ont l'air de faire corps avec celles du nord. On s'aperçoit à peine que la Meurthe passe entre les unes et les autres, tant celles du sud, par-dessus lesquelles on voit le Climont, font bien suite à celles du nord, qui se lient de proche en proche et d'une manière continue avec les Hautes-Chaumes de Framont. On remarque aussi dans un vaste espace qui comprend toute la partie occidentale des Vosges, les pyra-

(1) Ch. Grad. *Le Massif des Vosges*, p. 345.
(2) Hameau de la commune de La Salle, à 11 kilom. de Saint-Dié.

mides de grès du Donon et du Climont, la ligne des masses aplaties de grès qui s'avance du Donon vers Raon-l'Étape, et la ligne doucement ondulée qui forme la crête centrale. Cette ligne commence aux montagnes de Sainte-Marie-aux-Mines, un peu à droite des sapins de Saint-Dié, et on la suit jusqu'au sud 30° est, c'est-à-dire jusqu'au Ballon. De là aux bois de Remiremont le profil s'abaisse doucement avec très-peu d'ondulations. Le massif des bois de Remiremont finit vers l'ouest par une chute rapide, qui est la terminaison des Vosges proprement dites (1). »

« Le *Vogesus* ou *Vosagus* des historiens grecs et latins, comme les *Vasichen*, le *Wasgau* ou *Wogesen* des Allemands, désignent le vaste ensemble des montagnes qui, pivotant sur le ballon d'Alsace, se dirigent d'une part vers le confluent du Rhin et de la Moselle, de l'autre vers le plateau de Langres. C'est ce qu'implique César (*De bello gallico*, lib. IV, ch. X), lorsqu'il dit : « la Meuse qui prend sa source dans les Vosges, près du pays des Lingons. » Les montagnes des Vosges, dit un écrivain de la Renaissance (Herquel de Plainfaing), commencent aux frontières des Lingons et s'étendent au nord jusqu'aux limites du pays de Trèves (2). Schœpflin est plus explicite : « La chaîne, dit-il, se dirige du couchant à l'Orient, vers le Rhin, jusqu'à Belfort, et sépare, sous le nom de monts Faucilles, la comté de Bourgogne de la Lorraine; s'infléchissant ensuite vers le nord, délimite l'Alsace et la Lorraine, et atteint, après un trajet de 50 lieues, le pays de Trèves et la forêt des Ardennes (3). » Tel est le développement des Vosges : « ses limites, son étendue, sont fixées avec une exactitude rigoureuse, et cependant nombre de cartes de France donnent une idée peu exacte de la configuration de la chaîne en la rattachant au Jura par des montagnes ima-

(1) A. Dufrénoy et Elie de Beaumont. *Explication de la carte géologique de France*, Tome 1, page 291.

(2) *Historia de antiquitatibus Vallis Galliæ*, cap. I.

(3) *L'Alsace illustrée*. Tome 1, p. 29. Traduction de L. W. Ravenez.

ginaires. Des cartes, ces erreurs passent dans les livres : aujourd'hui même, après les travaux des officiers d'état-major, après la carte du dépôt de la guerre, où les moindres détails du sol sont figurés, des géographes connus ne craignent pas d'imprimer ceci : « Les Vosges se dirigent du sud au nord entre le *col* de Valdieu qui *les sépare du Jura* et le *Rhin*. Elles sont divisées en trois parties : *les Vosges méridionales entre le col de Valdieu et le ballon d'Alsace, les Vosges centrales* entre le ballon d'Alsace et le col de Saverne, *les Vosges septentrionales* au nord de Saverne, etc. (1). » « Aucun chaînon ne rattache le ballon au Jura, et le col de Valdieu — si col il y a — mesure une ouverture de 30 kilomètres (2). »

« Par sa constitution et par la forme de son relief, la principale branche du système présente deux grandes divisions naturelles : l'une comprend les Hautes-Vosges, depuis les ballons d'Alsace et de Servance jusqu'à l'extrémité du Champ-du-Feu ; l'autre, celle des Basses-Vosges, s'étend entre la Meurthe et la Bruche jusqu'à Mayence. Les Hautes-Vosges renferment les sommets les plus élevés de la chaîne ; leurs formes sont arrondies, leurs vallées profondes. Sur la rive gauche de la Bruche, la chaîne change de caractère, les montagnes prennent une figure alongée, aplatie. La largeur de la chaîne, qui est de 70 kilomètres entre Colmar et Luxeuil, varie beaucoup et mesure à peine quelques kilomètres à la hauteur de Saverne. Elle s'incline en pente douce vers la Lorraine ; du côté du Rhin, son versant reste constamment escarpé : ses sommets les plus hauts, au lieu d'être placés sur la crête centrale, se trouvent jetés en avant, comme des vigies, au-dessus de la plaine d'Alsace (3). »

Je ne veux pas fatiguer votre attention en vous parlant des différentes altitudes de la ligne de faîte, de la situation

(1) Dussieux. *Traité de géographie*, 1860, p. 298.
(2) Ch. Grad. *Le Massif des Vosges*, p. 351.
(3) Ch. Grad. *Le Massif des Vosges*, p. 352.

topographique, de l'élévation et de la nature du sol, du climat des Vosges, etc. Car, au lieu du voyage que j'ai annoncé, c'est une leçon de géographie que j'aurais la prétention de vous donner. Mais ce n'est pas mon intention, et si vos préparatifs sont faits, nous allons nous mettre en route.

Il y a beaucoup à voir et à apprendre au cœur de nos montagnes, qu'il n'était pas de mode de visiter il y a quelque trente ans, et que les habitants ne connaissent guère plus que les étrangers. Les Vosges cachent partout des trésors de poésie et des mines de science, sur leur sol entrecoupé de vallées et de ravins, traversé en maint endroit par de hautes murailles de granit et sillonné par de nombreux cours d'eau. Les Vosges sont la *Suisse française*, à la fois riante et sévère, sauvage et peuplée. Nos montagnes, vraie miniature des Alpes et du Tyrol, sont remarquables par leurs nombreux sites pittoresques, par leurs sommets arrondis en ballons, où apparaissent les pâturages alpestres alternant par intervalles avec de vastes forêts. Coupées de charmantes vallées, où s'étalent des lacs et des étangs, où coulent des milliers de frais ruisseaux, où l'on rencontre à chaque pas des rochers bizarres et de rapides cascades, où jaillissent les fontaines minérales et les sources ferrugineuses, les Vosges ont une beauté simple et saisissante, dont je ne sais comment vous donner l'idée : rien de grand ni de terrible, pas de spectacles singuliers ni effrayants; ce n'est ni la Suisse avec ses sapins gigantesques, ses neiges éternelles, ses immenses glaciers, ses pics majestueux; ni le Limousin avec ses coteaux tristes ou arides et ses châtaigniers éclatants, ni même le Jura, aux coupes abruptes, aux vallées profondes. C'est quelque chose de plus doux, de plus accidenté, d'aussi original. Rien n'est vulgaire dans le paysage : les rochers ne sont pas trop sévères, ni le feuillage triste, mais il n'y a pas un coin de terre qui ne regorge de verdure, pas un village qui ne soit entouré de terres cultivées ou de vergers, ou de grasses prairies ou de collines boisées.

Les montagnes verdoyantes des Vosges n'ont point encore acquis la planturcuse fertilité des contrées voisines; et si elles ne sont point aussi productives, elles s'enorgueillissent à bon droit de leurs ravissants et admirables paysages.

Il y a un instant, je vous disais que nous allions nous mettre en route, et vous semblez avec raison me reprocher d'avoir retardé votre départ. Mais le chemin de fer va nous porter rapidement à la première station. *Arches* était autrefois une ville assez importante et d'une origine très-ancienne, car en 848, Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique s'y rencontrèrent pour renouveler leur alliance contre Lothaire. Il tire son nom des arches d'un pont construit sur la Moselle par les Romains, et qui servait de passage à la voie romaine de Langres à Strasbourg. En 1080, le duc de Lorraine, Thierry II, fils de Gérard d'Alsace, fit bâtir le château fort d'Arches, qui fut abattu par Richelieu vers 1635, et dont il ne reste que des pans de murs.

Ce village a une papeterie qui fabrique le papier filigrané des cartes à jouer, et une autre qui prépare le papier timbré de l'État.

Beaumarchais, le célèbre auteur du *Mariage de Figaro*, « ne faisait pas toujours des drames; il faisait aussi du papier. Il avait monté à Arches, comme à Plombières, avec le concours de plusieurs financiers, une papeterie qui jouissait d'une certaine réputation, et il venait souvent la voir. On montre encore la maison où il avait l'habitude de loger pendant son séjour à Arches (1). »

Rien ne peut donner une idée de la beauté de ce riche bassin de la Moselle; on ne voit pas de site dont le caractère soit plus gai et plus varié. Il n'y a point ici de vastes plaines couvertes de moissons fertiles. Ce sont partout cimes et ravins, où la culture ne trouve que des versants rapides ou une vallée à l'aspect étrange, tantôt resserrée, tantôt ouverte, où s'étalent de frais tapis de verdure.

(1) Ch. Charton. *Les Vosges pittoresques et historiques*, p. 95.

Saluons en passant le village de *Saint-Nabord,* qui ne mériterait ni halte ni mention, s'il n'avait donné le jour au général Humbert qui, parti volontaire en 1792, commanda une brigade en Vendée, et fut mis à la tête de l'expédition d'Irlande, en 1794. Il contribua à la bataille de Zurich, et partit en 1802 pour Saint-Domingue avec le général Leclerc, dont il ramena en France la veuve, Pauline Bonaparte. Disgracié, on ne sait pourquoi, il s'expatria, se rendit en Amérique, et mourut en 1823 à la Nouvelle-Orléans.

De Saint-Nabord, le chemin de fer nous rend à Remiremont en moins de 10 minutes. Si vous le voulez bien, nous nous y arrêterons une demi-journée.

Une gare presque monumentale se dresse entre la Moselle et la ville où l'on arrive par deux grandes avenues plantées d'arbres.

Remiremont est jeté dans une des plus heureuses et des plus riantes vallées des Vosges, un peu au-dessous du confluent des deux bras de la Moselle, « au milieu d'un cercle de montagnes qui semblent se pencher sur elle pour la contempler et la protéger à la fois. » (Victor Fournel.) C'est la plus charmante ville et la plus propre qui se puisse voir ; dans les Vosges, au moins, je n'en connais pas qui soit ni plus avenante, ni plus aimable avec sa riante ceinture de promenades et de jardins. Les maisons ont une jolie apparence ; les rues, suffisamment larges, sont bordées de trottoirs, et la principale est ornée d'arcades aux deux côtés : il est agréable de cheminer ainsi l'été à l'ombre, l'hiver à l'abri de la pluie et de la neige. Sur une des places on voit une fontaine, où trois dauphins, la queue en l'air et la tête en bas, soufflent l'eau par leurs monstrueuses narines dans un bassin de fonte.

L'église n'est pas tout à fait à dédaigner ; elle vaut au moins un coup d'œil. Le caractère de son architecture n'a rien qui soit bien défini ; tous les styles se mêlent dans ce monument sans parure extérieure, qui offre, néanmoins,

dans les proportions hardies de son vaisseau, un ensemble de fermeté assez imposant.

L'archéologue perdrait son temps à chercher dans la ville les traces de l'ancienne civilisation romaine : on n'y a trouvé qu'un antique bas-relief sculpté sur une pierre de sable, monument présumé du culte de Mythra, et des monnaies anciennes frappées à Remiremont. Mais on remarque les vestiges d'une voie romaine, venant de Luxeuil, et s'embranchant à celle de Bâle à Metz, et on assure que les Romains avaient élevé un camp à la *Charade*, près de la ville, sur une des montagnes qui l'entourent. C'est bien possible : où ces grands constructeurs n'en avaient-ils point bâti ?

Cette cité, si bien faite pour la paix et le bonheur, a connu cependant les calamités de la guerre. Les Hongrois ont saccagé la ville de fond en comble vers le commencement du IXe siècle; relevée de ses ruines vers l'an 912, dotée d'un domaine considérable par Louis III, roi de Germanie, elle a aussi plus d'une fois soutenu et repoussé les attaques des Français. En 1637, le 2 juillet, la princesse Catherine de Lorraine, fille de Charles IV, alors abbesse, força Turenne à lever le siége de Remiremont, en se mettant à la tête de ses vassaux et d'une trentaine de soldats.

Et puis, au-dessus de l'heureuse ville, planent des souvenirs qui ne manquent pas d'intérêt. Cette même montagne, où l'on voit les vestiges du camp romain, dont je vous parlais il y a un instant, servait de retraite, il y a 1200 ans et même plus, à de pieux solitaires, qui ont légué leurs noms à tous les villages environnants. La cime et les flancs du Saint-Mont se couvrirent de monastères, qui s'étendirent peu à peu jusque dans les deux vallées de la Moselotte et de la Moselle.

C'est aux religieuses de ces temps lointains que se rattache cet illustre chapitre noble des dames chanoinesses, mi-partie religieux et laïque, composé de femmes qui appartenaient aux plus illustres maisons de France, de Bourgogne et

d'Allemagne, et qui, du VII[e] au XVIII[e] siècle, alla toujours grandissant en renom, en richesse et en puissance, qui marchait de pair avec les plus hautes institutions du royaume de France, et dont l'autorité ne le cédait en rien à celle des ducs de Lorraine en personne. Nulle n'y pouvait entrer sans prouver, avant son admission, quatre lignes paternelles et maternelles, et sans établir que chaque ligne remontait au delà de 200 ans et que l'origine était d'épée. Comblée de privilèges par les empereurs, les papes et les rois, placée bien au-dessus des deux autres chapitres de chanoinesses d'Épinal et de Poussay, l'abbaye de Remiremont régnait sur 74 seigneuries, tant grandes que petites, battait monnaie, rendait la justice, pouvait faire grâce aux criminels, percevait des impôts et levait des troupes. L'abbesse, véritable reine féodale, avait titre de princesse de l'Empire. Elle faisait à Remiremont une entrée solennelle, comparable à celle du roi dans sa bonne ville de Paris, sous un dais à panaches, au son des cloches, au bruit des arquebusades, à travers les rues semées de fleurs et décorées de tapisseries, escortée par la milice urbaine, haranguée par les officiers municipaux et les députations des corps de métiers, précédée de ses grands officiers et de son sénéchal, qui portait sa crosse, ou plutôt son sceptre. « Le maire, au lieu de lui présenter, comme à un conquérant, les clefs de la cité sur un plat d'argent, lui offrait, selon l'antique usage, *le vin d'honneur* dans une coupe d'or que l'abbesse se contentait de toucher de ses lèvres en souriant. Ensuite elle pénétrait dans les murs de Remiremont et, suivie de son brillant cortége, se rendait à l'église, où se trouvaient réunies les chanoinesses, décorées de leur cordon moiré bleu et de leur médaille étincelante. Enfin elle était conduite au palais abbatial, où elle recevait de nouveaux hommages, et où elle distribuait des grâces et des aumônes (1). »

(1) Ch. Charton. *Les Vosges pittoresques et historiques*, p. 175.

Parmi les droits et les redevances dont jouissait l'abbesse, quelques-uns ont fourni bien des sujets d'intéressantes recherches aux érudits vosgiens. Ainsi le jour des *Kyriolés*, — une fête locale instituée par l'abbaye elle-même, et qui se célébrait le lundi de la Pentecôte, — toutes les paroisses se rendaient processionnellement à Remiremont, bannière en tête, chantant des cantiques, où les louanges de Dieu et des saints se mêlaient aux louanges des princes de Lorraine et des dignitaires du chapitre, et où le *Kyrie* revenait à chaque strophe en guise de refrain, comme le *Noël* dans les chants populaires auxquels il a donné son nom. Les jeunes filles et les jeunes garçons, chargés de faire acte de vasselage, défilaient devant l'abbesse entourée des dignitaires et des dames du chapitre, tenant à la main et offrant à leur souveraine les premiers rameaux verts de l'année, comme pour lui faire hommage des produits du printemps et proclamer sa suzeraineté sur la nature elle-même.

Saint-Nabord lui présentait des branches de rosier sauvage; Raon-aux-Bois, des branches de genêt; Plombières et Bellefontaine, des branches d'aubépine; Dommartin, des branches de genièvre; Saint-Étienne, des branches de cerisier; Saint-Amé, des branches de lilas (*mirguet*); Vagney, des branches de sureau; Saulxures, des branches de saule. D'autres villages n'étaient redevables que d'un *Kyriolé*.

Un autre impôt, non moins singulier, était exigé, le même jour, de la paroisse de Saint-Maurice. Il consistait dans deux *rochelles* de neige — espèce de hottes faites d'écorce de sapin —, que le marguillier du lieu était obligé d'apporter au chapitre, et qu'il venait déposer solennellement pendant la grand'messe devant les stalles de l'abbesse et de la doyenne. Si la neige faisait défaut, le village était tenu de la remplacer par deux bœufs blancs, équivalent dispendieux auquel les vassaux ne furent contraints que deux fois dans l'espace d'un siècle et demi.

Nous pourrions citer plusieurs *Kyriolés*, où les sujets de l'abbesse appelaient sur le chapitre, sur le duc de Lor-

raine, sur le roi de France, comme sur eux-mêmes et sur leurs biens — et ils avaient raison de ne pas s'oublier, dit M. Charton —, la protection de Dieu, de la Vierge, de saint Amé, de saint Romaric, de saint Pierre, de saint Urbain, de saint Martin et des autres saints qu'ils avaient l'habitude d'invoquer. Nous nous bornerons à reproduire quelques couplets de cette naïve poésie, que chantaient les jeunes filles de Saint-Étienne en offrant une branche de cerisier :

Criaulé! saint Pierre et saint Romary,
O bienheureux! daignez vos portes ouvrir,
Car le martyr saint Étienne veut venir;
C'est pour tenir conseil ensemble.
Qu'un bon conseil puissent-ils prendre!
Que ce soit pour nos corps et nos âmes,
Et que tout le monde de mieux en vaille;
Que tous corps saints et toutes saintes en priant Dieu,
Les âmes fidèles soient hors de peine et dans les cieux!

Criaulé! glorieux martyr saint Urbain,
Qui savez que Dieu tient nos bleds en mains,
Priez-le d'y mettre et la fleur et les grains,
De les garder de tous airs malsains,
Afin qu'*ayant des biens abondamment,*
Nous puissions le servir plus saintement,
Et que tout le monde de mieux en vaille! etc., etc.

Criaulé pour le bon prince de Lorraine,
Pareillement pour sa cour souveraine,
Madame l'abbesse, aussi la doyenne,
Ces nobles dames ici présentes de même;
Que leurs prières ne soient pas vaines!
Qu'après cette vie Dieu les mette hors de peine,
Et que tout le monde de mieux en vaille, etc., etc.

Le plus curieux des *Kyriolés* est celui des gens de Dom-

martin. Il avait vingt-quatre strophes, dont les six premières étaient consacrées d'abord à : sire saint Pierre, sire saint Romaric, sire saint Amé, sires saint Martin et saint Laurent le martyr, puis à la Sainte-Vierge, puis au duc de Lorraine. Dans les dix-huit autres on chantait la dame abbesse, la doyenne, la sonrière, l'aumônière, les dames chantenotes, les quatre chantres, les chanoines, le sénéchal, son lieutenant, ses secrets (ses acolytes), le chancelier, le sonrier, l'infirmière et les coquerelles (les cuisinières).

C'est une véritable *Kyrielle* d'adulation. Je ne lirai que le premier et le dernier de ces vingt-quatre couplets :

> *Kyrie*, sire saint Pierre,
> Qu'à Rome sied en chaire,
> De céans êtes le patron.
> A vous nous nous présentons.
> *Kyrie*, chanter devons
> Par bonne dévotion.

. . . .

> Le clocher et l'infirmière
> Nous mettons en nos prières,
> Et les coquerelles y sont :
> Ainsi finit la leçon.
> *Kyrie*, chanter devons
> Par bonne dévotion.

« Du reste, les abbesses rendaient largement à la ville, en honneurs et en richesses, tout ce qu'elles en recevaient en hommages. Elles ne démentirent jamais le sang qui coulait dans leurs veines ; et si elles ne furent pas toujours les humbles servantes de Dieu, elles furent toujours les généreuses protectrices de leurs sujets. » (Victor Fournel.)

La Révolution dispersa le chapitre, dont la dernière abbesse fut la princesse Louise-Adelaïde de Bourbon-Condé ; mais elle ne détruisit point le palais abbatial, qui subsiste encore, partagé entre les divers services de l'administration

municipale. C'est un édifice d'une architecture assez froide, et qui n'a rien de bien frappant que son étendue. Il avait été bâti en 1750, par l'abbesse Charlotte de Lorraine, sur l'emplacement de l'ancien hôtel abbatial, et il était achevé à peine quand il fallut le fermer (1) Quoi qu'il en soit, les souvenirs de cette splendeur passée s'imposent à notre esprit, et ne nous abandonnent qu'au sortir de Remiremont.

Nous avons examiné ensemble les curiosités de cette petite ville, parcourons aussi les montagnes. Pour le voyageur qui veut gravir le Hohneck ou le ballon de Saint-Maurice, l'ascension du Saint-Mont n'est qu'une promenade, dont on oublie bien vite les fatigues devant le riche panorama qu'on embrasse du sommet. Partout des villages et des vallées, puis la chaîne des Vosges avec ses nombreuses ramifications. Il ne reste rien de l'ancien prieuré de saint Romaric, sur l'emplacement duquel on a bâti la ferme de Miraumont. Mais en face de la montagne, vers la droite, on a érigé un calvaire sur les flancs d'une roche. Là, derrière un rideau d'arbres épais, on aperçoit un plateau qui domine la vieille ville libre, et d'où l'on découvre un paysage admirable. Dans la vallée coule la Moselle, qui baigne les murs de la cité, puis serpente et brille au milieu des prairies comme un ruban d'argent. Les maisons aux toits rouges et les jardins verdoyants occupent le fond de cet amphithéâtre, ceint de collines et de mamelons boisés qui forment la vaste couronne de la ville. Mais j'aurai encore tant de vues à décrire, que je fais volontiers le sacrifice de celle-là.

Les alentours de Remiremont fourmillent d'ailleurs de sites délicieux et de curiosités naturelles : la pierre *Querlinquin* ou *Kerlinkin*, énorme bloc de grès rouge, haut de plus de cinq mètres, posé comme un chapiteau sur la cime de la montagne Saint-Arnould, à 2 kilomètres du Saint-Mont et non loin du *Pont-des-Fées ;* — la fontaine et la chapelle de *Sainte-Sabine*, qui étaient jadis le but d'un pèlerinage fréquenté, et

(1) Depuis le jour où ces lignes ont été écrites (1867), le palais de l'abbaye a été détruit par un incendie en 1871.

qui sont situées sur un plateau voisin de la cime du Gris-Mouton, autre montagne près du Saint-Mont; — le rocher dit le *Poêle-Sauvage*, ainsi appelé parce que les bêtes fauves se sont creusé sous son vaste abri un refuge contre l'intempérie des saisons; — le *Fardeau de Saint-Christophe* et d'autres curiosités, « qui charmeront toujours les regards des indigènes et des touristes, » dit M. Charton.

Après avoir donné un coup d'œil à Saint-Étienne, à ses rochers, à ses montagnes, j'allais dire : n'oubliez pas d'aller voir, à Saint-Amé, la belle cascade du *Saut-de-la-Cuve*, qu'on trouvait dans la fraîche vallée de Cleurie, dans un site ravissant. — Hélas! on y a établi une scierie!

Une route bien tracée, parfaitement entretenue, desservie par d'assez bonnes voitures, mène de Remiremont à Vagney et à Gérardmer; elle côtoie la Moselotte à droite, et à gauche une bande de terrain tantôt aride, tantôt boisée, parfois de bonne culture, au delà de laquelle se profilent la silhouette accidentée et les lignes ondulées de la chaîne des Vosges. La rivière est charmante. Ses bords verts et fleuris se déroulent au loin dans une succession de plans qui meurent et renaissent pour composer des sites inattendus et qui ne lassent point l'admiration. De tous côtés, c'est une variété de contours et de couleurs qui assurent à l'esprit la plus douce satisfaction. Que de perspectives ravissantes offre à l'œil charmé du touriste cette plaine ouverte entre deux rangs de montagnes, qui toutes sont des points de vues! Que d'ombres, que de fraîcheur! Le sommet est planté de belles futaies ou de taillis épais; à mi-côte et sur le versant, sont cultivés les céréales, le lin, et surtout les pommes de terre, qui acquièrent dans ce sol léger une qualité remarquable et très-riche en fécule.

Après avoir dépassé Vagney, bourg important par sa population et par son industrie, et placé dans une situation agréable, nous traversons Sapois, et nous visitons le rocher de la *Chouette*, qui ressemble à la ruine d'un château fort du moyen-âge, et le rocher *des Ducs*, qu'on prendrait de

loin pour une tête gigantesque au front dépouillé. Le voyage se poursuit sans fatigue, sans ennui, et nous arrivons à une fort belle cascade, le *Saut-du-Bouchot*, une des plus remarquables des Vosges, « qui se précipite, comme un torrent furieux, du sommet de quatre étages de granit. »

A partir de Rochesson, nous atteignons les premières croupes des Vosges; les pentes fuient derrière nous. Si nous quittons la route pour gravir les points qui dominent le panorama, les Vosges apparaissent alors, et cette masse de chaînes et de rameaux est couverte de végétation vigoureuse, entremêlée de roches de granit. On n'imagine pas un pays plus accidenté et plus pittoresque. Pendant plus d'une heure on monte lentement sur une longue colline, où du bas au sommet tout est cultivé, habité. A chaque lacet de route, on aperçoit des maisons blanches, des scieries, des prés, des jardins, des terrasses, des champs soutenus par des murs, partout des sources jaillissantes et un ruisseau murmurant. Le site, borné de tous côtés par les versants de la colline, est silencieux et retiré.

Enfin, Dieu soit loué! nous touchons le point culminant de la route, et après quelques minutes de repos, nous reprenons notre course vers Gérardmer, Gérardmer, « la perle des Vosges, » qui concentre et résume en elle seule toutes les curiosités naturelles du pays : « Sans Gérardmer, et encore un peu Nancy, qu'est-ce que ce serait que la Lorraine? » dit un vieux et naïf proverbe que les habitants aiment à répéter, dans leur dédain pour les agréments des autres localités (1). Néanmoins, il n'y a pas vingt ans que les touristes ont appris le chemin de cette petite ville « où la nature a multiplié ses surprises et ses enchantements. » (Victor Fournel.)

Après les beautés aimables des prairies, des ruisseaux et des vallées, la grande nature va se révéler. Quittons un instant l'intérieur de Gérardmer, et visitons les bords du lac, « d'où l'on a vue sur les pentes voisines, sillonnées de

(1) Sé ce n'tet d'Giraumoye, et co in peu Nancy, quòce qué s'rot det Lorraine?

sentiers et de chemins qui continuent les rues du village, et couvertes de maisons isolées, dans une étendue de plusieurs lieues. Le soir, des milliers de lumières, fixes ou mobiles, s'allument aux flancs de la colline : on dirait des yeux ouverts qui veillent dans la nuit, ou une échelle d'étoiles rejoignant la terre au ciel. » (Victor Fournel.)

Le lac et le bourg composent une vue qui donnerait les plus grandes tentations aux peintres, si jamais ils allaient jusqu'à Gérardmer pour trouver des sujets de tableaux. Elargi dans le bassin, resserré entre les montagnes, le lac présente aux regards du voyageur des aspects tout à fait inattendus. Des maisons, des châlets, bâtis sur ses rives ou sur le penchant des collines, dans les situations les plus pittoresques, et entourés de bouquets de bois, de morceaux de prairies vertes, de groupes de rochers et de pierres, répandent un charme extrême sur la contrée. De tous côtés s'éparpillent des fermes ou des écarts bordés de massifs de sapins, de frênes, de genévriers et d'autres arbres verts. Les versants des coteaux sont cultivés, ou parsemés de prés fertiles, ou couverts d'arbres d'un aspect agréable. Mais au delà, de même qu'au bord des sentiers, il n'y a plus que des herbes, des arbrisseaux, des fougères, des bruyères, des mirtyles, une foule de plantes sauvages (1).

Si le regard se porte un peu plus haut, on atteint des montagnes de plus de 1,000 mètres, domaine de l'exploitation pastorale ou forestière. Là, se dresse le sapin, l'un des plus beaux arbres verts, dont la hauteur dépasse quelquefois 30 ou 40 mètres; le tronc droit et les branches symé-

(1) « Le lac de Gérardmer présente une constitution singulière et rare dans les contrées montagneuses. La pente générale de la vallée où il paraît devrait porter ses eaux dans le bassin inférieur de la Moselle en passant par la vallée de Cleurie. Mais une digue infranchissable se présente en aval du lac ; c'est la grande moraine frontale de Gérardmer qui s'oppose à ce que les eaux suivent leur cours naturel, et, comme il leur faut passer quelque part, elles s'écoulent à contre-pente, et s'échappent en amont pour gagner un point peu éloigné du Saut-des-Cuves et s'engouffrer au nord-ouest dans l'étroite vallée de la Vologne. » (Ch. Grad. *Etudes sur les Vosges*, pag. 169.)

triques, horizontales, seulement un peu inclinées vers le bout, sont du plus bel effet.

Par une belle matinée, lorsque du côté de l'orient, le soleil s'élève sur les hauteurs, que les gouttes de rosée tremblent sur les herbes, sur les fleurs et sur les aiguilles des sapins, que les oiseaux font entendre leurs chants, la scène porte aux rêves les plus poétiques. Et quels rêves! seraient-ce même des réalités? elles n'ajouteraient rien aux charmes de la vue. Ce sont d'ordinaire les environs d'un site, pouvant être encore embrassés avantageusement par le regard, qui décident de la beauté d'une perspective.

Pour tout dire en un mot, cette région, perdue au milieu des paysages des Vosges, est riante et sauvage, gracieuse et imposante, offrant partout les contrastes les plus divers et des tableaux empreints en même temps de tranquillité douce et de travail champêtre. Rien n'y manque de ce qui fait l'attrait des montagnes : de belles roches, des torrents écumeux, des eaux vives, surtout les témoignages variés de la lutte de l'activité humaine contre les forces aveugles de la nature.

Du reste, on n'éprouve aucune déception : au premier coup d'œil on reconnaît qu'il n'y a rien d'usurpé dans la réputation de beauté qui a été faite à cet endroit privilégié.

Il y a, dans le voisinage de Gérardmer, deux curiosités à voir, deux excursions obligatoires, que nul étranger ne peut se dispenser de faire : ce sont la route qui conduit à la Schlucht (1) et au Hohneck, puis la vallée de Granges. Nous n'avons pas l'intention de visiter aujourd'hui cette vallée, l'une des plus pittoresques et des plus imposantes des Vosges, ni ces cavités où se forment en hiver des amas considérables d'eau qui se congèlent et dont la glace se conserve toujours pendant l'été. Cette glacière naturelle n'est qu'à cinq ou six

(1) *Die Schlucht*, en allemand, signifie ravin, gorge profonde, défilé, et prend le genre féminin. Nous écrivons donc *la Schlucht*, bien que dans le pays on dise plus généralement *le Schlucht* (u se prononce ou, Schloucht).

kilomètres de Gérardmer, et on y arrive par une route accidentée, tracée le long de la Vologne. Mais il y a encore tant de choses à admirer ici, qu'il faut renoncer à cette promenade.

Nous avons d'ailleurs une excursion plus longue à entreprendre ; il s'agit d'aller au Hohneck. Venir à Gérardmer sans tenter l'ascension du mont vosgien, ce serait aller à Strasbourg sans visiter la cathédrale. Grâce à la belle route percée sur les flancs de la montagne pour relier Gérardmer à Munster, la Lorraine à l'Alsace, c'est une course qui peut s'accomplir en voiture. Par ce passage ouvert en plein roc, à travers mille obstacles, sous l'habile direction de M. Hogard, trois heures suffisent pour arriver au défilé de la Schlucht.

Beaucoup de voyageurs, que n'épouvantent pas les voyages à pied, préfèrent l'ancien chemin de Longemer et de Retournemer, et suivent un sentier qui forme de nombreux lacets, et qui monte directement au col à travers de beaux bois de sapins et de hêtres. Mais nous avons beaucoup de sites à voir par la nouvelle route, et il faut nous hâter pour ne pas dépasser les limites de notre journée d'excursion.

Nous partons. Sur la lisière du bois qui borde le chemin, et surtout dans le versant d'une montagne qu'on appelle les *Rochires*, surgissent de toutes parts d'énormes blocs *du phénomène glaciaire ou erratique*, détachés des points culminants, entassés les uns sur les autres et recouverts d'un lichen grisâtre, entre lesquels l'industrieux montagnard a su encore trouver quelques places vides pour son agriculture. « Ces pierres forment autour des champs où elles servent de clôture, le long des chemins et des sentiers, dans les prés qu'elles recouvrent de leurs excroissances bizarres, de longues files qu'on prendrait pour des troupeaux de brebis à la toison noire : aussi a-t-on appelé ces amas de rochers les *Moutons de Gérardmer*. » (Victor Fournel.)

A l'entrée de la forêt, à gauche de la route, on peut voir la *Pierre de Charlemagne*. C'est un large bloc granitique

à surface plane, sur lequel on cherche dans une faible excavation la marque faite par le pied du coursier de Charlemagne.

S'il faut en croire la tradition, le grand empereur, quittant sa villa de Champ-le-Duc, en 809, pour passer en Alsace par le Montabey, traversa les hauteurs des Vosges, et vint diner sur ce large morceau de granit, dans une de ces colossales parties de chasse que la poésie et la légende ont célébrées à l'envi.

Un peu plus loin, en pénétrant sous les sapins, apparaît tout à coup une curieuse cascade. La Vologne y roule avec fracas son eau couronnée d'écume, et se partage en plusieurs chutes, plus capricieuses les unes que les autres, et dont la plus importante est le *Saut-des-Cuves*, ainsi appelée, parce que les ondes du torrent ont creusé des espèces de cuves, et miné brusquement et circulairement le fond d'énormes pierres noires entassées pêle-mêle dans cette gorge étroite.. Cette cascade se distingue surtout de celles qu'on trouve dans ce rameau de la chaîne vosgienne par le charme imprévu et la beauté du paysage qui lui sert d'encadrement : bordée par des bois et par de hautes roches couvertes de mousse, la vallée se resserre et semble une espèce de couloir de verdure d'où l'on ne voit que des arbres et un pan de ciel bleu. Les gros blocs qui pavent le lit de la rivière, et les sombres sapins qui lui servent de ceinture, font ressortir et scintiller la limpidité de ces eaux qui, tantôt se roulant en jouant dans un bassin tranquille, tantôt s'irritant des obstacles qu'elles rencontrent, s'élancent en bondissant et brisant ou inondant tout ce qui s'oppose à leur passage. Un ou deux martins-pêcheurs, sans cesse frétillants, un geai babillard, quelques gaies mésanges sont les seuls hôtes de cette solitude. Ceux qui veulent rêver en liberté, ceux qui aiment la nature sauvage et charmante à la fois, les grands arbres, l'ombre, la verdure, le silence, la fraîcheur, y trouvent un paysage à leur gré. La Vologne, tumultueuse et mugissante, s'échappe de ses roches et reprend son cours rapide vers le pont d'une seule arche, jeté hardiment sur le gouffre, et

dont les culées reposent sur deux énormes pierres granitiques qui encaissent la rivière.

Je ne saurais rendre qu'imparfaitement l'aspect enchanteur de cette nature qu'il faut voir vivante, et où le charme d'un site délicieux, dont l'œil ne voudrait jamais se détacher, se joint à tous ceux d'un air vif et pur, de la tranquillité et de la solitude. Cependant, je continuerai, si votre attention ne se fatigue pas, et j'essayerai de marquer aussi exactement que possible les profils hardis de cette belle partie des Vosges.

La route monte en pentes douces, entre le cours torrentueux de la Vologne et d'immenses forêts de sapins, et grimpe ensuite sur le flanc méridional d'une montagne ardue; à gauche, de grands blocs détachés des sommets, et montant les uns sur les autres comme des cailloux roulés; à droite un précipice en partie recouvert d'une couche épaisse d'éboulements, « où l'œil plonge dans la vallée à travers le sombre rideau des arbres. Au bout de quelques minutes, une nappe argentée apparaît dans le bas : c'est le lac de Longemer. Rien de charmant comme cette plaine liquide dominée par le voyageur, entrevue, pour ainsi dire, à vol d'oiseau, sous les aspects changeants que multiplient les tournants de la route et le mobile feuillage du bois, et flanquée de montagnes où la vigoureuse verdure des sapins, colorée par le lointain de reflets bleuâtres, lui sert à la fois de cadre et de repoussoir. » (Victor Fournel.)

Longemer, dont la surface, comme le cristal d'un miroir, reflète les images éternelles du ciel, des arbres, des rochers, des monts, les images mobiles et fugitives des habitants de ses bords, et des étrangers qui viennent y perpétuer l'admiration de la nature, est d'une beauté merveilleuse avec ses débris granitiques qui, sur une partie du pourtour, descendent à pic jusqu'au niveau du lac. Ces pierres et ces blocs alternent avec des pentes rapides et boisées. La montagne opposée est séparée de Longemer par un chemin de voiture et par des vallons verdoyants, qu'animent des fermes ou des troupeaux au pâturage.

Les Vosges sont riches en paysages plus grandioses et plus imposants, mais je n'ai rien vu de plus pittoresque et de plus charmant que cette nappe d'eau qui est comptée par les admirateurs de la nature au nombre des choses les plus gracieuses et les plus gaies du monde. En effet, toute cette région, depuis Gérardmer, mérite à bon droit le nom de *Suisse vosgienne* : un sol tourmenté, des sites d'un aspect étrange et sévère, des légendes naïves, un massif imposant de forêts, les méandres de la Vologne, etc., tout concourt à lui imprimer un cachet particulier de grandeur et de sauvage originalité.

A mesure qu'on s'élève, la vue s'étend sur la vallée, sur le lac de Longemer, sur les montagnes environnantes, sur la coupure étroite par laquelle se précipitent les eaux de la Vologne. Nous sommes arrivés à mi-côte et, pour reprendre haleine, nous nous arrêtons à une petite distance d'un tunnel. Là, par un sentier à droite, nous nous approchons de la *Roche-du-Diable*. Du haut de cette crête escarpée, le regard plonge sur les deux lacs de Retournemer et de Longemer, « et plane sur un sombre océan de verdure dont les vagues amoindries par la distance, vont expirer au pied d'un amphithéâtre de montagnes vaporeuses. » (Victor Fournel.)

Ce petit tunnel franchi, nous gagnons le col de *Balvurche* et, après une montée assez facile, nous parvenons au châlet-Hartman, transformé, depuis 1864, en un hôtel confortable, station pleine de charmes aux voyageurs ordinaires, et où viennent s'installer les touristes et les botanistes, qui veulent errer sur les chaumes ou explorer les Hautes-Vosges, au sud vers le Hohneck et le Rothebach, au nord vers le Thanet (Deinach) et les lacs Vert, Blanc et Noir.

On peut aller à Munster en roulant, pour ainsi dire, par un ravin rocheux, resserré, rapide comme le sont généralement les pentes orientales. Mais il est plus agréable de prendre à gauche la route magnifique, qui se suspend aux rochers, et qui présente des sites d'un grand pittoresque.

Cependant notre but n'est pas de descendre dans la vallée de la Fecht, mais de faire l'ascension du Hohneck. Encore une heure de marche, et nous allons jouir d'une de ces rares émotions qui récompensent amplement le voyageur de ses fatigues.

A partir du châlet, nous rencontrons çà et là quelques hêtres rabougris, dont le bois acquiert la dureté de la corne, — « l'âpreté de l'air, le froid prolongé, l'abondance des neiges qui séjournent là haut depuis les derniers jours d'octobre jusqu'en avril, arrêtant l'essor et la croissance des arbres forestiers; » (Ch. Grad.) — puis nous découvrons une vaste plaine ondulée et gazonnée : ce sont les *Chaumes* (monts chauves, *calvi montes*), qui ont leurs châlets rustiques comme les Alpes. Ce grand paysage monotone, sans accidents, sans limites, a une beauté imposante et austère, que vient égayer à propos la lumière fraîche et pure d'une matinée sans nuage. Panorama immense, mais non point inanimé, car on aperçoit de loin en loin quelques rares marquairies, dont les habitants, c'est-à-dire les troupeaux de vaches, animent en été ces pâturages déserts. La surface des chaumes, où l'œil ne discerne que du vert, du jaune et du gris, n'est pas un domaine stérile. Sur de faibles espaces le rocher n'est couvert que de ses propres débris, mais la majeure partie du sol offre une véritable végétation. On y voit une flore alpestre abondante, qui tapisse les pentes et les renfoncements du revers alsacien, un gazon court et épais, parsemé de fleurs subalpines et de plantes aromatiques. Il y a là de quoi remplir la boîte du botaniste, et partout un riche pâturage d'été pour le bétail.

Le temps est beau, l'atmosphère limpide. Le Hohneck se présente majestueux et imposant à nos yeux enchantés. Peu de montagnes, à cette altitude (1), jouissent, dans

(1) Le Hohneck est . . . à 1,366m au-dessus du niveau de la mer.
Le Rothebach. . . . . à 1,319
Le Thanet. . . . . . à 1,296
Le ballon de S.-Maurice. à 1,250

notre département, d'une situation aussi favorable que ce point culminant. Celui qui a parcouru les monts vosgiens, qui a posé le pied sur le ballon de Saint-Maurice, sur le ballon de Servance, sur le Rothebach ou sur le Donon, avouera que nulle part, dans les Vosges, il n'a aperçu des vues plus grandioses, de plus beaux tableaux, un paysage plus sauvage ou plus romantique, et au prix de moins de fatigues que sur ce plateau élevé.

De cette hauteur, la vue que notre regard embrasse est splendide : toute la chaîne des Vosges avec ses nombreux anneaux et ses cimes les plus élevées, la ligne bleue du Rhin, le Jura septentrional et derrière lui les Alpes. Tel est le spectacle qui se déroule à nos yeux dans toute sa magnificence. Examinons-le en détail : à nos pieds, un amas imposant de montagnes granitiques, hérissé de roches aiguës, sillonné de vallées profondes, sinueuses, étalant aux regards éblouis les rideaux noirs de leurs forêts, les riches tapis de leurs pâturages; puis la ville de Munster et quelques villages à peine visibles et noyés dans la verdure; puis d'énormes forteresses ébréchées par le temps, fixées au sommet des montagnes entre les rochers et les nues, derniers débris d'une domination éteinte; puis de beaux vignobles revêtant les pentes inférieures; plus loin la grande plaine sillonnée par le vieux Rhin, et les villes semées un peu partout comme des points blancs, et les immenses prairies qui s'étendent à perte de vue, et les villages qu'elles encadrent de tous côtés dans leurs hautes herbes, et çà et là les champs de blé jaunissants se détachant du vert foncé des forêts et des prés. Sur l'autre rive du fleuve, nous apercevons encore les grands bois, et l'œil pénètre jusque dans ces étroites vallées de l'Hercynie (Schwarzwald, Forêt-Noire), d'où sortirent tant de peuples étrangers pour

Le ballon de Servance. . à 1.189
Le col de la Schlucht. . à 1.146
Le Donon . . . . à 1.010.

ravager l'Alsace et les Gaules. On domine dans toute sa longueur la riche et plantureuse province. A gauche, la Lorraine développe à nos yeux ravis ses plaines, ses étangs et ses riants coteaux; à droite, au loin vers le sud, bien loin à l'horizon, les montagnes de l'Oberland dessinent leurs cimes neigeuses.

Vous n'oublierez jamais le subit éblouissement dont vous serez saisis, lorsque, par un ciel pur, il vous sera donné de contempler ce merveilleux spectacle éclairé par les chauds rayons du soleil, spectacle d'une poésie suprême dans sa grandeur.

Ce tableau, aussi varié qu'enchanteur, peut être acquis, comme vous le voyez, Messieurs, au prix de médiocres fatigues, car, partis de Gérardmer au point du jour, nous nous y trouverons de retour avant la nuit, après une journée qui laissera dans nos esprits un vif et durable souvenir.

Les connaisseurs, les amis des montagnes, ne comparent ce sublime panorama qu'à un seul, celui du ballon de Soultz ou de Guebwiller (Haut-Rhin), qui offre aussi une variété d'aspects remarquables, mais des scènes toutes différentes. Aussi l'enthousiasme qu'ils expriment est-il partagé par quiconque a visité ces deux promontoires, le grand Ballon et le Hohneck, dominant la verdure jaunissante des plateaux entièrement déboisés, les pentes de granit gris avec leurs anfractuosités, et les crêtes des montagnes dans un encadrement gigantesque de forêts pendantes, découpées dans le massif vosgien, forêts magnifiques de hêtres, d'épicéas et de sapins, couronnées par les cimes alternativement gramineuses ou rocheuses des ballons et des chaumes.

Quelque plaisir toutefois que je prenne à vous montrer tout ce qui, de cette pointe élevée, se déroule au loin devant vous, je n'oserais pas affirmer que les meilleurs de nos souvenirs ne soient pas restés attachés aux pittoresques et ravissantes vallées par où nous avons dû passer pour atteindre le Hohneck.

Je regrette de ne point savoir lire dans le grand livre

de la nature, dont les mystères ont pour moi tout le prestige de l'inconnu. La flore de ce haut plateau, où la végétation herbacée est des plus splendides, aurait d'intéressantes révélations à me faire, si j'en étais digne. Et même, sans être un savant, il est impossible, pour peu que l'on ne soit pas indifférent ou étranger à cette grande science de la nature, la plus grande de toutes, il est impossible de n'être pas ébloui à la vue de ces richesses qui garnissent les rochers et les flancs de la montagne alsacienne ainsi que les hauteurs du sommet vosgien, où l'on trouve en plein développement une ample moisson de plantes et de fleurs. Mais je me vois forcé de vous arracher à la magnificence du spectacle que j'ai essayé de vous décrire. La journée a été longue, la montée rude : il est temps d'opérer le retour.

Une manière à la fois curieuse et fort intéressante de revenir à notre point de départ, je veux dire à Gérardmer, consiste à descendre le Hohneck par le *chemin des Dames*, et à visiter Retournemer. On peut ainsi prendre une dernière idée de ce beau pays. En deux heures nous repasserons, pour ainsi dire, tout notre voyage, et nous jetterons le regard d'adieu à la plupart des sommets lentement gravis à la sueur de notre front.

Bientôt nous entrons dans un défilé silencieux, aux continuels replis, traversé par plusieurs ruisseaux, et nous sommes réjouis par la luxuriante végétation qui orne le bord de ces petits torrents. Nous décrivons d'incessants demi-cercles autour des collines chargées de forêts verdâtres, embrasées encore par un soleil ardent. Toutes ces pentes semblent s'avancer sur le lac — que l'on ne voit pas encore —, dans le dessein de nous barrer le passage.

« On trouverait difficilement, dit M. Elie de Beaumont, qui le premier a signalé cet endroit à l'attention des géologues, des réduits plus calmes, plus solitaires, plus propres à une méditation silencieuse, que ces amphithéâtres creusés dans les flancs des montagnes inhabitées. Vues des pentes boisées qui les dominent, ces eaux bleues et tranquilles

semblent comme un miroir placé au fond d'une coupe de verdure. Elles sont entourées d'une végétation vigoureuse, dont la beauté est due en partie à l'abri que produit naturellement le contour, presque complétement fermé, de leurs bassins. Des sapins séculaires, des hêtres magnifiques, croissent ensemble sur ces pentes rectilignes, et mélangent leur feuillage de mille teintes diverses, jusqu'à leur limite supérieure. Cette forêt fait un effet d'autant plus agréable qu'elle change de caractère en s'élevant, comme les fleurs d'un bouquet symétriquement disposé. »

Les touristes ne manquent pas de faire le tour du lac, dont le site est d'un aspect sévère et pittoresque. La petite rivière de Vologne, qui se précipite du Hohneck, va se recueillir au fond d'un bassin rond qui est le lac de Retournemer, et se fraie un chemin par une coupure étroite, où elle forme une jolie cascatelle, vers la vallée qui conduit au lac de Longemer. C'est par là que nous reviendrons de notre excursion.

Nous bornerons donc ici ce petit voyage. Aussi bien ai-je déjà abusé de votre attention, Mesdames, et de votre indulgence : si je ne vous ai pas charmées en chemin, si je n'ai pas eu quelque aventure palpitante à vous raconter, qu'il vous reste au moins un enseignement de cet entretien, c'est que partout, dans ces belles montagnes, la nature a offert à l'homme, comme un attrait irrésistible, ses trésors, produits de toutes sortes, jetés comme par hasard afin d'attirer les voyageurs curieux et instruits. Enfin, j'ajouterai cette pensée, Messieurs, c'est que si la passion des voyages survit à toutes les autres passions, elle a encore sur elles l'avantage de ne laisser que de bons, que d'utiles souvenirs.

Gérard GLEY.

NOTICES MILITAIRES

PAR

J. CONUS,

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE, AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ.

Le Colonel DEMANGE. — Le Lieutenant-colonel ROPPER.

Le Commandant PEUDEFER. — Le Commandant JACQUOT.

Le Colonel DEMANGE.

Demange (Jean-Baptiste-Joseph-André) est né à Golbey (Vosges), le 16 janvier 1819. Fils d'un brave officier du premier Empire, il montra de bonne heure un goût prononcé pour les armes, et entra à Saint-Cyr le 15 novembre 1837.

Pendant sa seconde année d'école, il gagna successivement les galons de caporal, de sergent et de sergent-major. Il sortit avec le n° 33.

Sous-lieutenant au 44e de ligne, en 1839, il séjourna une première fois cinq ans en Afrique et fit, comme capitaine-adjudant-major, la campagne de Crimée après laquelle il fut nommé major au 87e de ligne.

Il reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur le 30 décembre 1858.

Après un second séjour en Afrique, il fit partie du corps expéditionnaire de Rome, puis passa le 10 août 1868, avec le grade de lieutenant-colonel, au 88e de ligne. Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1865.

La guerre de 1870 éclate. Malgré une angine et un commencement d'abcès, Demange part de Lyon avec son régiment, le 17 juillet à 5 heures du soir, et arrive à Bitche, le 19 à 6 heures du matin. Il faisait partie de la brigade Morand et de la division du général de Failly, commandant le 5e corps de l'armée du Rhin.

Le 25 juillet, il campe devant Sarreguemines, à une portée de fusil de la frontière prussienne. Il écrit de là que les opérations ne pourront pas commencer avant une douzaine de jours : « On n'est pas outillé ; on manque de tout ; on dirait » que l'administration n'a rien....... nous sommes dans » une ignorance complète de ce qui se passe chez l'ennemi » et chez nous....... Les journées sont employées à visiter » les avant-postes, car il faut se garder, et ce n'est pas » l'habitude de nos hommes. »

Le 30 août, lors de la fatale surprise du 5e corps, à Beaumont (Ardennes), Demange, nommé colonel le 22, se dévoua pour le salut de l'armée. Au milieu du sauve-qui-peut général, Demange, secondé par quelques officiers énergiques, rallie autour de lui une centaine d'hommes du 88e, et, avec cette poignée de braves, il arrête assez longtemps l'ennemi pour permettre à l'armée française de passer la Meuse.

Il faut laisser la parole à un ex-sergent-major du 88e qui assistait à cette affaire.

« La lutte était impossible et nous étions tous voués à une mort certaine ; on aurait pu nous appeler les soldats du désespoir.

» Nous nous embusquâmes dans un petit bois qui couvrait les hauteurs de Mouzon, et nous ouvrîmes un feu nourri qui ne fut ralenti que par l'approche de la nuit, et la certitude que le corps d'armée avait effectué le passage de la Meuse.

» A huit heures du soir nous sortîmes du bois, et alors commença pour nous une série des plus effroyables incidents, tels que peut en produire seule une marche au milieu des ténèbres, à deux cents mètres de l'ennemi. Chacun retenait son souffle et marchait en rampant à travers ronces et fossés.

» Nous arrivâmes vers minuit à une ferme abandonnée que l'on barricada, et l'on tint conseil à voix basse au milieu de la cour. Il fut reconnu qu'il était impossible d'attendre le jour, car dès l'aube nous serions infailliblement bombardés sans défense.

» La ferme fut abandonnée et la marche à tâtons recommença dans la direction du pont de Mouzon. A peine avions-nous fait cinq cents mètres que le cri rauque *Wer dà?* d'une sentinelle prussienne se fit entendre. La petite colonne s'arrêta comme un seul homme, le colonel répondit vivement en allemand.

» Favorisés par l'obscurité, nous pûmes nous cacher dans un fossé, en attendant le retour du colonel et du commandant Escarfaille, qui allèrent à la découverte, avec vingt-quatre hommes seulement.

» Nous étions cernés, le pont barricadé, et le village, qu'il nous fallait traverser pour arriver au pont, était occupé par des milliers de Prussiens dont nous voyions les casques à la lueur de l'incendie.

» L'intrépide Demange n'hésite pas un instant; il organise la petite colonne en plusieurs pelotons, fait mettre la baïonnette et charger les armes; puis prenant la tête et nous montrant l'incendie, il enflamme notre ardeur par quelques paroles énergiques, tire son sabre et commande : En avant!

» Alors commença une course furieuse, fantastique, une course de démons; chacun sentait que sa vie dépendait de son courage; les premières sentinelles tombèrent foudroyées, et le poste avancé, avant de pouvoir donner l'alarme, était anéanti.

» Nous enfilâmes la grande rue de Mouzon qui aboutissait au pont. Les coups de feu avaient donné l'éveil et chaque fenêtre vomissait la mitraille. Les Prussiens surpris, démoralisés, nous croyant supérieurs en nombre, ne savaient où donner de la tête. Enfin, grâce à ce coup de main audacieux qui dura dix minutes, nous franchîmes la barricade qui défendait l'accès du pont : nous étions sauvés!

» C'est alors que l'on se compta. Le brave colonel Demange était tombé le premier, et, en tombant, il avait su puiser dans son courage la force de crier encore : En avant, mes amis, et laissez-moi.

» Nous revînmes à peine une quarantaine, nous avions perdu, en dix minutes, trente officiers et soixante hommes ! »

L'histoire n'oubliera pas l'héroïque conduite des *cent hommes du pont de Mouzon*, et du brave *Demange*, à qui le colonel allemand commandant Mouzon rendit cet hommage : « Si tous colonels français comme colonel Demange, nous pas à Mouzon. » Un tel aveu dans la bouche d'un ennemi est le plus beau des témoignages.

Blessé de deux balles aux deux aisselles, et la cuisse fracassée, Demange fut transporté à l'hôpital de Mouzon où il reçut les soins du docteur Sée de Paris. On lui enleva nombre d'esquilles et l'on remit à la place un os de quatorze centimètres de longueur. Il ne put supporter l'opération et mourut le 12 septembre, après douze jours des plus vives souffrances.

L'armée perdait en lui un officier brave et instruit, mais il laissait un glorieux exemple en souvenir au 88e de ligne, justement fier d'avoir eu à sa tête un pareil chef. Le plus bel éloge à faire de lui est le simple récit de sa vie. Les loisirs de garnison, il savait les utiliser pour lui et les hommes de son régiment. C'est ainsi qu'en Afrique il faisait aux soldats des conférences sur l'astronomie, la télégraphie ou tout autre point de science propre à intéresser son auditoire. Esprit curieux et actif, il lisait tout et lisait bien. Sa belle bibliothèque, une vraie bibliothèque de travailleur, est composée d'ouvrages excellents; on y trouve des livres d'histoire, la Revue des Deux-Mondes, dont il avait la collection complète, des traités de toutes sortes, de science, d'art militaire pour chaque arme spéciale. Il se tenait au courant de tout ce qui regardait son métier. Il n'avait rien à apprendre en fait de comptabilité, de jurisprudence militaire et de service d'intendance. La lecture de l'histoire avait pour lui un attrait particulier. On ne lui eût pas fait, à lui,

le reproche d'ignorer la géographie, car il aimait passionnément cette étude, et il avait une belle collection de cartes, dont beaucoup faites par lui-même avec le plus grand soin. Il savait plusieurs langues vivantes : l'arabe qu'il avait étudié en Afrique, l'espagnol à Perpignan, l'italien à Rome, et l'allemand, une précieuse arme de guerre pour un soldat, comme on l'a vu quand il répondit à la sentinelle prussienne.

Homme d'action et d'étude, Demange était un militaire complet; travailleur infatigable, il donnait un bon exemple aux jeunes officiers et avait toute la confiance du soldat. On le vit bien à l'attaque du pont de Mouzon, qui fut peut-être le plus bel épisode des trois journées de Beaumont, de Mouzon et de Sedan. Ce beau fait d'armes, digne de figurer dans les fastes militaires de la France, assure à Demange une place distinguée parmi les Vosgiens qui se sont illustrés dans les armes.

Les restes du colonel Demange, ramenés par les soins pieux d'un frère, reposent à côté de ceux de son père, dans le cimetière de son village natal.

Le lieutenant-colonel ROPPER.

Ropper (Claude-Eugène-Léon) naquit à Épinal le 11 octobre 1823, fit ses études au collége royal de Metz, et entra à l'école spéciale militaire le 2 novembre 1842. Il fut tué à Gravelotte d'un éclat d'obus à la tête le 16 août 1870. Quelques mots de regrets sont bien dus à la mémoire de ce brave enfant d'Épinal, tombé avant l'heure pour la défense de son pays.

Bon sang ne peut mentir : fils d'un major de cavalerie, Léon Ropper, comme son père, comme ses oncles les colonels Piolaine et Walter, embrassa par goût la carrière des armes. Beaucoup d'entre nous se rappellent ce jeune et brillant officier, sortant de Saint-Cyr, en tenue de chasseur de

Vincennes. L'uniforme lui allait à merveille, et il était tout militaire de la tête aux pieds, simplement, naturellement. Son mérite et sa bravoure souvent éprouvée devaient lui procurer un rapide avancement. A quarante-six ans, lieutenant-colonel et officier de la Légion d'honneur, il voyait s'ouvrir devant lui un brillant avenir, quand la mort du soldat, mort glorieuse mais cruelle aussi, est venue briser ses légitimes espérances et plonger sa famille dans le deuil.

Le simple exposé de ses campagnes est son plus bel éloge. Au début de sa carrière, il va une première fois en Afrique, à la grande et rude école qui nous a formé tant de bons officiers. La guerre de Crimée éclate : le régiment de Ropper est de l'expédition. Dans la Dobrutscha, le typhus et le choléra enlèvent 14,000 hommes; Ropper lui-même est atteint du choléra, mais son excellente constitution le tire d'affaire, et il assiste à tous les brillants combats livrés devant Sébastopol. Le 7 septembre, il reçut deux blessures, une forte contusion à la jambe et une autre à la tête. Sous la tente, il montra ce qu'il était, un vrai soldat : privations, fatigues, service des tranchées, rien ne l'abat, rien n'altère sa bonne humeur. Sa gaieté est contagieuse; c'est à qui l'invitera pour jouir d'un si agréable convive, et partager avec lui la bonne fortune d'un extra. Ces détails, nous les tenons d'un officier qui l'a vu en Crimée; car il ne parlait jamais de lui-même que pour répondre aux questions qu'on lui adressait.

Sa belle conduite à l'assaut de Malakof lui valut d'abord la croix de la Légion d'honneur, et, bientôt après, les épaulettes de capitaine. Marié et déjà père de deux enfants, il partit pour le Mexique, d'où il revint avec le grade de commandant. Il ne tarda pas à retourner en Afrique pour prendre le commandement du 1er bataillon des compagnies de discipline, fonctions périlleuses et délicates, dans lesquelles il montra un tact et une fermeté qui lui firent le plus grand honneur. Il était là quand il fut nommé lieutenant-colonel du 66e de ligne. C'est le 66e et le 67e, faisant brigade sous le général

Bataille, qui ouvrirent la campagne à Sarrebrück. Au combat de Forbach, le 66e, de la division Frossard, fut écharpé et eut 16 officiers tués ou blessés. A Gravelotte, le corps de Frossard fut encore le plus maltraité, et Ropper y trouva la mort.

Voilà le soldat; l'homme ne mérite pas moins d'être connu. Cœur bon et affectueux, caractère liant et facile, Ropper, avec sa figure ouverte et sympathique, devait avoir et eut beaucoup d'amis. La loyauté, la franchise, l'aimable brusquerie qui le distinguaient sont-elles des qualités si communes qu'il faille les passer sous silence? Dans l'intimité, quel abandon! quel entrain! quel rire franc et communicatif! comme il aimait sa mère, sa femme et ses enfants! Quand les deux sœurs, les beaux-frères, les enfants se trouvaient réunis, ils ne formaient vraiment qu'une seule famille. Cet intérieur faisait plaisir à voir. C'en est fait désormais de ce bonheur domestique; la place laissée vide par l'absent rappellera douloureusement aux siens celui qui n'est plus là pour le partager.

Le corps de Ropper, déposé par son ordonnance au pied d'un mur du village de Vionville, put être ramené à Épinal, grâce aux démarches actives de sa courageuse femme. L'exhumation eut lieu, à trois heures du matin, en présence de deux commissaires allemands. Quelle attente pour cette pauvre femme, à une pareille heure, au milieu de ce silence, sur ce champ de bataille à peine éclairé par l'aube, où étaient tombés 47,000 (1) hommes, et devenu un vaste cimetière de plus de vingt kilomètres!

La foule se pressait à son convoi, désireuse de donner cette marque de sympathie à une famille aimée, à un homme de cœur, à un brave soldat.

Ropper repose auprès de son père et de sa mère, morte quatre mois avant lui. Il lui avait lui-même fermé les yeux.

(1) Chiffre donné par M. Thiers dans l'enquête du 18 mars.

Le commandant PEUDEFER.

Peudefer (Léonor), né à Epinal, le 7 novembre 1812, fit, au collége de cette ville, de brillantes études qu'il compléta au collége royal de Nancy, et fut admis à Saint-Cyr en 1833.

Sorti de l'école avec un des premiers numéros de sa promotion, il entra comme sous-lieutenant au 5e léger. Beau militaire, intelligent, travailleur, aimant son métier avec passion, Peudefer devait fournir une brillante carrière et parvenir aux grades les plus élevés; mais les circonstances, qui laissent souvent dans l'ombre ou mettent capricieusement en lumière, lui furent peu favorables. Le 5e léger fut un des rares régiments de l'armée française qui ne prirent aucune part aux guerres d'Afrique, grand désappointement pour un officier jeune, désireux de faire campagne et d'obtenir, comme tant d'autres, un juste et rapide avancement! Il dut, à son grand regret, se contenter d'être nommé au choix lieutenant, capitaine, capitaine-adjudant-major et chevalier de la Légion d'honneur.

En 1854 seulement, Peudefer put sortir de cette inaction qui lui pesait tant. Capitaine au 2e régiment des grenadiers de la garde, il fit avec ce régiment la campagne de Crimée à laquelle il prit une part honorable et remarquée. A l'assaut de Malakoff, sa compagnie perdit les trois quarts de ses hommes, et lui-même fut blessé. « Mes nerfs, disait-il à son retour, ne se sont point trop émus; il est facile à un soldat d'affronter la mort pour accomplir son devoir. » En récompense de sa belle conduite dans cette affaire, il reçut la croix de l'ordre du Medjidié, et bientôt après le grade de chef de bataillon au 10e de ligne.

Bon officier, bon camarade, Peudefer fut bien vite apprécié dans son nouveau régiment. Ses supérieurs cherchèrent à le faire avancer; mais lui, trop fier pour descendre au rôle de solliciteur, se laissa oublier. Ce ne fut qu'en 1867 qu'il reçut comme dédommagement la croix d'officier de la

Légion d'honneur, et, en 1868, il fut nommé major de la place de Strasbourg.

En 1870, l'état de sa santé lui fit demander sa retraite. Il était déjà revenu dans sa bonne ville d'Épinal, qu'il espérait bien ne plus quitter, quand la guerre éclata. Rappelé précipitamment à Strasbourg, Peudefer, quoique souffrant, part le jour même pour reprendre ses fonctions de major de la place. Pour toute garnison, la ville n'a que des recrues du département, des soldats échappés aux désastres de Wissembourg et de Woerth, et un régiment d'infanterie que le hasard seul avait amené à Strasbourg. C'est avec cette poignée d'hommes qu'il faut organiser la défense. Le bombardement commencé, Peudefer est partout, le jour, la nuit, ne connaissant plus le repos, bravant tous les dangers, tout entier à une tâche au-dessus de ses forces. La volonté de vaincre le soutenait. Mais le 15 septembre, quand la délégation suisse, autorisée à pénétrer dans les murs de Strasbourg, eut fait connaître l'étendue de nos désastres, Peudefer, frappé au cœur comme soldat et comme français, ne put résister à ce coup. Le 22 septembre, il succombait aux atteintes de la variole, après quelques jours de maladie. Il eut les funérailles d'un héros. C'est au bruit de cent canons couvrant la ville de fer et de feu, qu'un nombreux cortége, dédaignant le péril, conduisit à sa sépulture provisoire, le brave major dont toute la population de Strasbourg avait tant admiré le dévouement.

Ses restes, rapportés de Strasbourg à Epinal par les soins pieux et jaloux de sa veuve, reposent près de ceux de ses parents.

La population entière d'Epinal se pressait à son convoi ou sur son passage, avec une sympathie qui témoignait bien de ses vifs regrets pour une telle mort et dans de telles circonstances.

L'homme valait le soldat. Noble cœur, nature droite et sympathique, aimant à rendre service, Peudefer comptait de nombreux amis. Son souvenir sera pieusement conservé par eux, par sa famille et surtout par sa veuve désolée de n'avoir pu recevoir son dernier adieu.

Le Commandant JACQUOT.

Jacquot (Charles-Auguste) est né à Rambervillers le 4 août 1835. Après de très-bonnes études faites au collége de Saint-Dié, dont il fut un des plus brillants élèves, il passa un an au lycée de Metz (1853-1854), et fut reçu à Saint-Cyr avec le n° 21. Il en sortit avec le n° 9.

Le 1er octobre 1855, il entra comme sous-lieutenant au 1er bataillon de chasseurs à pied. Le 3 novembre suivant il partait pour la Crimée, d'où il revint le 10 mai 1856.

Il fut envoyé en Afrique, en janvier 1862, passa, avec le grade de lieutenant, au 3e zouaves, et fut embarqué pour le Mexique, avec son nouveau régiment, le 2 septembre 1862.

Cité à l'ordre général du corps expéditionnaire du Mexique, pour sa belle conduite au passage du col de la Candélaria, le 12 août 1864, il fut nommé chevalier de l'Ordre de Notre-Dame de Guadalupe, le 5 août 1867. Après un séjour de cinq ans au Mexique, il revint en Afrique avec les épaulettes de capitaine. Il était là quand la guerre de 1870 le rappela en France.

A Frœschwiller, il fit plus que son devoir, comme on le verra plus loin dans une lettre de son colonel. Il eut le cou traversé par une balle et son cheval tué sous lui. Au lieu d'entrer à l'ambulance, il fit avec les restes du régiment, par une pluie battante, des marches forcées, sans un jour d'arrêt, sans rien pour se changer : bagages, effets, tente, argent, il avait tout perdu.

A Sedan, Jacquot faisait partie de cette colonne de trois cents zouaves qui échappa à l'ennemi, et revint à Paris, drapeau en tête, sous la conduite du brave colonel Bocher.

Le 19 septembre, Jacquot fut nommé chef de bataillon, et passa, le 28 du même mois, au 4e régiment de zouaves ; il n'avait que 35 ans.

Si cet avancement était mérité, on peut en juger par ce

fragment d'une lettre du colonel Bocher, nommé général à son retour de Sedan :

« Le commandant Jacquot, que j'ai vu au Mexique, en » Afrique et dans cette campagne, est un des officiers les » *plus intelligents*, les *plus énergiques* et les *plus braves* » que j'aie connus dans ma longue carrière. A Frœschwiller, » dans la retraite, malgré sa grave blessure, il a été *ad-* » *mirable*. Tout autre, à sa place, eût probablement quitté » son poste en raison des fatigues de ses fonctions. J'ai su » par son chef, par ses camarades et ses subordonnés qu'à » Sedan, il avait fait, comme à Frœschwiller, plus que son » devoir....... ».

Le 21 octobre, à la tête d'une compagnie de son bataillon, le commandant Jacquot tournait une batterie ennemie, et pénétrait par une brèche dans le parc de la Malmaison. Cerné bientôt par d'immenses réserves prussiennes, plus de 10,000 hommes, Jacquot, le képi sur la pointe de son sabre, crie en avant aux 60 braves qui lui restent, et s'élance avec eux pour s'ouvrir un passage. Mais il tombe frappé de deux balles, à la poitrine et au ventre. Pour ne pas le laisser aux mains de l'ennemi, le capitaine Ducos et le sergent-major Petit de Grandville, cités à l'ordre général, pour cet acte de dévouement, l'emportent dans leurs bras. Le capitaine Ducos tombe à son tour blessé de deux coups de feu, et le sergent-major est mortellement frappé.

Tous les journaux de Paris ont raconté avec éloge ce trait de courage et de dévouement qu'on trouve reproduit par une gravure dans l'*Illustration*.

Voici un extrait de l'ordre général relatif à la mort du commandant Jacquot :

« Le colonel commandant la brigade a la douleur de porter à la connaissance des troupes sous ses ordres, la triste nouvelle que vient de lui transmettre le général en chef.

» Le regretté commandant Jacquot, frappé au combat de la Malmaison, a succombé aux suites de ses blessures dans la nuit du 21 au 22 octobre.

» Chacun connaissait l'excellent camarade sur le compte duquel il ne nous est plus permis d'avoir les espérances qu'une affection si justement méritée s'était pluc à entretenir le premier jour; chacun le cherchait avec inquiétude le soir du combat qui nous l'enlevait d'une façon si glorieuse; chacun pleurera aujourd'hui cette mort doublement douloureuse, car si la patrie perd un de ses plus dignes défenseurs, nous, ses camarades, nous perdons un ami qui sut toujours donner le bon exemple......

» Le général en chef s'est empressé de saisir cette circonstance pour donner au 4e régiment de zouaves ce témoignage de l'estime qu'il a su mériter depuis son organisation.

« Je vous prie, dit-il, d'exprimer à ce brave régiment le
» vif regret que j'éprouve de la mort de cet officier supérieur
» dont le courage a été si remarquable et d'un si bon ex-
» emple pour tous. »

Courbevoie, le 27 novembre 1870.

Le colonel du 4e zouaves, commandant la brigade,

Signé : Fournès.

Citation à l'ordre de l'armée de Paris.

Journal officiel du 20 novembre 1870.

« Jacquot, Charles, chef de bataillon, a tourné une batterie
» ennemie à la tête de la 6e compagnie de son bataillon, a
» pénétré par une brèche dans le parc de la Malmaison en
» enlevant sa troupe et en se portant en avant, le képi sur la
» pointe de son sabre.

» Obligé de rétrograder devant des forces considérables, il
» a soutenu vigoureusement la retraite et est resté blessé aux
» mains de l'ennemi. »

Le Gouverneur général de Paris,

Signé : Trochu.

Ces beaux faits d'armes et ces témoignages des chefs, voilà les titres de ce brave Vosgien qui fournit une si courte mais si brillante carrière. Le dévouement et le courage de cet officier, et l'armée en comptait nombre d'autres comme lui, pouvaient bien sauver l'honneur de l'armée, mais non, hélas! conjurer la mauvaise fortune de la France.

J. CONUS.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. PAUL GARNIER,

MEMBRE CORRESPONDANT.

Notre Société a perdu récemment un de ses membres correspondants les plus distingués, M. Paul Garnier, horloger-mécanicien à Paris, membre de la Société des ingénieurs civils, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Garnier était, on doit le dire, tout-à-fait le fils de ses œuvres, et sa vie prouve une fois de plus que, dans notre société française, un ouvrier intelligent, laborieux, persévérant, peut arriver aux positions industrielles les plus hautes et les plus considérées.

Né à Epinal en 1801, M. Paul Garnier débuta de bonne heure comme simple apprenti, d'abord dans une imprimerie d'images, puis chez un serrurier et enfin chez un horloger. D'Épinal, il passa à Luxeuil chez un maître plus habile, et peu de temps après à Paris, où il entra à vingt ans dans les ateliers du célèbre horloger Lépine. Cinq ans après, malgré la modicité de ses ressources, il s'établit pour son propre compte.

Dès lors, chacune des années de sa vie est marquée en quelque sorte par une invention nouvelle.

En 1826, un échappement libre à remontoir et à force constante, objet d'un rapport élogieux à l'académie des sciences ;

En 1827, un régulateur de précision, honoré d'une médaille d'argent à l'exposition de l'industrie ;

En 1829, le sphygmomètre, instrument qui traduit à l'œil le mouvement artériel du sang ;

En 1830, les horloges de voyage à bon marché, si répandues actuellement ;

En 1839, de nouveaux chronomètres pour la marine ;

En 1842, le compteur de révolutions, qui porte son nom et qui a reçu tant d'applications ;

En 1843, un indicateur du travail effectué par les machines à vapeur ;

En 1844, un appareil pour indiquer l'heure exacte du passage des trains de chemin de fer en un point fixe de la voie ;

En 1845, un des premiers appareils télégraphiques exécuté en France ;

En 1847, un système d'horloges électriques, etc., etc.

Tout en s'occupant de ces questions scientifiques et de ces recherches industrielles, M. Paul Garnier développait de plus en plus son atelier d'horlogerie, et devenait un de nos plus grands et plus habiles fabricants.

En 1860, à l'exposition universelle d'horlogerie de Besançon, il fut nommé membre du jury et Chevalier de la Légion d'honneur ;

En 1861, après l'annexion de la Savoie, il fut choisi par le Ministre pour étudier l'état de la fabrication de l'horlogerie dans ce pays, et indiquer les mesures à prendre pour encourager et développer cette industrie.

En résumé, nous dirons avec M. Flachat, son collègue de la Société des Ingénieurs civils, auquel nous avons emprunté la majeure partie de ces renseignements :

« Paul Garnier s'est instruit en travaillant ; il a fondé un
» bel établissement, il a conquis l'estime et presque toujours
» l'affection de ceux pour lesquels et avec lesquels il a tra-
» vaillé...... Sa vie laisse, avec les souvenirs les plus hono-
» rables, un grand exemple à suivre et d'unanimes regrets. »

Épinal, le 20 avril 1870.

G. LE MOYNE.

NÉCROLOGIE.

M. Antoine MOUROT,

CURÉ DE BEAUFREMONT.

Né à Grand (Vosges), en 1809, Antoine Mourot, qui appartenait à une famille très-honorable d'ouvriers du pays, montra de bonne heure d'excellentes dispositions pour l'étude.

Entré bien jeune encore au séminaire de Senaide, puis à Saint-Dié, il s'y distingua par son aptitude, son travail et ses progrès, non moins que par sa conduite et ses sentiments religieux.

Devenu prêtre, il fut placé, comme vicaire, à Épinal, qui avait alors pour curé le respectable M. Petitjean. Il s'y fit bientôt connaître par son excellent caractère et son talent comme prédicateur.

Il quitta cette ville au mois de mai 1835, pour aller prendre la direction de la paroisse de Beaufremont, où il s'acquit immédiatement toutes les sympathies.

Pendant les 35 ans qu'il a dirigé cette paroisse, il s'y est toujours montré doux, affectueux, hospitalier, loyal et plein de dignité. Son plus grand désir était d'y faire le bien, et de conserver, au sein d'une population laborieuse, les principes traditionnels de religion, de moralité et de concorde qui rendent heureux les habitants de la campagne. L'inconduite et le luxe, qui sont la ruine des familles, avaient en lui un adversaire prononcé.

Homme d'étude et écrivain, il a composé, pour sa paroisse, plusieurs petits ouvrages de piété, entre autres, une vie de saint Grat qui en est le patron secondaire, et un ouvrage sur la dévotion à la Sainte Vierge. Il est aussi auteur d'un travail sur la liturgie, mais cet ouvrage est resté manuscrit. Il fut le collaborateur le plus actif pour l'*Essai*

historique publié sur l'antique baronnie de Beaufremont.

Il favorisait de tout son pouvoir l'éducation et l'instruction qui, bien dirigées, rendent les hommes meilleurs. Membre de la délégation cantonale pendant près de vingt ans, il remplit toujours cette mission de confiance avec un tact spécial et la délicatesse la plus consciencieuse, au profit des maîtres qui surent le comprendre, et de la jeunesse des écoles qui avait toute sa sympathie.

Il avait aussi le goût de l'archéologie. L'église de Beaufremont, qui datait du commencement du 15e siècle, avait été réparée plusieurs fois, et cependant la nef et la tour étaient dans le plus mauvais état; il les fit reconstruire en 1847. Déjà, quelque temps auparavant, il avait obtenu le rétablissement de la nef et la construction de la tour de l'église de Lemmecourt, son annexe.

Pendant les dernières années de son existence, sa robuste santé qui avait résisté à bien des fatigues se trouva gravement atteinte. Deux de ses neveux, qu'il avait préparés à la carrière ecclésiastique, furent successivement ses vicaires. A la fin de décembre 1870, usé par la maladie, il expirait, presque sans agonie, entre les bras du plus jeune, après avoir reçu de ses mains les derniers secours de la religion. Les dernières pensées du bon curé avaient été pour ses paroissiens et pour le Dieu à qui il avait consacré son existence.

Malgré le temps le plus défavorable et une pluie qui tombait à torrents, toutes les familles de Beaufremont et de Lemmecourt, et une foule de personnes venues des environs, s'étaient réunies pour assister aux funérailles de ce respectable prêtre qui, pendant toute sa vie, avait su mériter l'affection et le respect de tous ceux qui le connurent, et en particulier la confiance la plus intime de tous ses paroissiens.

M. l'abbé Antoine Mourót était membre associé libre de notre Société d'Emulation depuis 1856.

CHAPELLIER.

NOTES

CONCERNANT LA PRINCESSE

MARIE-CHRISTINE DE SAXE,

ABBESSE DE REMIREMONT,

Extraites de la correspondance
du Prince François-Xavier de Saxe, son frère,
Seigneur de Pont-sur-Seine,

Par Arsène THÉVENOT,

Membre correspondant.

Messieurs,

J'ai l'honneur de communiquer à la Société d'Émulation des Vosges quelques notes extraites de la correspondance du prince François-Xavier de Saxe, concernant la princesse Marie-Christine, sa sœur, abbesse de Remiremont. J'ai pensé que vous pourriez accueillir favorablement cette communication, en raison des points qui la rattachent au département des Vosges.

Quelques mots d'explication sur la provenance de ces documents ne seront peut-être pas inutiles.

On sait que le prince Xavier de Saxe, fils puîné de Frédéric-Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, vint de bonne heure en France, attiré par sa sœur Marie-Josèphe qui, en 1747, avait épousé Louis, Dauphin de France, et qu'il finit par s'y établir définitivement, en 1771. Ayant

acquis, en 1775, le magnifique domaine de Pont-sur-Seine (1), il quitta le château de Chaumot (2), sa première résidence, pour venir habiter celui beaucoup plus confortable de Pont.

Vers la fin de 1790, le prince Xavier, prévoyant les dangers d'un plus long séjour en France, quitta précipitamment sa somptueuse demeure, en prenant à peine le temps d'emporter sa cassette et ses bijoux les plus précieux. Toutes les richesses mobilières que renfermait le château de Pont furent vendues au nom de l'État ou dispersées; mais l'immeuble et les papiers furent conservés comme propriété nationale. L'administration centrale de l'Aube arrêta, le 11 floréal an VI, que les papiers provenant du château de Pont seraient transférés aux archives du département, les livres à la bibliothèque, et les tableaux, au musée de Troyes. Cet arrêté ne reçut son exécution qu'en ce qui concerne les titres et papiers. Le fonds de la châtellenie de Pont-sur-Seine forme aujourd'hui la partie la plus importante et la plus riche de notre dépôt départemental; mais ce qui offre surtout un intérêt spécial, c'est la volumineuse correspondance du prince de Saxe avec sa famille, avec les souverains et les ministres des principales cours de l'Europe, et avec ses agents particuliers, tant en France qu'à l'étranger.

Jusqu'à ce jour, cette précieuse collection dont la valeur avait été seulement pressentie et indiquée par MM. Vallet de Viriville et Guignard, archivistes de l'Aube, était restée non classée et à peu près inexplorée. L'honorable M. d'Arbois de Jubainville, archiviste actuel, ayant bien voulu m'autoriser à faire le classement et le dépouillement de ces lettres, je me suis empressé de procéder à ce travail pendant les loisirs forcés que m'ont faits les malheureux événements de 1870 et 1871. Les renseignements qui suivent sont donc extraits des notes générales destinées à servir de bases à un ouvrage d'ensemble plus complet.

(1) Cette acquisition eut lieu du prince de Rohan, archevêque de Bordeaux, le 3 mai 1775, moyennant 1,300,000 livres.

(2) Chaumot en Bourgogne, acquis en 1771.

Marie-Christine-Anne-Thérèse-Salomé-Eulalie-Xavière de Saxe, princesse royale de Pologne, naquit à Dresde, le 12 février 1735, elle était la cinquième fille et le septième enfant de Frédéric-Auguste III, roi de Pologne, et de Marie-Josèphe d'Autriche. Sa correspondance avec le prince Xavier forme une liasse d'environ 500 lettres, la plupart écrites par un secrétaire, en cursive assez fine et régulière (1), sur fort papier blanc de petit format, doré sur tranche. Elles commencent au 21 février 1758 pour s'arrêter au 26 juin 1782. Toutes sont empreintes de la plus vive et de la plus respectueuse tendresse de la princesse pour son frère, à qui elle raconte dans un style facile et souvent enjoué ses occupations, ses voyages, ses amusements et ses affaires sérieuses.

Cette correspondance à cœur ouvert présente souvent un attrait que l'analyse ne pourrait qu'affaiblir ; c'est pourquoi nous rapportons textuellement les extraits qui touchent aux circonstances et aux faits les plus intéressants de la vie de la princesse. Elle écrit de Dresde, à la date du 24 avril 1761 :

« C'est aujourd'hui la fête de l'ordre, mais je crains que notre dîner sera plus triste que l'année passée. Martange (2) ne chantera plus la belle chanson du fameux Roy de Prusse ; il n'y aura personne qui fera rire l'Electrice au point qu'elle deviendroit violette comme son habit, et manqueroit d'étouffer ; personne ne mettra les doigts dans les *vers* du vin d'Hongrie pour en dégoûter les autres afin d'en profitter ; personne qui, au dessert, aura envie de boire un ver de bière et le versera sur les autres. Combien de plaisirs de moins ! »

C'est en 1762 que nous voyons pour la première fois la princesse Christine venir en France, où elle va bientôt se fixer. A la date du 1er août, elle écrit des eaux de Plombières :

(1) Quant à l'écriture de la princesse, dont nous n'avons trouvé que deux ou trois échantillons, elle ressemble beaucoup à celle du prince Xavier, et est grosse et lourde comme celle d'un débutant.

(2) Général-major de l'armée Saxonne commandée alors par le prince Xavier.

« Quant à moi, je me porte bien et suis assez contente de la première saison des eaux et des bains; je compte de commencer dans peu la seconde, après laquelle, je commencerai un voyage bien agréable, parce que sa fin me permettra d'embrasser ma très-cher et bien-aimée *Pépa* (1). »

Les deux lettres suivantes dans lesquelles elle raconte son voyage à Versailles, sa réception à la cour, ses excursions à Paris et à Fontainebleau, nous paraissent offrir assez d'intérêt pour mériter d'être rapportées intégralement :

« Versailles, ce 28 septembre 1762.

« C'est la 4e fois, mon cher frère, que je prens la plume à la main pour vous écrire depuis mon arrivée ici, et vous donner part de la joie que j'ai d'être avec notre chère Pépa.

» A cet heure je veux vous dire ce qui me regarde. Je suis partie de Plombières le 28 et j'ai couchée à Lunéville, y étant arrivée de fort bonne heure; j'employois tout le 29 à faire ma cour au Roy de Pologne qui me combla de bontées. Le soir, à 7 heures, j'en partis, et n'ai plus couchée nulle part allant jour et nuit. A Pari? j'ai soupée chez l'Evêque de Châlons, et j'étois obligée de m'y arrêter jusqu'à minuit, parce que je ne pouvois pas avoir plutôt les chevaux. Le 30 je trouvois à Bondi la grande duchesse de Brancas avec les équipages de ma sœur. De là jusqu'ici, le chemin me parut bien plus long que celui de Dresde à Plombières. Enfin à 6 heures 3/4, j'arrivois. Je trouvois ma sœur presque à la porte du carosse. Je l'embrassois. Si mon silence lui a expliqué ce qué je sentois en ce moment, je suis heureuse, car je ne pouvois pas d'abord lui parler. M. le Dauphin et elle me menèrent chez ma sœur où se rendoient Mmes Sophie et Louise (2); ensuite je fus chez la Reine qui a mille bontées pour moi. De là, on me mena chez moi où je

(1) Surnom familier donné à la Dauphine, sa sœur.
(2) Sœurs du Dauphin.

trouvois mes neveux qui sont charmans. Le C. d'Artois est mon voisin, et je le vois presque tous les jours, ainsi que sa sœur qui, à mon arrivée, étoit déjà couchée.

« J'allois d'abord la voir dans son lit où elle me reçut fort bien. Après cela, M. le Dauphin et elle me menèrent encore chez ma sœur, chez laquelle j'ai soupé. Toute la famille me témoigne beaucoup d'amitié.

Le 1[er], après avoir dîné chez ma sœur et fait notre cour à la Reine, nous allâmes trouver le Roy à Bellevue, qui m'accueillit très-grâtieusement, on y joua avant et après souper.

» Le 2, ma sœur donna, le soir, un concert de musique italienne. Il y a un hôme et une fille qui chantent assez bien. Le 3, je fis le matin mes visites à Mesdames et à mes Neveux aînés; le soir ma sœur me mena à Marli, dont je suis très-contente, surtout de la belle cascade. A notre retour, nous allâmes voir en passant la C[esse] de Toulouse. Le 4, je fus voir les eaux du Labirinthe ici, et de là faire ma cour à la Reine en qualité de spectatrice du Cavagnol. Le 5, nous allâmes trouver le Roy à Choisie. On y alla au salut, ensuite on joua avant et après souper. Je me suis déterminée de préférer mon lit à la seconde partie de jeu. Le 6, nous allâmes à la chasse du cerf que nous primes. On soupa à Choisie; après souper, le roy revint avec nous ici. Le 7, il y avoit *Te Deum* pour la victoire du 28, qui nous fit grand plaisir. Aujourd'hui, je vous écris sans trop sçavoir quand ma lettre partira. Demain, nous allons à la rencontre de Mesdames. Le voyage de Fontainebleau est résolu, et, si je ne me trompe, le jour est fixé au 4 ou 5 du mois prochain. On dit que nous y serons 6 semaines. Vous exigez toujours de moi de longs détails, je me flatte que vous serez content de celui-ci. Il ne manque à mon contentement que la présence de mon cher X[avier] pour lequel ma tendresse est sans bornes Je l'attens avec impatience, et me flatte qu'il a toujours un peu d'amitié pour sa fidèle sœur.

» Christine »

12



« Fontainebleau, ce 22 octobre 1762.

» Mon très cher frère, vous êtes bien obligeant de me faire des excuses de ne m'avoir pas plutôt écrit. Je sçais que vos occupations ne vous permettent pas d'écrire tròp souvent, et quoique vos chères lettres me font toujours un vrai plaisir, je n'ose pas me plaindre quand je suis privée de cette satisfaction, sachant qu'il n'y a pas de votre faute. Je suis charmée que vous soyez content du compte exact que je vous ai rendue de tout ce qui s'est passé depuis mon départ de Plombières; je le suis également que vous désirez la paix autant que moi. Je souhaite d'autant plus de l'avoir bientôt parce que cela procureroit à Madelle de la G. (1) d'embrasser son cher M. J. S. T. (2) qui la trouvera au moins fiancée avec le petit mari; et je crois que les noces se feront le printemps prochain.

» Comme vous aimez les détails, je vous dirai ce que j'ai faite depuis ma dernière. Je crois que j'étois encore à un petit voyage de Choisie. Le 2 de ce mois, je suis partie de Versailles pour aller à Paris; chemin faisant, je suis passée à Saint-Cloud où je me suis arrêtée; j'y ai vue le duc de Chartres qui me paroit très-bien élevé; il m'a menée partout et tout me plait beaucoup; le château, le jardin, la cascade, les jets d'eau. Le même jour, j'étois à la manufacture de savonnerie où je me suis arrêtée un temps infini, m'amuzant à voir travailler et à admirer les beaux tapis déjà faits; enfin j'arrivois aux Thuilleries où j'occupois votre appartement. Le 3, après avoir entendue la messe à la chapelle, où une copie de la *Nuit* du Corrège m'a donnée beaucoup de distractions, j'allois à Saint-Denis pour voir les monumens des roys de France, et j'ai parcourue le couvent qui est magnifique, de la cave jusqu'au grenier. J'ai vue le trésor qui, s'il n'est pas riche, est au moins an-

(1-2) Mlle de la *Gueuserie* et M. *Jean-Sans-Terre*, surnoms familiers de la princesse Christine et du prince Xavier. Le mariage auquel elle fait ici allusion parait être sa dotation de quelque bénéfice ou prébende, peut-être déjà sur l'abbaye de Remiremont.



tique. L'après-diner, j'étois au Palais-Royal où j'ai trouvé M. de Pons, gouverneur du duc de Chartres, qui fit les honneurs de la maison avec une grande partie de ceux qui sont attachés au duc d'Orléans. Je m'y suis arrêtée jusqu'au tems du spectacle à voir ce palais et surtout tous les beaux tableaux qui y sont. Enfin, j'allois à l'Opéra dans la loge du duc d'Orléans qui l'avoit exigé. On jouoit *Acis et Galathée* dont la musique est de Lulli. Je vous avoue qu'étant accoutumé à la musique italienne, je trouvois l'opéra exécrable. Le 4, le matin, j'étois à la Sainte Chapelle, de là au palais où je fus fort scandalisée de la chambre de saint Louis qui me parut un peu pire qu'une prizon; de là à Notre-Dame, ensuite à la Sorbonne et de là au Val-de-Grâce, où les religieuses m'ont fait grâce de me dispenser de parcourir tout le convent. A la fin aux Gobelins qui me plurent tant que je ne pouvois m'en arracher. J'y restois deux bonnes heures. L'après-diner, j'étois à l'hopital nomé la Salpétrière. Le 5 matin, j'étois aux Carmes, et ensuite vis à vis, au Luxembourg où j'ai vu la belle galerie de Rubens et tant d'autres beaux tableaux; l'après diner, aux Enfants-Trouvés. Côme j'en revenois de *bonheur* (*sic*), je fis encore un tour de promenade au boulevard. Le 6, matin, à Saint-Sulpice et à Saint-Roch, qui a l'air d'un théâtre; de là à la Bibliothèque du roy. En revenant, j'ai passé par le jardin des Thuilleries; l'après-diner j'étois aux Invalides; j'ai terminé la journée par une promenade au Boulevard-Neuf. Le 7, le matin, j'étois au cabinet du jardin du roy, et, après avoir mangé un morceau, je suis partie pour me rendre ici, où j'occupe l'apartement du P. de Soubize qu'il a bien voulu me céder. La forêt me plait infiniment, mais le château pas tant. Il est non-seulement vieux, mais tout rapiéceté, étant bâti de tant de différents roys. J'étois deux fois à la chasse du cerf où on n'a jamais rien pris.

» Nous avons ici comédie française, tragédie, comédie italienne et opéra-comique. Hier nous avions un acte d'o-

péra français qui est *Psiché*, qui m'a un peu racomodé avec la comédie française. Elle est de Mondeville.

» Nous avions déjà un froid terrible, depuis trois jours; il faisait beau et chaud à étouffer aujourd'hui. Depuis que je suis ici je voulois me promener et il pleut à verse; il faut dire adieu à la promenade, cependant il fait encore très-chaud. Voilà tout ce que je peux vous mander. Je finis en vous embrassant de tout mon cœur.

« Christine. »

Le 29 du même mois d'octobre 1762, la princesse Christine annonce ainsi sa nomination prochaine à la coadjutorerie de Remiremont :

« Mon cher frère,

« Quoique j'aie 1,500,000 lettres à écrire aujourd'hui, je ne veux pas différer de vous dire que ce matin j'aie eu le consentement du R[oi] N[otre] P[ère] pour être coadjutrice de Remire[mont] (1). Mad. la R. Charlotte m'a déjà nomée et déclarée comme telle. Ainsi, c'est une affaire faite qui, côme j'espère ne me laissera pas toujours être M[elle] de la Gueuserie. Je voudrais que vous ne soyez pas toujours M. J[ean] S[ans] T[erre], pour cela je vous offre de vous prendre pour chanoinesse, en attendant vous serez ma nièce, et dès que je serai abesse, je vous ferai ma coadjutrice. Je me flatte que vous ne refuserez pas ces offres, et que vous êtes persuadé que je vous aime de tout mon cœur.

« Christine. »

(1) La prise de possession de la princesse Christine de Saxe comme coadjutrice de la princesse Charlotte de Lorraine date seulement de 1764; ce ne fut qu'en 1773 qu'elle lui succéda comme abbesse.

La célèbre abbaye de Remiremont formait un chapitre séculier de chanoinesses nobles qui étaient gouvernées par une abbesse, une doyenne et une secrète dont les fonctions et les manses étaient séparées. Tout le revenu de cette abbaye était partagé en 144 prébendes; l'abbesse en avait 36 dont le revenu évalué à 15,000 livres était taxé 30,000 en cour de Rome. L'abbesse de Remiremont était princesse du Saint-Empire, et en cette qualité était servie avec toutes les cérémonies princières. (La Matinière, *Dictionnaire géographique.*)



Le 28 avril 1763, étant encore à Versailles, la princesse apprend à son frère que le roi lui a accordé une gratification de 40,000 livres par an sur le trésor royal, jusqu'à ce qu'elle soit en possession de son abbaye Elle quitta Versailles pour retourner en Lorraine au mois de juin, et nous voyons ses lettres datées successivement de Commercy, de Lunéville, de Plombières et de Remiremont.

Voici ce qu'elle écrit de Plombières, à la date du 28 juillet 1763 :

« Depuis que je vous ai écrite de Comerci, j'y suis restée encore quelques jours; j'en suis partie le 20 et j'ai couché à la Malgrange, où beaucoup de Dames et de cavaliers sont venus me voir et souper avec moi. Le 21, j'ai dinée au Chapitre d'Épinal, chez l'abbesse où je me suis ennuyée à périr; le soir, je suis arrivée ici où il y a pour toute compagnie que 4 dames et 3 cavaliers; avec tout cela je ne m'ennuyerais pas si je ne désirais pas tant de retourner à la *cara patria.*

» La veille de ma fête la ville me donna une très-jolie illumination, et un exempt des gardes du corps du roy de Pologne, le marquis de Villers qui me sert ici, me donna un petit feu d'artifice. A peine après avoir vue l'illumination, étois-je rentrée chez moi qu'il y eut un orage, et le tonnerre tomba sur la montagne au-dessus de ma maison, sans faire aucun mal; heureusement, je n'ai pas peur des orages. Le lendemain, dès que je fus levée, on tira le canon pour ma fête; plus tard je fus accablée de compl. du magistrat et des différens états de la ville; l'après-diner, il y avait le *Te Deum* pour la paix, et le soir encore illumination avec les plus belles inscriptions à mon honneur et gloire. Hier, j'ai dinée à Remiremont, mais je suis revenue ici pour le souper. Dans ce moment-ci je vous écris dans mon bain, et sans que ce soit jour de poste, pour être plus sûre que le tems de vous écrire ne me manquera pas. »

En 1764, elle prend possession de sa coadjutorerie de Remiremont, d'où elle écrit le 8 décembre :

« Je compte de prendre médecine demain, partir le 22 pour Lunéville, et revenir le 4 pour passer le carnaval ici : je ferai danser ma jeunesse et la vieille coadjutrice ira bonnement se coucher avec les poules à dix heures. »

Comme on le voit, la règle de la maison n'était pas très-sévère, puisque l'on y fêtait ainsi le carnaval. Du reste, nous voyons également la princesse fréquenter sans scrupule les théâtres de Paris et le bal de l'opéra.

Sa correspondance de 1765 roule principalement sur l'emploi de son temps en excursions à cheval, parties de chasse et fêtes diverses. Plombières parait être surtout sa ville de prédilection; elle y revient chaque année à la saison des eaux, et y reçoit toujours le même accueil sympathique, ainsi que le prouve encore cette lettre du 4 juin 1765 :

« Je suis arrivée ici hier à 6 heures du soir et j'ai été réellement touchée de tout ce que firent les pauvres habitants de Plombières pour me témoigner leur joie de mon arrivée. Des troupes entières vinrent à ma rencontre à une lieue d'ici avec la musique; je trouvois des arcs de verdure partout; ils étaient remplis d'écriteaux qui, dans leur simplicité, prouvent mieux la bonté des cœurs que s'ils avoient été étudiés. Tout nageoit dans la joie et j'ai vu des larmes qui m'attendrirent. Les boëtes qu'ils appellent canons, ne furent pas épargnées; l'illumination et les feux de joie durèrent une partie de la nuit.

» Après souper, j'allois voir l'illumination qui était fort jolie, et toutes les rues étaient remplies de violons et de gens qui dansoient. Ce matin, j'ai commencé à boire les eaux et à me baigner; je me flatte que je m'en trouverai bien. »

Après la mort du Dauphin, la princesse vient de nouveau à Versailles, où elle est mandée par le roi qui se charge des frais de son voyage, et qui l'invite à venir pour partager avec S. M. et Mesdames ses filles les soins qu'ils prodiguent à la Dauphine. Son séjour auprès de sa sœur se prolonge depuis les premiers jours de l'année 1766 jusqu'à

la fin de juillet. Ses lettres pendant cette période, sont toutes remplies de détails touchants sur la santé de la Dauphine, dont les alternatives inspirent tour à tour l'inquiétude et l'espoir.

A la date du 9 février elle mande ainsi à son frère (1) le terrible accident arrivé au roi Stanislas à Lunéville :

« Par les nouvelles que nous avons eues hier de Lunéville, nous apprenons que grâce à Dieu le roy se porte bien; mais il a manqué d'avoir un grand malheur. Étant dans sa chambre, seul à prier Dieu et fumer du tabac, il se leva seul de sa chaise pour mettre la pipe qu'il avoit achevée sur la cheminée. Apparement que la robe de chambre a volé dans le feu, car sentant tout d'un coup beaucoup de fumée, il s'imagina qu'elle venoit de la cheminée, et appela ses valets de chambre. Quand ils entrèrent ils trouvèrent la robe de chambre du roy tout en feu du haut en bas. Ils l'arrachèrent le mieux et le plus vite qu'ils purent avec la camisole et la chemise. Cependant le roy a une brûlure très-considérable mais pas dangereuse à la main gauche; une légère à la cuisse et une petite au bas-ventre. On assure que dans peu de jours il n'en sera plus question (2); mais tout fait trembler pour un homme de 88 ans, et il seroit cruel si, après être arrivé à cet âge, il nous fut enlevé par un tel accident. »

Le 15 août, après son retour à Remiremont, la princesse demande son frère pour être avec elle le parrain « du second enfant de 4 jumeaux qui naitront le mois prochain; c'est-à-dire de quatre cloches que nous faisons fondre pour notre clocher. »

Pendant quelques années, nous ne trouvons rien de particulier à signaler dans la correspondance de la princesse,

(1) Le prince Xavier était alors administrateur de la Saxe, pendant la minorité de son neveu.

(2) On sait que, malgré l'espoir exprimé dans cette lettre, le roi que la princesse Christine appelait son bon Papa, succomba à ses blessures peu de temps après ce funeste accident.

mais en 1770, elle se plaint de la suppression des économats dans son abbaye. Elle trouve aussi que le séjour de Remiremont est funeste à sa santé. Après avoir pris l'avis de son frère, elle se décide à prendre à bail du Landgrave de Darmstadt le château de Brumath, situé à 17 kilomètres de Strasbourg, pour en faire sa résidence habituelle.

Le 8 février 1771, elle écrit de Paris :

« Je cours beaucoup les spectacles ; hier j'étois aux Italiens où on a donné l'*Amitié à l'épreuve*, dont la musique me plait beaucoup, parce qu'il y a bien des choses tout à fait dans le goût italien. Je ferai pénitence aujourd'hui ; car j'irai à un grand opéra français. Cette nuit j'étois au bal de l'Opéra, et, par les embarras dans les rues, j'étois une heure en chemin pour y arriver. Le coup d'œil de la salle est très-beau, mais le reste ne me paroit pas engageant pour y retourner. On l'a trouvé peu rempli, et je l'ai trouvé un charivari affreux. Mais en voilà assez de cette fête, de la vie je n'y retourne plus ! »

Nous passerons sur les années 1772 et 1773, pour nous arrêter un instant sur l'année 1774. Nous trouvons d'abord dans une lettre datée de Versailles, le 24 février, d'intéressants détails sur un bal donné chez le duc de Noailles pour la clôture du carnaval ; puis plusieurs lettres du mois de mai relatives à la maladie et à la mort de Louis XV ; enfin une lettre du 12 novembre au sujet des tracasseries qui lui sont déjà suscitées par plusieurs chanoinesses de l'abbaye, dont elle est devenue l'abbesse.

A partir de cette époque, nous voyons le caractère et la santé de la princesse Christine s'altérer beaucoup, par suite des chagrins et des difficultés de toutes sortes qu'elle ne cesse d'éprouver, tant au sujet de son abbaye que par des embarras financiers (1). Deux graves incendies qui eurent

(1) Indépendamment des revenus qu'elle touchait en Saxe et en Pologne, la princesse Christine obtint de Louis XVI un traitement de 150,000 livres, comme princesse apanagée, ce qui ne l'empêchait pas, comme son frère, d'etre souvent en quête d'emprunts.

lieu le 1er janvier et le 13 mars 1779, vinrent encore ajouter à toutes ses peines, en détruisant son église et sa maison de prébendes. Elle raconte ainsi ces événements :

12 janvier. — « La nuit d'une année à l'autre, entre 11 heures et minuit, le seul coup de tonnerre qu'il y avoit à Remiremont a mis le feu à notre belle église que vous connoissez et l'a brûlée. On a sauvé le St Sacrement, les reliques, vases sacrés, ornemens, la belle grille du chœur et quelques boiseries. C'est un miracle qu'aucune maison des Dames n'ayent soufferte, et que toute la ville n'aye été réduite en cendres, la violence du vent ayant chassé des étincelles jusqu'à un village qui est à une heure 1/2 de la ville. Mon palais abbatial a couru les plus grands risques, surtout les archives qui auroient été une perte irréparable. »

31 mars. — « Imaginez-vous qu'au moment (du moins je l'espère) d'obtenir les bienfaits du roy pour mon église, nous essuyons un nouveau malheur à Remiremont, par une nouvelle incendie qui, le 13, a consumée toute ma maison de prébende. Vous scavez bien que c'est autre chose que le palais abbatial. Dans la ville, il y a 7 maisons réduites en cendres et plus de 30 familles réduites à la mendicité. Il y a eu plusieurs blessés, heureusement personne de tué. Voyez, mon cher X., si d'un chagrin, d'un malheur à l'autre j'ai le tems de respirer. »

Pour réparer tous ces désastres, l'abbesse fit appel à la munificence du roi, son neveu, qui, en 1780, lui accorda un secours de 144,000 livres à toucher en deux termes égaux. Ce secours longtemps attendu et presque inespéré vint à propos consoler la princesse et la venger des injustes attaques et des méchancetés de ses ennemis, qui lui reprochaient ou de négliger les intérêts de son abbaye, ou de n'avoir aucun crédit pour les servir. C'est ainsi que le 9 juillet 1779, désespérant des bontés du roi, elle écrivait à son frère qui était le confident de tous ses chagrins, comme il l'avait été autrefois de ses plaisirs :

« Je vous rends mille grâces de l'intérêt que vous prenez

à ma santé et à mes peines ; les dernières n'ont pas encore l'air de toucher à leur fin. Je n'entens plus parler de d'Alcouffe (1), mais ce qui me chagrine le plus c'est de ne pouvoir encore obtenir de secours pour le rétablissement de mon église de R. que je sollicite si vivement depuis 7 mois. Si je venois à échouer, outre que cela me serait sensible à un point que je ne sçaurais dire, d'être refusée par le roy, et quel roy? mon propre neveu, qui au commencement, m'a répondu qu'il a donné ses ordres pour aviser aux moyens de réparer le dommage. Outre ce chagrin, déjà suffisamment cruel, j'aurois celui de voir ma considération perdue à jamais dans mon chapitre même. Je vous jure que quelques fois il me paroit impossible d'en rester abesse avec honneur, et je ne vois pour moi que de céder ma place à une autre plus heureuse que moi, quoiqu'ayant moins de droits aux bontés du roy, duquel je n'ai pas mérité d'essuyer cet affront. »

Dans la correspondance de 1781, nous trouvons une lettre datée de Versailles, le 31 mars, qui renferme de curieux détails sur le fameux Cagliostro qui à ce moment faisait courir tout Paris.

Nous extrayons de cette lettre le passage suivant :

« Vous aurez peut-être déjà entendu parler du comte Cagliostro, qui est ici. C'est un hôme bien singulier ; on ne sait de quelle religion ni de quelle nation il est ; il n'est en relation ni en correspondance avec personne, n'est adressé à aucun banquier, ne reçoit aucune lettre de change, vit bien, paye bien, fait des charités incroyables ; a une féme, plusieurs domestiques, sans qu'on sache où il prend pour fournir à toute cette dépense. Mais ce qui fait sa plus grande réputation, c'est le concours incroyable de tous les malades qui viennent souvent même de fort loin, sur lesquels il fait les cures les plus merveilleuses et réellement innombrables,

(1) Premier écuyer de la princesse qu'elle avait été obligée de renvoyer, à cause des mauvais propos qu'il tenait sur son compte.

sans jamais prendre un sol de qui que ce soit, pauvre ou riche. C'est égal, il ne prend ni argent ni grands ni petits présents, ce n'est pas une réputation éphémère. Il y a déjà plusieurs mois que nous voyons tous les jours la même chose : en tâtant le pouls, il dit tous les maux qu'on a et ceux qu'on a eus ; il avertit même de ceux dont on est menacé, et les moyens de les éviter ou prévenir. Je ne vous parle pas de ses autres connoissances qui sont incompréhensibles. On parle toujours de la curiosité féminine, eh bien ! cet hôme extraordinaire est dans la même ville que moi ; je n'entens parler que de lui ; il vient dans ma maison pour la fille borgne de M. de Belandt, et je n'ai pas encore vu sa physionomie. Qu'on dise encore que les fêmes sont curieuses ! »

La princesse Christine qui était très-obèse et souffrait depuis plusieurs années déjà de douleurs rhumatismales, mourut au château de Brumath, le 19 novembre 1782, après quelques jours de fièvre. Par son testament dicté la veille de sa mort, elle institua Louis XVI son légataire universel, en recommandant aux bontés du roi les officiers et serviteurs de sa maison. Louis XVI accepta le legs et fit faire à sa tante de magnifiques funérailles, en réglant les détails de la translation du corps, de Brumath à Remiremont, où eut lieu l'inhumation. Sa Majesté commit ensuite Antoine Chaumont de la Galaisière, intendant d'Alsace, pour procéder à la liquidation de la succession, par l'inventaire et la vente du mobilier laissé par la princesse à Brumath, à Strasbourg (1), à Remiremont, à Paris et à Dresde.

Il résulte de l'ordonnance rendue par M. de la Galaisière le 12 octobre 1784, que le passif général de la succession s'éleva à la somme de 735,942 livres, 8 sols, 6 deniers, et l'actif seulement à celle de 599,066 livres, 2 sols, 9

(1) La princesse Christine venait de faire meubler à Strasbourg l'hôtel de Saxe où elle avait dépensé plus de 400,000 livres.

deniers; d'où il résulte un déficit de 136,876 livres, 5 sols, 7 deniers, que le roi voulut bien prendre à sa charge comme légataire universel.

Par une lettre, datée de Brumath le 4 décembre 1782, M. Zeis, secrétaire des commandements de la princesse Christine, donne au prince Xavier les intéressants détails qui suivent sur la mort de cette princesse et les dispositions prises pour la cérémonie de sa translation et de ses obsèques :

« Monseigneur,

» Il sera consolant pour V. A. R. d'apprendre que feue notre très-chère et très-auguste maîtresse a vu approcher le trépas avec la fermeté et la résignation d'une vraie héroïne chrétienne. Après avoir confessé le 17, entre 9 et 10 heures du matin, elle a voulu d'abord recevoir le Seigneur; mais sur ce qu'il a été trouvé que le danger n'était pas assez imminent pour le lui administrer par forme de Viatique, elle a résolu de le recevoir par dévotion; ce qu'elle a fait la nuit suivante d'abord après minuit. Vers 2 heures elle a fait son testament, dans la diction duquel elle a montré tout le sang-froid d'une personne bien portante; cela l'a occupée jusques vers 6 heures, après quoi elle m'a dicté la lettre pour le Roy (1), laquelle il ne lui a plus été possible de signer. Entre 9 et 10 heures du matin, la foiblesse augmentant à vue d'œil, elle a reçu le St Viatique et l'Extrême-Onction. Vers midi, le bas-ventre a commencé à durcir; alors l'auguste malade est tombée dans l'assoupissement qui accompagne d'ordinaire la gangrène. Pendant l'après-midi, elle s'est réveillée à différentes reprises, ne distinguant plus les personnes qui entouraient son lit, mais les reconnaissant à la voix, et ayant du reste toutte la présence d'esprit qu'il est possible d'avoir dans des critiques instants. Depuis 5 heures du soir, elle n'a plus donné de marques de connoissance; sommeillant toujours et (ce qui est extraordinaire) respirant avec l'aisance d'une personne pleine de santé. De cette manière et sans

(1) Rapportée à la suite de celle-ci.

donner le moindre signe d'agonie, même sans seulement remuer aucunement les lèvres, cette auguste, cette excellente maîtresse s'est éteinte le 19, à 3 heures moins un quart du matin, laissant la désolation la plus extrême dans toutte sa maison dont elle étoit à si juste titre adorée.

» En conséquence des ordres du Roy, les obsèques se feront à Remiremont. Dimanche 8, le corps sera déposé ici en l'église paroissiale; toutte la maison assistera au convoy; il y aura un service, et après-dîner, vêpres des morts. Le lundi 9, à 6 heures du matin, l'on placera le corps sur un corbillard attelé de 6 chevaux drappés. Le convoi sera composé d'une voiture pour les 4 prêtres dont il y en aura toujours 2 avec un porte-croix sur ledit corbillard; plus 2 autres voitures à 6 chevaux pour le dueil. Le convoy sera précédé de deux gens d'écurie à cheval et escorté par une brigade de maréchaussée commandée par un officier. Le cercueil sera couvert d'un drap mortuaire de satin blanc, et il y aura par-dessus une couronne royale, une crosse, le placard et le cordon de l'ordre de *Saint-Romarin*. Dans cette disposition, au nombre de 31 personnes, tout y est compris. L'on partira de Brumath et ira dîner à Graffenstauden, et coucher à Benfeld; le 10, dîner à Séelestadt et coucher à Colmar; le 11, dîner à Isenheim et coucher à Thann; le 12, dîner au pied de la côte de Bussan et coucher à Bussan; le 13, dîner à l'Étraye et coucher à Remiremont; le 14 se feront les obsèques.

» Il est ordonné à tous les curés par le district desquels le convoy passera de se trouver en chappe sur la chaussée pour donner l'eau bénite, et de faire pendant ce temps sonner dans leurs églises. Dans les endroits où l'on s'arrettera pour dîner, le curé fera avec sa communauté des prières près du corps, jusqu'au départ du convoy, et dans les endroits où l'on passera la nuit, le curé recevra le corps à la porte de son église, dans laquelle il le déposera et chantera le *Libera*, et le lendemain matin il fera la même cérémonie. Pour lesdites cérémonies le cercueil sera toujours précédé

du suisse, entouré de 8 valets de pied portant des flambeaux, et suivis par le deuil.

» L'entrée du château, le vestibule, l'escalier et l'antichambre sont tendus en noir, et la chambre mortuaire l'est en blanc. Notre auguste maîtresse repose à découvert dans ses deux cercueils, l'un de plomb, l'autre de chêne, sur une estrade de 3 degrès, surmontée d'une couronne dont sort en 4 coins un manteau royal. Jusqu'ici, elle n'a que son habit des pénitentes de Bavière; mais à Remiremont, elle sera par-dessus habillée en abbesse.

» Nous avons ici, depuis le malheureux jour du décès, 4 religieux qui se relèvent de 2 heures en 2 heures; toutte la maison s'assemble 2 fois par jour pour prier en communauté. A 9 heures du matin l'on dit l'office des morts, suivi d'une messe, et à 6 heures du soir, les vêpres des morts, le chapelet et les lithanies. Pendant la journée le concours d'étrangers est inconcevable.

» Lors du passage du convoy par Strasbourg, l'on tirera le canon, l'on prendra les armes à tous les corps de garde et l'on battera aux champs; l'on sonnera dans toutes les églises, et le clergé des paroisses St-Jean, St-Pierre-le-Jeune, de la cathédrale de St-Pierre-le-Vieux et de St-Louis, se présentera pour donner l'eau bénitte.

» Les dames du parti de feue S. A. R. assemblées en chapitre, ayant avec elles Mad. la Doyenne, ont écrit en cour pour demander le cœur et le corps de cette auguste Maîtresse; les Dames opposantes en ont fait autant de leur côté.

Les premières ont reçu réponse du Ministre, et son silence envers les secondes leur doit faire sentir comment le Roy désapprouve leurs démarches factieuses.

» Voilà, Monseigneur, touttes les particularités que je puis rapporter pour le présent à V. A. R. relativement à l'instant désastreux dans lequel nous nous trouvons. Il ne me reste qu'à joindre mes prières à celles que vient de lui faire M. le Grand-Maître en la suppliant de daigner nous servir de père dans cette occasion désolante, et solliciter près du Roy l'exécu-

tion du testament, notamment de l'article 3, au défaut de quoi la plus grande partie de notre pauvre maison se trouveroit réduite à la plus grande des misères.

» En mon particulier, je supplie V. A. R. de vouloir bien m'accorder sa puissante protection sur laquelle je fonde désormais toutes mes espérances.

» J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

» Monseigneur,

» De Votre Altesse Royale,

» Le très-humble, très-obéissant et très soumis serviteur,

» ZEIS. »

« *Copie de la lettre que Son Altesse Royale Madame la Princesse Christine m'a dictée pour le Roy, après avoir fait son Testament; laquelle il ne lui a pas été possible de signer.*

« Sire,

» Comme je tiens tout ce que je possède des bontés de Votre Majesté, de celles de M. le Dauphin son père, et de son Ayeul, je n'ai cru pouvoir mieux vous en témoigner ma reconnaissance qu'en suppliant Votre Majesté, comme je l'ai fait par mon testament, d'agréer tout ce que je puis laisser. Ajoutez, Sire, une dernière grâce à tous ces bienfaits, celle de vous charger du sort de mes officiers et de mes gens, comme aussi de vouloir bien acquitter mes dettes. Ma mort que ma lettre ne précède peut-être que de quelques heures, ne sera pas un terme à ma reconnaissance; je joindrai dans l'éternité mes prières aux vœux de ceux de qui Votre Majesté tient le jour, et auxquels j'étois unie par le sang et par l'amitié la plus tendre.

» En vous faisant mes adieux pour toujours, je suis,

» Sire, De Votre Majesté,

» La très-humble et très-obéissante servante et tante.

» Brumath, 18 novembre 1782. »

Par une autre lettre, datée également de Brumath le 28 décembre 1782, le baron de Landenberg, grand-maître des cérémonies de Mme la princesse Christine de Saxe, rend compte au prince Xavier de la manière dont se sont opérées

la translation et les obsèques de la princesse à Remiremont, conformément aux ordres du roi et suivant les détails donnés par le secrétaire Zeis. Cette seconde narration renferme seulement les détails complémentaires suivants :

« Enfin, le 13, entre 5 et 6 heures du soir, nous sommes arrivés à Remiremont au son des cloches et bruit du canon. Le clergé et le chapitre nous attendoit à l'entrée de la ville avec environ 250 flambeaux. Nous passâmes la ville processionnellement et allâmes déposer le corps de feue notre auguste maîtresse dans la chapelle du palais abbatial.

» Le lendemain samedy, après le dîné, office des morts au grand chœur, auquelle nous avons touts assisté. Vers 5 heures, il est venu à le chapelle abbatiale une députation de Dames pour reconnoître S. A. R. que pendant l'office on avoit découverte et parée de ses ornemens abbatiaux; de quoi a d'abord esté dressé procès-verbal. Comme le catafalque élevé dans l'église du chapitre estoit trop mesquin, j'en ay pendant la nuit fait construire un plus convenable. Dimanche, 15, à 9 heures du matin, le clergé et le chapitre est venu avec tous les corps chercher S. A. R. à sa chapelle. On l'a porté ainsy à découvert sur un day par la moitié de la ville, et de là à l'église où l'on a de suite célébré trois services; et finalement, après avoir fait avec elle le tour de l'autre moitié de la ville, l'on est rentré à la chapelle abbatiale où s'est fait la triste cérémonie; car S. A. R. n'a pas d'abord esté mise en terre, et n'a pu l'estre que le jour suivant, vers 10 heures du matin; attendu que ne voulant pas la laisser enterrer dans une fosse ordinaire qui avoit esté pour ce préparée, nous avons fait faire à la hâte un caveau bien conditionné qui n'a absolument pu estre achevé que le lundy. Il est précisément à la place où estoit le Prie-Dieu sur lequel V. A. R. entendoit ordinairement la messe avec nostre auguste défunte. Comme son corps est parfaitement embaumé et renfermé dans un cercueil de plomb, et un dit de chêne, il pourra se conserver pendant quelques siècles.

« Troyes, le 1er juillet 1771. »

A PROPOS DES FEMMES DE FRANCE,

CAUSERIE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

LE ROLE ET LA CONDITION DES FEMMES

depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.

CONFÉRENCE

FAITE A L'HOTEL DE VILLE D'ÉPINAL,

LE 13 AVRIL 1872,

Par J. CONUS,

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE, AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ.

Mesdames, Messieurs,

Du Guesclin, prisonnier des Anglais à Navarette, fixa lui-même le prix de sa rançon à cent mille francs, plus d'un million d'aujourd'hui. Le vainqueur trouvant la somme trop forte : « *Non,* dit le vaillant connétable; *il n'est femme en France sachant filer qui ne file pour ma rançon.* » Belle parole ! qui honore à la fois le héros breton et les femmes de son temps. Ces sentiments sont encore ceux des Françaises de nos jours. A elles l'honneur d'avoir eu l'idée d'une souscription nationale pour la libération du territoire ! A propos de *l'œuvre des Femmes de France*, je veux vous

dire quelques mots du rôle et de la condition des femmes, aux principales époques de l'histoire.

« Quand on écrit des femmes, dit Diderot, il faut tremper sa plume dans l'arc-en-ciel, et jeter sur ses lignes la poussière du papillon. Comme le petit chien du pèlerin, à chaque fois qu'on secoue la patte, il faut qu'il en tombe des perles. »

Voilà un programme bien galant mais bien décourageant pour qui n'a pas la vive imagination ni la riche palette de Diderot. L'arc-en-ciel est un peu haut; les papillons vont seulement venir; des perles, où en trouver? Mais quand on n'a point d'encre à sept couleurs, il faut bien en prendre de l'autre, c'est ce que j'ai fait. L'impossibilité d'avoir mieux sera, Mesdames, mon excuse auprès de vous.

La femme a eu des destinées bien différentes selon les temps et les lieux. Elle a été longtemps tenue en esclavage et regardée comme un être inférieur. On lui refusait même une âme, et des docteurs graves ont sérieusement discuté cette question. Il paraît qu'elle en a une, et que, douée comme l'homme du libre arbitre, elle est capable de bien et de mal. On peut donc les diviser en deux classes : *les bonnes* et *les autres*. Cette division naturelle a donné l'idée à un spirituel écrivain de rassembler en deux jolis volumes le *Mal et le Bien qu'on a dit des femmes* depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Le *Mal* a eu beaucoup de succès; il en était à sa cinquième édition que la première du *Bien* n'était pas encore épuisée. Nous allons passer en revue quelques-unes des pièces de cet intéressant procès.

Le plus ancien auteur qui nous parle des femmes est le poëte Homère. Prenant congé des jeunes filles de Délos, il leur disait : « Qu'Apollon et Diane vous soient propices! Et vous toutes adieu! Souvenez-vous de moi dans l'avenir; et si jamais sur cette terre quelque voyageur fatigué vous interroge en disant : « Jeunes filles, quel est ici de tous les chantres le plus doux, celui qui vous charme le plus? »

répondez toutes d'une voix bienveillante : « C'est un aveugle qui habite Chios, l'île aux rochers. » Oui, les vers du poëte de Chios, de l'île aux rochers, ont conservé ce charme puissant, et ce n'est pas sans raison qu'un critique contemporain (1) appelle Homère le Walter Scott de la Grèce. Ses poëmes, peintures vivantes des vieux âges, nous offrent d'intéressants détails sur la vie privée des femmes grecques, dans les temps héroïques. Qui ne connaît, au moins de nom, Pénélope, Andromaque, Hélène, Nausicaa et tant d'autres figures qui, après trois mille ans, ont conservé toute la fraîcheur des premiers jours. Aussi Chénier a-t-il pu dire avec vérité :

Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère,
Et depuis trois mille ans Homère respecté
Est jeune encore de gloire et d'immortalité !

Toutes les femmes d'Homère ont une grandeur et une noblesse qui tiennent à leur situation élevée dans cette société rude et héroïque. Elles ne sont pas seulement mères et nourrices, chargées de la garde et du soin de la maison ; elles vivent de la vie commune, écoutent les chants de l'aède de passage, et assistent aux banquets à côté des hommes. Hélène et Andromaque ne cessent de prendre part à la conversation des chefs et des guerriers; au conseil elles sont écoutées et respectées. Elles jouissent d'une décente liberté, et on les voit se promener accompagnées d'une ou de deux suivantes. Ainsi Andromaque, après cette entrevue célèbre, la dernière avec son mari, où brilla *ce sourire dans les larmes*, va, avec la nourrice de son fils, regarder du haut des remparts son Hector qui ne doit plus revenir vivant. La femme compte pour quelque chose, et personne alors ne se fût permis de dire :

.... Ce n'est rien,
C'est une femme qui se noie.

(La Fontaine.)

(1) Philarète Chasles, *Études sur l'antiquité*.

L'enlèvement d'Hélène allumat entre la Grèce et l'Asie une guerre de dix ans, et les vieillards Troyens s'écriaient en voyant la belle coupable : « Ce n'est point chose blâmable que les Troyens et les Grecs aux belles cnémides endurent depuis si longtemps des maux pour une telle femme; elle a la beauté des déesses immortelles. »

Tout autre est le sort de la femme en Orient. Là elle est esclave; elle vit enfermée dans le harem ou ne sort que le visage couvert d'un voile épais. Athènes était un peu à son égard une ville d'Orient. La femme honnête reléguée dans le gynécée y menait la vie de Cendrillon. Toute la part vulgaire et commune de l'existence est abandonnée aux ménagères, et elles n'ont que cette part. D'elles, on n'estime que le silence, la cuisine et la propreté. Les filles de citoyens sont élevées dans l'ignorance, loin de tous les regards, et ne sortent de leur retraite que pour aller s'ensevelir dans la maison d'un époux, où elles vivront au milieu de leurs esclaves, occupées à filer la laine et à soigner leurs enfants. Le ménage, voilà leur domaine et leur horizon. Après leur mort, on sculpte sur leur tombeau un hibou, une bride, un baillon, symboles de vigilance, d'économie et de silence. C'est à peine si en quelques jours solennels, ces pauvres recluses sortent pour suivre une procession. Leur vertu, leur dit durement Périclès, est d'être ignorées. Pleurent-elles un père, un frère, un mari tué à la guerre : « Réprimez votre douleur, ajoute-t-il; essuyez vos larmes, ayez enfin un peu de force d'âme *et mêlez au moins une vertu à tous les défauts que la nature vous a donnés.* » Telle était la condition des femmes, à Athènes, en plein siècle de Périclès, à l'époque la plus brillante de la civilisation grecque. Les écrivains n'en parlent guère que pour en dire du mal. Aristophane et ses pareils raillent chez elle, de temps en temps, la paresse, la gourmandise, et la fraude, des vices d'esclave ou d'enfant. Citons en passant quelques-uns des traits lancés par les poëtes comiques contre les femmes :

« Rien de pis qu'une femme, je dis même qu'une belle femme.

Presque tous les malheurs arrivent par les femmes.

La femme est le plus charmant fléau des hommes.

Une méchante femme est pour son mari une tempête à domicile.

Tomber au milieu du feu ou entre les mains des femmes, c'est tout un.

Trois fois malheureux l'homme qui se fie à une femme. »

Le monde fermé à l'épouse légitime ne l'était pas à *l'hétaïre, l'amie* ou la courtisane de société. Les Grecs, on le sait, étaient grands admirateurs de la beauté; leur religion n'était guère que le culte du beau. L'hétaïre répondait à ce besoin élevé du peuple artiste par excellence. Que de perfections elle devait réunir pour rivaliser de beauté et de grâce avec ces admirables statues grecques qu'on voyait partout sous les portiques, dans les avenues, dans les places publiques! L'Asie, Milet, les îles de l'Archipel fournissaient aux Athéniens les plus remarquables d'entre elles. Elles recevaient une éducation très-soignée : poésie, musique, peinture, sciences même, rien ne leur était étranger. Les Aspasie, les Laïs, les Phryné n'étaient pas des coquettes vulgaires; ces femmes, aussi distinguées par les dons de l'esprit que par leurs attraits, exercèrent un véritable empire sur la société de leur temps. Leur maison était le rendez-vous de la bonne compagnie : c'étaient les salons d'alors; elles y régnaient par les ressources infinies et les grâces de leur conversation, causaient d'arts et de philosophie, et charmaient jusqu'aux plus sages. Il n'y a guère chez nous que *Ninon de Lenclos*, et en Angleterre lady *Hamilton*, pour nous donner une idée du rôle de ces femmes qui furent de leur temps une puissance.

Aspasie eut le privilége de relever par la décence une position au moins équivoque; seule peut-être elle réussit à ravir l'estime par la séduction des manières élégantes et par l'ascendant du génie. Périclès s'inspira d'elle plus d'une

fois et lui dut ses plus beaux traits d'éloquence. Elle sut captiver Socrate, le mari de la mégère Xantippe, une vraie femme de philosophe, celle-là, un diable à faire enrager un saint, et qui doit sa renommée à son humeur acariâtre. Comme il faut peu de chose quelquefois pour arriver à la célébrité! Un autre habitué du cercle d'Aspasie était le poëte Euripide, cœur tendre, trois fois marié et trois fois volé. Il s'en vengea en médisant de son mieux des femmes. Hélas! il les aimait toujours : en médire, c'est encore parler d'elles.

L'apparition d'une hétaïre était un évènement. Un jour le peintre Apelles rencontra une jeune fille d'une remarquable beauté; il entreprit de l'élever ou de la *dresser*, suivant l'expression consacrée. Bientôt il ne fut plus question que de la nouvelle venue, comme le montre cette lettre d'une hétaïre d'Athènes à une de ses amies de Corinthe :

« Avez-vous entendu parler de la jeune vierge que dresse maintenant Apelles?

» Ce serait de votre part une prodigieuse ignorance, si vous n'aviez pas entendu parler de cette vierge. Elle occupe toutes les conversations et tous les esprits. En Grèce, il n'y a plus qu'une femme. Elle se nomme *Laïs*, on ne parle que d'une femme, de Laïs. Ce nom retentit dans les boutiques de parfumeurs, sous les voûtes des théâtres, dans les assemblées publiques, dans les tribunaux, dans le sénat. J'ai vu des muets trouver à son aspect un langage pour exprimer leur admiration et dire par signes : « Oh! que Laïs est belle! »

Après vingt siècles, malgré la conquête, la misère et l'esclavage, le type grec a conservé toute sa pureté dans les campagnes. Voici comment Edmond About en parle dans sa Grèce contemporaine :

« Sur le seuil d'une pauvre maison, nous avons aperçu des costumes éblouissants et une famille de statues. C'était, au premier plan, une jeune femme grande et bien faite, et d'une majesté presque royale. Ses yeux bleus nous regardaient avec une curiosité tranquille, comme ces grands

yeux vagues des statues qui contemplent depuis vingt siècles la vie tumultueuse des hommes. Son visage, de l'ovale le plus fin, avait la pâleur élégante du marbre. Deux longues boucles de cheveux, qui tombaient naturellement le long de ses joues, allongeaient encore son visage et lui donnaient quelque chose de rêveur. Sa taille, qui n'était point gênée dans un corset, laissait deviner sa souplesse élégante et sa chaste vigueur. Ses mains et ses pieds nus montraient des attaches délicates à faire envie à une duchesse; on voyait dans tout son être une telle fleur de beauté qu'elle eût embelli la plus riche toilette, sans pouvoir être embellie. Son costume merveilleusement assorti à sa personne, décelait une coquetterie pleine de goût : on trouve dans ces campagnes autant d'habillements différents qu'il y a de femmes; rien n'est plus varié que la toilette des paysannes : elles choisissent à leur gré l'ajustement qui sied le mieux à leur beauté : chacune d'elles est un artiste dont le costume est un chef-d'œuvre. »

Voyons maintenant quel fut le sort des femmes à Rome. D'abord, il n'y eut point de femmes. Suivant une tradition, Romulus fit enlever les jeunes Sabines attirées à une fête, et les donna pour épouses à ses compagnons. C'était mener lestement les choses. Plus tard, la religion intervint dans la célébration du mariage, et la loi régla minutieusement les droits et les devoirs des époux. Héritiers des Romains, nous tenons d'eux certain article 213 ainsi formulé : « La femme doit soumission et fidélité à son mari; le mari, aide et protection à sa femme. » Pour la préface de la lune de miel, voilà sans doute une prose bien impertinente; mais qui oserait dire que dans la pratique les choses soient toujours conformes au code? Souvent,

Le plus maître des deux n'est pas celui qu'on pense;
Du côté de la jupe est la toute-puissance.

A Rome, la subordination de la femme était autremen'

grande et la loi autrement sévère. Le conte de *Barbe-bleue* était là une terrible réalité consacrée par le code. Toute femme qui avait dérobé des clefs pouvait être mise à mort par son mari. La mort aussi à la femme infidèle ou qui avait bu du vin. Pendant les premiers siècles de Rome, la vie des femmes fut dure et laborieuse. Elles vivaient dans leur intérieur, occupées à filer la laine et à élever les enfants. Plus tard, avec la conquête et la richesse vinrent les loisirs, le luxe, et ce relâchement des mœurs inséparable de toute civilisation un peu avancée.

Quand Rome fut mise en danger par Annibal, le tribun Oppius fit porter une loi qui mettait des bornes au luxe des femmes. Le danger passé, les Romaines se liguèrent contre cette loi maudite. Ce que femme veut, homme le veut. Seul, le monstre de Caton demanda le maintien de la loi; mais il eut beau dire et faire, traiter les femmes de coquettes, les maris d'imbéciles, il perdit sa peine et son éloquence. La loi fut abrogée, double victoire, double plaisir pour les dames, libres dès lors de se parer à leur fantaisie et de pouvoir ainsi faire enrager le rigide censeur.

On trouve dans les auteurs de piquants détails sur la vie des élégantes à Rome. Le lever d'une femme riche n'est ni moins curieux ni moins nombreux que celui d'un citoyen influent; seulement, au lieu de clients qui viennent assiéger sa porte, ce sont des fournisseurs de tout genre : « on voit arriver l'orfèvre, le brodeur, le dégraisseur, les teinturiers, les revendeurs, les tailleurs, les cordonniers, les foulons, les lingers, les marchands de ceintures, les raccommodeurs. Vous croyez être débarrassés de ces importuns : la foule des demandeurs se grossit, et tandis que trois cents fournisseurs attendent leur paie dans l'atrium, arrivent encore à leur suite les passementiers, les coffretiers, les teinturiers en safran, et mille autres sangsues qui viennent épuiser la bourse du mari. »

(PLAUTE.)

Arrive l'heure de la toilette. Ce n'est pas une petite affaire : les Romaines, dit un proverbe, mettent un an à se

coiffer, à s'arranger. Toutes les femmes de chambre sont en mouvement ; il y en a une armée : une pour la figure, une pour les cheveux, une pour les dents, une pour les ongles, etc. La toilette d'une femme, le *Monde d'une femme*, comme disaient les Latins, est une science et un art. Il ne s'agit pas seulement d'embellir la nature ; il faut encore compléter ses dons, créer ceux qu'elle a oubliés, la corriger, la faire mentir. Grâce à l'indiscrétion des écrivains latins, nous connaissons tous les procédés des élégantes de Rome pour se faire le visage, et varier leurs coiffures à l'infini, à l'aide de *cheveux de renfort*, comme chez nous aujourd'hui. Autres temps, mêmes mœurs. Rome avait aussi son *Bois de Boulogne*, le Champ de Mars, lieu de rendez-vous du beau monde. Les fils de sénateurs, les fils de chevaliers, toute la jeunesse dorée y afflue. Les femmes à la mode y viennent pour voir et être vues, pour causer des nouvelles du jour et de ces mille riens si importants dans la vie des désœuvrés.

Cependant le luxe des femmes effrayait les épouseurs et le célibat devenait une calamité publique. C'était une affaire difficile pour une mère de *placer sa fille*, de la fourrer à quelqu'un. Les maris étaient en hausse ; n'en avait pas qui voulait ; il fallait y mettre le prix ou s'en passer. Les jeunes filles, qui n'avaient pas de grosses dots et des espérances prochaines, étaient fatalement vouées à la cornette de Sainte-Catherine. Et encore ce n'était pas tout roses d'épouser une riche dot. Plaute nous fait une énumération comique des exigences sans nombre de la femme dotée :

« Il faut, dit-elle à son mari, que tu me donnes de la pourpre, des bijoux, des femmes, des mulets, des cochers, des laquais pour me suivre, des valets pour mes commissions, des chars pour mes courses.......... » Suit la liste des créanciers, une liste qui n'en finit pas. Ajoutez que la femme romaine était autorisée à posséder des biens personnellement, à les administrer elle-même, ou par l'entremise d'un intendant. Le mari pressé d'argent,

pour ses affaires ou ses plaisirs, était obligé d'emprunter à sa femme, et, s'il n'était pas sage, celle-ci tenait en réserve contre lui un exploit d'huissier en bonne et due forme. Que fût-il arrivé, grand Dieu ! si la contrainte par corps n'eût été abolie? Voyez-vous le seigneur et maître obligé d'obéir ou d'aller à Clichy méditer sur ce singulier effet de la dot? Dans l'Asinaire de Plaute, le vieux libertin Déménète s'accuse d'avoir vendu son autorité pour une dot. Il a dans sa maison l'esclave dotal — l'intendant de madame — qui est plus maître que lui. Le pauvre Déménète en est réduit à comploter avec l'esclave Liban, afin de tromper sa femme et d'avoir de l'argent pour acheter une jeune maîtresse, la belle Philénie. Malheureusement la femme dotée entend le complot et tout ce que le mari dit sur son compte, sur sa laideur, sa vieillesse, sa mauvaise humeur. — « Viens, s'écrie-t-elle, paraissant tout à coup, que je t'apprenne à quoi on s'expose quand on insulte une femme dotée. »

L'exemple des malheureux pris au piége de la dot rendit prudents ceux qui auraient pu y tomber, et le nombre des célibataires augmentait de jour en jour. Le législateur eut beau sévir contre les récalcitrants et donner des primes au mariage, rien n'y fit. On gagnait trop à rester vieux garçon; on était courtisé, choyé par tous ceux qui flairaient un héritage, pendant que les maris repentants s'écriaient :

Trop heureux les garçons, s'ils savaient leur bonheur !

Les célibataires ne se rendirent pas davantage aux naïves et pressantes raisons du consul Q. Métellus le Numidique, qui regardait les femmes comme un mal nécessaire :

« Romains, disait-il, si nous pouvions nous passer d'épouses, assurément aucun de nous ne voudrait se charger d'un tel ennui; mais puisque la nature a arrangé les choses de telle sorte qu'on ne peut vivre heureusement avec une

femme, ni vivre sans femme, assurons la perpétuité de notre nation plutôt que le bonheur de notre courte vie. »

C'est le mot d'*Arnal* :

« Après tout, il en faut ! »

Les Romaines de l'époque impériale ont été fort maltraitées par les satiriques; on en a conclu qu'elles menaient toutes une vie frivole et dissolue. Rien n'est moins vrai. Dans les plus hauts rangs de la société, nombre de bonnes ménagères avaient conservé les traditions et les mœurs des vieux temps. La femme et les filles d'Auguste filaient et tissaient elles-mêmes leurs vêtements et les siens. Les travaux de la quenouille et de la navette étaient restés une partie essentielle de l'éducation des femmes. Cela n'empêchait pas de cultiver leur intelligence : les filles comme les garçons fréquentaient les écoles, et Martial nous parle d'un brave *magister* qui ne riait jamais, et distribuait libéralement les coups de fouet à ses écoliers et à ses écolières. Il y a sans doute dans Juvénal et dans Martial des traits empruntés à la réalité, mais il faut faire grandement la part de l'hyperbole, et ne pas plus voir dans leurs satires et leurs épigrammes la peinture vraie des mœurs de la majorité des Romaines, que dans les anecdotes de Tallemant des Réaux et de Bussy-Rabutin l'image de la société française au temps de Louis XIV.

Qu'il y eût une multitude de courtisanes et de femmes frivoles, cela est incontestable : Rome était une grande ville comme Paris, et toute grande capitale renferme des éléments de corruption inséparables d'un grand développement de la richesse et du bien-être; mais on aurait tort de croire que Rome ne renfermât que des femmes perdues. Les mœurs étaient relâchées, oui, mais l'opinion flétrissait encore la débauche et le métier de courtisane, et si le christianisme s'est rapidement propagé, c'est qu'il y avait beaucoup d'âmes assez nobles pour comprendre son élévation morale.

Le rôle des femmes, dit M. Legouvé, a été immense et

sublime dans la fondation de la religion chrétienne. Le paganisme se défendait à force de luxe, de plaisirs et de séductions. Vénus régnait sur le monde escortée de ces jeunes et belles Romaines dont le souvenir tentateur poursuivait Saint-Jérôme dans la solitude. Qui triompha de ces séductions? Sont-ce les paroles, les écrits de Tertullien, de Saint-Augustin, de Saint-Jérôme? Paroles sublimes, mais paroles. Les mœurs seules pouvaient combattre les mœurs, et les femmes seules vaincre les femmes. Alors se leva comme par enchantement le bataillon des femmes chrétiennes. Leurs noms étaient grands comme leurs projets; leur fortune éclatante comme leurs noms, car il fallait qu'elles possédassent tout pour tout quitter. C'étaient les *Métella*, les *Paula*, les *Fabia*, les *Marcella*. Aux désordres elles opposèrent leurs vertus; aux prodigalités leur dépouillement. Elles fondèrent les premiers hospices et y soignèrent les lépreux et les pauvres. C'est par ces prodiges de charité qu'elles renversèrent le vieil Olympe corrompu et préparèrent les voies à l'accomplissement des nouveaux destins d'une société rajeunie et épurée.

Dans les sociétés grecque et romaine, la femme n'est guère qu'une domestique sans gages, attachée au logis et donnant des enfants légitimes. La femme du Gaulois et du Germain, elle, est l'égale de son époux, sa compagne à la vie et à la mort; elle le suit à la guerre, se tient debout sur les charriots, derrière la mêlée, le renvoie au combat s'il fuit, et panse avec dévouement ses blessures. Les femmes sont appelées dans l'assemblée publique pour donner leur avis, et leurs voix sont écoutées comme des voix inspirées. C'est ainsi qu'une sorte de culte fut voué à Velléda à Aurinia et à plusieurs autres.

Après l'invasion de l'Empire romain, les conquérants prirent les vices des vaincus et ne virent plus dans la femme qu'un instrument de débauche. Son sort fut déplorable sous les Mérovingiens.

Quelques siècles plus tard, sous la double influence de l'esprit chevaleresque et de l'esprit religieux, la femme fut tirée de son abaissement, et prit dans le monde la place éclatante qu'elle a occupée depuis. Au XIII[e] siècle, elle est l'objet d'une véritable adoration, et l'amour a dès lors un rôle avoué dans la société chevaleresque : chaque chevalier a sa dame, chaque dame son chevalier, qui porte les couleurs de sa dame, signe mystérieux, vu de tous, compris seulement d'elle et de lui. Dans la salle du château, dans la chambre des dames on ne parlait que de guerre et d'amour. (1) Là se débattaient de graves et solennels problèmes comme celui-ci : — « Lequel aimeriez-vous mieux que votre maîtresse fût morte ou qu'elle en épousât un autre? » — En cas de désaccord, on portait la question devant les tribunaux ou cours d'amour. Ces gracieuses cours étaient présidées par des *gentilsfemmes* versées dans les *bonnes lettres* et assistées par des chevaliers experts, espèces de jurisconsultes ès-galanterie, amoureux émérites qui n'avaient que voix consultative. Les arrêts rendus par ce conseil de docteurs en jupons avaient force de loi : quiconque tentait d'y résister passait pour traître et faux chevalier. L'idéal de cette société était l'amélioration de l'homme par la femme. — « L'amour, dit Raimbaud de Vaqueiras, l'amour améliore les meilleurs, d'un lâche peut faire un brave, d'un malotru un homme gracieux et courtois. *C'est le mieux de tout bien.* » — L'amour ainsi entendu ne ressemblait guère à celui d'aujourd'hui, dont le vrai nom, dit un moraliste, est *temps perdu.* Toutefois l'idéal du XIII[e] siècle était trop beau : ce singulier partage de l'épouse et de l'amante, de la femme et de la dame faisait déjà sourire les sceptiques, et la *bête*, n'entendant rien à ces subtiles distinctions, commit naturellement plus d'une méprise. C'en fut assez pour déchaîner la langue des railleurs, et faire descendre la femme de son piédestal ; mais n'anticipons pas.

(1) Libert, *Histoire de la chevalerie.*

Guillaume de Lorris, l'auteur du *Roman de la Rose*, fut le poëte de la métaphysique amoureuse de son temps :

> Cy est le Roman de la Rose,
> Où tout l'art d'amer est enclose.

Ce poëme devint aussitôt le livre de tout le monde, des grands et des petits, des savants et des ignorants, des femmes surtout. Ce bréviaire de la galanterie faisait les délices de la châtelaine, du bourgeois, et du jeune novice qui le lisait en cachette dans sa cellule. Frappé des anathèmes de l'église, il avait tout l'attrait du fruit défendu et n'en fit que mieux son chemin dans le monde.

Un beau jour cependant, ce livre, qui avait fait tant rêver, tant pleurer, soulève un grand éclat de rire. L'esprit français, ennemi des fadeurs sentimentales ne tarde pas a se moquer de cette métaphysique galante. Sous Philippe-le-Bel, l'esprit de la littérature change comme celui de la politique. C'est une rupture complète avec le passé. Dans cette œuvre de réforme, le roi eut pour auxiliaire le poëte *Jean de Meung* dit *Clopinet* ou le *Boiteux*, un savant homme, très-malicieux, qui semble avoir exercé sa verve épigrammatique contre les femmes. Sa première malice est d'avoir continué l'œuvre de Lorris laissée inachevée par la mort de ce poëte. C'est moins une suite qu'une contre-partie. Evidemment de Meung se vengeait sur les femmes des disgrâces de la nature. Il reprit donc les traditions malignes de l'esprit gaulois. Pour lui, la femme est toujours un être vain, léger, trompeur, amoureux de péché et de liberté :

> Qui cœur ne femmes apercevrait,
> Jamais fier ne s'y devrait.

Il leur décocha un jour deux vers qui faillirent lui coûter cher. Les dames de la cour, blessées au vif, le saisirent,

l'attachèrent à une colonne et se disposaient à le fustiger, après l'avoir dépouillé de ses chausses. L'esprit le sauva. — « Que la plus offensée, dit-il, frappe la première. » — Aucune n'osa commencer.

L'exemple de Jean de Meung n'eut que trop d'imitateurs. Les plaisanteries de tout genre contre les femmes tiennent dès lors une grande place dans notre littérature. Il y en a une mine inépuisable dans nos fabliaux. Le fabliau est, dans la littérature du moyen âge, le genre le plus répandu, le plus original et le plus amusant. Nos bons aïeux, le soir, à la veillée, aimaient à écouter un récit assaisonné de malice et de gaillardise. Le fabliau faisait merveille en racontant les accidents de la vie bourgeoise, les scandales et les médisances qui égayaient la ville ou la paroisse, aux dépens du prochain et surtout de la femme. Les scènes de la vie conjugale forment la matière d'une foule de fabliaux très-curieux à consulter comme renseignements sur les mœurs du moyen âge, mais en général fort peu édifiants. Parmi ces peintures satiriques il convient de remarquer les *Quinze joies du mariage*, un des chefs-d'œuvre de notre vieille prose attribué à Jean de la Salle. Où trouver plus de malice et de gaieté, plus d'esprit et de bonhomie que dans ces délicieuses petites scènes de comédie inspirées par les peines et les misères du mariage? On va en juger.

Madame veut avoir une robe nouvelle et de la nouvelle mode, première joie du mari. — « Mon ami, dit-elle, vous savez que je fus l'autre jour à telle feste où vous m'envoyâtes, qui ne me plaisait guère; mais, quand je fus là, je crois qu'il n'y avait femme, tant fût-elle de petit état, qui fût si mal habillée comme j'étais. Combien que je ne le dis pas pour me louer; mais, Dieu merci, je suis d'aussi bon lieu comme dame, damoiselle ou bourgeoise qui y fût; je m'en rapporte à ceux qui savent les familles. » — Alors elle fait la description des belles robes des autres dames; puis viennent les reproches, les soupirs et les larmes. Elle ne tient tant à la toilette, la pauvre femme, que pour faire honneur à

son mari. Celui-ci lui rappelle doucement qu'il faut acheter deux bœufs pour la métairie, faire réparer le toit de la grange, et subir les frais d'un procès pour les terres de sa femme, dont il n'a encore rien tiré. Elle s'offense à ce mot, tourne le dos à son mari, invoque la mort, et ne consent à s'apaiser qu'à la vue de la robe tant désirée, dont elle fait semblant de n'avoir plus envie (1).

Au moment des couches de madame, la maison est envahie par les commères du voisinage qui jasent et font bombance autour du lit de l'accouchée. C'est l'occasion ou jamais de se faire gâter par le mari. — « La pauvre femme, disent ces bonnes voisines, comme elle a souffert! et quand donc demandera-t-elle quelque chose à son mari, si ce n'est maintenant? »

Après les relevailles, il faut aller à Notre-Dame-de-Lorette, pour l'accomplissement d'un vœu. Le récit du voyage, les exigences croissantes de la dame forment un petit tableau achevé. Tantôt c'est la mule qui a le trot dur, tantôt l'étrier qui est trop haut ou trop bas; le bonhomme fait les deux tiers du chemin à pied, trottant derrière sa femme, lui cueillant le long du chemin des cerises ou des mûres, ou ramassant son fouet qu'elle laisse tomber malignement.

Le meilleur parti à prendre, sujet de la douzième joie, est que le mari obéisse à sa femme, sans rebeller ni murmurer. S'il veut dormir et qu'elle veuille le faire veiller, il veillera, s'il veut veiller et qu'elle veuille l'envoyer dormir, il ira dormir. Il bercera les enfants, les portera, jouera avec eux, et, le samedi, quand sa femme dévide, il tiendra le fuseau. Les enfants seront mal instruits et mal enseignés, mais que le bonhomme ne leur ose toucher. Il faut qu'ils aient tout ce qu'ils demandent; tout ce qu'ils font est bien fait, même s'ils crevaient l'œil à leur père en jetant des pierres. Les pauvres petits! ne faut-il pas qu'ils s'amusent?

(1) Voir M. Saint-Marc Girardin, *Cours de littérature dramatique*, tome V, et C. Lenient, *Hist. de la Satire en France*.

Le mari n'est pas toujours aussi débonnaire ; il prend sa revanche à l'occasion, « témoin *le Cuvier* (1), *farce nouvelle, très-bonne et fort joyeuse*, comme le titre le déclare. Le pauvre Jacquinot n'est pas maître dans son ménage, il est sous puissance de femme, et, par surcroît, de belle-mère; toutes deux sont liguées contre lui, mais ce joug lui pèse et il jure de s'en affranchir. A peine en a-t-il fait le serment que l'ennemi paraît. Alors sa vertu faiblit, et au lieu de la liberté qu'il veut conquérir, on lui fait écrire et signer une longue liste de commandements auxquels il se soumet. » Les deux femmes dictent ensemble, si bien que Jacquinot ne sait à laquelle entendre.

Ecrivez, qu'on puisse bien lire,

dit la femme,

Que toujours vous m'obéirez,
Jamais ne désobéirez,
Faisant en tout ma volonté.

Jacquinot.

Là, corbleu, je n'en ferai rien,
Sinon quand vous aurez raison.

Viennent les détails : il devra, *sous peine d'être battu*, de nuit bercer l'enfant, au petit jour se lever le premier pour chauffer la chemise de sa femme, puis faire le lit..... — Me lever le premier ! s'écrie le pauvre homme. — La belle-mère : Ecrivez, Jacquinot. — La femme : mettez au livret, Jacquinot.

En outre, il devra, durant la journée, « aller, venir, trotter, courir, » mener la mouture au moulin, faire le pain, chauffer le four, mettre le pot-au-feu, nettoyer la cuisine, laver la vaisselle, lessiver. Tout cela est couché sur un livret qui sera la charte du ménage. Toute la charte, rien que la charte, tel est le dernier mot du pauvre mari :

(1) Voir Saint-Marc Girardin, cours de littérature dramatique, tome V, et Géruzez, histoire de littérature française, vol. 1.

Quand je devrais être pendu,
Dès cette heure j'ai résolu
Que je ne ferai autre chose
Que ce qui est à mon livret.

La mère s'en va, heureuse et fière du contrat de soumission qu'elle a fait signer à son gendre, et Jacquinot reste avec sa femme pour tordre la lessive près du cuvier. Jacquinot tord en grondant tout bas, quand tout à coup la femme trébuche et tombe dans le cuvier. C'est, dit Topffer, un grand malheur pour un hanneton de tomber sur le dos : en vain il promène ses six pattes dans le vide, il ne pourrait sortir de cette position sans un secours étranger. Ainsi était la femme de Jacquinot dans son bain de siége forcé, remuant bras et jambes, et criant au secours :

Jacquinot, secourez vot' femme,
Tirez-la hors de ce baquet.

Jacquinot répond froidement :

Cela n'est point dans mon livret.
La femme.
Mon bon mari, sauvez ma vie;
Je suis déjà tout évanouie;
Donnez la main un tantinet.
Jacquinot.
Cela n'est point dans mon livret.

Et, pendant que la femme jette les hauts cris, le mari relit son livret avec le sang-froid le plus comique.

Jacquinot.
Boulanger, buter, laver, cuire.
La femme.
Tôt pensez de me secourir.

Jacquinot.
Aller, venir, trotter, courir.
La femme.
Ah ! je ne passerai ce jour.
Jacquinot.
Faire le pain, chauffer le four.
Le femme.
Çà, la main ! je tire à ma fin !
Jacquinot.
Mener la mouture au moulin.
La femme.
Vous êtes pis que chien mastin.
Jacquinot.
Faire le lit au plus matin.
. . . .
La femme.
Allez moi quérir le curé.
Jacquinot.
Tout mon papier est escuré,
Mais je vous promets sans long plet
Que ce n'est point à mon livret.
La femme.
Et pourquoi n'y est-il escript ?
Jacquinot.
Pour ce que vous ne l'avez pas dit.

La mère accourue aux cris de sa fille veut la tirer de là.

Jacquinot, la main, s'il vous plaît.
Jacquinot.
Cela n'est pas dans mon livret.
La femme.
Las, aidez-moi !
La mère.
Méchant, infâme,
La laisserez-vous mourir là !

Jacquinot.
Plus ne veux être son valet.
La femme.
Aidez-moi !
Jacquinot.
Je cherche en vain dans mon livret,
Impossible est de le trouver.

Le mari rancuneux ne consent à tirer sa femme du cuvier que si elle lui permet d'être le maître au logis. La femme le promet et sort enfin de l'eau, mais plus mouillée que corrigée. Jacquinot, après avoir reçu de sa femme le serment d'obéissance, est sublime de naïveté dans sa joie et dans sa confiance :

Je serai doncques désormais
Maître, car ma femme l'accorde !

Ah ! la bonne garantie qu'a Jacquinot !

Parmi les adversaires des femmes, il faut citer le champenois Guillaume Coquillart, chanoine du chapitre métropolitain de Reims, et un joyeux vaurien de génie, l'écolier François Villon.

Je ne sais ce que les femmes avaient fait à Coquillart; toujours est-il que le malin champenois ne manque pas une occasion de les attaquer et de les mordre jusqu'au sang. Toute sa pensée sur les femmes est résumée dans ce vers expressif :

D'amour ce n'est que trahison !

Villon, l'auteur de l'exquise ballade des *Dames du temps jadis*, avait trop courtisé les femmes, la belle heaulmière, la blanche savetière, la gente saucissière, pour n'avoir pas un peu à s'en plaindre. Catherine Vauzelle l'avait trahi. Il s'en vengea par des vers satiriques pour lesquels il fut con-

damné à être fouetté. Moins heureux que Jean de Meung, il reçut bel et bien le fouet. C'est pourquoi, rappelant les misères de l'amour depuis David et Orphée, il s'écrie, comme Béranger, sans en rien croire :

Bien heureux qui rien n'y a!

Mais querelle d'amant ne dure guère, et il est bientôt prêt à faire la paix avec l'ennemie :

Bien est-il vrai que j'ay aimé
Et aymeraye voulentiers.

Les femmes ont donc contre elles tout le monde : les poëtes, les prosateurs et même les prédicateurs. Il faut entendre Raulin, Maillard, Ménot prenant directement les femmes à partie : chambrières friponnes, bourgeoises fringantes, nobles dames aux emphatiques atours, mères avides, filles coquettes, nulle n'est épargnée. Ils trouvent à faire un placement complet des péchés capitaux (1).

— Madame Pathelin, femme de l'avocat, passe pompeuse et triomphante comme une duchesse ; le prédicateur Maillard l'arrête et lui crie : « Fait-il bon voir que la femme d'un avocat auquel il ne reste pas dix écus de rente, après avoir acheté son office, aille vêtue comme une princesse, et qu'elle ait de l'or sur la tête, au col, à la ceinture et autre part? Vous dites que votre état le comporte : à tous les diables et votre état et vous aussi ! »

— Ailleurs, c'est une demoiselle de haut lignage, qui se lève avec grand fracas au beau milieu du sermon, et trouble l'assistance et le prédicateur, pour faire accueil à un gentilhomme de sa connaissance : « Si mademoiselle est à l'église et arrive quelque gentillâtre, il faut (pour entretenir les coutumes de la noblesse), encore que ce soit à

(1) C. Lenient, histoire de la satire en France.

l'heure de la plus grande dévotion, qu'elle se lève parmi tout le peuple, et qu'elle le baise bec à bec. A tous les diables telles façons de faire! »

Le contraste de l'opulence et de la misère lui inspira cette vive apostrophe : « Les pauvres meurent de froid par les rues : toi, Madame la pompeuse, Madame la braguarde, tu as sept ou huit robes en ton coffre, que tu ne portes pas trois fois l'an. »

Le prédicateur Ménot ne faisait pas de phrases non plus. C'est de lui ce trait éloquent : « Aujourd'hui, messieurs de la justice portent de longues robes, et leurs femmes s'en vont vêtues comme des princesses. Si leurs vêtements étaient mis sous le pressoir, le sang des pauvres en découlerait. »

Devant tant d'attaques contre les femmes, il fallait du courage pour se marier. Quelques-uns hésitaient. C'est pourquoi Panurge voulant se marier vient consulter Pantagruel. — « Seigneur, dit-il avec un profond soupir, seigneur, vous avez ma délibération entendue qui est de me marier..... dites m'en votre avis. — Puisque vous en avez jeté le dez, plus parler n'en faut ; reste seulement le mettre à exécution. — Voire mais, dit Panurge, je ne voudrais exécuter sans votre conseil et bon avis. — J'en suis d'avis, répondit Pantagruel, et vous le conseille. — Mais, dit Panurge, si vous connaissiez que mon mieux fût tel que je suis demourer, sans entreprendre cas de nouvelleté, j'aimerais mieux ne me marier point. — *Point* donc ne vous mariez, répondit Pantagruel. — Voire mais, dit Panurge, voudriez-vous qu'ainsi seulet je demourasse toute ma vie sans compagnie conjugale ? — Mariez-vous donc de par Dieu, répondit Pantagruel. — Mais si ma femme me....... C'est un point qui trop me poinct (me touche). — Point donc ne vous mariez, répondit Pantagruel. — Voire mais, dit Panurge, au lieu de me consoler, avis m'est que de mon mal riez. — Mariez-vous doncques de par Dieu. »

Voilà certes une plaisante énumération des inconvénients du

célibat et du mariage, mais on a beau médire des femmes et du mariage, on se marie tout de même. C'est un danger auquel il est difficile d'échapper, au dire d'Eustache Deschamps, l'huissier d'armes du roi Charles V, et le représentant de la poésie bourgeoise et nationale au XIVe siècle. Deschamps avait parcouru le monde entier, l'Italie, la Grèce, la Syrie, la Palestine, l'Égypte; il s'était trouvé seul dans le désert, face à face avec un lion, et il était sorti vainqueur de tous les dangers, hormis d'un seul, le plus grand de tous, le mariage :

Or, (dit-il) gart chascun qu'il n'y soit attrapé !

Les veufs eux-mêmes s'y font reprendre; écoutez plutôt Gargantua prononçant l'oraison funèbre de sa femme Badebec et parlant déjà de se remarier :

« Quand Pantagruel fut né, qui fut bien ébahi et perplexe? Ce fut Gargantua son père; car voyant d'un côté sa femme Badebec morte, et de l'autre son fils Pantagruel né, tout beau et tout grand, il ne savait que dire ni que faire. Et le doute qui troublait son entendement était, s'il devait pleurer pour le deuil de sa femme ou rire pour la joie de son fils....... Pleurerai-je, disait-il? — Oui, car ma toute bonne femme est morte, qui était la plus ceci et la plus cela qui fût au monde. Ha! Badebec, ma mignonne, ma mie, ma tendrette, jamais je ne te reverrai. Ha! fausse mort, tant tu m'es malfaisante, tant tu m'es outrageuse de m'enlever celle à qui immortalité appartenait de droit. » — Et ce disant, il pleurait comme une vache, mais tout soudain riait comme un veau, quand Pantagruel lui revenait en mémoire. « Hé! mon petit-fils, disait-il, mon peton, que tu es joli! Et tant je suis tenu à Dieu, de ce qu'il m'a donné un si beau fils, tant joyeux, tant riant, tant joli! Ho, ho, ho, que je suis aise! Buvons, laissons toute mélancolie; apporte du meilleur, rince les verres, mets la nappe...... tiens ma robe que je me mette

en pourpoint pour mieux festoyer. » — Ce disant, il entendit la litanie et les *memento* des prêtres qui portaient sa femme en terre ; dont il laissa son bon propos et tout soudain fut ravi ailleurs : « Seigneur Dieu, faut-il que je me contriste encore! Foi de gentilhomme, il vaut mieux pleurer moins et boire davantage. Ma femme est morte ; eh bien! je ne la ressusciterai pas par mes pleurs...... il me faut penser d'en trouver une autre. »

Le XIIIe siècle avait été une éclaircie dans le ciel sombre du moyen âge; ce fut l'âge d'or pour les femmes. Les deux siècles suivants ne lui ressemblent guère. Aux malheurs publics s'ajoutent les désordres privés. Triste époque! s'il faut en croire le chevalier de la Tour Landry qui, dans le but de préserver ses filles de la contagion, composa pour elles un traité d'éducation, sorte de morale en action remplie des exemples les moins édifiants, tous empruntés à la chronique scandaleuse du temps. C'était le traitement homéopathique appliqué à la morale. Il y a dans ce traité quelques détails intéressants sur l'éducation donnée alors aux nobles demoiselles. La matinée se passait à entendre une ou plusieurs messes, et à manger quelques *lescheries* ou tartines, manière de tuer le temps en attendant le dîner. Le soin du maintien et le règlement de la langue étaient deux choses capitales dans l'éducation. Une jeune fille sachant se tenir droite et retenir sa langue, quel trésor à donner à un mari!

Trop de babil en effet peut faire manquer un mariage, témoin le propre exemple du chevalier de la Tour Landry. Dans la première entrevue avec une jeune fille qu'il était question de lui faire épouser, la conversation vint à tomber sur les prisonniers. « Mademoiselle, dit le galant, il vaudrait mieux être votre prisonnier que celui de beaucoup d'autres, et je pense que votre prison ne serait pas aussi dure que celle des Anglais. — J'ai vu naguère, reprit la demoiselle, celui que je voudrais bien avoir pour prisonnier. — Lui feriez-vous mauvaise prison? — Nenil, je le

tiendrais aussi cher que mon propre corps. » « Au départir, ajoute-t-il, elle me pria deux ou trois fois que je ne demourasse (tardasse) à elle venir voir, comment que ce fût. » Ces avances firent peur au chevalier qui la refusa.

Dans cette conversation, il est question des Anglais; on ne parlait guère d'autre chose alors. La guerre faisait rage, la *guerre de cent ans*, de triste mémoire. C'était le temps de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. L'Anglais s'acharnait sur la France, comme sur une proie qu'il ne pouvait lâcher. Henri V, après sa victoire d'Azincourt, n'avait pour ses prisonniers que de dures paroles, et des semonces de mauvais goût au sujet de la corruption des mœurs françaises. Lui, le fils de l'usurpateur du trône d'Angleterre, il se donnait comme un réformateur envoyé de Dieu. Ses prisonniers les plus brillants ne purent supporter cette captivité, moins douce que celle du roi Jean. Le célèbre maréchal de Boucicaut y mourut de chagrin, et Charles d'Orléans, le gracieux poëte, n'en revint que vingt-cinq ans après, vieilli et languissant. Il convient de mentionner ici la conduite héroïque de la veuve de messire de la Roche Guyon, qui sommée par Henri V de lui prêter hommage, en son nom et en celui de ses deux fils, aima mieux abandonner le château de ses pères et vivre dans l'exil et la pauvreté que de trahir la cause de la France et de son roi. Nous ne pouvons que saluer au passage le nom d'une autre femme, d'une Lorraine qui releva le cœur des Français et fit jeter l'Anglais hors de France. Vous avez nommé Jeanne d'Arc, la vierge de Domremi.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà dit, ici-même, de l'entrée des femmes à la cour sous François Ier, de l'influence exercée par les salons du XVIIe siècle et les soupers littéraires et philosophiques du XVIIIe. Les noms de MMmes de Chateaubriand et d'Étampes, de Diane de Poitiers et de la marquise de Rambouillet, de MMmes de Sévigné, de Maintenon, Geoffrin, Duchâtelet, du Deffant, de Mlle de Lespinasse rappellent la place occupée dans le monde et dans

les lettres par ces femmes célèbres. La Révolution a vu aussi surgir nombre de femmes illustres, entre autres MMmes Rolland, de Staël, de Récamier. Je n'en parlerai pas; j'ai hâte de dire un mot, pour finir, de la noble conduite des femmes françaises d'aujourd'hui.

Les circonstances douloureuses que nous traversons ont été pour les Françaises l'occasion de montrer ce qu'il y a en elles de dignité, de cœur, de bon sens et de patriotisme. Ce n'est pas moi qui leur fais ce compliment; je ne suis que l'écho d'un de ces juges si sévères pour tout ce qui tient à la France. L'aveu est bon à noter. A l'étranger, sur la foi de certains romans, on affectait de regarder toutes les Françaises comme des aventurières toujours en quête de galanterie et de plaisir. Qu'en disent-ils aujourd'hui qu'ils les ont vues de près? Ils pourront se vanter ces galants Pâris d'avoir enlevé plus de pendules que d'Hélènes, malgré leur petit faible pour des épouses françaises et des dots françaises. Penseraient-ils donc au fond moins de mal des Français qu'ils n'en disent? Peut-être bien. Pour piller décemment la France, ne fallait-il pas la peindre sous les plus noires couleurs? Et cependant, si j'en crois certaines statistiques *faites par eux-mêmes,* il y a des chiffres bien compromettants pour la nation pure entre toutes et appelée par Dieu à régénérer le monde. Ajoutez-y certains aveux indiscrets de leurs écrivains, et vous serez édifiés tout à fait. —« Pourquoi, dit l'un d'eux, pourquoi nous chercher querelle? Nous sommes gens bénins et débonnaires, qui ne demandons qu'à bâtir en paix notre maison, et jamais on ne nous surprit à convoiter le bien d'autrui. »

Témoin ce certain jour qu'il prit la Silésie;
Qu'à peine sur le trône, avide de lauriers,
Épris du vain renom qui séduit les guerriers,
Il mit l'Europe en feu. Ce sont là jeux de prince;
On respecte un moulin, on vole une province.

(Andrieux, Le Meunier Sans-Souci.)

Le moulin, aujourd'hui on le brûle.

— Il y a chez nous, dit un autre, de la vertu et des mœurs; cependant nous nous donnons en cachette de bien doux plaisirs.

(Henri Heine, *Germania.*)

Les Welches — ce sont les Français — ont bien découvert depuis longtemps qu'ils se passe dans ce monde beaucoup de choses où la vertu n'a rien à voir; mais avec de la logique, les choses deviennent ce que l'on veut : le mal devient le bien et réciproquement. Va-t-on en bonne fortune, ou en quelqu'endroit où la conscience pourrait gêner, on laisse sa conscience à la porte, quitte à la reprendre en sortant. Ces consciences-là, traînées partout, en ont tant fait et tant vu, qu'elles justifient tout. Dieu même est de part dans leurs succès; mais ce Dieu-là c'est Mercure, le Dieu des milliards, du commerce et d'autre chose.

Tout autre est la nature du Français : confiant, ouvert, généreux, hospitalier jusqu'à s'en repentir, voilà des défauts qui lui font honneur. Mais, depuis nos désastres, les optimistes de la veille, ceux-là mêmes qui nous ont perdus ne savent que s'en prendre à nos défauts. On dirait vraiment qu'il n'y a pas d'autres coupables. — « Qu'on laisse donc nos défauts tranquilles, disait une femme d'esprit; je les adore, moi, depuis que j'ai vu les qualités de ces gens-là. » — Brave femme! brave cœur! voilà parler et sentir comme une Française!

Les brillants défauts des Parisiennes les ont-ils empêchées de faire leur devoir, au jour du danger? N'a-t-on pas vu les femmes du monde devenir les infirmières des malades et des blessés? N'a-t-on pas vu les ménagères piétiner dans la boue, de longues heures, sans se plaindre, pour attendre la maigre portion qui empêchait la famille de mourir de faim? Une cantinière parisienne voit son mari tué raide à ses côtés; elle ramasse son fusil et fait le coup de feu avec l'ennemi. Elle pleurera après la bataille. Ces traits entre mille.

Une mention particulière est due à une Parisienne, qui poussée et soutenue par la seule passion de faire le bien, accomplit un acte de véritable héroïsme. Après avoir passé l'hiver à soigner les blessés dans les ambulances de Metz et de la Loire, elle alla frapper à la porte des forteresses allemandes et porter des consolations à tous les prisonniers. Voici quelques lignes détachées du récit de son voyage écrit par un de ses auditeurs :

« J'étais arrivée, dit-elle, au cimetière militaire de Dantzig. Cinq cents Français environ y sont enterrés ; nous en avons bien davantage dans d'autres villes ; il y en a dix-sept cents dans le cimetière de Neisse.

» J'entre.... Les tombes et les allées étaient recouvertes d'une neige épaisse. Pas une seule trace de pas. Des tombes dans la solitude après la mort dans l'exil.... quelques croix de bois noir sortaient de la neige qui, çà et là ondulait un peu sur les tombes ; on devinait des couronnes enfouies sous cette neige. Je passai dans toutes les allées, essayant de donner un regard à chaque tombe.

» Je grattai un peu la neige et à grand peine je déterrai une petite feuille de lierre. J'ai visité en Allemagne une vingtaine de ces cimetières, et partout j'ai ramassé ainsi un brin d'herbe ou une fleur desséchée.

» Quand je sortis, des soldats de corvée me saluèrent et me dirent : « Bonjour. » Et mon cocher, avant de remonter sur son siége, me montra le cimetière et me dit :

— Ils sont tranquilles maintenant. Il n'y a plus d'ennemis. Ils dorment tous ensemble.

» Le soir à huit heures, j'étais sur les bords de la Vistule. La nuit était profonde. Pas de clair de lune, pas une étoile au ciel. Le fleuve, dans cet endroit, est très-large. On apercevait vaguement de l'autre côté de l'eau, loin, très-loin, et très-en l'air, de petites lumières. C'était Graudenz. La ville est construite à pic sur une colline qui s'élève à partir du fleuve.

» Après une heure et demie de traversée, au milieu des

glaces qui se heurtaient avec fracas, sur une eau qui paraissait noire comme de l'encre, le bac toucha l'autre bord....

» Le lendemain, à neuf heures du matin, j'étais à la forteresse. — Vous avez un parent ici? me dit le sous-officier qui me conduisait.

— Non.... je viens voir les Français.

— Et vous venez de France exprès pour cela? C'est un grand voyage dans cette saison. C'est loin la France. J'y suis allé. J'ai fait la campagne. *Quel beau pays la France!*

» Que de fois en Allemagne j'ai entendu cette phrase : *Quel beau pays la France!* et, comme dite, là-bas, par les Allemands, elle est dure à une oreille française.

» ..... Une dizaine de prisonniers me furent amenés. Je pris les mains des deux premiers et leur dis :

— C'est une Française, mes amis, c'est une Française qui vient vous voir.

— Une Française! vous êtes Française!

» Tous en même temps répétaient ces mots, sans avoir l'air de comprendre, immobiles.... n'osant pas avancer. J'étais obligée d'aller à eux, de leur faire une sorte de violence pour leur prendre et leur serrer les mains.... et je continuais à leur dire :

— Oui, je suis Française.... je suis Française..

— C'est pour nous voir que vous êtes venue...... vous avez fait ce long voyage.... Vous arrivez de la France..... Parlez-nous français....

» Puis saisis d'une violente émotion, presque tous se mirent à pleurer....

» Je suis restée là deux heures, prenant leurs noms à tous et aussi les noms et les adresses de leurs parents en France......

» Le cimetière militaire est tout près de la forteresse dans une clairière, en pleine forêt. Nous avons là une centaine de morts. La porte était fermée. Je n'ai pu entrer. J'ai fait

le tour du cimetière. Là, comme à Dantzig, une simple palissade de bois entourait les tombes, et là aussi la neige était intacte dans les allées. Pas une trace de pas. Quelle tristesse, mon Dieu! quelle tristesse!

» Le soir, à cinq heures, je quittais Graudenz, j'allais voir les prisonniers de Thorn. J'avais cinq compagnons dans la voiture de poste, trois hommes et deux femmes. Les hommes, tous les trois, avaient fait la campagne de France. Ils se mirent aussitôt à parler de la France et ce fut aussitôt le même refrain sur toutes les lèvres : quel beau pays! quelles jolies maisons de campagne autour de Paris! Et que de châteaux dans la Touraine! Ah que c'est beau la France!

» Je tombais de fatigue et de sommeil. Je m'endormis à moitié.... et de temps en temps j'étais éveillée par un éclat de voix : De la France, ils continuaient à parler de la France.

» A onze heures nous arrivons dans un petit village. Nous descendons de voiture au milieu d'une véritable tourmente. Nous étions entourés d'une muraille de neige. Nous devions prendre là une troisième voiture de poste, mais le cocher refuse absolument de partir....

» Un petit garçon me conduit dans une misérable auberge. On me fait entrer dans une grande chambre glaciale au rez-de-chaussée. Un garçon arrive apportant du bois et du charbon. Il allume un poêle de faïence. Nous ne voyons pas beaucoup de voyageurs en hiver, me dit-il. On n'a pas fait de feu ici depuis l'année dernière. Vous êtes Polonaise? — Non, je suis Française. — Ah Française! vous êtes Française! je connais bien votre pays. J'ai fait la campagne. Je parle un peu français. Je voudrais bien retourner en France. On vit si tristement ici. Vous voyez quel temps nous avons. Eh bien! c'est comme ça la moitié de l'année. Et puis on gagne bien peu. Une place dans un hôtel ou dans une maison bourgeoise en France, voilà ce que j'aimerais, mais il paraît qu'on nous en veut là-bas.

» Moi, sans l'interrompre et sans lui répondre, je le laissai

parler. Il fallait donc ainsi retrouver partout des hommes qui avaient été en France et qui saisissaient avec une espèce d'avidité cette occasion de parler de la France.

» Le lendemain matin, par bonheur, la neige était moins forte et le cocher consentit à se mettre en route. Je vis les prisonniers de Thorn, puis d'autres après ceux-là, et d'autres encore qui tous me répétaient : La France ! la France ! quand retournerons-nous en France? »

Quel beau pays la France ! Oui, notre crime c'est notre soleil, la fécondité de notre sol et notre influence dans le monde. *Ils* ont la nostalgie de la France. Ne l'oublions pas !

Un mot maintenant des dames alsaciennes et de leur œuvre. N'est-il pas remarquable qu'après avoir déjà servi de rançon à la France elles aient eu encore les premières l'idée de contribuer, une seconde fois, de leurs deniers, à la libération du territoire? Le sol est à l'ennemi, mais les cœurs restent à la France. L'œuvre des Alsaciennes portera ses fruits. Laissons dire les sceptiques et les tièdes qui, craignant de voir troubler leur quiétude et leurs écus, n'ont que des paroles de découragement pour entraver la bonne volonté des autres. Les sommes obtenues pourront être insignifiantes devant les milliards à payer; mais ce qui n'est pas insignifiant, c'est le réveil du sentiment patriotique, c'est la communauté d'efforts de tous les partis pour la libération de la patrie commune.

A Mulhouse, aucun moyen de servir la France n'est négligé; les dames de cette ville ont la foi qui remue les montagnes. L'enseignement du français est proscrit dans les écoles, vite un comité se forme, et quatre-vingts dames se font les institutrices de trois cent-cinquante enfants des classes pauvres. Peut-on louer assez le dévouement de ces femmes du monde, de ces mères de famille qui prennent à cœur d'instruire elles-mêmes ces jeunes garçons que d'autres vou-

draient élever dans la haine de la France? Laissons aux femmes leur rôle d'institutrices, quoi qu'en disent ceux qui leur refuseraient l'instruction comme un luxe inutile et dangereux. — La femme abuse, disent-ils. — L'homme n'abuse pas, sans doute? — Le bon Dieu s'est trompé, au jour de la création, en donnant l'intelligence à la femme comme à l'homme. Des sages heureusement y ont mis bon ordre, en coupant les branches inférieures de l'arbre de la science pour mettre les pommes hors de la portée des filles d'Ève. Ainsi fit Sganarelle pour Agnès sa pupille et sa future épouse, dans la crainte de certaines choses; mais, malgré le savant rempart d'ignorance élevé autour de l'innocente fille, Sganarelle ne put éviter ces choses-là.

Depuis Molière, il n'y a plus de femmes savantes; Dieu nous garde de vouloir les ressusciter; mais plus que jamais nous avons besoin de femmes instruites. Tous les grands hommes ont eu, auprès de leur berceau, une femme supérieure par l'esprit et le caractère : Saint-Louis, Henri IV, Fénélon, Chénier, Lamartine, et combien d'autres? La mère, qui a sur l'enfant une influence si grande et si durable, peut donc beaucoup dans l'œuvre de la régénération de la France. Les Français ne sont pas plus mal doués que les autres peuples, mais ils ont le défaut de ne pas toujours tirer parti de leurs qualités propres. On dirait que, comme dans *La Belle au bois dormant* de Perrault, une méchante fée veut annuler nos plus beaux dons. Heureusement qu'il y a là une bonne fée pour conjurer le mal. Les Dames de France seront cette bonne fée.

J. Conus.

HISTOIRE VOSGIENNE.

SOUVENIRS DE 1814 A 1848,

PAR M. CH. CHARTON,

Membre titulaire.

LIVRE II. — 1816-1818 (*).

La gendarmerie et la police, stimulées par l'autorité et secondées par l'espionnage et la délation, recherchèrent avec tout le zèle et toute l'activité que la nature leur avait départis, tous les délits politiques qui se commettaient dans les Vosges. Bon nombre de personnes furent arrêtées et livrées sur le champ aux tribunaux. La justice crut devoir se montrer sévère. Les prisons se peuplèrent pour un temps plus ou moins long de condamnés plus imprudents que dangereux et dont les familles, à qui ils étaient nécessaires, furent plongées dans la tristesse et la désolation.

Cette répression généralement réprouvée s'aggravait encore par la grande publicité donnée aux jugements qui étaient envoyés à toutes les communes au fur et à mesure qu'ils étaient rendus. On faisait ainsi plus de mal que de bien au nouveau gouvernement contre lequel les haines s'accumulaient.

Citons quelques-unes de ces condamnations regrettables, pour bien faire connaître le caractère des délits et la nature des peines.

Un habitant de Cheniménil et un habitant d'Épinal *profèrent*

(*) Voir le livre premier aux *Annales* de 1870.

le cri de : Vive l'empereur! et sont condamnés le même jour par le tribunal d'Épinal, le premier à trois mois et le second à un mois d'emprisonnement.

Un tailleur d'habits de Mattaincourt *répand des nouvelles alarmantes*, et le tribunal de Mirecourt lui inflige un mois de prison.

Une femme d'Attigny *prononce des paroles contraires au respect dû à la majesté royale*, le même tribunal la condamne à dix jours de prison.

Un marchand tanneur de Charmes *fait mépris de la cocarde blanche*, et se voit condamner toujours par le même tribunal à quinze jours d'emprisonnement.

Un meunier de Bellefontaine *témoigne par paroles son mépris pour la cocarde blanche et vocifère sur la place publique du Val-d'Ajol en invoquant le nom de l'usurpateur*. Il en fait autant à Bellefontaine; ces deux délits lui valent à Remiremont trois mois d'emprisonnement.

Un instituteur du Val-d'Ajol et son complice *chantent des couplets exprimant des vœux pour le retour de l'usurpateur*; le tribunal de Remiremont condamne le premier à six mois de prison, à cent francs d'amende et aux frais du procès, et le second à trois mois de prison, à cinquante francs d'amende et aux dépens avec impression et affiche du jugement, et les place en outre tous les deux pendant un an sous la surveillance de la haute police de l'État.

Un grenadier de la vieille garde résidant à Gerbamont *porte à sa coiffure des emblèmes du gouvernement de l'usurpateur*, et encourt à Remiremont un emprisonnement de six mois, une amende de deux cents francs, sa mise en surveillance et l'impression de son jugement à deux cents exemplaires.

Deux marchands huiliers d'Épinal sont inculpés *d'avoir tenu des propos séditieux dans une auberge de cette ville nommée l'hôtel du Louvre* et sont condamnés à trois mois de prison, à cinquante francs d'amende et à trois mois de surveillance.

Un officier retraité, demeurant à Tollaincourt, *tient dans les rues de ce village des propos tendant à affaiblir le respect*

dû à l'autorité royale; le tribunal de Neufchâteau l'en punit par six mois de prison, cinquante francs d'amende, la privation du quart de sa pension de retraite pendant un an, l'affiche de son jugement et une année de surveillance.

Deux militaires licenciés, domiciliés à Taintrux, *pour avoir porté publiquement la cocarde tricolore*, sont condamnés par le tribunal de Saint-Dié, chacun à trois mois de prison, à cinquante francs d'amende, à l'affiche du jugement et à un an de surveillance.

Un habitant de Parcy-sous-Montfort *répand dans le public des bruits et des discours tendant à alarmer les citoyens sur le maintien de l'autorité légitime, en prédisant le prochain retour de l'usurpateur;* le tribunal de Neufchâteau prononce contre lui la peine de trois mois de prison avec cinquante francs d'amende, l'affiche du jugement, l'interdiction des droits civils pendant cinq ans et six mois de surveillance.

Un ancien militaire de la Bresse *s'étant avisé de proférer hautement des propos séditieux dans l'Église de cette commune, le 25 décembre, pendant la messe de minuit,* est condamné à Remiremont à *deux ans de prison,* trois cents francs d'amende et trois ans de surveillance, avec affiche du jugement.

Six habitants de Gérardmer prévenus de *s'être permis, à différentes époques de l'été et de l'automne, de proférer publiquement des paroles outrageantes et indécentes contre le roi et son auguste famille, paroles suivies de cris séditieux tendant à troubler l'ordre et la tranquillité publique,* sont condamnés à Saint-Dié à tenir prison pendant trois mois, à cinquante francs d'amende chacun, à l'affiche du jugement et à un an de surveillance.

« Il faut bien punir ou ne pas punir du tout », disait dans ses réquisitoires un membre du parquet, et les juges partageaient son avis.

Je terminerai ce martyrologe, où figurent des délinquants de tous les arrondissements, par la mention d'un châtiment vraiment trop cruel.

Il y avait à Épinal un vieux jardinier que tout le monde connaissait et qui se nommait Nicolas *Joachim* Dupays. Il s'enorgueillissait de ce prénom de *Joachim*, « parce que, disait-il, il avait cela de commun avec le roi de Naples, Joachim Murat. » C'était peut-être ce qui en avait fait un chaud partisan de Napoléon, beau-frère du roi : dans tous les cas, il ne se montrait pas moins attaché à l'Empereur qu'à saint Fiacre, patron des horticulteurs.

Il aimait à traduire son attachement par des propos peu bienveillants pour la dynastie régnante et par le cri de : *Vive l'Empereur!* qu'il poussait tantôt discrètement, tantôt bruyamment. Il en résulta qu'il fut poursuivi devant le tribunal correctionnel d'Épinal et condamné le 26 avril 1816 *pour discours séditieux*, lui qui n'était pas orateur, à trois mois de prison, six mois de surveillance, cinquante francs de cautionnement, ainsi qu'aux frais d'impression et d'affiche de son jugement tiré à cent exemplaires.

Le condamné subit sa peine sans se plaindre et avec la résignation d'un philosophe. Mais en sortant de prison, il dit au concierge : « N'enlevez pas ma paille, conservez-la-moi, il est probable que je reviendrai bientôt ici ». D'une nature indomptable, il persista plus que jamais dans ses sentiments d'affection pour Napoléon et cria de plus belle, quand il fut libre : *Vive l'Empereur!* Il parut de nouveau devant ses juges, et cette fois, usant de plus de rigueur, le tribunal lui infligea *trois ans de prison*, cinquante francs d'amende, dix ans de surveillance et cent francs de cautionnement, ordonnant en outre que son jugement serait imprimé et affiché à ses frais.

Trois ans de prison et dix ans de surveillance à un vieillard à qui son âge avancé et ses infirmités ne permettaient qu'une hostilité platonique! C'était une punition excessive, aussi mourut-il avant sa libération. Il est vrai que sous la *Terreur rouge*, le cri : de *Vive le Roi!* s'il l'avait proféré, l'aurait fait immédiatement monter à l'échafaud.

En 1816, on ne faisait pas seulement la guerre aux personnes, on la faisait également aux choses. Il en est presque toujours ainsi en temps de révolution.

Il existait encore dans plusieurs communes des Vosges des *Arbres de la liberté* plantés sous la République. Celui d'Epinal, toujours robuste, c'était un beau chêne, se faisait voir fièrement sur la place des Vosges dont la vieille fontaine était ombragée par son feuillage. « Nous avons abjuré, disaient les royalistes, les erreurs et les faux principes dont ces arbres étaient en quelque sorte le symbole. Il n'appartiendrait donc qu'à la malveillance de vouloir les conserver. »

L'ordre fut donné de les abattre. La hache fit son devoir et les *Arbres de la Liberté* disparurent tous jusqu'au dernier.

On fit tomber en même temps les arbres qui avaient été plantés pour perpétuer le souvenir du second mariage de *Buonaparte* (*).

Plus tard ce fut le tour des écharpes tricolores des maires, des adjoints et des commissaires de police. Ces fonctionnaires furent invités à les détruire sans le moindre retard et à avoir toujours soin à l'avenir de ceindre l'écharpe blanche dans l'exercice de leurs charges et dans les cérémonies publiques.

J'ai connu un maire qui ne manquait jamais, pour prouver son royalisme, de se parer de son écharpe toutes les fois qu'il allait visiter l'école primaire, jeter un coup d'œil sur les travaux des chemins vicinaux ou distribuer le bois d'affouage. Cet édile modèle s'attirait chaque fois les moqueries de ses administrés.

Mais la proscription ne s'arrêta pas en si beau chemin.

Les communes avaient conservé des bustes, des portraits, des aigles, des cachets et autres objets qui rappelaient la domination impériale; elles avaient aussi conservé des drapeaux et des cocardes tricolores. « Ces tristes monuments, s'écriait le préfet dans sa *Correspondance officielle* de 1816, qui ne rappellent que trop la cause de nos malheurs, ne peuvent

(*) Nom de famille restitué par les royalistes à Napoléon.

plus avoir de prix qu'aux yeux des ennemis du gouvernement. Leur conservation serait désormais un crime. Non-seulement les regards ne doivent plus rencontrer d'objets semblables dans aucun lieu public, mais ils doivent même être expulsés de toutes les maisons particulières ; le devoir des bons citoyens est de s'empresser de livrer ceux qui sont en leur possession. »

Les maires reçurent en conséquence l'invitation de *ramasser* tous ces signes proscrits et de les envoyer à la sous-préfecture pour être publiquement anéantis sous les yeux du sous-préfet.

Une autre recommandation leur fut en même temps adressée : c'était de faire arborer sur le clocher des églises « le drapeau blanc, cet antique étendard de la fidélité et de l'honneur, » et de faire enlever du catéchisme, avec le concours de MM. les curés, « le chapitre consacré tout entier aux devoirs et à l'attachement envers la personne de Napoléon. »

Ces diverses instructions furent suivies à la lettre dans la plupart des mairies. Les emblèmes condamnés furent soigneusement recherchés, saisis et transmis aux lieux de leur destruction.

Il arriva à Épinal deux cent trente-deux timbres, sceaux ou cachets, et cinq drapeaux auxquels on ajouta la magnifique et resplendissante bannière que, reconnaissante de leur belle conduite, la ville de Landau avait offerte aux gardes nationaux des Vosges chargés de la défendre en 1815, et qu'un trop zélé royaliste alla prendre dans sa cachette sous les combles de la préfecture ;

A Neufchâteau, douze drapeaux, quatorze écharpes, cent trente-cinq timbres, onze cocardes, deux portraits et une plaque à l'aigle ;

A Remiremont, soixante-dix cachets, quarante-quatre plaques à l'aigle, quatorze types d'impression, six portraits et une cocarde tricolore ;

A Mirecourt, trois drapeaux, deux écharpes, un aigle en bois, neuf plaques et deux cent cinquante boutons à l'aigle, cent vingt-huit cachets et six cocardes.

Saint-Dié reçut aussi sa part de butin, mais je n'en ai pu savoir l'importance.

Les sous-préfets détruisirent tous ces objets par le feu ou le marteau en plein jour et sur la place publique, à la fin de 1815 et en 1816.

A ces exécutions assistèrent, après y avoir été officiellement conviés, les autorités civiles, judiciaires et militaires, la garde nationale et les chevaliers de saint-Louis et de la Légion d'honneur. Quelques bourgeois curieux se glissèrent dans leurs rangs.

Des discours, se ressemblant tous par la forme et le fond, furent prononcés par les sous-préfets et trancrits aux procès-verbaux qu'ils dressèrent de leurs *opérations*.

Le sous-préfet d'Épinal s'exprima en ces termes sur la place des Vosges :

« Messieurs, que ces signes de rébellion et de discorde soient anéantis ! que leur destruction soit pour nous le gage du bonheur que nous promet le règne du meilleur des rois, Louis-le-Désiré ! *Vive le Roi !* »

Le sous-préfet de Neufchâteau dit devant l'hôtel-de-ville :

« Puisse périr avec ces drapeaux jusqu'au souvenir de la révolution fatale dont ils étaient les emblèmes ! Nous devons la paix à notre bon roi, puisse-t-il vivre assez longtemps pour achever son ouvrage, assurer le bonheur des Français ! *Vive le Roi ! Vivent les Bourbons !* »

Le sous-préfet de Remiremont, sur la place des Dames :

« Périssent à jamais ces signes de la rébellion qui nous rappellent les désastres que notre patrie a malheureusement éprouvés ! Rallions-nous franchement au petit-fils du bon Henri, au meilleur, au plus vertueux des rois ; prouvons-lui par notre amour et notre dévouement sans bornes que nous sommes dignes d'être ses sujets ; jurons tous, Messieurs, de lui être fidèles jusqu'à la mort. »

Le sous-préfet de Mirecourt, sur la place de Poussay :

« Qu'à la destruction et à l'anéantissement de ces emblèmes de révolte, d'anarchie, de dissension et de despotisme succède le triomphe du lys, symbole et seul gage de la fidélité et

de la gloire de notre patrie régénérée! *Vive le Roi! Vivent les Bourbons!* »

La logique aurait voulu qu'un autre emblème impérial fût compris dans cet anéantissement général. C'était cette croix d'honneur fondée par Napoléon, qui brillait sur la poitrine de plusieurs des assistants. Les sous-préfets n'osèrent pas y porter la main, mais ils eurent beau brûler les drapeaux, les écharpes, les cocardes tricolores. Comme le phénix, ces symboles de l'émancipation nationale devaient renaître de leurs cendres quinze ans plus tard, et étaler de nouveau dans toute la France leurs brillantes couleurs.

II.

Les habitants d'Epinal s'apêrçurent un jour, en lisant une ordonnance royale placardée au coin des rues, qu'en 1816, le roi datait ses actes de *la vingt-unième année de son règne.* Grande fut leur surprise. Personne n'ignorait en effet que Louis XVIII n'avait jamais régné nulle part avant 1814. Mais les légitimistes avaient cru bon d'inventer cette supercherie pour fausser l'histoire. Le peuple ne s'y méprit pas et ne fit qu'en rire.

Les mêmes hommes, sachant que la conscription et les droits réunis déplaisaient souverainement à la nation et voulant justifier les qualifications de *bon roi*, de *meilleur des rois*, données à leur prince, avaient fait dire au roi dans une de ses proclamations que *la conscription et les droits réunis étaient abolis*; mais le royaume ne pouvant se passer de soldats ni d'argent, ils jouèrent de ruse et créèrent le *recrutement et les contributions indirectes*. C'étaient les mêmes institutions sous des noms différents.

Disons aussi qu'ils instituèrent la *décoration du Lys* comme un moyen de rattacher les Français à la dynastie des Bourbons et d'en faire de bons royalistes. Cette décoration consistait dans *une fleur de lys en argent suspendue à un ruban blanc.* On distribua ce hochet à profusion, on le donna même aux per-

sonnes qui ne le sollicitaient pas. Les bonapartistes le tournèrent en dérision et traitèrent les nouveaux décorés de *Compagnons d'Ulysse* — du Lys. Il s'ensuivit que dans les Vosges, on ne portait la décoration du Lys que lorsqu'on y était forcé.

Dans la crainte de laisser ses ennemis s'armer à volonté, la seconde restauration entrava autant qu'il était en son pouvoir l'exercice de la chasse. En 1816, nul individu ne pouvait, dans les Vosges, porter des armes à feu sans un permis du Préfet. Ce permis coûtait trente francs, mais, par une faveur toute spéciale, les chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur ne le payaient qu'un franc. Celui qui voulait s'en pourvoir devait le déclarer à la mairie, qui prenait note de ses nom et prénoms, de son état ou de sa profession et du montant exact de ses contributions. Le maire envoyait ces renseignements au sous-préfet, le sous-préfet les faisait passer au préfet avec ses *observations*, et le préfet accordait ou refusait le permis.

Le demandeur devait payer au moins *cent francs de contributions directes*. Cette condition et les observations du sous-préfet tendaient non-seulement à diminuer le nombre des braconniers, mais encore à éliminer les chasseurs dont la conduite morale et politique n'était pas satisfaisante. Mais elles étaient vivement désapprouvées par les gens bien intentionnés, qui n'appartenaient à aucun parti, qui ne voulaient pas braconner et que de faux rapports ou l'insuffisance de leurs contributions pouvaient néanmoins priver du plaisir de chasser.

Les réclamations surgirent même du côté des royalistes, et le gouvernement décida que le permis, dont la taxe du reste fut maintenue, ne serait plus, à l'avenir, refusé qu'aux personnes que la loi privait du droit de port d'armes.

Les Vosgiens aiment généralement la chasse, leur pays est d'ailleurs assez giboyeux. Le nombre des braconniers n'y est pas considérable. On y délivre chaque année près de 3,000 permis de chasse, bien que, depuis longtemps déjà, ces permis coûtent 25 francs l'un (*).

(*) Aujourd'hui ils coûtent 40 francs.

Mais on doit reconnaître que, s'ils sont animés du désir de chasser, les Vosgiens ne le sont pas moins du désir de s'instruire, et qu'ils se prêtent volontiers à toutes les mesures qui sont prises en vue d'améliorer la condition des instituteurs primaires. Cette condition n'était que trop déplorable en 1816, ainsi que je vais le démontrer.

A cette époque, l'administration ne faisait rien ou presque rien pour l'instruction des campagnes. Le pâtre était plus apprécié que l'instituteur et le bétail mieux élevé que l'enfant. L'étable l'emportait sur l'école. Le jeune paysan qui savait un peu lire, écrire et chiffrer était un *savant* ou mieux un *prodige*; il pouvait prétendre à tout.

Le pâtre avait sa maison, l'instituteur n'avait pas la sienne. Les habitants logeaient et nourrissaient à tour de rôle l'instituteur. Mais quel logement et quelle nourriture!

Le logement était quelque chambre obscure, humide, malsaine, quand ce n'était pas la cuisine, l'étable ou le grenier.

La nourriture était la soupe au lard, le pain de seigle ou la pomme de terre.

L'école se tenait dans une salle étroite, où les enfants des deux sexes étaient serrés les uns contre les autres, au grand préjudice de l'enseignement et des mœurs, respiraient un air infect et voyaient à peine clair. Il est vrai qu'ils ne fréquentaient l'école qu'en hiver et que le mois de mars les rappelait aux champs.

Il est vrai aussi que, passé l'âge de douze ans, ils ne remettaient plus le pied à l'école, et qu'avant quinze ans, la plupart d'entre eux avaient oublié tout ce qu'ils avaient appris.

Pour arracher ses élèves à l'ignorance, le maître recevait, outre la nourriture et le logement, trente centimes par tête et par mois. Cette mince rétribution pouvait à peine le mettre en état de se vêtir, et les parents la trouvaient néanmoins trop élevée encore. Quelques communes y ajoutaient un supplément qui était payé par la caisse municipale et qui variait de cinquante à cent francs.

Les instituteurs n'enseignant que pendant l'hiver employaient

leur temps de diverses manières durant les autres saisons. Ils se faisaient manœuvres, allaient à la charrue, battaient à la grange, gardaient le bétail, rentraient les récoltes et s'estimaient fort heureux de pouvoir joindre à ces occupations serviles les fonctions de secrétaire de mairie, chantre, sacristain, sonneur, appariteur ou garde champêtre.

Cette position, déjà si misérable quand l'instituteur était célibataire, le devenait bien davantage encore quand il était marié et père de famille. Ce qui faisait que la carrière de l'enseignement primaire était peu courue, qu'on n'y trouvait qu'un très-petit nombre de maîtres distingués et que bien des villages et des hameaux étaient sans école.

De nos jours, les choses ont changé du tout au tout.

Les instituteurs, qui sont tous, ou peu s'en faut, à la hauteur de leurs utiles et honorables fonctions, sont bien logés, bien meublés, bien rétribués, bien considérés, sont admis dans la bonne société, entrent dans les académies de province, dirigent des cours d'adultes, font des conférences publiques, composent des ouvrages de mérite, deviennent officiers de l'académie ou de l'instruction publique et même chevaliers de la Légion d'honneur, et se marient avantageusement.

Autrefois ils n'inspiraient que la pitié, aujourd'hui ils peuvent exciter l'envie.

Je dois dire à la louange du gouvernement royal qu'il ne jugea pas l'instruction primaire indigne de sa sollicitude.

Un de ses premiers soins fut d'en faire dresser la statistique, et il apprit ainsi qu'un très-grand nombre d'écoles manquaient dans les villes et dans les campagnes, et que celles qui existaient étaient susceptibles d'importantes améliorations.

A ses yeux, un des plus précieux avantages à procurer aux Français était une instruction convenable à leurs conditions respectives. Fondée sur les véritables principes de la religion et de la morale, cette instruction était non-seulement une des sources les plus fécondes de la prospérité publique, mais contribuait au bon ordre de la société, préparait l'obéissance aux lois ainsi que l'accomplissement de tous les genres de devoirs.

Partant de cette idée, il fit organiser par les préfets dans tous les cantons des comités gratuits et de charité pour surveiller et encourager l'instruction primaire.

Ces comités étaient chargés de veiller au maintien de l'ordre, des mœurs et de l'enseignement religieux, à l'observation des règlements et à la réforme des abus dans toutes les écoles, et devaient employer tous leurs soins à faire établir des écoles dans les lieux où il n'y en avait point.

Chaque école avait pour surveillants spéciaux le curé ou le desservant et le maire qui la visitaient au moins une fois par mois, faisaient faire les exercices sous leurs yeux et en rendaient compte au comité cantonal.

Les candidats aux fonctions d'instituteur étaient examinés par un inspecteur d'académie ou par tel autre délégué du recteur et brevetés, s'il y avait lieu, par ce dernier.

Les brevets de capacité étaient de trois degrés.

Le troisième degré était accordé à ceux qui savaient suffisamment lire, écrire et chiffrer; le deuxième à ceux qui possédaient bien l'orthographe, la calligraphie et le calcul et qui pouvaient donner un enseignement simultané analogue à celui des frères des écoles chrétiennes, et le premier à ceux qui possédaient par principes la grammaire française et l'arithmétique et qui étaient en état de donner des notions de géographie, d'arpentage et des autres connaissances utiles dans l'enseignement primaire.

Ces brevets ne conféraient pas d'eux-mêmes le droit d'enseigner; il fallait en outre une autorisation du recteur, agréée par le préfet.

Toute commune était tenue de pourvoir à ce que ses enfants reçussent l'instruction primaire qui, de même qu'aujourd'hui, était gratuite pour les indigents; elle pouvait se réunir à d'autres pour l'entretien d'une école en commun.

Les conseils municipaux fixaient, de concert avec les instituteurs, le montant de la rétribution scolaire, et arrêtaient le tableau des indigents dispensés de la payer.

Les communes et les fondateurs particuliers d'écoles pré-

sentaient leurs instituteurs au recteur et pouvaient les choisir par voie de concours.

Les instituteurs qui voulaient ouvrir une école libre, en sollicitaient l'autorisation du recteur par l'intermédiaire du comité cantonal.

Le recteur pouvait retirer à l'instituteur son autorisation et même son brevet de capacité.

Les garçons et les filles ne pouvaient être réunis pour recevoir l'instruction.

Le trésor royal était chargé de fournir annuellement un fonds de 50,000 francs, soit pour imprimer des ouvrages propres à l'instruction populaire, soit pour établir des écoles modèles dans les pays où les bonnes méthodes n'avaient pas encore pénétré, soit pour récompenser les maîtres qui se distingueraient le plus par l'emploi de ces méthodes.

Les associations religieuses ou charitables autorisées par le gouvernement pouvaient fournir des maîtres aux communes, pourvu que leurs règlements et leurs méthodes fussent approuvés par la commission de l'instruction publique. Les écoles pourvues de ces maîtres étaient soumises, comme les autres, à la surveillance de l'autorité.

Les archevêques et les évêques pouvaient dans leurs tournées prendre connaissance de l'état de l'enseignement religieux dans les écoles catholiques, et les consistoires et les pasteurs dans les écoles protestantes.

Dans tous les cas, la surveillance administrative était conservée aux préfets, aux sous-préfets et aux maires.

Tel était le code de l'instruction primaire signé le 29 février 1816 par le roi Louis XVIII et contresigné par le ministre de l'intérieur Vaublanc. Il contribua à relever le sort des instituteurs et la dignité des écoles et contenait en germes des mesures qui, développées plus tard et successivement, rendirent l'enseignement élémentaire plus varié, plus solide et plus répandu. A l'heure qu'il est, il n'existe pas dans les Vosges de commune, de hameau qui n'ait son école. L'instruction est mise à la portée de tous sans distinction de rang

ni de religion, et s'il existe encore des gens qui en soient dépourvus, c'est qu'ils n'ont pas voulu la recevoir.

On a vu plus haut que le gouvernement prescrivait la séparation des sexes dans les écoles. On se mit en devoir de remplir ses intentions dans les communes qui en offraient les moyens. Des écoles spéciales de filles y furent créées. Dans le but de les pourvoir de maîtresses dévouées et capables, M. l'abbé Feys, curé de Portieux, reconstitua l'ancien ordre des *Sœurs de la Providence* vouées à l'enseignement et en établit la maison-mère dans cette commune, où, depuis 1816, des jeunes filles appartenant presque toutes à la campagne viennent embrasser l'état religieux et puiser l'instruction nécessaire aux institutrices. Ces religieuses sont maintenant placées à la tête d'un grand nombre d'écoles, dans les Vosges comme dans d'autres départements, et même hors de France.

III.

Le 19 janvier 1816 parut une loi portant que, le 21 janvier de chaque année, il y aurait un deuil général dans le royaume de France et que ce jour serait férié. Elle ajoutait que, le même jour, il serait fait un service solennel dans toutes les églises en expiation de la mort de Louis XVI. Pour éviter tout appel aux passions politiques, il était défendu par le gouvernement de prononcer aucune oraison funèbre. On devait se borner à lire en chaire le testament de la royale victime.

« C'est, disait le ministre de l'intérieur dans ses instructions, le plus noble moyen de rappeler aux Français les grandes vertus de ce prince et de renouveler les affections profondes qu'excitent toujours ces grands et affligeants souvenirs. »

Du reste le ministre recommandait d'entourer cette triste cérémonie de toute la pompe que les localités pouvaient permettre. On devait y inviter spécialement toutes les autorités et tous les fonctionnaires publics, les officiers en retraite et les officiers en demi-solde, les chevaliers de saint-Louis et les

membres de la Légion d'honneur, qui ne pouvaient y assister qu'en grande tenue, avec le crêpe au bras ou à l'épée.

La première fois que ce service funèbre fut célébré dans l'église paroissiale d'Épinal, — c'était le 21 janvier 1817, — un pénible incident s'y produisit.

Parmi les chevaliers de la Légion d'honneur présents figurait un vieux militaire vosgien, nommé Clupeau, qui sortait du corps licencié des mamelucks de la garde impériale. Il était vêtu de son costume oriental, le seul qu'il possédât, mais il avait eu soin d'attacher sa croix d'honneur sur sa poitrine et de se munir d'un crêpe.

Sa tenue blessa les regards de plusieurs jeunes officiers de la garnison, qui avaient fait partie de la maison militaire du roi et qui affichaient le plus ardent royalisme. Ils s'en plaignirent vivement au général qu'ils avaient accompagné à l'église. L'office allait commencer. Le général appela le mameluck, l'accabla de reproches et lui enjoignit de se retirer.

Clupeau, frémissant de colère, obeit, mais, une fois hors de l'église, il s'écria :

« On me chasse ignominieusement à cause de ma tenue ! On ne sait donc pas que ce vieil uniforme, mon unique vêtement, a vu plus de cent fois le feu de l'ennemi et qu'il s'est toujours glorieusement tiré d'affaire. »

Il alla dévorer son affront dans son village et ne reparut plus à Épinal.

Quelque temps après un autre général fit une injure non moins sanglante au capitaine en retraite Chardin, en lui ordonnant de couper ses moustaches parce qu'il n'était plus au service. Cet officier d'origine vosgienne (1) s'était fait remarquer par maintes actions d'éclat; il avait assisté à 47 combats et à 37 grandes batailles, et, chose miraculeuse, il n'avait jamais été blessé. Aussi disait-il en souriant qu'il était

(1) Né à Fouchécourt en 1775, il est mort au même lieu en 1839. Un de ses fils qui était chef de bataillon au 63e de ligne, s'est tué en 1868 en tombant de cheval au camp de Châlons.

le favori de Mars. L'empereur l'avait nommé sur-le-champ de bataille officier de la Légion d'honneur. Pour se venger du général, il lui écrivit la lettre ci-dessous :

« Fouchécourt (Vosges), le 1er juin 1817. Mon général, j'ai l'honneur de vous adresser une moustache que la politique du jour fait tomber. Je vous prie de croire qu'elle est sans peur et sans reproche. Elle a marché plus de vingt-trois ans dans le sentier de l'honneur et de la gloire, sans avoir jamais eu d'autre ambition que celle de combattre pour les intérêts de mon pays et la gloire de l'empereur. »

Le capitaine Chardin se peignit tout entier dans cette fière réponse.

Les deux années 1816 et 1817 ont pris place parmi les années les plus désastreuses du pays.

En 1816, il était à peu près ruiné par les charges que la double invasion des alliés lui avait fait supporter. Le commerce et l'industrie languissaient. Les ouvriers étaient sans travail. La misère désolait un grand nombre de familles. Les indigents s'étaient fait mendiants, désertaient leur demeure et parcouraient les villes et les villages pour se procurer un morceau de pain.

Les rigueurs excessives de l'hiver aggravaient encore leur déplorable situation.

Il était on ne peut plus urgent de leur venir en aide.

On avait conçu quelques années auparavant le projet de créer à Épinal un dépôt de mendicité. Déjà les bâtiments en étaient presque entièrement construits (1). Mais les événements avaient fait avorter ce projet, et la plus forte partie des fonds versés par les communes pour subvenir aux frais de cette institution charitable était restée disponible dans la caisse départementale.

Le préfet préleva sur ces fonds la somme de trente mille francs au profit de la classe pauvre. Il en fit deux parts, l'une de 10,000 francs pour faire réparer les routes par des

(1) Ils ont cédé la place au Musée.

ateliers ambulants d'indigents valides, et l'autre de 20,000 francs pour distribuer des secours en nature aux indigents invalides.

A ces ressources malheureusement trop restreintes, le roi ajouta une subvention de 25,000 francs.

Des pluies continuelles succédèrent à l'hiver et anéantirent les espérances des cultivateurs. La plus affreuse disette se manifesta. Les grains devenant de plus en plus rares dépassaient le prix de cent francs l'hectolitre, et encore étaient-ils de la plus mauvaise qualité. A défaut de pain, les pauvres des campagnes se nourrissaient de glands, de racines, d'herbes de toute sorte. Cette nourriture malsaine engendra des épidémies qui sévirent cruellement sur la population, surtout au Val-d'Ajol.

L'administration, loin de rester inactive, combattit le fléau de la famine par de sages mesures. Elle défendit aux boulangers de fabriquer du pain blanc et ne leur permit plus que de faire trois sortes de pain, savoir : le pain bis blanc, le pain bis et le pain de méteil. La vente en fut surveillée de près et les fraudes sévèrement réprimées.

Elle fit un appel à la charité privée et réalisa en assez grande quantité des secours en argent ou en nature qu'elle distribua aux nécessiteux. A Remiremont, où la misère sévissait plus qu'ailleurs, une souscription réunit promptement une somme de 7,200 fr. qui fut aussitôt employée en achat de grains. Les fonctionnaires et les simples citoyens y prirent part avec le plus honorable empressement. Il y en eut parmi eux, dont les offrandes varièrent de 200 à 600 francs. Beaucoup d'autres communes imitèrent l'exemple donné par la ville de Remiremont.

Ces souscriptions et la crise alimentaire n'empêchèrent pas néanmoins les habitants des Vosges d'abandonner à l'État les sommes versées par eux « dans l'emprunt de cent millions que le gouvernement contracta en 1815 pour subvenir aux besoins de la position pénible de la France. »

La persistance des pluies ne permettant pas aux cultivateurs

de rentrer dans de bonnes conditions leurs faibles récoltes, les grains étaient exposés au danger imminent de la moisissure, de l'échauffement et de la germination. Le gouvernement se hâta de répandre partout une instruction sur les moyens de conjurer ce danger, et les populations lui en surent gré.

Elles applaudirent aussi à l'ordonnance royale du 20 septembre 1816 concernant la répartition et l'emploi d'un secours de onze millions accordé par le roi aux départements qui avaient le plus souffert des calamités de la guerre. Ce secours se décomposait ainsi : huit millions retranchés de la liste civile, deux millions prélevés snr la dotation de la famille royale et un million provenant du crédit affecté au mariage du duc de Berry.

Il devait exclusivement servir à mettre les ayants-droit en état de rebâtir leurs maisons incendiées ou démolies, de remplacer leurs bestiaux, leurs meubles et leurs instruments aratoires, détruits ou pillés, d'ensemencer leurs terres, enfin de reprendre leurs travaux agricoles ou industriels.

Le département des Vosges fut compris pour la somme de 210,000 francs dans la distribution de ce bienfait royal, que Louis XVIII était le premier à déclarer insuffisant à raison des pertes énormes que la France avait essuyées.

Dans son testament de Sainte-Hélène, Napoléon n'oublia pas les mêmes départements et leur donna de son côté une somme proportionnée à ses ressources.

La disette continuant en 1817, le sort des classes ouvrières et indigentes devint de plus en plus triste et douloureux.

De nouveaux secours s'élevant à plus de 200,000 francs furent encore alloués au département des Vosges sur les fonds du trésor royal, quoiqu'il eût peine à faire face à ses dépenses ordinaires. Mais, sans l'aide du crédit, ces secours n'auraient pu donner les moyens de procurer au pays assez de denrées pour exercer une heureuse influence sur les marchés.

L'administration y ajouta donc les produits d'un emprunt qu'elle contracta à des conditions avantageuses, et se vit en mesure de faire acheter une quantité de grains assez consi-

dérable pour faire baisser les prix. Ces achats furent opérés hors du département, par une commission composée de négociants éclairés et animés du zèle le plus noble et le plus désintéressé.

Le gouvernement fit en même temps distribuer aux nécessiteux des secours en nature, et venir des contrées lointaines quatre mille quintaux métriques de froment qui furent cédés aux habitants au prix coûtant.

Ces différentes mesures produisirent des résultats satisfaisants. La disette fut efficacement combattue. La cherté des denrées diminua d'une manière sensible. Les marchés furent mieux approvisionnés, et le peuple se procura plus facilement le pain de chaque jour.

Dans sa recherche de tous les moyens d'alléger les souffrances publiques, le gouvernement fit donner la plus grande publicité aux instructions qu'il fit rédiger sur la fabrication d'un pain composé de farine d'orge et de son de froment qui ne revenait qu'à vingt-deux centimes le demi-kilogramme; sur la préparation d'une soupe économique saine, agréable, et ne coûtant que la moitié d'une nourriture ordinaire; sur le meilleur parti à tirer des céréales coupées par nécessité avant leur complète maturité; enfin sur la manière de conserver les pommes de terre dont il n'est plus possible de se passer en aucun temps.

Il n'était pas moins utile d'assurer la libre circulation des grains qu'on arrêtait sur divers points.

Le préfet recommanda aux autorités municipales la stricte exécution des lois réprimant les atteintes portées à cette libre circulation, et veilla à ce qu'elles ne fussent éludées nulle part.

Mais les accapareurs firent leur apparition dans les villages et attirèrent sur eux l'attention du procureur du roi d'Épinal (1). « Aussi avides que coupables, disait ce magistrat, ils parcourent les campagnes, exagèrent la valeur des blés, arrhent les grains

(1) Ces fonctions étaient remplies par M. Cuny, qui fut longtemps député des Vosges sous la Restautation.

encore sur pied, offrent des prix exorbitants des denrées de la récolte prochaine et empoisonnent la sécurité publique. Ce trafic odieux appelle sur eux la vengeance des lois avec l'indignation générale. Ce n'est pas assez pour eux de se jouer de la misère de leurs concitoyens; ils veulent étouffer jusqu'à leurs espérances. »

Aussi le procureur du roi, justement courroucé, enjoignait-il aux maires, aux adjoints, à tous les officiers auxiliaires de police de surveiller sans relâche et de signaler aux tribunaux ceux qui, soit par des faits faux semés à dessein, soit par des sur-offres au prix des vendeurs eux-mêmes, ou par des voies ou moyens frauduleux, opéreraient la hausse des grains.

Les répressions ne se firent pas attendre, et des peines rigoureuses atteignirent parfois les délinquants.

Le 19 avril 1817, le marché de Mirecourt fut envahi par une foule de gens du peuple qui pillèrent avec violence les grains exposés en vente. Trois d'entre eux, plns coupables que leurs complices et parmi lesquels il y avait une femme, furent traduits en cour d'assises et condamnés chacun à quatre années de détention.

La même cour condamna à quinze jours de prison deux dentellières de Lerrain pour avoir volé des denrées de première nécessité.

A Blémerey, deux tailleurs d'habits et un manœuvre s'avisèrent d'arrêter des voitures de grains avec l'aide de leurs femmes. Cette équipée détermina le tribunal de Mirecourt à les condamner à l'amende.

Un spéculateur de Clérey-la-Côte eut recours à de coupables manœuvres pour faire hausser le prix des grains sur le marché de Neufchâteau et se procurer un gain illicite : il fut correctionnellement puni pour ce fait de deux mois de prison et de mille francs d'amende.

Le même délit fit infliger la même peine à un marchand blatier d'Aouze.

Un autre fléau que la disette vint en même temps s'appesantir sur la contrée.

S'autorisant des calamités de l'époque, les mendiants et les vagabonds de profession se mirent à l'œuvre avec une nouvelle et infatigable ardeur.

Non contents des secours qu'ils recevaient de la charité publique et privée, on les voyait circuler sans cesse de village en village pour demander l'aumône, et recourir quelquefois aux menaces et à la violence pour se faire remettre de l'argent, des vivres ou des vêtements. Les habitants disaient qu'ils les craignaient « comme le feu, » et ils étaient d'autant plus dangereux qu'ils se cachaient sous des dehors et des apparences propres à intéresser la pitié en leur faveur.

Les mendiants français avaient pour concurrents des mendiants étrangers venus de l'état de Gênes et connus sous le nom de *Batti-Birbe*. Ceux-ci se montraient d'autant plus entreprenants qu'ils étaient nantis d'honorables certificats écrits en différentes langues, et de tous les faux papiers nécessaires à l'exercice de leur métier. Ils se présentaient tantôt comme des moines quêtant pour leurs couvents incendiés, tantôt comme des marchands ruinés par des sinistres imprévus. Souvent aussi ils racontaient à leurs dupes que, par bonté d'âme, ils quêtaient pour le rachat des captifs chrétiens au pouvoir des infidèles, ou bien qu'ils s'étaient engagés à accomplir un vœu ou à faire un pèlerinage dans des lieux fort éloignés de leur demeure.

C'est ainsi qu'ils s'appropriaient et emportaient dans leur pays une notable portion des ressources consacrées au soulagement de la classe indigente des départements.

Par de sages mesures administratives, on amena les pauvres valides des Vosges à se livrer à des travaux utiles et rémunérateurs, on assura des moyens d'existence aux indigents infirmes ou malades, et on arrêta l'élan du vagabondage et de la mendicité; chaque commune devant nourrir ses pauvres, on obligea ceux-ci à ne plus quitter leur domicile. Quant aux quêteurs étrangers, on les fit sortir du royaume.

Il y avait aussi à réprimer le maraudage qui s'exerçait dans les campagnes avec une rare audace.

La garde nationale, la gendarmerie et les gardes champêtres furent chargés de mettre fin à ces ravages; mais comme dans beaucoup de communes la garde nationale n'existait pas, il y fut suppléé par des patrouilles de nuit. Ces patrouilles se composaient de trois à cinq hommes choisis à tour de rôle parmi les bons citoyens. Elles n'avaient point de commandants permanents. Pendant la durée de leur service, seulement, chacune d'elles était sous la conduite d'un chef désigné par le maire.

On espérait mettre ainsi les champs, les jardins, les vergers à l'abri du pillage, mais les maraudeurs savaient déjouer les rondes nocturnes. Ils surveillaient les patrouilles. Quand elles étaient sur un point, ils en exploitaient un autre, et leurs déprédations ne cessèrent que lorsque les terres furent entièrement dépouillées de leurs fruits et qu'il n'y eut plus rien à leur prendre.

C'est à cette époque seulement que le préfet leva l'interdiction de fabriquer la bière. Cette interdiction motivée par la nécessité de laisser le plus d'orge possible à l'alimentation publique datait du mois de novembre 1816. Mais les distilleries de grains, de pommes de terre et de toutes les autres substances farineuses servant à la fabrication des alcools furent de nouveau suspendues. Les maires et les agents des contributions indirectes apposèrent de concert les scellés sur les alambics, les serpentins et les autres instruments à l'usage des distillateurs.

Cependant, malgré ses efforts et ses secours prodigués en vue d'atténuer les terribles effets de la disette, le gouvernement du roi ne parvenait pas à se concilier les sympathies des régions de l'Est.

Les délits politiques, bien que promptement et sévèrement réprimés, se renouvelaient encore fréquemment dans les Vosges.

A Saint-Dié, un commis voyageur de passage parcourut les rues en plein midi, avec une cocarde tricolore à son chapeau. La police se hâta de l'arrêter et le tribunal de le condamner à trois mois de prison, trois mois de surveillance, cinquante francs d'amende et cinquante francs de cautionnement.

A Épinal, un imprimeur libraire, connu par son bonapartisme, fabriqua et mit en vente des images représentant Napoléon, les membres de sa famille et les emblêmes de son gouvernement. Il se vit condamner à quatre mois de prison, 600 francs d'amende, six mois de surveillance, cent francs de cautionnement et à l'impression de son jugement à 200 exemplaires.

Dans d'autres villes, les faits étaient remplacés par des cris, des chants et des propos séditieux dont les auteurs bravaient les sévérités de la police correctionnelle.

C'est ainsi que s'écoulèrent dans les Vosges les années malheureuses de 1816 et 1817 que le peuple surnomma « les années du pain cher. »

IV.

La garde nationale fut enfin rétablie dans le département, dans les premiers mois de 1817, par une ordonnance royale du 12 mars, rendue sur le rapport du ministre de l'intérieur « et l'avis du bien aimé frère du roi, Monsieur, colonel général des gardes nationales du royaume. » Mais cette réorganisation fut on ne peut plus dérisoire. Elle ne s'étendit qu'à seize villes ou villages dans un département qui comprenait une population de plus de 400,000 âmes et plus de 500 communes.

Les gardes nationaux furent divisés en gardes à pied et en sapeurs pompiers volontaires et non soldés. L'effectif des premiers fut fixé à 1374 hommes et celui des seconds à 170. C'était en tout 1544 hommes, force à peine égale à celle d'un régiment d'infanterie de l'époque. Mais si cet effectif ne pouvait être dépassé, il n'était pas non plus indispensable de l'atteindre, et les deux Restaurations disparurent sans qu'il se complétât une seule fois.

On ne devait faire appel, du reste, qu'aux hommes de bonne volonté, et les hommes de bonne volonté ne sont pas toujours faciles à trouver. Il s'en rencontra cependant dans quelques villes. Celle de Remiremont entre autres fut assez heureuse pour s'en procurer une trentaine qui formèrent sa

compagnie de garde nationale. Cette compagnie eut à remplir la double mission de maintenir l'ordre et la tranquillité et d'ajouter par sa présence à la pompe des cérémonies publiques. Elle ne tarda pas à remplir ce dernier devoir.

La dernière abbesse du chapitre de Remiremont, Mme Louise Adélaïde de Bourbon-Condé, revenue de l'émigration avec le roi en 1814, perdit son père en 1818.

La ville eut à cœur de lui donner, dans cette douloureuse circonstance, des témoignages de son affection et de ses regrets.

Le conseil municipal et les principaux habitants, accueillant la proposition de leur maire, M. le maréchal de camp d'Eslon, ancien major de division sous les ordres du duc d'Enghien qui commandait l'avant-garde de l'armée de Condé, firent célébrer, le 2 juin 1818, dans la magnifique église de Remiremont, un service solennel pour le repos du prince qui venait de mourir.

A cette cérémonie, assistèrent le sous-préfet, les autres fonctionnaires publics, les autorités militaires et une foule empressée de citoyens qui n'avaient pas perdu la mémoire des bienfaits qu'avaient répandus autrefois dans leur ville l'abbesse de Remiremont et ses chanoinesses.

Les chevaliers de l'association paternelle de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont le prince de Bourbon-Condé était le président, se tenaient aux quatre coins du monument funèbre, élevé au milieu du chœur.

Et la garde nationale, en grande tenue et sous les armes, déployait ses rangs dans l'église et rendait les honneurs militaires au défunt supposé présent.

Une ancienne chanoinesse du chapitre, Mme la comtesse de la Tour, fit une quête au profit des pauvres.

La ville prit le deuil pour trois jours.

Les gardes nationales du département, convoquées par les autorités municipales, ne manquèrent pas non plus de prendre part, le 25 août 1818, à la célébration officielle de la fête du Roi et « d'y parader, » pour parler le langage de l'opposition

libérale. Le 25 août était prôné sur tous les tons par les dépositaires du pouvoir.

« Ce jour, écrivait aux maires le préfet Boula de Coulombiers, semble être réservé pour manifester les sentiments d'amour et de reconnaissance qu'inspirent de plus en plus les vertus d'un monarque qui ne pense et qui ne travaille qu'à assurer le bonheur et la tranquillité de son peuple. Vous êtes appelés, Messieurs, à concourir à la célébration de cette fête. Je ne changerai rien aux mesures que je vous ai chargés de prendre les années précédentes pour y parvenir. Je vous invite, en conséquence, à faire annoncer la Saint-Louis, au son de toutes les cloches, dès la veille du 24 août, et le lendemain, à six heures du matin. Il sera chanté, dans chaque commune, une messe solennelle à laquelle seront invités les fonctionnaires publics. Vous vous concerterez à cet effet avec MM. les curés ou desservants. Je vous recommande aussi d'engager la charité particulière à porter des secours à la classe indigente, et d'employer à cet objet les fonds que vous pourriez avoir de disponibles. Vous savez que procurer des soulagements aux malheureux, c'est seconder les intentions paternelles du roi, et que les actes de bienfaisance et l'expression de l'amour des Français doivent seuls faire les frais de cette solennité. Je désire que vous me rendiez compte exactement de la manière dont le 25 août aura été célébré dans vos communes respectives. »

Les comptes rendus des maires durent réjouir le cœur du préfet. En 1818, la fête du roi fut entourée de plus de pompe qu'en 1814. Dans les villes, il n'y eut pas seulement des messes solennelles, des revues de gardes nationales et de troupes de ligne, des distributions de secours aux pauvres. Il y eut aussi des salves d'artillerie, des feux d'artifice, des illuminations, des jeux publics, des bals, il y avait si longtemps que les populations n'avaient pu se divertir ! Mais les cris tant désirés de : *Vive le Roi* se firent remarquer par leur rareté.

Alors, se trouvait en garnison à Epinal, le régiment des

chasseurs à cheval de la Côte-d'Or, huitième de l'arme, dont le comte de Chastellux, ancien émigré, était colonel. Le jour de la Saint-Louis, des officiers de ce corps, tous nobles, tous professant des opinions exaltées, mais tous aussi de la première jeunesse, envahirent les cafés à l'improviste et, sans demander le consentement des propriétaires et des habitués, accrochèrent à la muraille les portraits des rois Henri IV et Louis XVIII, avec ordre de les respecter.

D'autres, promenant dans les rues le buste du roi, voulurent contraindre les habitants qu'ils rencontraient à se découvrir et à le saluer respectueusement. Cette exigence était par trop vexatoire. Les habitants indignés refusèrent de s'y soumettre ou évitèrent la rencontre du buste. Les officiers irrités firent courir leurs soldats ou coururent eux-mêmes après les récalcitrants et les menacèrent de coups de sabre pour les forcer « à se prosterner » devant l'effigie royale. Mais les récalcitrants ne cédèrent point. Des cris, des injures, des coups même furent échangés de part et d'autre, et une collision générale paraissait imminente, lorsque les autorités civiles et militaires intervinrent pour rétablir l'ordre et faire cesser la promenade du buste qui dut rentrer, quelque peu humilié, à la caserne.

Les choses n'en restèrent pas là néanmoins.

Le soir, au bal, les mêmes officiers cherchèrent querelle aux jeunes gens de la ville, qui répondirent comme ils le devaient à leurs paroles outrageantes. Il s'ensuivit plusieurs duels. Le sang coula. Mais la fortune se déclara en faveur de la jeunesse spinalienne, qui, d'ailleurs, avait tous les droits de son côté, et les provocateurs seuls reçurent de sérieuses blessures.

Il n'en est pas moins vrai que les officiers de chasseurs se servaient d'un étrange moyen pour inspirer aux habitants l'amour du roi et de sa famille.

Leur régiment fut vu de mauvais œil à Epinal et dans les environs. Son effectif n'était pas au complet. Son colonel, le comte de Chastellux, « désirant admettre sous ses étendards

des Vosgiens, si distingués de tout temps par leur goût pour le service militaire, invita les jeunes gens de bonne volonté à venir se présenter à M. le maire d'Epinal pour y contracter leur enrôlement. » Cette invitation, dont je viens de reproduire exactement la teneur, fut publiée dans toutes les communes du département, mais elle ne produisit pour ainsi dire aucun effet.

Cependant les officiers changèrent d'allures, modérèrent leur fougueux royalisme et se rapprochèrent de la population.

Les esprits se calmèrent, le passé fut pardonné et oublié, la bonne intelligence s'établit entre les citoyens et les militaires, et quand, un an plus tard, le régiment changea de garnison, son départ causa de vifs et sincères regrets aux habitants d'Epinal et à la troupe. Ainsi va le monde.

La ville d'Epinal est trop éloignée de Paris pour avoir l'avantage d'être souvent visitée par le chef de l'Etat ou par les membres de sa famille. Elle ne pourrait d'ailleurs leur offrir rien de bien remarquable, si ce n'est sa position dans une des vallées les plus riantes de la Moselle.

Plombières, qui est dans ses environs, les attire au contraire, malgré les distances, par la célébrité et les propriétés de ses eaux minérales.

Aussi, l'arrivée à de longs intervalles d'un auguste personnage à Epinal, prend-elle toujours les proportions d'un événement merveilleux qui éveille toutes les curiosités et qui met en mouvement tous les habitants du lieu.

Ce phénomène se produisit en 1818 et fut annoncé aux populations vosgiennes par la proclamation suivante du préfet :

« Le neveu de notre monarque bien aimé, le petit-fils du bon roi Stanislas, dont la mémoire vivra toujours dans le cœur des Lorrains, vient visiter ce département. Il arrivera au chef-lieu le 21 de ce mois. S. A. R. nous apporte des paroles de paix et d'union. Elle ne trouvera parmi nous que des bons Français. Notre fidélité à suivre les ordres de S. A. R. doit empêcher toute dépense extraordinaire. Mais l'élan des cœurs ne peut être arrêté. Que Monseigneur le duc

d'Angoulême en soit le témoin! Recueillons ses paroles avec un religieux respect, qu'il se voie entouré de notre amour et qu'il éprouve ainsi la plus douce jouissance des bons princes!

« Attachement sans bornes au roi, à son auguste dynastie et à nos institutions. Tels sont les sentiments des habitants des Vosges. Ils ne laisseront jamais échapper une occasion de les manifester. *Vive le Roi! Vivent les Bourbons!* Le maître des Requêtes, Préfet des Vosges, Boula de Coulombiers. Fait à Charmes, le 13 novembre 1818. »

Il serait difficile de trouver une proclamation plus adulatrice. Elle rentrait au surplus dans les habitudes des fonctionnaires publics de tout rang qui brûlaient sans cesse de l'encens pour la royauté du droit divin, et que leur devoir obligeait d'implanter l'amour de cette royauté au cœur du peuple français.

Le préfet et le général commandant le département des Vosges allèrent jusqu'au delà de Charmes à la rencontre du duc d'Angoulême, et, en serviteurs dévoués du roi, se mirent à la disposition de son neveu, prêts à remplir toutes ses volontés. Le prince leur en exprima sa satisfaction. Il fit son entrée à Epinal, le 21 novembre, à six heures du soir, par un temps sombre et peu propice aux solennités du cérémonial. Des salves d'artillerie et le son de toutes les cloches en prévinrent les habitants.

Le maire, à la tête du conseil municipal, accompagné de la garde nationale et, selon les rapports officiels, « suivi de nombreux citoyens avides de contempler et heureux de posséder un des petits-fils de Henri-le-Grand et du bon roi Stanislas, » se porta au-devant de Son Altesse et eut l'honneur de la complimenter aux portes de la ville, sous le même arc de triomphe qui, douze ans auparavant, avait servi à la réception de l'impératrice Joséphine à Epinal.

« Ce pur hommage fut accueilli avec grâce et bonté. » Mais le duc d'Angoulême qui, paraît-il, aimait peu à parler en public, n'adressa que quelques mots au magistrat municipal, qui s'en trouva néanmoins fort honoré.

La garnison et les habitants formaient une double haie le long d'une avenue bien éclairée que le prince eut à parcourir pour se rendre à l'hôtel de préfecture, où le préfet, entouré du conseil de préfecture et des autorités civiles et militaires, le reçut et le complimenta à son tour.

M. Boula de Coulombiers exprima « dans un discours éloquent et plein de traits de sensibilité, l'attachement des Vosgiens à la monarchie légitime et aux institutions bienfaisantes de S. M. Il reçut de la part du prince des témoignages flatteurs de satisfaction qui furent suivis des plus vives acclamations et des cris mille fois répétés de : *Vive le Roi ! Vive le duc d'Angoulême !* »

Un instant après et suivant un antique usage, le clergé, les officiers généraux et autres de tout grade, les autorités et les fonctionnaires publics furent autorisés à présenter leurs hommages au duc. « Ils en furent accueillis avec cette grâce et cette affabilité qui n'appartiennent qu'aux Bourbons. »

Le diner offert par le Préfet fut immédiatement servi. « Il était magnifiquement somptueux. » S. A. R. admit à sa table un certain nombre de généraux et de fonctionnaires. L'hôtel de préfecture était brillamment illuminé. Sur un transparent placé au-dessus de la grande porte d'entrée, on lisait ce vers appliqué aux Bourbons :

« Henri du haut des cieux leur a légué sa gloire. »

« Le bal donné par la ville et où les hommes ne pouvaient se présenter, comme à la cour, qu'en culotte courte, eut lieu dans la salle de spectacle. Le neveu du roi daigna l'honorer et l'animer de sa présence. »

Ainsi se termina « cette heureuse et courte soirée. »

Le lendemain, au petit jour, — il n'était que sept heures du matin, — le duc passa en revue la garde nationale et la légion des Vosges « et voulut bien donner à ces braves des marques particulières de sa bienveillance. »

Après la revue, le prince, jetant à droite et à gauche des regards interrogateurs, se rendit à l'église, entendit la messe et quitta la ville, » emportant avec lui l'admiration et l'amour

de tous les Vosgiens — dont il n'avait cependant aperçu qu'une faible partie — et la reconnaissance du pauvre que S. A. R. n'oublie jamais. »

Une proclamation préfectorale avait annoncé son arrivée, une autre proclamation préfectorale annonça son départ. Celle-ci était conçue en ces termes :

« Habitants des Vosges ! Mgr le duc d'Angoulême vient de visiter le département ; il n'a pu lui donner que des moments trop courts au gré de ses désirs.

« Sur tous les points des Vosges que S. A. R. a parcourus, comblée des bénédictions du peuple, elle s'est convaincue de votre dévouement au principe de la légitimité, précieuse garantie contre les tentatives ambitieuses. Elle a reconnu aussi votre attachement pour cette charte qui fixe à chaque pouvoir les limites qui ne peuvent être franchies et assure la liberté des citoyens sur des bases inébranlables.

« S. A. R., touchée du bon esprit qui vous caractérise et des transports que sa présence a fait éclater, m'a exprimé à plusieurs reprises sa satisfaction dans les termes les plus flatteurs pour ce département.

« Toutes les personnes qui ont eu le bonheur d'approcher le prince ont pu se convaincre que les institutions que nous tenons de la sagesse royale, n'ont pas d'ami plus sincère et plus éclairé. Descendant de Henri IV, Mgr le duc d'Angoulême, comme son aïeul, ne se rappelle que les services rendus. La tolérance et l'union sont les sentiments qu'il recommande.

« A sa bonté, à sa grandeur d'âme, comment ne pas reconnaître le digne rejeton de cette dynastie féconde en princes généreux et magnanimes, qui ne régnèrent jamais que pour le bonheur des peuples soumis à leurs lois. *Vive le Roi ! Vivent les Bourbons !* Epinal, 22 novembre 1818. Le maître des requêtes, préfet des Vosges, Boula de Coulombiers. »

Ce qu'il y a de curieux dans cette pièce, c'est que le préfet s'y faisait l'interprète de sentiments que la population des Vosges ne professait pas le moins du monde.

Le passage du duc d'Angoulême à Épinal fut marqué par un épisode plein d'intérêt.

Personne n'ignore que Jeanne d'Arc, l'héroïne du XVe siècle, était née à Domremy, petit village des Vosges. On voit encore dans ce village la pauvre maison où elle reçut le jour, comme on voit encore à Rouen le donjon où elle fut enfermée avant de monter au bûcher.

Un riche Anglais, voyageant en 1818 dans le département, s'arrêta à Domremy, visita la chaumière de Jeanne et voulut l'acheter. Il en offrit six mille francs à son propriétaire. Était-ce pour détruire et faire à jamais disparaître un des plus respectables souvenirs de l'illustre jeune bergère, que l'Angleterre eut la cruauté de faire périr comme une criminelle pour la punir de ses glorieux exploits? On eut quelques raisons de le penser.

Quoiqu'il en soit, le propriétaire de l'immeuble historique refusa l'offre séduisante de l'étranger, et, ayant appris que le département des Vosges désirait acheter cette chaumière pour en assurer la conservation à perpétuité, s'empressa de la lui céder moyennant la somme de 2,500 fr.

Cet homme aux sentiments généreux et patriotiques se nommait Gérardin. Il appartenait à une famille pauvre et obscure. Mais il aimait la France plus que la fortune, et il avait honorablement servi sa patrie comme dragon dans les guerres de l'empire.

Le préfet voulut présenter au duc d'Angoulême ce brave et ancien militaire et le fit venir de Domremy à Épinal. Le prince le reçut avec bonté et le félicita de son acte de patriotisme. Encouragé par cet accueil, Gérardin parla du pays de Jeanne d'Arc, de ses productions, de ses vignes surtout, et poussa la hardiesse jusqu'à offrir au prince six bouteilles de vin de Domremy qu'il avait apportées avec lui. Le duc, en le remerciant affectueusement, accepta les six bouteilles et voulut qu'elles fussent servies sur sa table et bues à l'honneur et à la mémoire de l'immortelle pucelle d'Orléans.

Louis XVIII fut également touché de la belle conduite du

vieux dragon, et l'en récompensa en le nommant chevalier de la Légion d'honneur et en lui faisant en outre donner un emploi de garde forestier.

Le roi conçut en même temps l'idée de rendre un nouvel hommage à la mémoire de la libératrice de la France, et, grâce à sa munificence, une école gratuite de jeunes filles fut fondée auprès du berceau de Jeanne d'Arc et placée sous la direction des sœurs de la doctrine chrétienne.

De leur côté, la ville d'Orléans fit frapper une médaille commémorative de cet événement, et le Conseil général des Vosges vota les fonds nécessaires pour ériger sur la place de Domremy une statue à l'héroïne de la fidélité.

L'inauguration de cette statue, dont l'exécution incorrecte et mesquine ne répond nullement à la grandeur du sujet, fut fixée au 10 septembre 1820 et célébrée par une fête toute française.

Le préfet des Vosges convia à cette solennité son collègue du Loiret et la municipalité de la ville d'Orléans. Son invitation fut agréée avec empressement. Au jour et à l'heure indiqués par le programme de la cérémonie, le maire d'Orléans, deux membres de son conseil municipal et un conseiller de préfecture représentant le préfet du Loiret arrivèrent à Domremy où s'étaient déjà réunies les principales autorités des Vosges et une énorme affluence de spectateurs. La députation orléanaise fut saluée par de vives acclamations et sa présence ajouta un nouvel éclat à la fête.

Empruntons maintenant le langage officiel du *Moniteur*, qui fit savoir à toute la France comment les choses se passèrent.

« Toujours, disait-on avec attendrissement à Domremy, dans la mémorable journée du 10 septembre, l'amour de leurs rois sera le sentiment inné des Français. Toujours, de l'extrémité de cette belle France à l'autre, la bannière de la fidélité les verra réunis. C'est dans l'expansion de cette affection touchante que les discours de M. le préfet des Vosges, de M. le maire d'Orléans, de M. le duc de Choiseul, président du

Conseil général du département des Vosges, ont été accueillis. L'éloge de la Pucelle a été prononcé par M. de Haldat du Lys, secrétaire perpétuel de l'académie de Nancy. Le talent de l'orateur, son style noble et simple à la fois et toujours égal seront appréciés; ce discours doit être imprimé. Il suffira de rendre ici hommage à des principes avoués de la morale et de la religion, à des sentiments profondément gravés dans tout cœur français.



» Les tentes dressées çà et là dans la belle vallée de Domremy, sur les bords de la Meuse, un tournoi antique, des danses, un nombreux banquet ont rempli la journée trop courte au gré de l'immense population accourue de toutes parts pour cette fête.

» Le soir un cordon de feux placés sur la cime des montagnes qui couronnent la plaine, l'illumination des bourgs et des châteaux semés entre les mamelons dont se compose la chaîne des Vosges, un feu d'artifice très-bien conçu ont fait succéder au plus beau jour la plus riante des nuits. Les cris de : *Vive le Roi! Vivent les Bourbons!* répétés par les échos d'alentour en provoquaient sans cesse un plus bruyant essor.

« C'est au milieu des transports de joie et d'amour que le concours de tant de bons français s'est enfin dispersé par les monts et les vallons. Bien avant dans la nuit et jusqu'au retour de l'aurore, des bandes joyeuses se rencontraient encore sur la route de leurs habitations et se signalaient les unes aux autres par ce refrain de la fête du jour : *Vive le Roi! vivent les Vosges! vive la ville d'Orléans!* »

Vingt-trois ans plus tard, le 9 mai 1843, sous le règne de Louis-Philippe, une réunion plus nombreuse encore, présidée par le baron de la Bergerie, préfet des Vosges, assistait à un second hommage de l'espèce rendu également dans son village à la mémoire de la vierge de Domremy.

Le roi avait donné au département une copie en bronze de la statue de Jeanne d'Arc si merveilleusement sculptée par la princesse Marie d'Orléans. On inaugura cette statue avec la plus grande pompe. A cette occasion, et dans un discours aussi

17

bien écrit que débité, le préfet rappela de rechef les hauts faits et la mission sublime de la Pucelle. Puis, s'occupant plus spécialement du but de la cérémonie, il dit :

« Oui, Messieurs, le Roi, dans sa paternelle bonté, cédant au vœu du Conseil général des Vosges, a daigné nous donner la statue de Jeanne d'Arc et, selon les intentions de S. M., nous la plaçons dans la chambre même où naquit l'héroïne, dans ce lieu qui, plus que jamais, va devenir un sanctuaire de piété et de souvenirs glorieux.

» Mais quel génie a donc créé cette œuvre si suave de forme et d'expression? Quel esprit cultivé, quelle imagination tendre et religieuse, quelle main habile ont pu se trouver d'accord pour donner au bronze la vie, la volonté, les intimes croyances de cette bergère des combats?

» Cette artiste, Messieurs, ce fut une jeune fille, une princesse, la fille de notre Roi, ce fut Marie d'Orléans.

» Elle aussi était belle, elle aussi était jeune, elle aussi était pieuse, elle aussi aimait la France. Elle est au ciel, à côté de Jeanne d'Arc, puisque Jeanne d'Arc est tout auprès de Dieu.

» Pour nous, pleins de reconnaissance envers le Roi qui a daigné combler nos vœux par un si beau présent, ne perdons jamais de vue que l'œuvre inspirée de Marie d'Orléans est l'expression des sentiments patriotiques qu'elle sut puiser au sein de sa famille, sous les yeux du Roi, auprès de la Reine, que le monde entier vénère, auprès de ses frères..... Ils étaient cinq alors (1).

» Mais que le courage et la résignation ne nous abandonnent pas! Sachons, comme le Roi, ramener nos regards et nos pensées sur la patrie. Songeons à son avenir, et à ces jeunes enfants qu'une princesse adorée, mère tendre et dévouée, saura rendre aussi bons, aussi nobles, aussi vaillants, aussi français que le fut le frère de la princesse Marie.

» Bénissons l'œuvre qui nous rappelle de tels sentiments et

(1) Allusion au duc d'Orléans mort en 1842.

réveille dans nos cœurs de si justes espérances pour l'avenir d'une dynastie dont la bannière, comme celle de Jeanne d'Arc, a pour premier mobile l'honneur de la patrie et son indépendance.

» C'est à la garde des saintes filles du seigneur (1), c'est à la vénération du jeune troupeau qui peuple l'école des filles de Domremy que nous confions l'image de Jeanne d'Arc. En la saluant chaque jour, en la décorant de fleurs, en appelant sur elle les prières et l'encens, elles honoreront en même temps deux belles et grandes mémoires : l'héroïsme de l'action et le génie qui sait le comprendre, *Jeanne de Domremy et Marie d'Orléans* ! »

L'œuvre admirable de la princesse Marie, qui représente Jeanne d'Arc comme elle doit être représentée, acquit bien vite de la célébrité. Reproduite de toutes les manières, elle devint très-populaire en France et se répandit partout. Domremy la conserve avec un saint respect.

Le duc d'Angoulême avait attendu, pour visiter les départements de l'Est, que les troupes étrangères eussent évacué entièrement le sol français.

Dans le courant d'octobre 1818, on fut informé dans les Vosges de l'heureuse issue des négociations entamées par le gouvernement du Roi avec les puisances alliées pour le prochain départ de leur armée d'occupation.

Les puissances avaient reçu toutes les satisfactions, toutes les garanties qu'elles avaient imposées à la France, et n'avaient plus besoin de la faire garder par leurs baïonnettes.

A la nouvelle du rappel de leurs troupes, la joie éclata partout. Le pays recouvrait enfin son indépendance. Plus que jamais on chanta gaiement cette chanson populaire dont voici, si je ne me trompe, le premier couplet :

Buveurs de la Germanie,
Nous quitterez-vous enfin ?
Avez-vous conçu l'envie

(1) Les sœurs de la doctrine chrétienne.

De boire tout notre vin ?
Ce liquide salutaire
Convient sans doute à vos goûts,
Mais, soit dit sans vous déplaire,
Nous le boirons bien sans vous.

Les villes et les villages vosgiens fêtèrent à l'envi la fin de l'occupation étrangère, et l'administration n'eut qu'à s'applaudir de ces manifestations.

Le *Moniteur* prit soin de le constater et disait dans son numéro du 31 octobre 1818 :

» Jamais monarque n'a été plus aimé et jamais ministère n'a été plus honoré. Hier, tous les habitants de Neufchâteau se sont réunis pour célébrer cette époque. Service divin en action de grâces, banquet des autorités et de toute la garde nationale ; le soir illumination de proche en proche. Le même zèle et le même enthousiasme se sont manifestés dans les principales communes. Celle d'Houécourt, dont M. le duc de Choiseul est maire, l'a célébrée par une fête brillante, et partout on n'entend que des transports de reconnaissance et d'amour pour le Roi. »

Du reste, il faut le dire, à la louange des Vosgiens, ils se montrèrent calmes et résignés au milieu des malheurs de l'invasion, et loin de chercher à s'en venger sur les soldats étrangers, ils ne virent en eux que les instruments passifs de la haine et des récriminations des souverains coalisés, et n'exercèrent généralement contre eux aucun mauvais traitement.

M. le duc de Choiseul, que je viens encore de citer, comptait parmi le petit nombre des pairs de France qui, loin de redouter le progrès, aimaient au contraire à le favoriser, et pour cette raison il s'était acquis l'estime et la confiance des gens éclairés du département.

Dans les premières années de la seconde Restauration, la France emprunta à l'Angleterre et importa chez elle une nouvelle méthode d'enseignement connue sous le nom d'*Enseignement mutuel*.

Le gouvernement entreprit de la propager dans les écoles primaires et la recommanda chaleureusement aux municipalités et aux instituteurs. Autant qu'il m'en souvient, le clergé usa de tous ses moyens pour empêcher l'adoption de cette méthode. Il semblait craindre qu'elle n'introduisît dans les écoles où l'enseignement individuel à la fois si lent et si pénible était pratiqué par la généralité des maîtres, des innovations et des désordres nuisibles à l'instruction religieuse. Il la craignait surtout à raison de son origine, car elle avait pris naissance en Angleterre (1), où depuis des siècles fleurit le protestantisme.

Mais ces craintes n'étaient nullement fondées, ainsi que l'expérience le démontra.

Sans doute la nouvelle méthode n'était pas exempte d'inconvénients, mais elle n'apportait aucun obstacle à l'enseignement du catéchisme, et elle avait l'inappréciable avantage de rendre moins fatigante la tâche des instituteurs et plus prompte l'instruction des élèves.

M. de Choiseul fut un des premiers à reconnaître tout le bien qu'on pouvait en tirer. Aussi n'hésita-t-il pas à fonder en 1817 une école de ce genre dans la commune d'Houécourt, et cette école fut la première de l'espèce que posséda le département des Vosges.

La ville d'Épinal ne tarda pas à imiter l'exemple donné par le duc. Elle envoya à Paris son instituteur public, M. Cerquand, afin qu'il y apprît les procédés de la méthode anglaise ; elle fit construire un vaste bâtiment pour y installer sa nouvelle école ; elle la pourvut de tout le matériel qui lui était nécessaire, et quand ces préparatifs furent terminés, l'école fut ouverte avec solennité et au grand contentement de la population spinalienne.

Cette cérémonie s'accomplit le 17 juin 1818, en présence du conseil général des Vosges, qui était alors en session et présidé par le duc de Choiseul, du préfet, du conseil de

(1) Dans le Lancastre

préfecture, des maire, adjoints et conseillers municipaux d'Épinal et des autres fonctionnaires publics. Toute cette assistance avait préalablement entendu une messe haute chantée pour la circonstance dans l'église Saint-Maurice.

Dans la spacieuse salle d'école bien aérée, bien éclairée, on avait exposé aux regards de l'assemblée les signes augustes de la religion et le buste du roi. Le curé bénit la salle. Après quoi, deux discours, faisant ressortir les bienfaits de l'instruction en général, et les avantages de la méthode lancastrienne en particulier, furent prononcés l'un par le préfet et l'autre par le duc de Choiseul.

L'instituteur Cerquand prit ensuite possession de son école, et fit faire tout aussitôt à ses élèves des exercices qui permirent de compter sur d'heureux et prochains résultats.

Le Ministre de l'Intérieur, à qui le préfet dut faire connaître la création de ce nouvel établissement, lui en exprima toute sa satisfaction et lui dit « qu'il ne doutait pas un seul instant que l'instruction de la jeunesse en retirerait le plus grand bien. »

D'Épinal, l'enseignement mutuel se répandit dans différentes autres localités, et y supplanta les anciennes et vicieuses routines qui depuis longtemps ont cessé d'exister dans les Vosges.

LIVRE III. — 1819-1826.

I.

En 1819, les journaux d'Amérique annoncèrent la mort d'un républicain vosgien qui se fit un nom dans la carrière des armes, et qui finit ses jours dans l'exil, à deux mille lieues de sa patrie qu'il avait vaillamment servie.

Cet homme était le général Humbert, qui, en 1866, devait ramener l'attention publique sur sa vie lors de la représentation de la tragédie de M. Ponsard, intitulée : *Le Lion amoureux*, et dont Humbert était le héros. J'extrais de sa biographie, que j'ai écrite, les passages suivants :

« Il était né le 22 août 1767, à la Coire, hameau du village de St-Nabord, voisin de Remiremont, dans la plus humble et la plus pauvre des conditions. Il se fit d'abord garçon d'auberge pour ne pas mourir de faim, et, comme cette profession ne le tirait pas tout à fait de la misère, il en embrassa ensuite une autre, celle de marchand de peaux de lapin. La Révolution le surprit dans l'exercice de ce petit commerce.

» Bientôt la patrie est en danger. L'ennemi se présente aux portes de la France. La levée en masse est décrétée en 1792. Les bataillons de volontaires nationaux se forment comme par enchantement dans les Vosges. Humbert est élu par ses camarades chef d'un de ces bataillons. Sa haute taille, sa bonne mine, son air résolu, son ardent patriotisme lui méritèrent cet honneur ; il lui eût répugné de le devoir à l'intrigue.

» Il n'a pas fait sa première campagne qu'il est nommé général de brigade. Dans ce temps, les généraux s'impro-

visaient et n'en conduisaient pas moins leurs troupes à la victoire.

» Hoche accorde toute sa confiance à Humbert et l'emmène avec lui dans la Vendée qu'il va pacifier. Dans cette expédition, où les Français se battaient contre leurs frères, Humbert eut maintes fois l'occasion de déployer ses talents militaires, son courage et son humanité. Voici un de ses traits de bravoure et de générosité : Le fort de Portaligen était occupé par un corps nombreux de royalistes. Humbert s'élance sur ses retranchements à la tête de sept cents grenadiers, la baïonnette en avant, et somme les royalistes de se rendre à discrétion s'ils ne veulent pas être tous passés au fil de l'épée. Fidèles à leur serment, les assiégés lui répondent par un refus et continuent de se battre avec l'héroïsme du désespoir et du dévouement. Intimidés néanmoins par la contenance terrible des républicains et de leur chef, la plupart d'entre eux mettent bas les armes, et Humbert leur fait grâce de la vie ; les autres, à qui la honte d'être pris par les soldats de la République paraît mille fois plus affreuse que la mort, se brûlent la cervelle ou se percent de leur épée sous les yeux de leurs camarades, en leur reprochant leur pusillanimité.

» L'activité d'Humbert égale son intrépidité. On le voit parcourir sans cesse les divers cantonnements de l'armée de l'Ouest, et diriger les opérations les plus périlleuses. Il se rend seul à une entrevue demandée par les chefs vendéens, pardonne à l'un d'eux qui a manqué à sa parole, se concilie les sympathies et le respect des chouans et signe avec eux la première convention qui les amène à conclure le célèbre traité de la Mabelais-sous-Rennes.

» La révolution du 18 brumaire ne le compte point parmi ses partisans. Il se déclare pour le Directoire. Les muscadins, qui avaient relevé la tête, le raillent, le chansonnent, lui décochent une foule d'épigrammes inspirées par le souvenir de son ancienne profession, mais le général les méprise et M. Ponsard le fait ainsi parler à ces petits messieurs.

» Savez-vous, muscadins, vous qui fouettez les femmes,
Ce qu'ont fait l'an dernier ces montagnards infâmes?
Il fallait affronter bien d'autres gens que vous;
L'Europe se ruait tout entière sur nous;
Ils ont fait se dresser juste au mois où nous sommes
Quatorze corps d'armée et douze cent mille hommes,
Qui, la pique à la main, en haillons, sans souliers,
Ont repoussé l'assaut de dix rois alliés......
Allez! assaillez-nous d'injures; évoquez
Le souvenir d'excès par vous seuls provoqués;
Vous qu'un rugissement faisait rentrer sous terre
Agacez aujourd'hui le lion débonnaire.
La Convention peut, comme l'ancien romain,
Sur l'autel attesté posant sa forte main,
Répondre fièrement, alors qu'on l'injurie :
« Je jure qu'en ce jour j'ai sauvé la patrie. »

» La France prépare en 1798 la seconde expédition d'Irlande. Ses vaisseaux forment deux escadres. La première, portant le général Humbert avec 1,100 hommes, prend terre le 4 août à Killala, sur la côte occidentale d'Irlande, où un certain nombre d'indigènes, des fénians sans doute qui voulaient, comme ceux de nos jours, secouer le joug britannique, viennent se joindre à lui. La seconde escadre n'arrive que quelques jours après, est battue par des forces supérieures et ne peut débarquer ses troupes. Humbert ne s'en désole pas. Il combat avec son intrépidité ordinaire, remporte d'abord plusieurs victoires, mais bientôt sa petite armée, réduite à 800 hommes, se voit environnée par une armée de 15,000 Anglais et forcée de déposer les armes.

» Prisonnier sur parole, le général ne tarde pas à être échangé, revient en France et va reprendre du service dans l'armée du Danube, où il bat les Austro-Russes, contribue, à la tête de 4,000 grenadiers, au gain de la bataille de Zurich et se fait assez grièvement blesser.

» Deux ans plus tard, en 1802, Humbert fait partie de

l'armée de Saint-Domingue et, sous les ordres du général en chef Leclerc, chasse les Noirs de Port-au-Prince. Après la mort de Leclerc, en 1803, il couvre de sa protection Pauline Bonaparte, sa veuve, qu'il ramène en France. Mais il est froidement accueilli par le premier Consul, à qui son républicanisme déplaisait et qu'on brouilla davantage avec lui en accréditant le bruit qu'il était bien vu de Mme Leclerc.

» On l'exile en Bretagne. Là il apprend qu'il court le danger d'être arrêté et mis en jugement. A cette nouvelle, il s'embarque pour l'Amérique. C'était le moment où les colonies espagnoles essayaient, par un effort sublime, de se soustraire à la domination de leur métropole, et de recouvrer leur indépendance depuis longtemps perdue. Humbert, entraîné par son humeur chevaleresque, rassemble un millier d'hommes de toutes les nations, se jette avec eux dans le Mexique, seconde l'insurrection et fait la guerre au vice-roi Calleja. La fortune, qui dans le principe s'était déclarée pour lui, l'abandonne et le condamne à retourner aux États-Unis où, en 1819, il meurt aussi pauvre qu'il était né.

» Bayard de la démocratie, le général Humbert n'avait qu'une ambition, celle de vivre sans peur et sans reproche. Il ne voulait point de maître ni pour lui ni pour son pays. C'était une noble et mâle figure que l'antiquité eût admirée et dont l'ancienne province de Lorraine se glorifie avec raison. »

L'amour du devoir était un des principaux traits de son caractère. Ce sentiment règne au surplus dans le cœur de la plupart des Vosgiens, et il n'est pas rare de le rencontrer même dans les classes inférieures de la société. Il s'en produisit un exemple remarquable en 1819.

Sur la fin du mois d'août de cette année, le préfet Boula de Coulombiers, que le département des Vosges garda huit années, chose peu commune, fut engagé par les propriétaires de l'importante verrerie de Portieux à faire avec eux l'ouverture de la chasse. Tout mauvais chasseur qu'il était, il accepta l'invitation et se mit en route pour Portieux.

Le lendemain, on chassa dans les terres giboyeuses de

Moriville; on fit sauver lièvres et perdrix; on tira dessus et le préfet fut assez heureux pour abattre un levraut qui ne comptait pas assurément mourir de son coup de fusil. Au moment où il se baissait pour le ramasser, se dressa devant lui un homme qui semblait sortir des entrailles de la terre, le tricorne sur la tête, le sabre au côté et la plaque au bras. C'était le garde champêtre de Moriville.

— Halte-là! lui cria ce dernier, vous êtes en contravention.

— En contravention! répliqua le préfet surpris. Je ne m'en serais pas douté. Voici mon permis de port d'armes.

— Il ne s'agit pas de permis. Vous chassez dans un champ de pommes de terre non récoltées, et vous devez savoir que l'arrêté de M. le préfet le défend absolument.

— Vous avez raison. Je l'avais oublié.

— Je vous déclare donc procès-verbal.

— Vous ignorez sans doute à qui vous parlez, fit alors observer au garde champêtre un des compagnons du délinquant.

— Non, mais je vais demander à Monsieur ses nom, prénoms, qualité et demeure.

— Malheureux! reprit avec vivacité l'interlocuteur, c'est M. le Préfet des Vosges.

Le fonctionnaire rural se découvrit respectueusement, mais sans s'émouvoir et sans revenir sur sa résolution :

— J'en suis fâché, Monsieur le Préfet, continua-t-il en adoucissant autant que possible sa rude voix, mais votre arrêté est formel; il n'excepte personne, et j'aurais le regret de dresser procès-verbal contre Sa Majesté elle-même si elle se trouvait en votre lieu et place. Je ne connais que mon devoir.

— Et je vous en fais mon compliment, dit le préfet visiblement satisfait. Si tous les officiers de police vous ressemblaient, il n'y aurait bientôt plus ni délits ni contraventions. Faites votre procès-verbal. Loin de vous en vouloir, je vous en remercierai au contraire et je ferai augmenter votre traitement.

Le préfet tint parole.

Le bruit de cette aventure se répandit de commune en

commune. Il réveilla la vigilance endormie des gardes champêtres et des gardes forestiers, et tous se montrèrent jaloux de mériter les félicitations de l'autorité préfectorale et l'augmentation de leur salaire.

L'hiver de 1819 à 1820 se montra rigoureux d'assez bonne heure. Dès le mois de novembre, les champs et les bois furent couverts d'épaisses couches de neige. On ne pouvait pas désirer un moment plus favorable pour donner la chasse aux bêtes nuisibles.

Le nombre de ces animaux semblait s'accroître tous les ans. Ce n'était plus seulement aux loups, aux renards, aux blaireaux, aux putois que l'on avait affaire; c'était encore aux sangliers dont on affirmait que l'espèce avait été importée par le marquis de Lambertie, pour ses nobles distractions, dans ses vastes forêts de Romont, et qui s'étaient multipliés à l'excès.

Pressé d'ailleurs par les plus vives réclamations, le préfet se décida à user du droit qu'il tenait de la loi de prescrire des battues générales dans son département, bien que ces battues, qui sont toujours en usage, produisent rarement des résultats satisfaisants.

Il adressa aux maires la recommandation de se concerter avec les agents forestiers pour en assurer l'organisation et le succès.

Le maire de Romont saisit avec empressement cette occasion, c'était naturel autant que légal, de détruire, s'il était possible, quelques-uns de ces hôtes malfaisants qui peuplaient les forêts du marquis et qui n'en sortaient que pour ravager les récoltes de sa commune.

Il mit lestement sur pied bon nombre de chasseurs et de traqueurs armés les uns de fusils et les autres de bâtons, et les dirigea lui-même vers les bois infestés de sangliers.

Les bois furent fouillés dans tous les sens pendant un jour entier, et nonobstant l'opposition de la gruerie du propriétaire. On fit lever les sangliers, mais on ne put en tuer aucun, et un blaireau seul succomba sous les coups des chasseurs. On le laissa sur place.

En apprenant par un de ses gardes forestiers cette expédition, qui, selon lui, avait porté atteinte à ses droits et violé sa propriété, le marquis fut transporté de fureur, menaça de sa colère et de la rigueur des lois préfet, maire, agents forestiers, chasseurs et traqueurs, et porta tout d'abord ses plaintes à la préfecture.

Le préfet l'accueillit avec sa courtoisie habituelle, écouta ses doléances avec la plus sérieuse attention, et employa toute sa rhétorique à le calmer.

Tentative inutile. M. de Lambertie continuait de se répandre en plaintes amères et en grosses menaces.

— Tuer mes sangliers dans mes forêts sans ma participation, sans mon consentement ! s'écriait-il. C'est fouler aux pieds tout ce qu'il y a de plus sacré au monde, le droit de propriété. Je vais en écrire au Roi.

Je ne saurais m'y opposer, lui dit M. de Coulombiers, le sourire aux lèvres, mais n'oubliez pas, Monsieur le marquis, de faire remarquer à S. M. que c'est pour un pauvre blaireau laissé sur place que vous faites tout ce bruit.

Le marquis réfléchit un instant, puis se mit à rire. Il était désarmé.

II.

La famille royale de France fut cruellement éprouvée en 1820. Un de ses membres, le duc de Berry, neveu du roi, fut lâchement assassiné le 13 février par Louvel. Ce crime souleva l'indignation publique dans les Vosges comme dans les autres parties du royaume. Quel qu'en soit le mobile, qu'il soit ou non inspiré par les passions politiques, l'assassinat a toujours été et sera toujours un fait horrible et réprouvé.

Le nom de Louvel n'était pas inconnu à Epinal. On se rappela que quelques années avant son crime, cet homme avait travaillé chez un maître sellier de cette ville. C'était, disait-on, un bon ouvrier, mais il était sombre, taciturne, et ne voyait personne. Du reste il ne fit pas un long séjour à Epinal, qu'il quitta pour continuer « son tour de France. »

Les communes vosgiennes envoyèrent des adresses au Roi afin de lui exprimer leurs sentiments de tristesse et d'affection.

Le 16 mars 1820, M. Mounier, directeur général de la police, écrivit au préfet :

« Il est parvenu de votre département, au ministère de l'intérieur, de nombreuses adresses remplies de témoignages de douleur et de dévouement que commande le cruel événement qui a frappé le trône et la France. Le Roi, qui sait combien ces sentiments ont été unanimes parmi vos administrés, permet que je vous charge de leur exprimer sa satisfaction et la confiance que lui inspire leur dévouement. »

Cette dépêche fut publiée dans toutes les communes en même temps qu'une circulaire où le préfet disait aux maires :

« Vous verrez dans cette lettre combien le Roi a été touché des sentiments unanimes qui, de toutes parts, ont éclaté dans les Vosges à la nouvelle de l'horrible attentat qui consterne la France. Vous lirez avec autant d'émotion que de reconnaissance les assurances de satisfaction et de confiance que S. M. veut bien permettre d'exprimer en son nom à vos administrés. Nous trouverons tous dans les témoignages de la bienveillance du monarque la seule consolation qui puisse soulager la douleur qui oppresse nos âmes. »

L'armée ouvrit une souscription pour ériger un monument à la mémoire du duc de Berry. Tous les corps stationnés dans la 3e division militaire dont faisait partie le département des Vosges, ainsi qu'un grand nombre d'officiers disponibles, y prirent part, en abandonnant un jour de leur solde.

Le vœu de ce monument avait tout d'abord été exprimé au Roi par les magistrats de la ville de Paris.

« Sire, lui avaient-ils dit, qu'un monument soit érigé dans cette capitale en l'honneur de votre fils bien-aimé, et qu'élevé par le tribut volontaire de vos fidèles sujets, il devienne, pour toute votre auguste race, un nouveau gage de dévouement et d'amour. Les magistrats de Paris seraient heureux, Sire, que Votre Majesté daignât les autoriser à se mettre au

premier rang des souscripteurs et les charger de pourvoir à l'exécution. »

Cette prière ayant été accueillie, la souscription s'étendit à toutes les villes et à tous les villages de France, où s'ouvrirent des registres pour l'inscription des dons des habitants.

Une Commission spéciale prise parmi les maires et les adjoints de Paris s'occupa de tout ce qui regardait l'érection du monument. Elle en détermina l'emplacement, la forme et la matière, se réservant d'en approuver le plan d'après l'avis des artistes les plus célèbres et de désigner ceux à qui serait confiée l'exécution de l'œuvre.

On ne pouvait, disait-on dans les régions officielles, « trop honorer la mémoire d'un prince qui marqua tous les instants de sa vie par des bienfaits, dont la bonté, l'esprit et la vaillance reproduisaient les plus heureuses qualités du caractère national, dont le cœur s'ouvrait à toutes les infortunes et dont la protection encourageait tous les talents. »

Ce portrait était un peu exagéré, mais n'importe. Les souscriptions se produisirent en grand nombre, surtout chez les fonctionnaires publics, et le département des Vosges ne fut pas le dernier à fournir son contingent.

Rien de mieux encore, mais il fallait se presser d'ériger le monument. On ne se pressa point et la Révolution de 1830 en pulvérisa le projet.

La mort du duc de Berry exerça tout à la fois la plume des écrivains et le crayon des artistes.

Les vitrines de nos marchands d'images se remplirent de gravures qui s'intitulaient : « *Bénédiction paternelle de S. A. R. Mgr le duc de Berry ; Aux mânes de S. A. R. Mgr le duc de Berry* ; *S. A. R. Mgr le duc de Berry recevant les secours de la religion* ; *S. A. R. Madame la duchesse de Berry distribuant les effets de son époux aux gens de sa maison ; Assassinat du duc de Berry ; Derniers moments de S. A. R. le duc de Berry ; S. A. R. la duchesse de Berry en prières devant le buste de son époux ; S. M. Louis XVIII fermant les yeux de S. A. R. Mgr le duc de Berry*; *Le génie de la France pleurant la mort de Charles-*

Ferdinand d'Artois, duc de Berry; Louis-Pierre Louvel, portrait de trois quarts; Interrogatoire de Louvel; L.-P. Louvel, dessiné sur la place de Grève en montant à l'échafaud, le 8 juin 1820, etc.

Parmi ces gravures il y en avait une qui représentait *Saint-Louis couronnant l'enfant à venir de Mme la duchesse de Berry*. Quatre mois plus tard, cet enfant vint en effet au monde sous le nom de duc de Bordeaux (*), mais jusqu'ici il n'a pas été autrement couronné.

Le duc de Bordeaux naquit le 1er octobre 1820. Les habitants des Vosges furent informés par une proclamation officielle de cet événement « qui comblait les vœux de la France, à qui le ciel venait d'accorder le plus grand dédommagement qu'elle pût recevoir de la perte qu'elle déplorait. »

Dans une circulaire adressée aux maires à cette occasion, le préfet s'exprimait en ces termes :

» L'allégresse publique se manifestera sans doute par des témoignages que l'administration n'aura qu'à diriger. Votre zèle s'empressera de disposer les réjouissances conformes à l'usage. L'époque du baptême sera célébrée par des fêtes. Cette cérémonie sainte aura lieu avec une solennité qui donnera à la nation une nouvelle occasion de faire éclater ses sentiments pour la famille auguste à laquelle elle doit la liberté et le repos que la Providence a accordés à la France après tant d'années de licence ou de despotisme. De solennelles actions de grâces seront rendues à Dieu. S. M. a fait connaître ses intentions à MM. les évêques. Un *Te Deum* sera chanté dans toutes les églises de la France. Dès que le jour en sera connu, vous en serez prévenus pour que, conformément aux usages, les fonctionnaires qui ont coutume d'y assister en soient avertis. »

Les adresses venues de la province ne suffisaient pas pour éclairer le gouvernement sur l'impression que le crime du 13 février 1820 avait pu produire sur les populations et lui faire connaître les véritables dispositions des esprits. Il lui parut néces-

(*) Il porte plus communément le nom de comte de Chambord.

saire de les faire étudier sur les lieux. Le duc d'Angoulême eut à remplir cette mission dans les départements de l'Est, et on le vit reparaître à Epinal en 1820.

» Habitants des Vosges ! s'écria M. Boula de Coulombiers de sa voix élogieuse et dithyrambique qui retentit dans tout le département, nous allons posséder de nouveau le représentant de notre monarque vénéré, le magnanime fils de France dont le premier voyage dans le département nous a laissé d'impérissables souvenirs. Mgr le duc d'Angoulême doit arriver à Epinal le 20 mai, y séjourner le 21 et se rendre le 22 à Nancy. De quels profonds sentiments tous les cœurs ne seront-ils pas pénétrés à l'aspect de ce prince dont toutes les actions, dont toutes les pensées ont pour but le bonheur des Français, l'union des enfants du même monarque et de la même patrie.

» Semblable à son auguste aïeul, au bon roi Stanislas, dont l'image adorée est religieusement conservée jusque dans le moindre de nos hameaux et qui se plaisait si souvent à se dérober aux grandeurs de sa cour, Mgr le duc d'Angoulême veut arriver au milieu de vous sans pompe et sans éclat; il refuse les honneurs attachés à son rang ; il n'en accepte que les devoirs.

» Le plus cher à son cœur sera d'écouter nos vœux, de juger nos besoins et d'être un puissant intermédiaire entre le monarque et de fidèles sujets.

» En jouissant de la présence de S. A. R., en voyant la bonté, la sollicitude paternelle qui guident toutes ses démarches, que de motifs n'avons-nous pas de bénir la providence qui a placé à la tête de la nation cette royale dynastie identifiée avec les intérêts de la France et que les siècles ont consacrée à sa gloire et à sa prospérité !

» Heureux les peuples comme nous destinés à voir se perpétuer d'âge en âge les liens héréditaires qui, par un mutuel échange de bienfaits, d'amour et de gratitude, unissent les princes et les sujets! *Vive le Roi! Vive Mgr le duc d'Angoulême !* »

La ville d'Épinal se conforma ponctuellement au désir exprimé par l'auguste voyageur. La réception qu'elle lui fit fut plus modeste que solennelle. Pas de bruit, pas d'acclamations. Sa population semblait vouloir respecter la douleur d'un prince qui venait de perdre son frère d'une manière si tragique et si imprévue.

Le duc se montra plusieurs fois en public. Il avait l'air soucieux. L'inquiétude se peignait dans ses regards; on eût dit qu'à chaque instant il craignait de voir se glisser auprès de lui un second Louvel.

Il passa sur le Champ de Mars la revue du régiment des dragons de la Seine. Ce régiment, commandé par le baron Villatte, comptait quatre cents hommes tout au plus. L'armée française était mise alors sur le pied de paix le plus restreint.

Comme d'habitude, la foule emportée par la curiosité courut au Champ de Mars dont elle envahit les abords. Un vieil officier en retraite, le capitaine Lentretien, était parvenu après bien des efforts à se faire une place parmi les spectateurs et se tenait au premier rang pour mieux juger de l'ensemble et de la précision des manœuvres que les dragons exécuteraient.

Par un jeu bizarre de la nature, qui s'en permet tant, le capitaine Lentretien ressemblait, à s'y méprendre, au comte d'Artois, père du duc d'Angoulême. Il en avait les traits, le sourire, la taille, la tournure. C'était à proprement parler son Sosie. Aussi le public l'avait-il baptisé du nom de *Capitaine d'Artois.*

Un des fonctionnaires municipaux qui escortaient le duc, ayant aperçu le vieux militaire, crut devoir le lui signaler, et le prince témoigna le désir de voir de plus près le portrait vivant de son père.

Le même fonctionnaire alla en toute hâte en prévenir le capitaine, mais celui-ci, qui avait servi dans les armées de la République et de l'Empire, déclina l'honneur d'être présenté au neveu du roi, honneur que ses opinions politiques et son attachement à l'empereur déchu ne lui permettaient pas d'ailleurs d'accepter.

Et, pour qu'on ne fût pas tenté de le réclamer de rechef, il prit le parti de se perdre dans la foule et de regagner son domicile.

Les officiers en retraite comme le capitaine Lentretien pouvaient vivre en paix pourvu qu'ils ne se mêlassent pas de politique, et leur âge avancé ne les rendait pas au surplus redoutables au gouvernement. Mais il n'en était pas ainsi des officiers en disponibilité ou en non activité. On les soumettait à une surveillance toute spéciale, qui leur déplaisait souverainement.

Sous le prétexte que d'un moment à l'autre ils pouvaient être rappelés sous les drapeaux, le ministre de la guerre avait décidé qu'ils ne pourraient se déplacer ou voyager qu'avec des feuilles de route ne donnant droit ni à l'indemnité ni au logement, et délivrées par les sous-intendants militaires sur le vu d'une permission émanée du lieutenant-général commandant la division.

Ces feuilles de route étaient visées par l'autorité civile du lieu de départ et du lieu d'arrivée. Elles remplaçaient les passe-ports que les officiers recevaient précédemment de l'autorité civile et que visait l'autorité militaire.

Cette substitution, suivant les instructions ministérielles, était commandée autant par l'ordre public que par la régularité du service.

Mais outre ces mesures de précaution, les mêmes officiers dont le nombre était assez considérable dans notre contrée, subissaient des inspections trimestrielles. Aucun d'eux ne pouvait s'y soustraire sous peine d'être mal noté et mis aux arrêts.

L'autorité militaire les avait ainsi sous les yeux, s'assurait de l'esprit qui les animait, vérifiait s'ils continuaient d'être propres au métier des armes et en rappelait de temps en temps quelques-uns à l'activité. Il va sans dire que ses choix se portaient de préférence sur les plus jeunes d'entre eux, parce qu'ils avaient servi « l'usurpateur » moins de temps que les autres, qu'ils étaient moins entachés de bonapartisme et qu'il était plus facile de les rattacher « à la bonne cause. »

En général les officiers évitaient de se compromettre et se renfermaient dans la plus grande réserve. Cette conduite prudente et résignée leur mérita les suffrages du pouvoir et donna lieu à l'ordre du jour ci-dessous :

» Le lieutenant-général commandant la division s'empresse de porter à la connaissance de MM. les officiers en non activité la satisfaction qu'a éprouvée S. Ex. le Ministre de la guerre du résultat de la dernière revue d'inspection générale, opération qui, par la régularité qu'elle a présentée dans la position de chacun de ces officiers, a été une nouvelle preuve de leur bon esprit et de leur soumission aux règlements militaires.

» Le lieutenant-général est enchanté de saisir l'occasion de dire à MM. les officiers en non activité des choses flatteuses et méritées sur leur bonne conduite et leurs sentiments vraiment français. Metz, le 31 mars 1820. Le comte de Villatte. »

Ces témoignages de satisfaction, « ces choses flatteuses et méritées » furent, en exécution des ordres du préfet, portés par les soins des maires à la connaissance des officiers résidant dans les Vosges. En lisant la prose mielleuse du comte de Villatte, un capitaine d'infanterie qui était forcé de vivre à Epinal avec une demi-solde de 50 francs par mois, ne put se retenir de faire cette remarque de mauvaise humeur.

« Si le général est enchanté, je ne le suis pas du tout, moi. Tous ces compliments ne sont que de l'eau bénite de cour. J'aimerais mieux un ordre de rappel qu'un ordre du jour comme celui-là qui ne fait que nous endormir. »

III.

Le sentiment religieux a toujours été vivace dans les Vosges. Il s'y maintint même dans les temps les plus orageux de la Révolution, où les habitants des campagnes cachaient et nourrissaient les prêtres au péril de leur vie et se livraient aux pratiques du culte dans les lieux les plus secrets. Grande fut leur joie quand, la tourmente révolutionnaire étant passée,

on rouvrit les églises, on rétablit les évêchés, les cures et les succursales et on permit à chaque français de remplir librement les devoirs de la religion dans laquelle il était né.

Toutefois les ressources du trésor public et des caisses municipales n'étaient pas assez considérables pour qu'il fût possible d'attacher des curés ou des desservants à toutes les églises de France à la fois, et il fallut nécessairement en ajourner un grand nombre. Parmi ces dernières se trouva l'antique église de R..., village situé dans les montagnes des Vosges.

Les habitants de ce village attendirent patiemment leur tour pendant plusieurs années, mais ils finirent par perdre patience, et dès 1815 ils se mirent à pétitionner chaque année pour obtenir l'érection de leur église en succursale. Ils s'adressèrent successivement au préfet, à l'évêque, au ministre, à la chambre des députés, au roi même, mais toujours infructueusement. On avait mille bonnes raisons pour écarter leurs réclamations et les engager à prendre patience, bien que de temps en temps le gouvernement satisfît d'autres communes sous ce rapport.

Que faire alors ?

Une étrange idée se présenta à l'esprit d'un des plus notables et des plus éclairés habitants du lieu, père d'une nombreuse famille et qui souhaitait plus qu'aucun de ses concitoyens l'établissement d'un pasteur au milieu d'eux. Cet homme menait à son gré le maire, le conseil municipal, la communauté entière. Ses avis étaient des oracles, et, comme tels, ils étaient toujours suivis.

Un beau dimanche du mois d'août 1820, il réunit dans sa maison les autres notabilités de l'endroit, et après leur avoir rappelé l'inutilité de leurs tentatives si souvent réitérées, il leur proposa de s'adresser une dernière fois à l'évêché et de lui déclarer nettement que, s'il ne leur donnait pas dans un bref délai une succursale et un curé, toute la commune abjurerait le catholicisme et se ferait protestante.

« Vous avez raison, s'écrièrent d'une voix unanime les assistants. Oui ! si on nous déboute encore, nous nous ferons tous protestants avec nos femmes et nos enfants. »

Cette résolution prise, une nouvelle et dernière pétition, respectueuse dans la forme, mais ferme dans le fond, fut rédigée sans retard, et tous les habitants, hommes et femmes, la signèrent ou y apposèrent leur croix.

Une députation de cinq conseillers municipaux, à la tête de laquelle se placa fièrement le promoteur de la mesure, partit dès le lendemain pour la porter à l'évêché de Nancy, car le département des Vosges faisait alors partie du diocèse de cette ville.

Un des vicaires généraux reçut les députés avec une exquise politesse et promit d'examiner leur demande « avec la plus sérieuse attention » et de leur faire très-prochainement connaître les intentions de l'évêché. C'était sa réponse habituelle.

La députation partie, le grand vicaire jeta négligemment les yeux sur la pièce, qui, selon lui, ne pouvait avoir que le sort des réclamations précédentes. Mais son attention, d'abord distraite, fut forcée de s'arrêter sur la déclaration énergique des pétitionnaires, qu'ils se convertiraient eux et leurs familles à la religion protestante, « si on ne faisait pas droit à leur requête. »

L'affaire devenait grave. L'évêché prit des informations et se convainquit que la menace des réclamants n'était ni vaine ni lancée uniquement pour lui forcer la main et qu'elle se réaliserait infailliblement.

Cette conviction le détermina à traiter enfin d'une manière favorable une commune dont il voulait retenir dans le giron de l'église catholique la population qui était importante. Il se hâta de calmer son irritation et de donner à son maire l'assurance positive qu'il serait satisfait aux désirs de ses habitants aussitôt que le budget de l'État le permettrait.

En effet, deux ans plus tard la commune de R.... était dotée d'une succursale et d'un desservant.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'église de ce village est recommandable par son ancienneté, elle l'est également par son architecture gothique qui a attiré l'attention de plus d'un archéologue. Ce n'est pas au surplus le seul monument de

l'espèce que possède le département, et sur plusieurs points on a découvert à diverses reprises des antiquités historiques dignes d'être étudiées.

En 1820, le Gouvernement, stimulé par les exhortations de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, manifesta une bienveillance toute paternelle pour les vestiges laissés sur le territoire de la France par les différents peuples qui l'ont occupé

D'après les recommandations du ministre de l'intérieur, les préfets organisèrent partout des commissions spéciales qui furent préposées à la recherche et à la conservation de ces précieux restes des âges écoulés.

Dans les Vosges, la commission fut assez curieusement composée. Elle comprenait avec les quatre sous-préfets, deux maires, un président de tribunal, trois ingénieurs des ponts et chaussées, dont un, M. Jollois, avait fait partie de la commission scientifique de la célèbre expédition d'Égypte, un membre du conseil d'arrondissement, un docteur en médecine, deux géomètres, un professeur de physique, un notaire, un receveur de l'enregistrement et un receveur des contributions indirectes.

Malgré l'étrangeté de ses éléments, la commission prit sa tâche au sérieux et s'en acquitta avec zèle et dévouement.

A la demande du préfet, la population lui prêta volontiers son concours.

Les entrepreneurs de bâtiments ne démolissaient pas ou ne masquaient pas de murs nouveaux les constructions antiques de quelque importance, sans en prévenir la commission qui en levait les plans et en dessinait au besoin l'élévation.

Au lieu d'employer dans leurs bâtisses les figures, les inscriptions et les autres vestiges d'antiquités qu'ils rencontraient, ils les réunissaient dans un lieu clos et en avertissaient encore la commission.

Les personnes qui exhumaient d'anciennes statues, d'anciens tombeaux, d'anciennes inscriptions en caractères quelconques, d'anciennes armures, d'anciens vases de cuivre, d'étain ou

même de terre, en informaient de leur côté la commission qui statuait sur le parti à prendre relativement à ces objets.

On apportait en outre à la commission qui les achetait ou les plaçait avantageusement, les médailles enfouies ou les anciennes pièces de monnaie que le hasard mettait à découvert.

C'est ainsi qu'elle put être mise sur les traces des monuments de toute nature que les Gaulois et les Romains ont laissés dans le département, et commencer, il y a cinquante ans, la collection des richesses archéologiques que les savants sont heureux de retrouver parfaitement conservées au musée d'Épinal (1).

La Commission produisit des travaux intéressants à plus d'un titre. Des mémoires et des notices furent rédigés par M. Jollois sur les monuments druidiques du Donon, l'amphithéâtre romain de Grand, le camp de Julien l'apostat à Soulosse, les médailles et les bains romains de Bleurville; par M. Gravier sur le chapitre de Saint-Dié; par M. Hogard sur l'abbaye de Chaumouzey; par M. Mengin sur le château de Darney; par M. Parisot sur les tumuli de Bouzemont et de Damas-devant-Dompaire, etc.

Ses recherches se portèrent aussi sur les anciennes mœurs et coutumes du pays. Le jeu de quilles, qui depuis des siècles est en usage dans les Vosges, attira un jour son attention. Elle voulut en connaître l'origine, et l'un de ses membres, M. Mengin, se chargea d'interroger pour remplir ses intentions les traditions et les chroniques. De ses investigations il lui sembla résulter que le jeu de quilles n'avait pas pris naissance en Lorraine, mais qu'il y avait été importé par les Bourguignons au XVe siècle, lors de la conquête de cette province par le duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi. Il s'appuya sur ce que la tradition rapportait que, dans leurs moments de loisir, les soldats du duc jouaient aux quilles sous les murs du château de Darney et sous les yeux des ha-

(1) Ce musée a été fondé par le département dans un édifice qui lui appartient, et il est resté jusqu'ici sa propriété.

bitants, qui regardaient avec ébahissement un jeu qu'ils ne connaissaient pas.

Quoiqu'il en soit, les Vosgiens aiment passionnément le jeu de quilles. Les paysans surtout s'y livrent quelquefois avec une sorte de frénésie et y engagent souvent des sommes considérables. Ils prétendent qu'outre le gain qu'il rapporte, ce jeu a l'avantage de rendre par sa gymnastique le corps plus souple et d'en développer les forces. Mais en revanche il lui est donné d'exciter parmi les joueurs les querelles et les batailles et de causer de sérieux accidents lorsqu'on l'installe dans les rues, sur les places publiques ou sur les chemins.

Au mois de juin 1821, je m'étais rendu au village de Derbamont pour la célébration du joyeux rapport de Saint-Pierre. J'étais accompagné d'un de mes amis, M. Piroux, qui dirige depuis 40 ans avec tant de dévouement et de succès la remarquable institution de sourds-muets qu'il a fondée à Nancy.

Nous traversions tous deux une vaste prairie, où on jouait aux quilles à droite et où on dansait à gauche. Il y avait là une foule immense de festoyeurs accourus de tous les villages environnants.

Tout à coup des clameurs se firent entendre. Une pauvre vieille femme, en voulant franchir, le bâton à la main, le sentier sur lequel les quilles étaient dressées, avait reçu à la tête une boule lancée par une main jeune et vigoureuse, et était tombée assommée.

La foule douloureusement impressionnée l'entoura. M. Piroux, qui possédait quelques notions de médecine, s'empressa de lui porter secours, mais il ne put réussir à la ranimer, et la pauvre femme fut remise à son mari qui la transporta chez lui avec la triste certitude qu'elle avait cessé de vivre.

Le jeu de quilles fut interrompu quelque temps, mais les danses continuèrent, « elles n'étaient pas, disait-on, la cause du malheur qui venait d'arriver. »

Ce tragique événement fut connu de toute la contrée, et la police en rendit compte au préfet qui prit un arrêté pour

interdire l'établissement des jeux de quilles sur la voie publique, et prévenir par là le retour des accidents de l'espèce.

Vers la même époque, l'administration eut à prescrire d'autres mesures qui se rattachaient également à la sécurité publique.

Alors on voyait chez nous plus fréquemment que de nos jours ces montagnards des Alpes qui exploitaient la curiosité des populations, en leur montrant des ours qu'ils avaient apprivoisés et en sollicitant leurs aumônes.

Combien de fois n'ai-je pas rencontré dans les rues d'Épinal ces animaux dépaysés, réduits à l'esclavage, et maudissant leur destinée. Au son monotome et insipide du tambourin et du flageollet, ils obéissaient, tout en grognant affreusement, à la capricieuse volonté de leurs maîtres, et exécutaient les danses les plus grotesques en se dressant sur leurs pattes de derrière et en tenant avec leurs pattes de devant un énorme bâton sur leur nuque. Ce spectacle pouvait divertir les curieux, mais il ne manquait jamais de faire hurler tous les chiens du quartier.

Il arrivait quelquefois que, fatiguées de leurs rôles, ces malheureuses bêtes saisissaient la première occasion de s'échapper des mains de leurs tyrans et de parcourir les campagnes qu'elles épouvantaient.

C'est ce qui eut lieu en 1822 dans les Vosges, où le village de Dommartin fut mis sens dessus dessous par l'appartition soudaine d'un ours brun de la plus effroyable espèce. Heureusement cette bête, qui d'ailleurs n'avait plus ni crocs ni griffes, ne dévora ni ne blessa personne et se laissa reprendre sans aucune difficulté par son maître, qui la punit sévèrement de son escapade.

Mais une fois un fait plus grave se passa dans une ferme dépendant de la commune d'Aydoilles.

Un conducteur d'ours s'y présenta avec son hideux compagnon au moment où le fermier et sa femme travaillaient dans les champs et avaient laissé comme gardien de leur habitation leur petit garçon âgé de huit ans.

A la vue inattendue de l'homme et de la bête l'enfant poussa des cris d'effroi et alla se blottir tout tremblant dans un coin.

« N'aie pas peur, lui dit l'homme. Je ne veux pas te faire de mal.

» Oh! allez-vous en, cria le petit garçon, allez-vous en. Je vous crains.

» Tout à l'heure, je m'en irai, mais nous avons faim mon ours et moi. Donne-nous à manger et dépêche-toi.

Le petit garçon surmonta sa frayeur, sortit de sa retraite, s'approcha de l'armoire au pain, et, l'ouvrant :

« Voilà notre pain, dit-il; prenez-le. »

Après s'être emparé de la miche, le redoutable visiteur reprit :

« Ce n'est pas tout. Il nous faut de l'argent. Où est la bourse de ton père?

» Je ne sais pas.

» Tu dois le savoir. Allons, dis-moi vite où elle est. Sinon, je te fais manger par mon ours. »

Effrayé plus que jamais par cette menace, l'enfant indiquant une autre armoire :

« Elle est là.

» A la bonne heure. »

Et le voleur fit main basse sur l'argent du fermier.

» Tu es un gentil petit garçon, continua-t-il. Tu vois que moi aussi je ne suis pas méchant, mais ne dis rien de ce que tu as vu à tes parents, parce que, aussitôt que je le saurais, je reviendrais et je te ferais croquer par cette grosse bête aussi vrai que deux et deux font quatre. »

Là-dessus le malfaiteur et son complice s'éloignèrent, et l'enfant n'osa que quelques jours plus tard raconter cette aventure à son père.

Informé de ces événements, le préfet prit, le 5 mars 1822, l'arrêté suivant :

« Considérant qu'il est de la sollicitude de l'administration d'appeler particulièrement la surveillance de la police sur les conducteurs d'ours ou de tous autres animaux malfaisants, et

d'ordonner les mesures propres à prévenir les accidents graves qui ont eu lieu sur quelques points, par suite de la facilité avec laquelle ces animaux ont pu circuler dans les campagnes

» Arrête : Il est enjoint aux conducteurs d'ours ou de tous autres animaux malfaisants de suivre les grands chemins sans jamais s'en écarter, avec défense d'aller dans les bourgs, villages et hameaux, d'entrer dans les bois et de se trouver sur les routes avant le lever et après le coucher du soleil.

» En cas de vols, violences, mendicité avec menaces ou autres circonstances aggravantes, les conducteurs de bêtes féroces seront mis sur-le-champ à la disposition de M. le procureur du roi de l'arrondissement, pour être poursuivis correctionnellement ou criminellement, suivant la nature du délit dont ils seront prévenus. »

Ces mesures coupèrent le mal dans sa racine; mais on ne peut en dire autant de celles qui avaient pour objet de mettre un terme au retour trop fréquent des incendies. Il existe dans les Vosges des villes qui, à plusieurs reprises, ont cruellement souffert de ce fléau. Telles sont entre autres celles de Saint-Dié et de Senones, qui n'auraient jamais pu se relever de leur ruine si la charité publique ne leur était venue en aide.

Le 6 juillet 1822, la ville de Bruyères devint à son tour, et sans qu'elle s'y attendit, le théâtre d'un de ces grands désastres. Un incendie occasionné par une imprudence et auquel la malveillance resta entièrement étrangère, y éclata avec une telle violence et une telle rapidité qu'en moins de trois heures il détruisit trente huit maisons, tout un quartier. Les secours les plus prompts et les mieux dirigés qu'apportèrent tous les habitants de la ville et des villages voisins échouèrent contre l'élan irrésistible des flammes.

C'était comme une fournaise ardente où se consumèrent tour à tour les pierres, les bois, les fers, les meubles, les provisions, les fourrages, les bestiaux et presque les personnes.

Cent une familles, composées de 399 individus, se trouvèrent tout d'un coup sur le pavé, sans abri, sans pain, sans ressources. Leur douleur, leurs larmes, leurs sanglots, leur

misère, tout chez elles excitait la pitié et remplissait l'âme d'une tristesse qu'augmentait encore l'aspect des ruines fumantes de leurs foyers.

Obéissant aux inspirations de leur cœur, les habitants de Bruyères, épargnés par le sinistre, et, à leur exemple, ceux des localités environnantes, se hâtèrent de fournir les premiers secours aux incendiés. Mais, malgré leur abondance, ces secours ne pouvaient que faiblement adoucir l'affreuse position de tant de malheureux aux prises avec le besoin.

Dès le 8 juillet, le préfet sollicita en leur faveur et de la manière la plus pressante, la bienfaisance de toutes les communes du département. Sa circulaire fut lue publiquement le dimanche suivant, à l'issue de la grand'messe. D'après ses ordres, des quêtes se firent à domicile par les soins des municipalités. On recueillit dans ces quêtes des grains et des denrées de toute sorte dont la vente produisit des sommes assez importantes, qui furent provisoirement versées avec les dons en argent dans les caisses des hospices. Ces fonds furent, dès le mois d'août, mis à la disposition du préfet pour être distribués aux incendiés.

De son côté, le maire de Bruyères envoya des commissaires dans les communes les plus populeuses, afin d'y recevoir les premières offrandes, et de les affecter sur-le-champ à leur destination.

L'esprit charitable des Vosgiens se manifesta de nouveau dans cette douloureuse circonstance, et M. de Coulombiers se fit un devoir de leur en exprimer sa reconnaissance et sa satisfaction.

Les quêtes réalisèrent une somme de plus de 33,000 fr. à laquelle la famille royale ajouta celle de 3,500 fr. Cet argent fut réparti dans la proportion de leurs pertes et de leur état de gêne, entre ceux des incendiés qui n'avaient pas les moyens de réparer leurs dommages. Le maire, M. Loye, (*) que sa délicatesse et sa loyauté mettaient au-dessus de toute critique,

(*) Sa mémoire sera toujours chère à la population de Bruyères.

fit néanmoins cette distribution en public et en présence de son conseil municipal. Il voulut que tout le monde fût juge de son impartialité et il ne craignit le contrôle de personne.

Grâce à ce concours de bienfaits et à des fournitures gratuites de bois de charpente, les maisons brûlées se reconstruisirent sans trop de lenteur et les familles les plus éprouvrées recouvrèrent un asile avec quelques ressources pour la mauvaise saison.

Cinq des maisons incendiées étaient assurées pour la somme de 13,500 francs par une compagnie d'assurances mutuelles qui s'était formée depuis peu d'années à Nancy. Cette compagnie régla, sans le moindre retard, l'indemnité à laquelle leurs propriétaires avaient droit et la leur paya immédiatement après. Le public lui sut gré de la rapidité et de la bonne foi qu'elle apporta dans cette opération. Ce n'était pas au surplus la première fois qu'elle en donnait des preuves. Mais elle eut beau faire, les compagnies d'assurances à primes ne cessèrent de lui opposer une concurrence nuisible et ne tardèrent pas à entraîner sa chute.

IV.

Au commencement de 1823, les libéraux, toujours et de plus en plus hostiles au pouvoir royal, créèrent à Epinal, pour tout le département des Vosges, un comité électoral chargé d'agir à la fois sur les électeurs et sur les élections et de renforcer l'opposition de la chambre législative en faisant élire des députés de leur nuance. Ce comité composé d'hommes actifs, zélés, intelligents, indépendants par leur position de fortune, noua des relations avec les personnes les plus influentes du parti et se mit en rapport avec la célèbre société parisienne qui avait pris pour devise : *Aide-toi, le ciel t'aidera.* Il recevait d'elle des instructions propres à lui faire atteindre sûrement son but. Il fonctionnait selon les cas tantôt dans l'ombre, tantôt au grand jour.

Son existence se révéla lors d'un grave événement que

l'histoire parlementaire de France n'a pas omis d'enregistrer, et que je rappellerai sommairement.

Au mois de février 1823, M. Manuel, député de l'opposition, prononça à la tribune un discours dont quelques passages faisaient allusion au rétablissement de la dynastie des Bourbons et blessèrent les sentiments royalistes de la majorité de la chambre. Non contente d'en exprimer son indignation dans les termes les plus violents, cette majorité demanda à cor et à cri et fit prononcer l'expulsion de Manuel. Elle ne permit pas à celui-ci de se justifier, mais il protesta contre le sanglant affront qu'il recevait et ne voulut pas quitter sa place quand le président de l'assemblée lui intima l'ordre de sortir.

On dut alors recourir à la force. La garde nationale était de service à la chambre. Le sergent qui la commandait se nommait Mercier. Le président lui enjoignit de s'emparer de la personne de M. Manuel. Mercier refusa nettement de lui obéir et fut couvert d'applaudissements par la minorité. La gendarmerie fut requise à son tour, elle *empoigna* le député frappé d'exclusion et l'entraîna hors de la salle.

Jamais, depuis les jours les plus orageux de la révolution, les représentants réunis de la nation française n'avaient donné au monde un spectacle aussi affligeant.

Autant la conduite outrageante de la majorité fut réprouvée par le public, autant le refus courageux du sergent Mercier fut loué. On ne manqua pas, cela va sans dire, d'impliquer dans le blâme infligé aux députés royalistes, le roi, sa famille et son gouvernement, et tous les partis se concertèrent entre eux pour mieux le faire sentir.

Le sergent Mercier devint le héros du jour. On déclara qu'il avait bien mérité de la patrie et qu'il était digne des honneurs du Panthéon. De tous les points de la France on lui adressa des félicitations pleines d'enthousiasme accompagnées parfois de dons patriotiques de diverse nature. Le comité électoral d'Épinal sortit alors de son obscurité habituelle; il fit ouvertement l'acquisition d'une certaine quantité de bouteilles du

meilleur kirsch du Val-d'Ajol et les envoya à titre de rémunération au sergent Mercier. Le gouvernement coupa court à toutes ces manifestations qui agitaient les populations, et qui, selon lui, offraient un caractère éminemment séditieux. Il ordonna des poursuites contre leurs auteurs. Les expéditeurs du kirsch du Val-d'Ajol furent compris dans ces poursuites. Sur le réquisitoire du procureur du roi, qui les accusa d'être de dangereux ennemis du trône et de l'ordre public, le tribunal correctionnel d'Epinal leur infligea la prison et l'amende et ordonna la confiscation des bouteilles de kirsch.

Ce jugement ne fut pas ratifié par l'opinion publique.

Elle se prononça également contre l'intervention armée de la France dans le règlement des affaires d'Espagne en 1823.

« A quoi bon porter la guerre dans ce pays, disait-on à Épinal, et y verser le sang de nos soldats et l'argent de nos contributions sans aucun profit pour nous? Ne vaudrait-il pas mieux laisser les Espagnols s'arranger entre eux de la manière qu'ils jugeront convenable? »

Les royalistes seuls n'étaient point de cet avis. Ils soutenaient qu'en bons parents, les Bourbons de France devaient venir en aide aux Bourbons d'Espagne, que la couronne et les droits légitimes de ces derniers étaient mis en péril par les libéraux espagnols qui avaient levé l'étendard de la révolte, qu'il était plus que temps de les raffermir, que les deux familles bourboniennes y étaient également intéressées, et que le roi avait bien fait d'envoyer en Espagne le duc d'Angoulême avec des forces imposantes, pour comprimer et châtier l'audace des révolutionnaires.

Les attaques contre le gouvernement royal recommencèrent avec une nouvelle violence. Les sociétés secrètes crurent le moment venu de le faire tomber et se mirent à l'œuvre. Elles dépêchèrent dans les départements des émissaires avec la recommandation expresse d'exciter les esprits, de provoquer des troubles et de préparer une insurrection générale.

Ces émissaires, dont l'imagination était sans cesse en travail, colportèrent les bruits les plus alarmants, bruits qui, on ne

peut le nier, étaient aussi remarquables par leur fausseté que par leur absurdité.

C'est ainsi qu'ils annonçaient que « les armées étrangères allaient occuper plusieurs provinces du royaume, que de nouvelles levées atteignant les jeunes gens des classes libérées du service militaire seraient prochainement ordonnées, que nos soldats partis malgré eux désertaient l'armée d'Espagne, que cette armée démoralisée éprouvait revers sur revers et que ses défaites ternissaient la gloire traditionnelle de nos armes. »

Ces manœuvres réussissaient au gré des ennemis du gouvernement. Elles troublaient la tranquillité publique, arrêtaient l'essor du commerce et de l'industrie et amenaient des manifestations factieuses.

L'autorité se vit dans la nécessité de recourir à des mesures rigoureuses, qui reçurent leur application dans les Vosges de même que dans les autres contrées.

La police surveilla les individus qui, sous prétexte d'intérêts commerciaux, parcouraient la France dans tous les sens et semblaient n'avoir d'autre mission que de semer des germes de sédition sur leur passage.

Elle surveilla avec le même soin les voitures publiques et les lieux habituellement fréquentés par les voyageurs. Il lui était recommandé d'arrêter sur-le-champ et de livrer aux tribunaux ceux qui n'avaient point de passeports réguliers ou qui tenaient de coupables discours, ou qui, par d'autres faits, manifestaient de criminelles intentions.

Elle eut l'œil principalement sur les colporteurs, les marchands ambulants, vagabonds pour la plupart et dépourvus de moyens d'existence. On les supposait embauchés et soudoyés par les sociétés secrètes. On les rencontrait en grand nombre sur les routes et dans les communes rurales. Ils étaient considérés comme les émissaires les plus actifs et les plus dangereux de ces ténébreuses associations, auxquelles ils tenaient à prouver qu'ils savaient gagner l'argent qu'ils en recevaient.

La police les traqua et poursuivit sans miséricorde devant la justice correctionnelle tous ceux d'entre eux qui ne justifiaient ni d'un domicile certain ni de quelques ressources, ou qui commettaient des actes ou tenaient des propos séditieux.

La tranquillité se rétablit par ces mesures, et, quoique mal vue généralement, la campagne d'Espagne se termina à l'honneur de nos armes et donna un complet démenti à de sinistres prédictions.

Pendant que la France combattait pour la légitimité, un médecin de Paris travaillait pour l'humanité, et inventait un remède qui acquit en peu de temps une célébrité presqu'européenne et fut accueilli par les populations crédules comme un bienfait céleste.

Le médecin s'appelait Leroy et le remède portait la vulgaire dénomination de *Purgatif et vomi-purgatif.*

La médecine Leroy était aux yeux du public une véritable panacée universelle; elle convenait à tous les âges, à toutes les conditions, à tous les tempéraments et guérissait toutes les espèces de maladies, qu'elles fussent anciennes ou récentes. Grâce à elle, on ne devait plus mourir qu'à l'âge le plus avancé, mais il fallait la prendre à forte dose, pendant plusieurs jours de suite, et y avoir fréquemment recours, et il s'en faisait partout une immense consommation. Les villes et les villages des Vosges n'échappèrent point à son invasion.

Cependant elle causa des accidents si graves et si nombreux qu'elle éveilla la sérieuse attention du Gouvernement.

Le Ministre de l'Intérieur invita l'Académie royale de médecine à analyser et à expérimenter le fameux remède. Les commissaires nommés par elle constatèrent qu'il se composait de drastiques violents portés à des doses extrêmes. Ils en firent l'essai sur des animaux, en observèrent les effets sur les personnes qui s'en étaient servies, et n'eurent pas de peine à reconnaître qu'il offrait les plus grands dangers.

Le travail de ces commissaires rendu public pouvait éclairer les esprits, mais ce n'était pas suffisant. Les préjugés et la cupidité luttant toujours contre l'évidence la plus convaincante,

l'administration se vit obligée d'user des moyens légaux pour les combattre et empêcher autant qu'il dépendait d'elle la propagation de l'emploi du funeste médicament.

Leroy ayant publié ses recettes, sa médecine ne pouvait être rangée au nombre des remèdes secrets. En sa qualité d'officier de santé établi à Paris, il avait le droit de la prescrire et les pharmaciens celui de la préparer et de la vendre, sur ses prescriptions ou sur celles de tout autre médecin ou chirurgien légalement reçus. Mais les épiciers et même de simples particuliers en tenaient des dépôts dans une multitude de localités. Ces dépôts constituaient de flagrantes contraventions à la loi. L'autorité les fit saisir et en déféra les propriétaires à la justice.

Il y eut quelques condamnations prononcées dans les Vosges. Le public ne les approuva point, et comme d'ordinaire la persécution donne plus de relief ou de mérite au persécuté, la médecine Leroy fut recherchée de plus belle et continua longtemps encore à faire des victimes. Si aujourd'hui elle n'a plus autant de vogue qu'autrefois, il s'en faut de beaucoup qu'elle soit complétement délaissée, et elle se vend toujours avec une instruction populaire sur la manière de s'en servir.

Les dispositions restrictives de la vente du spécifique Leroy furent prescrites en 1823 dans les derniers jours de l'administration de M. Boula de Coulombiers. Sincère et dévoué serviteur du roi, M. de Coulombiers, après avoir administré pendant huit ans le département des Vosges, pouvait aspirer à un poste plus éminent.

Par malheur il se brouilla avec un député ministériel du pays à l'occasion d'une affaire où il donna tort à ce dernier. Le député se plaignit de lui en haut lieu, et attendu qu'il était plus facile alors de trouver un préfet docile qu'un député complaisant, on accueillit favorablement les réclamations du plaignant, et M. de Coulombiers fut révoqué de ses fonctions.

Sévère dans le principe, le préfet des Vosges s'était par la suite relâché de son rigorisme et s'était modifié à tel point qu'il s'était concilié l'affection de ses administrés. Sa destitu-

tion fut vivement blâmée par le public, qui se prononça hautement contre le député à qui on l'avait accordée et qui était fort peu sympathique aux libéraux. Le maire, les adjoints, le conseil municipal, les notables habitants d'Épinal se transportèrent en corps à l'hôtel de préfecture, où ils protestèrent énergiquement contre la révocation de leur préfet, à qui ils prodiguèrent les plus chaleureuses expressions de leurs regrets et de leur attachement.

Cette démarche toute spontanée sembla consoler M. de Coulombiers d'une disgrâce imméritée, et il adressa aux maires du département, avant de s'en éloigner, cette circulaire conçue en termes simples et dictés par le cœur :

« Epinal, le 1er juillet 1823. Messieurs, le Roi m'a retiré les fonctions que S. M. m'avait confiées. Prêt à quitter ce département que j'ai administré huit années et où j'ai éprouvé tant de bienveillance et reçu tant de preuves d'intérêt, je dois vous exprimer tout mon regret de voir cesser les relations qui existaient entre nous et qui m'étaient si précieuses. Nous avons traversé ensemble des temps difficiles. Votre zèle et votre constant dévouement aux intérêts du roi et du pays ont aplani devant moi tous les obstacles. Le souvenir des moments que j'ai passés au milieu de vous ne s'effacera jamais de ma mémoire.

» Fidèle aux intentions bien connues de S. M., mon unique ambition était de chercher à faire bénir le nom du roi par une administration douce et paternelle. Je serai heureux dans ma retraite si on peut dire que mes efforts ont été quelquefois couronnés de succès, et qu'avec des intentions pures et le sentiment de mes devoirs, j'ai pu faire quelque bien.

» Veuillez, Messieurs, recevoir mes adieux et les assurances de ma gratitude et de ma considération la plus distinguée. Boula de Coulombiers. »

V.

Le comte Joseph d'Estourmel, qui succéda à M. de Coulombiers, était le fils puîné du général de division marquis d'Es-

tourmel, et avait été sous l'empire auditeur au conseil d'État et sous-préfet de Château-Gontier.

Louis XVIII le nomma préfet de l'Aveyron en 1815. Ce département était fort divisé et difficile à conduire. Son premier soin fut d'en exhorter les habitants à la conciliation et à la concorde par une proclamation qui eut assez de succès.

Dans la tragique et horrible affaire de Fualdès, le comte d'Estourmel s'acquit une sorte de célébrité par sa prudence et par son impartialité, et contribua dans une grande mesure à la découverte de la vérité et au châtiment des coupables.

Préfet de la Sarthe en 1818 et d'Eure-et-Loir en 1819, il fut envoyé dans les Vosges en juillet 1823.

Dès son arrivée, il écrivit aux sous-préfets et aux maires une longue circulaire où il se félicitait des rapports qu'il allait entretenir avec eux, exprimait l'espoir d'obtenir leur confiance et celle de ses nouveaux administrés, et les assurait qu'ils trouveraient en lui un dévouement sincère aux intérêts du pays comme une fidélité inébranlable à ses devoirs.

Il leur faisait ensuite une déclaration franche de ses sentiments et de ses principes. Dévoué à la dynastie vraiment française des Bourbons, il n'éprouvait jamais de joie plus sensible que lorsqu'il lui ramenait des cœurs égarés. « Et quel moment plus favorable, s'écriait-il avec enthousiasme, pour hâter l'union générale que celui où nous nous trouvons! quand la révolte est contrainte de dévoiler son impuissance aux yeux de toute l'Europe, quand l'hydre des révolutions, atteinte dans son dernier asile, expire au delà des Pyrénées sous la main glorieuse d'un fils de France!... Qui eût osé se flatter que, huit années à peine écoulées, l'astre de la France brillerait d'un si vif éclat? qu'en 1823 nous serions assez forts pour étouffer chez nos voisins les brandons de discorde et d'anarchie qui nous dévoraient en 1815, et que nous verrions l'étendard des lis parcourir triomphant cette même Espagne naguère le tombeau de nos armées? »

Il terminait par déclarer que la ligne de ses devoirs était tracée et qu'il n'en dévierait jamais. « Tous mes administrés,

disait-il, quels que soient leurs opinions et leurs antécédents, trouveront en moi et en ce qui concerne mes fonctions bonne et prompte justice, mais en même temps et par suite de cette justice même, les témoignages de confiance et de faveur seront le partage des personnes dévouées de cœur au roi et à son auguste famille. »

Du reste, le nouveau préfet, afin sans doute de ne pas s'attirer l'inimitié du puissant député que j'ai cité plus haut, ne parla pas le moins du monde de l'administration de son prédécesseur, qui cependant avait servi la cause des Bourbons avec toute l'ardeur du royalisme. Cette omission désobligeante mécontenta au dernier point les amis de M. de Coulombiers. Ils tournèrent en ridicule la circulaire emphatique du comte d'Estourmel, et, comme il paraissait y prédire l'heureuse issue de l'expédition d'Espagne, ils le baptisèrent ironiquement du nom de *Préfet prophète.*

De nouvelles élections devaient avoir lieu en février et mars 1824, la chambre des députés ayant été dissoute le 24 décembre précédent. Les listes électorales fourmillaient d'erreurs que le comité d'Épinal ne manqua pas de relever. Mais ces erreurs ne furent point rectifiées; loin de là, on ajouta aux listes de nouveaux noms qui n'auraient pas dû y figurer. Si bien que beaucoup de faux électeurs, au dire du comité, qui les surnomma *Électeurs marrons*, prirent part au vote.

Il était néanmoins nécessaire de *chauffer* le zèle et le dévouement du corps électoral d'un département où, selon les expressions de M. d'Estourmel, les journaux de l'opposition étaient répandus à profusion et faussaient l'esprit public.

Le préfet s'acquitta de cette tâche. Le 1er février 1824, il fit paraître, pour gagner la confiance des électeurs et les diriger dans la bonne voie, une circulaire que les royalistes prônèrent comme un véritable modèle d'éloquence administrative.

Il leur rappela que sa prédiction touchant la mémorable campagne d'Espagne s'était réalisée, que, si l'armée avait saisi avec ardeur une occasion unique de signaler sa fidélité et son dévouement, une occasion semblable se présentait pour l'ad-

ministration, et qu'une immense majorité dans la chambre future des députés prouverait quels sont les véritables vœux, les véritables besoins de la nation.

Il posa la question électorale en ces termes : « On vous demande d'un côté des députés présentant toutes les garanties que peut offrir la réunion des principes religieux et moraux au dévouement au roi et à la France ; de l'autre, l'esprit de faction vous invite par ses organes habituels à lui renvoyer ses tribuns et ses orateurs. »

C'est bien entendu pour la première de ces deux catégories de candidats que l'administration préfectorale employa son influence. Elle rangea sous sa bannière tous les électeurs qu'elle décida à marcher résolûment avec elle, et pardonna à ceux qui dans le passé avaient hésité ou failli. Elle fit en même temps un appel pressant et vigoureux aux fonctionnaires publics de toutes les classes, les prévenant qu'elle comptait sur leur union intime avec le gouvernement, et qu'elle se séparerait sur le champ de ceux qui se décideraient à se séparer d'elle.

Indépendamment de ces exhortations publiques, où, il convient de le reconnaître, les noms de ses candidats n'étaient pas cités — les ordonnances de nomination des présidents des colléges électoraux les désignaient suffisamment. — M. d'Estourmel se répandit dans tout le département, agit ou fit agir sous main contre les menées et les efforts incessants du comité d'Epinal, et, au moyen d'une pression continue sur les électeurs, parvint à faire élire cinq députés vosgiens tous agréables au pouvoir, et parmi lesquels se retrouva l'homme hostile à son prédécesseur.

Il fut tout aussitôt récompensé de son succès par sa nomination à la préfecture de la Manche, beaucoup plus importante que celle des Vosges. Ce qui fit dire au public que M. d'Estourmel était venu dans ce dernier département, non pas pour l'administrer, — il avait laissé ce soin à son secrétaire général, M. Rogniat, — mais uniquement « pour faire les élections. »

Dans ses adieux datés du 7 avril 1824, il fit savoir d'abord

aux fonctionnaires publics qu'il les remerciait de leur concours si précieux, de leur accueil si obligeant, et ensuite aux habitants qu'il leur était tout dévoué et qu'il s'unirait à leurs dignes députés, si l'occasion s'en présentait, pour se rendre utile à un département remarquable par sa soumission aux lois et qui fournit au Roi tant de fidèles sujets, à la patrie tant d'illustres défenseurs.

Cette dernière phrase faisait principalement allusion au maréchal Victor, duc de Bellune, qui s'était rallié au gouvernement de la Restauration et qui fut quelque temps ministre de la guerre sous Louis XVIII. J'ai dit ailleurs que le maréchal était né à Lamarche, qui est une ville des Vosges.

La révolution de 1830 trouva le comte d'Estourmel à Saint-Lô et brisa sa carrière administrative. Il donna un nouvel et dernier gage de sa fidélité et de son attachement à la branche aînée des Bourbons, en allant recevoir aux limites du département de la Manche le roi Charles X et sa famille partant pour la terre étrangère, et en les accompagnant jusqu'à Cherbourg.

M. d'Estourmel ne regretta point son éloignement des affaires publiques, ou, s'il le regretta, il chercha à s'en consoler en voyageant de 1830 à 1832 en Italie, en Grèce, en Palestine et en Égypte, observant tout avec la curiosité d'un homme qui aime à s'instruire. Ces excursions lui fournirent la matière de deux volumes pleins d'esprit, de charme et d'intérêt et que ses amis le décidèrent à publier. La mort l'enleva en 1852, à l'âge de 70 ans.

Quand il exerçait ses fonctions à Epinal, on remarqua qu'il avait contracté une singulière habitude, c'était de mettre de côté avec le plus grand soin les enveloppes de toutes les dépêches qu'il recevait, de les retourner sans les lacérer et de s'en servir à son tour pour envoyer sa correspondance. « Il n'y a pas, disait-il en plaisantant, de petites économies. »

Le sous-préfet de Fontainebleau, M. de Meulan, le remplaça en mai 1824 à la préfecture des Vosges. Il était le frère de la célèbre Pauline de Meulan, qui devint la femme d'un homme d'État plus célèbre encore, M. Guizot. Sous le règne de Napoléon

Ier, il avait été envoyé dans les pays conquis et avait rempli l'emploi de directeur des contributions dans les provinces illyriennes, dont l'intendant général était le baron Rougier de la Bergerie, qui fut à son tour nommé préfet des Vosges, en 1839.

En annonçant, le 3 mai, son installation dans ses fonctions aux maires et aux autres fonctionnaires du département et en leur demandant leur concours en échange du sien, M. de Meulan ne suivit pas l'exemple de M. d'Estourmel et fit l'éloge de l'administration « trop courte » de son prédécesseur, « dont le changement de destination avait dû exciter leurs regrets qu'il les engageait à manifester. »

La presse libérale continuait à être la bête noire du gouvernement royal, et M. de Meulan, pour se conformer aux instructions ministérielles, dut la signaler à la réprobation de ses administrés et écrivit à ses subordonnés :

« Engagez-les à renoncer à ces journaux, organes d'un parti aux abois et qui déversent un poison d'autant plus dangereux qu'ils le déguisent sous l'apparence trompeuse d'un attachement sincère aux institutions établies par le roi. »

Il faisait ainsi et sans s'en douter une réclame en faveur des feuilles de l'opposition, qui virent avec satisfaction que leur mise à l'index par le préfet avait pour effet d'augmenter le nombre de leurs abonnés.

Mais M. de Meulan s'attira l'inimitié du comité électoral d'Epinal et de ses adhérents par l'attitude qu'il prit à leur égard. Leur conduite ultérieure ne tarda pas à lui prouver que leur parti était loin d'être aux abois comme il le prétendait.

Quelques jours après, le 12 mai, M. de Meulan fit voir qu'il s'intéressait sincèrement aux populations vosgiennes, en provoquant dans toutes les communes des souscriptions et des quêtes au profit des habitants du gros village de Martigny-les-Lamarche, où, le 8 du même mois, un violent incendie avait détruit dix-sept maisons et ruiné vingt-un ménages. Aux sommes provenant de cette source, il ajouta un secours de 1,500 francs qu'il obtint de la munificence du comte d'Artois

et du duc d'Angoulême, et un autre secours de 4,000 francs prélevé sur les fonds de l'État.

Au surplus, en 1824, le temps était aux souscriptions qui se multiplièrent à tel point que leurs prospectus inondèrent le pays, et qu'un de mes concitoyens me dit un jour : « A force de souscrire pour tout le monde, j'espère bien que je finirai par souscrire pour moi. »

Il y eut entre autres des souscriptions pour l'érection de nombre de monuments destinés à éterniser le souvenir des dévouements monarchiques les plus remarquables.

On souscrivit pour la statue du général Pichegru, qui devait être coulée avec le métal des canons pris par lui sur les Hollandais.

On souscrivit pour le mausolée en marbre des victimes de Quiberon et pour leur chapelle.

On souscrivit pour l'obélisque de granit, haut de trente mètres, consacré au général vendéen Charette.

On souscrivit aussi pour la statue du roi Stanislas, duc de Lorraine, qui décore la plus belle place de Nancy.

Tous les « bons français » furent invités à prendre part à ces souscriptions et à imiter l'exemple donné par le roi, par sa famille, par les ministres, par les maréchaux de France, les ambassadeurs et une foule d'autres notabilités.

Mais, dans les Vosges, on fit un peu la sourde oreille et on laissa les fonctionnaires publics souscrire presque seuls. Les abstentions se fondèrent sur ce motif apparent que les monuments seraient élevés loin du département et orneraient des localités étrangères, aux dépens d'une contrée dont les habitants ne les verraient peut-être jamais. La véritable raison était l'indifférence du public pour tout ce qui pouvait servir à glorifier la Restauration.

C'est avec cette même indifférence qu'on apprit chez nous la mort de Louis XVIII, survenue le 16 septembre 1824 après un règne réel de dix années seulement, et non pas de vingt-neuf ans, comme le portaient faussement ses dernières ordonnances.

L'impotence physique de ce roi était proverbiale et l'avait rendu ridicule. Le peuple l'appelait le *Roi Jupon* (1). Mais ce prince était doué d'un esprit délié et caustique et d'un grand sens pratique. Les royalistes de toutes les conditions parurent le regretter, mais ils se consolèrent de sa perte en criant avec enthousiasme comme dans les anciens temps : « *Le Roi est mort, vive le Roi!* »

Voici le panégyrique qu'en fit le préfet des Vosges, chargé de répandre la nouvelle de sa mort dans nos communes :

« Rien ne reste de lui que le souvenir de ses bienfaits, de ses vertus et de sa gloire.

» De ses bienfaits! Rappellerai-je à vos cœurs pénétrés tant de plaies cicatrisées, tant de larmes essuyées, tant de malheurs adoucis, tant de familles consolées?

» De ses vertus! Retracerai-je à vos yeux cette patience inaltérable dans l'infortune, ce courage inépuisable, cette grandeur d'âme qui l'a constamment surmontée, cette résignation pieuse aux décrets de la divine Providence, cet oubli de tant d'injures, ces vœux constants pour le bonheur d'un peuple trop longtemps égaré?

» De sa gloire! Vous peindrai-je le gouffre des révolutions à jamais fermé? — M. de Meulan n'était pas prophète comme M. d'Estourmel. — Cette France longtemps épuisée, sitôt régénérée, renaissant de ses cendres, forte, grande, devenue la protectrice des nations accablées, parvenue au plus haut degré de prospérité et de puissance? »

Des prières solennelles furent ordonnées dans toutes les églises pour le repos de l'âme du feu roi. Les autorités, les corps constitués, les fonctionnaires de tout grade, et même les simples citoyens furent invités à y assister. Le deuil de la France ne devait pas toutefois avoir une longue durée. Dès le 21 septembre, cinq jours après le décès du monarque, M. le comte de Corbière, ministre de l'intérieur, levait la

(1) On disait qu'atteint d'une goutte invétérée aux jambes, il ne pouvait mettre ni culotte ni pantalon, mais seulement une sorte de jupe qui en tenait lieu.

suspension des spectacles et des divertissements publics qu'il avait prononcée le 12 à raison de la maladie du roi. Les convenances lui paraissaient suffisamment satisfaites.

A peine Louis XVIII eût-il fermé les yeux que le comte d'Artois, son frère, fut proclamé roi de France et de Navarre sous le nom de Charles X.

» Ce roi chéri n'est plus, écrivit à cette occasion M. de Meulan à ses maires, mais quoi ! ne revit-il pas dans Charles X? Dans ce prince magnanime, qui sera le plus excellent des rois, comme il fut le meilleur, le plus soumis des sujets?.... Par quelle longue carrière de bontés, de bienfaits n'a-t-il pas conquis tous les cœurs? Quel prince arrivant au trône apporta à ses peuples une plus haute garantie de bonheur ! Qui plus que lui a souffert ! Qui plus que lui...! mais je m'arrête. Ne présentons pas un souvenir horrible à des cœurs animés des plus doux sentiments d'amour, de reconnaissance et de respect. »

Un sculpteur de Paris, M. Dieudonné, fit tout de suite le buste du nouveau roi d'après nature et en grand costume royal. Le prix en variait de 100 francs à 3,000 francs. Pour cette dernière somme, il était en marbre. Malgré les recommandations de l'administration, M. Dieudonné n'en plaça qu'un très-petit nombre d'exemplaires dans les Vosges. Un manufacturier de Sarrebourg, M. Beunat, fut plus heureux. Avec une composition de son invention qu'il prétendait être beaucoup plus dure que le plâtre, il fit un buste qu'il vendit quinze, trente ou soixante francs selon qu'il empruntait la couleur du bronze, de l'albâtre ou de l'or, et un assez grand nombre de mairies se le procurèrent pour répondre au désir de l'autorité supérieure, qui affirmait qu'elles seraient heureuses de posséder les traits augustes d'un monarque adoré.

VI.

Sous la seconde Restauration et au moment de l'avénement de Charles X, d'anciens siéges épiscopaux que la Révolution

avait supprimés furent rétablis, au grand mécontentement des libéraux qui ne voyaient nullement la nécessité de cette mesure. A ce sujet, ils accusèrent la maison de Bourbon de faire naître les occasions de plaire au clergé, même en aggravant les charges de l'État, pour s'en faire un appui.

Le diocèse de Saint-Dié se trouva au nombre des diocèses relevés. On lui donna pour circonscription le département des Vosges. Son premier évêque fut M. l'abbé Jacquemin, ancien professeur de philosophie, à qui M. le cardinal de la Fare témoignait autant d'estime que d'intérêt. D'un caractère doux et bienveillant, de mœurs simples et austères, d'un accès facile et engageant, d'un esprit sain et profond, M. Jacquemin administra paternellement son diocèse, se fit aimer de ses prêtres et de ses ouailles et s'attira le respect même des libres penseurs du pays. Malheureusement il était arrivé déjà à un âge avancé lorsqu'il prit possession du siége de Saint-Dié, et cinq ans plus tard il avait cessé de vivre.

On sait que, comme princes de l'église, les évêques ont le droit de porter des armes et des devises qu'ils choisissent eux-mêmes. On a remarqué que c'est pour eux l'occasion de commettre des jeux de mots et d'esprit et de faire connaître la nature de leur caractère.

Usant modestement de son droit, l'évêque de Saint-Dié faisait figurer dans ses armoiries l'effigie de saint Jacques-le-Mineur, au-dessous de laquelle étaient écrits en guise de devise : *Jac. Min.*, les deux premières syllabes des mots *Jacobus minor*. De cette manière on pouvait à la fois lire le nom du prélat Jacquemin et savoir qu'il était aussi humble que saint Jacques-le-Mineur.

Son successeur immédiat, M. Dupont, prit pour emblême un pont jeté sur un torrent impétueux et pour devise : *Ante ruet quàm nostra fides.* « Il (le pont) s'écroulera plutôt que notre foi. » Ce prélat manifestait en effet la foi la plus vive et la plus sincère dans ses écrits et dans ses discours.

En remontant bien plus haut, on voit que l'évêque de Rome, le pape Clément V, jouant également sur les mots, s'était

fait cette devise : *Non sibi sed aliis clemens.* « S'il est clément, ce n'est pas pour lui mais pour les autres. »

Oserai-je faire remarquer que l'église rappelle souvent que Jésus-Christ a dit : *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam.* « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église. »

Après cela, convient-il de mépriser ou de railler comme on le fait les faiseurs de jeux de mots?

L'archevêque de Reims, suivant son antique privilége, sacra, le 29 mai 1825, le nouveau roi de France dans la majestueuse cathédrale de cette ville, et Charles X fut le dernier des monarques français qui reçut l'onction sainte.

Aussitôt que le jour de cette imposante cérémonie, qui rendait la personne royale inviolable et sacrée, fut fixé, le préfet des Vosges s'empressa d'en prévenir le département par cette circulaire envoyée à tous ses maires :

« Épinal, le 17 mai 1825, Messieurs, un beau jour se prépare. Le roi a fixé au dimanche, 29 de ce mois, l'auguste cérémonie de son sacre; c'est la fête du cœur. Je croirais vous faire injure si, dans cette occasion solennelle, je vous disais ce que le cœur seul doit inspirer. Seulement je dois vous annoncer que j'approuverai dans le budget de 1826 ce que vous ferez dans la proportion des ressources de vos communes pour faire dans ce jour participer vos administrés à la joie qui anime tous les bons français.

» Vous jugerez sans doute convenable, au reçu de la présente, de réunir MM. les membres du conseil municipal pour recueillir leur vœu, que vous mettrez à exécution sans autre autorisation de ma part. J'approuve d'avance la délibération que je régulariserai ensuite. — Vive le roi ! Recevez, etc., de Meulan. »

Le sacre amena le roi à se signaler par une ample distribution de faveurs et de grâces. Le département des Vosges en eut sa part. Six croix de la légion d'honneur furent données à MM. Rogniat, secrétaire général de la préfecture, Abram de Zincourt, conseiller de préfecture, de Richard, sous-préfet

de Saint-Dié et député, Lepaige, maire de Darney et député, Baudel-Martinet, maire de Lamarche et député, et Brevet, maire de Saint-Dié.

Les peines disciplinaires furent remises aux gardes nationaux qui les avaient encourues, et une amnistie générale accordée aux déserteurs, ainsi qu'aux auteurs des délits de pêche, de forêt, de chasse, de grande voirie et autres. Enfin des remises ou des réductions de peines soulagèrent la triste position d'un certain nombre de condamnés criminels ou correctionnels.

Toutefois le sacré n'eut pas le pouvoir d'empêcher cinq ans plus tard la chute de Charles X.

Il avait été décidé que l'anniversaire de la mort du duc de Berry serait célébré dans toutes les églises de France avec la même pompe funèbre que les anniversaires de la mort de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette. En 1825, le 13 février tombant un dimanche, le service expiatoire eut lieu la veille. Ce jour là fut considéré comme un jour de deuil public, et les spectacles, les danses, les jeux furent expressément interdits partout.

La police veilla à la ponctuelle exécution de cette mesure, mais elle eut bientôt d'autres devoirs à remplir.

Des escrocs émérites, prenant de faux noms et de fausses qualités, se présentaient dans le département des Vosges et les départements voisins, et, se jouant de la crédulité et de l'ignorance des paysans, leur vendaient « à prix réduit » des bijoux auxquels ils attribuaient une grande valeur et qui n'en avaient aucune. Ils pouvaient de cette manière réaliser des sommes assez élevées.

Dans la Meurthe, par exemple, ils escroquaient 2,400 fr. à un riche propriétaire, et dans les Vosges, 400 francs à un cultivateur peu aisé et 340 francs à un marchand « qui prenait des cailloux du Rhin pour des diamants. »

Des fous mal surveillés, mal soignés, mal traités, mal vêtus erraient dans les champs, sollicitaient la pitié publique, commettaient toute sorte d'extravagances ou d'excès qui les

rendaient grotesques ou dangereux. Tantôt on les laissait faire, tantôt on les frappait, tantôt on les chassait de partout et leur déplorable position ne faisait que s'aggraver.

Des colporteurs, faisant illicitement le métier de libraires ambulants, vendaient dans les villes et les campagnes des livres qui outrageaient la religion et les bonnes mœurs et qui n'en étaient que plus recherchés par les lecteurs que rien n'effarouche.

Des familles entières de mendiants et de vagabonds, disant exercer la profession de merciers roulants ou de faiseurs de tresses, se montraient sur divers points, séjournaient dans les hameaux et les fermes isolées, y recevaient l'hospitalité et se faisaient remettre en nature ou en argent des secours qu'on n'osait leur refuser.

Des chiens, atteints d'hydrophobie, parcouraient les villes et les villages, où ils semaient l'épouvante et mordaient gens et bêtes.

La médecine Leroy, vendue par des dépositaires clandestins, se remettait à tuer de temps en temps les malades.

Des condamnés libérés, placés sous la surveillance légale, quittaient furtivement le lieu de leur résidence obligée dans le secret dessein de reprendre le cours de leurs méfaits.

La cueillette des noisettes s'opérait avant leur complète maturité, c'est-à-dire avant le 15 septembre, ce qui en faisait des fruits malsains qu'on vendait néanmoins au risque de faire naître, chez les consommateurs, des maladies graves, épidémiques et quelquefois mortelles.

Des saltimbanques, des bateleurs, des escamoteurs et autres gens de cette catégorie dérobaient aux parents leurs enfants, dont ils se servaient dans l'exercice de leur industrie et qu'ils faisaient passer pour les leurs.

Des aubergistes et des hôteliers, en inscrivant sur leurs registres les voyageurs qu'ils logeaient, mettaient en regard de leurs noms des annotations ironiques ou injurieuses, et on citait entre autres un aubergiste de Gérardmer qui, sous ce rapport, jouissait d'une réputation dont il était fier.

La police s'évertua à mettre fin à ces désordres et à ces abus.

Elle rechercha les escrocs, renferma les fous dans les hospices, poursuivit les colporteurs, les mendiants et les vagabonds, fit abattre les chiens enragés, empêcha la vente illicite de la médecine Leroy. réprima les courses des condamnés libérés, arrêta la cueillette des noisettes malsaines, incarcéra les voleurs d'enfants et apprit aux aubergistes à être plus polis envers les voyageurs.

En présence de semblables services, on est à se demander comment il y a encore des gens qui se plaisent à dire que la police française en fait trop. Il est vrai qu'il en est d'autres qui trouvent qu'elle n'en fait pas assez, et qui iraient jusqu'à vouloir entre autres choses qu'elle empêchât la grêle de tomber et de ravager les récoltes.

A ces derniers rien ne paraît impossible. « Ah! disait une fois l'un d'eux, si la police s'était bien montrée en 1789, la France n'aurait pas eu de révolution. »

C'est une opinion comme une autre, mais il est fort douteux qu'elle soit partagée par tout le monde.

La Révolution, que n'aimait pas l'auteur de l'observation que je viens de citer, dépouilla les émigrés de leurs biens pour les punir sans doute de s'être soustraits à l'échafaud par la fuite. La Restauration jugea qu'il serait juste de les indemniser de cette spoliation et fit rendre, le 27 avril 1825, une loi qui affecta trente millions de rente au paiement de cette indemnité.

Cet acte de réparation fut vivement critiqué par le parti libéral « comme étant souverainement injuste et antinational. » Les hommes de ce parti donnèrent un libre cours à leur indignation et à leur colère. Les cafés et les autres lieux publics retentirent des explosions de leur mécontentement, et furent témoins de discussions orageuses, de scènes violentes entre eux et les amis des émigrés qui faisaient l'éloge de la loi. A Épinal, ils chassèrent honteusement d'un restaurant un consommateur qui leur soutenait que l'indemnité était réclamée par

l'honneur et la justice, et que le roi et les chambres avaient bien fait de l'accorder.

L'intention du gouvernement était, comme il le fit savoir à tous, que le bienfait de l'indemnité restât entier, qu'aucune portion n'en devînt la proie des agents d'affaires et que les anciens propriétaires dépossédés pussent eux-mêmes défendre leurs intérêts et faire valoir leurs droits.

Mais les agents d'affaires poussés par la cupidité firent échouer cette bienveillante intention. Ils s'organisèrent en associations sous le prétexte charitable de diriger les ayants droit dans les démarches à faire pour arriver promptement à la liquidation de leurs créances, surprirent assez facilement leur bonne foi et sollicitèrent d'un grand nombre d'entre eux, soit la cession de leurs droits, soit l'autorisation de les représenter et d'agir en leur nom partout où il en serait besoin.

Les dépossédés ou leurs héritiers, qui se laissèrent endoctriner par ces habiles entremetteurs, et qui étaient pressés de jouir d'une indemnité inespérée, passèrent avec eux des marchés onéreux qui leur enlevèrent une portion considérable de leurs créances — le quart et quelquefois le tiers —, et c'est ainsi qu'on vit s'enrichir des négociateurs sans conscience, de véritables fripons, aux dépens de pauvres gens qui avaient le plus grand besoin de la totalité de leur indemnité.

La loi du 27 avril rendit plus chère aux légitimistes la fête du roi, qui fut naturellement reportée au 4 novembre, jour de la Saint-Charles. La mort de Louis XVIII empêcha qu'elle fût célébrée en 1824, mais en 1825 et les années suivantes, ils prirent plaisir à lui donner l'éclat le plus resplendissant.

Plusieurs incidents marquèrent en 1826 la célébration de cette fête à Epinal.

En sa qualité de premier magistrat du département, le préfet avait cru devoir comme précédemment inviter les autorités judiciaires du chef-lieu à se rendre à son hôtel, avec les autorités civiles et militaires, pour l'accompagner à l'église, mais le tribunal de première instance lui fit savoir qu'étant un

corps indépendant, il n'avait pas d'ordres à recevoir de l'autorité administrative, qu'il ne répondrait point à son invitation et qu'il irait directement à l'église sans passer par la préfecture.

Cette fière réponse causa un vif déplaisir à M. de Meulan qui s'en plaignit amèrement au ministre compétent, mais le ministre compétent lui fit connaître que le tribunal était dans son droit, et qu'à l'avenir il fallait ne plus le convoquer à la préfecture et se borner à lui indiquer le jour et l'heure des cérémonies publiques auxquelles il pourrait assister. Depuis lors cette règle a toujours été suivie.

A ce premier incident en succéda immédiatement un autre qui ne fut pas moins regrettable.

Quand le cortége officiel composé de toutes les autorités civiles, de tous les fonctionnaires grands et petits, de tous les officiers de la garnison, s'avançait dans la direction du chœur sous les voûtes de la vieille basilique Saint-Maurice d'Epinal, une question de préséance s'agita entre deux chefs de services financiers, l'un prétendait avoir le pas sur l'autre et *vice versâ*. La querelle s'échauffant malgré la sainteté du lieu et menaçant de dégénérer en véritable scandale, le préfet se vit obligé d'intervenir et fut assez heureux pour mettre les parties d'accord.

Le cortége, arrêté quelques instants par ce débat inattendu, reprit sa marche. En même temps que leurs supérieurs, les fonctionnaires subalternes envahirent le chœur et s'assirent modestement le long de la balustrade en face de l'autel. Le chœur s'en trouva tellement rempli qu'il n'offrit plus la moindre place aux officiers de la garnison qui se mirent à murmurer sourdement. Leur colonel, surtout, témoigna la plus mauvaise humeur. Dans son mécontentement, il fit bon marché des bienséances, il aborda hardiment les petits fonctionnaires, et avec un geste impérieux leur enjoignit d'évacuer le chœur. Bien que surpris de cette sommation, les petits fonctionnaires y obéirent avec leur docilité habituelle, cédèrent leurs chaises aux militaires et se retirèrent où ils purent.

Affligé de ces faits et désireux de maintenir l'ordre partout et principalement dans les solennités de l'espèce, le préfet avisa aux moyens de prévenir le retour de scènes pareilles. Il consulta le décret de messidor an XII qui règle l'ordre des préséances, dans l'espoir d'y trouver des dispositions qui trancheraient toutes les difficultés. Mais cet espoir fut trompé. Le décret ne s'appliquait pas à toutes les classes de fonctionnaires, et il en omettait un grand nombre à qui il importait néanmoins d'assigner dans les cérémonies publiques un rang qui ne pût leur être disputé.

M. de Meulan prit sur lui de combler cette lacune. Il fit un règlement où, s'inspirant de l'esprit du décret de messidor et procédant par assimilation, il rangea, sans oublier personne, toutes les autorités et tous les fonctionnaires du département dans l'ordre qui lui parut le plus logique et le plus propre à satisfaire toutes les exigences.

Content de son œuvre, dont il tirait une sorte de vanité, il la soumit avec empressement au ministre de l'intérieur en lui rendant compte des faits qui l'avaient rendue nécessaire, et le pria de la revêtir de son approbation pour qu'elle eût force de loi. Mais le ministre, sans prendre le temps d'examiner à fond ce travail, se hâta de faire remarquer au préfet qu'il était sorti du cercle de ses attributions, que tout ce qui concernait les préséances devait être réglé par des ordonnances royales et que son règlement devait être considéré comme nul et non avenu.

« Eh bien! se dit le préfet quelque peu contrarié par la décision ministérielle, ces gens-là s'arrangeront comme ils voudront et comme ils pourront quand ils se montreront dans les cérémonies publiques. Ils se chamailleront, ils se bousculeront, ils se battront même, je ne m'en mêlerai plus. »

Le public ne fit que rire de ces questions de préséances, qui l'intéressaient médiocrement et qui ne faisaient que mettre en relief les susceptibilités administratives. Mais il fut vivement impressionné par une autre aventure qui survint à Epinal dans la même journée du 4 novembre 1826.

La ville d'Epinal avait alors pour garnison le cinquième régiment de hussards que le colonel Müller commandait. Cet officier supérieur était sans nul doute un brave militaire, mais on lui reprochait d'être fantasque, irascible, hautain, et de se permettre parfois de blâmables excentricités.

Il aimait à se faire voir dans toute la splendeur de son grade, et ne sortait jamais de chez lui sans se faire suivre à une distance respectueuse par un des adjudants sous-officiers de son régiment.

Il passait souvent en revue le corps qu'il avait sous ses ordres et dont il était fier à juste titre, car le cinquième régiment de hussards était un des plus beaux régiments de cavalerie de l'armée française.

Le 4 novembre, après la messe dite à l'occasion de la fête du roi, la circonstance et le beau temps l'engagèrent à le réunir sur la promenade du Cours et à le passer en revue avant de lui faire exécuter quelques manœuvres à pied. La promenade fut en un instant remplie par une foule de curieux. Un des spectateurs, jeune homme encore imberbe et tout à fait inoffensif, cracha à terre machinalement, sans aucune mauvaise intention, au moment même où le colonel, qui se trouvait en face de lui, mais à une distance de plusieurs mètres, examinait l'équipement d'un de ses hussards; la salive ne pouvait en aucune façon l'atteindre.

Le colonel voulut néanmoins croire à une offense. Saisi d'un accès de colère, il se dirigea vivement vers celui qu'il prétendait l'avoir outragé et, lui crachant à la figure : « Tiens, lui dit-il, voilà pour toi! »

La foule indignée hua le colônel et engagea le jeune homme à se plaindre à la justice de l'injure qu'il avait reçue pour en obtenir la réparation. Mais le pauvre garçon, obscur employé, ne se sentit pas en situation de le faire avec succès et s'abstint de renouveler à ses dépens la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, M. de Meulan était sujet à

commettre des erreurs en matière d'administration. Comme beaucoup de ses collègues, il ne connaissait pas suffisamment nos lois, et il avait principalement pour mission de seconder les vues politiques du gouvernement et de lui procurer de bons députés. Mais il rachetait son défaut de connaissances administratives par une bonté native qui faisait le fond de son caractère.

Sa sollicitude se porta d'une manière toute spéciale sur le sort peu enviable des employés de ses bureaux. Convaincu qu'avec leurs faibles traitements, dont le plus élevé atteignait tout au plus le chiffre de 1,500 francs, il leur était absolument impossible de faire des économies pour leurs vieux jours, surtout quand ils étaient mariés et pères de famille, il fonda pour eux une caisse de retraites en 1826. Le conseil général du département, s'associant de grand cœur à ses vues bienfaisantes, fit les premiers fonds de cette caisse. Ce noyau se grossit chaque année d'une retenue de cinq pour cent sur les appointements, ainsi que du montant du premier mois de traitement ou d'augmentation de traitement et, au bout de quinze ans, la caisse put servir des pensions aux employés condamnés au repos par l'âge ou les infirmités, de même qu'à leurs veuves ou à leurs orphelins.

Cette institution philanthropique, qui empêche de vieux et utiles serviteurs de l'Etat d'achever leur existence dans la gêne et les privations, est toujours en pleine voie de prospérité et doit à jamais mériter à M. de Meulan la reconnaissance des employés de la préfecture des Vosges.

D'un autre côté, M. de Meulan nourrissait un goût prononcé pour les lettres et pour les arts; il était même poëte à son heure, et en dépit des soucis que lui occasionnait l'accomplissement de ses devoirs administratifs, il composa plusieurs pièces de vers où il révéla sa verve et son imagination. Ce fut avec la meilleure grâce du monde qu'il se prêta à la formation de la Société d'Emulation des Vosges, dans laquelle se fondit la commission départementale des antiquités. Cette

Société, fort nombreuse aujourd'hui, compte à l'heure qu'il est quarante-sept années d'existence (*). Elle comprend dans son domaine les lettres, les sciences, les arts, l'agriculture, l'industrie, les antiquités, la statistique. Par ses travaux, ses publications, ses encouragements, elle ne cesse de rendre des services réels au pays et d'acquérir des titres à l'estime et à la gratitude des populations vosgiennes.

(*) Sa fondation date de 1825.

POÉSIES

par M. Ch. CHARTON,

Membre titulaire.

A MA CANNE.

Viens, mon appui, ma bonne canne,
Avec toi je pourrai marcher,
Et là-bas le sot qui ricane
Ne me verra pas trébucher.
Sur mes jambes je suis solide
Grâce à la vigueur de ton bois,
Si bien que je me crois valide
Comme je l'étais autrefois.
Mais pour épargner ma chaussure
Et pour mieux affermir mes pas,
Choisissons une route sûre,
Où le caillou n'abonde pas.
Et, pour que mon esprit conserve
Tout le charme de sa gaieté,
Prions le ciel qu'il nous préserve
Des froids d'hiver, des feux d'été;
Qu'il nous sauve aussi de l'approche
De l'envieux et du pervers,
Dont le cœur plus dur que la roche

N'aime que douleurs et revers ;
Qu'il chasse enfin le faux bonhomme
Au ton perfide et doucereux,
Que sa déloyauté renomme,
Que son contact rend dangereux.
Car ces gens-là, je les redoute
Plus que le fat qui se grandit,
Que le philosophe qui doute,
Que le pédant qui se raidit.

LE SOU.

Je découvre un matin sous terre
Un pauvre sou,
Lequel se cachait solitaire
Au fond d'un trou.
Je le prends froid comme la glace
Avec l'espoir
De lui trouver une autre place
Avant le soir.
Bientôt je vois venir un homme
Partout cité
Comme le plus sage économe
De la cité.
« Voici, lui dis-je, une trouvaille,
Fruit du hasard.
Acceptez-la vaille que vaille,
Plus tôt que tard. »
Il prend la pièce, l'examine,
Et souriant :
« Les sous, dit-il, sont une mine.
J'en suis friand.

Dans mon coffre je les entasse
Avec amour,
Voulant que chacun d'eux me fasse
Riche un beau jour. »
Puisque le moindre sou rapporte
Profit si grand,
Ne méprisons aucune sorte
D'argent courant.

LA LAVANDIÈRE.

Voici l'heure de ton réveil,
Active lavandière,
Ouvre les yeux. Vois le soleil
Qui reprend sa carrière.
Sors de ta couche et, pour atours,
Mets ta robe flétrie,
Tes bas troués, tes sabots lourds,
Ta cornette meurtrie.
Avec ton battoir prends ton pain,
Ta caisse avec sa paille,
Et sur le rivage prochain
Va camper et travaille
Dans ce lavoir, qui de son mieux,
Prête ses ondes pures
Au butin neuf, au butin vieux
Chamarrés de souillures.
Prends en ta part. Que tes bras forts
Fassent leur rude tâche;
Mouille, savonne, frappe, tords,
Ne laisse aucune tache.

Les temps ne sont pas toujours beaux
Et parfois les orages
Viennent, en soulevant les eaux,
Désoler nos parages.
Tu supportes sans sourciller
La pluie et le tonnerre,
En vain l'une a beau te mouiller,
L'autre ébranler la terre.
Et quand viennent, après les fleurs,
L'hiver et son cortége,
Tu braves, mais les yeux en pleurs,
Et le froid et la neige.
Mais la fatigue rend ton corps
Moins souple, moins agile.
Pourras-tu bien sans trop d'efforts
Regagner ton asile?
Car voici l'heure du sommeil,
Courageuse ouvrière,
Rentre; comme toi le soleil
A fourni sa carrière.

A BOILEAU.

Mon vieux Boileau! toi seul de mes livres classiques
Es resté près de moi; les autres m'ont quitté,
Ceux-ci, s'inquiétant peu de leur dignité,
Transformés en cornets, ont garni les boutiques.
Ceux-là, jeunes encore, ont passé dans la main
De nouveaux écoliers qui hantaient le collége.
Que tu m'es précieux! Ton aspect seul allége
Le poids des ans sur moi réunis en chemin.

Tu fais revivre avec mes ennuis et mes joies,
Le temps que je donnais au travail, au devoir.
Au lieu de l'oublier, je veux toujours le voir
Marqué sur tes feuillets, lorsque tu les déploies.
Je répète souvent tes vers si bien écrits ;
Si les flots sont changeants les mœurs ne le sont guère,
Et sur celles du jour ta critique sévère
Pourrait encor verser la honte et le mépris.

LE PAYSAN POËTE.

Jean, se croyant poëte,
S'était mis dans la tête
De composer toute sorte de chants,
Le tout en labourant ses champs.
Il célébrait à sa manière
Le charron, le tailleur de pierre,
L'aubergiste, le maréchal,
L'âne, le mouton, le cheval,
En résumé de son village
Chaque animal
Et chaque personnage..
Il était aussi fier qu'heureux de ses succès.
Pourtant la raison et la rime
Dans ses vers n'avaient point d'accès.
De les rendre parfaits il n'eût commis le crime.
Partout il les citait,
Partout il les chantait,
C'était sa plus chère besogne.
De sa gloire enivré
Il la faisait sonner sans honte et sans vergogne.
Fatigué de l'entendre un matin son curé :

« Restez cultivateur, lui dit-il. La charrue
Vaut mieux cent mille fois que la muse de rue
Qui, se laissant guider par le plus faux esprit,
Croit se faire admirer quand tout le monde en rit. »

LES DEUX FIANCÉS.

On vit un jour dans un hôtel de ville
Deux jeunes fiancés
Qui venaient contracter leur union civile,
Mais qui ne pouvaient être en laideur surpassés.
Jamais on n'avait vu plus vilaines figures.
Le maire en fut presque saisi d'effroi.
Il les unit pourtant selon la loi.
Mais quand il eut reçu leurs signatures,
« Jeunes époux, leur dit ce magistrat,
Je dois vous rappeler le conseil de l'apôtre;
Chérissez-vous tendrement l'un et l'autre,
Ou, soyez-en certains, nul ne vous aimera. »

UNE APPARITION.

Seul et dans sa cellule, à genoux sur la dalle,
Un moine se frappait la poitrine, implorant
Le pardon du Seigneur pour un léger scandale,
Produit de ses péchés, et disait en pleurant,
Qu'il soutenait en vain sa lutte intérieure
Contre l'esprit du mal qui se jouait de lui.
L'ombre de son cadran marquait la douzième heure,
Et le moine était seul. Mais tout à coup a lui

Le feu vif de l'éclair. Sa cellule de pierre
En est illuminée et le religieux
Voit debout à travers la céleste lumière
Le Christ enveloppé d'un manteau radieux.
Ce n'était point Jésus sur le calvaire,
Crucifié, pieds et poings attachés
Et répandant, victime volontaire,
Son sang divin pour laver nos péchés.
Mais l'Homme-Dieu qui parcourait le monde
En guérissant le malade éploré,
Le sourd, l'aveugle et le lépreux immonde,
L'épileptique et le pestiféré.
Le moine extasié s'incline, adore, prie
Et, croisant ses deux mains sur son cœur, il s'écrie :
« Éternel souverain des cieux,
Je suis un atôme à tes yeux
Et dans mon réduit misérable
Tu daignes pourtant te montrer.
Pouvais-je à jamais espérer
T'y voir environné de ta gloire adorable? »
Au milieu de ses transports
La cloche du monastère
Fait entendre ses accords
Et le rappelle à la terre.
C'était l'heure où, suivant un usage bien vieux,
Que le ciel fût serein ou le temps pluvieux,
Que l'été fît sentir ses feux les plus torrides
Ou l'hiver après lui ses froids les plus rigides,
Les pauvres, affrontant soleil, eau, neige ou vent,
Assiégeaient chaque jour la porte du couvent,
Certains de recevoir des mains du pieux moine
L'aumône composant leur chétif patrimoine.
Vers eux doit-il aller fidèle à son devoir?
Ou ne vaut-il pas mieux qu'il continue à voir
Cette apparition qui le comble de joie?
S'il sort, il est douteux qu'encore il la revoie.

S'il reste, il peut livrer aux tourments de la faim
Un peuple d'indigents qui demandent du pain.
Entre les deux partis il flotte
Inquiet comme le pilote
Qui voudrait éviter l'écueil
Que vient de découvrir son œil.
Mais voilà qu'en son cœur, ainsi qu'à son oreille
Une voix retentit qui ne lui permet plus
D'apporter dans son choix une lenteur pareille.
« Fais ton devoir et laisse au Seigneur le surplus, »
Lui dit-elle d'un ton à la fois clair et ferme.
Le moine se relève et, regardant souvent
La sainte vision que sa chambre renferme,
Il sort et marche vers la grille du couvent.
Là murmure la multitude
Des mendiants déguenillés,
Croyant que contre l'habitude
Cette fois ils sont oubliés.
Mais en voyant ouvrir la porte
Ils poussent tous de joyeux cris;
C'est le moine qui leur apporte
Les vivres dont ils sont nourris.
Le pain et le vin qu'il leur donne
Sont pris avec un respect tel
Qu'il semble offrir dans cette aumône
Le pain et le vin de l'autel.
Bientôt la charité la plus vive l'anime
En faveur de ces gens que la misère opprime.
Tout ému de pitié, leurs maux et leurs douleurs,
Étalés en plein jour, lui font verser des pleurs.
Jamais il n'a pour eux senti plus de tendresse.
Dans ce moment encore à lui la voix s'adresse
Et lui dit : « Les bienfaits que reçoivent de toi
Les pauvres affligés, tu les répands pour moi. »
Pour moi! mais si le visiteur céleste
S'était montré sous les hideux haillons

D'un mendiant dévoré de la peste
Et qu'il n'eût pas d'étincelants rayons
Soudainement éclairé sa cellule,
Le moine alors s'avouait consterné
Qu'il aurait pu le chasser sans scrupule
Au lieu de s'être à ses pieds prosterné.
Après avoir fini son œuvre hospitalière,
Il retourne à grands pas dans son humble réduit,
Heureux de voir encor l'étonnante lumière
Disséminer partout les feux qu'elle produit.
La sainte vision l'attendait à la porte.
Elle est toujours debout. Il s'arrête ravi,
Mais le divin Sauveur lui dit d'une voix forte :
« C'était moi qui partais si tu n'étais parti. »

ÉTUDE

SUR

L'INTRODUCTION, LA CULTURE, LA FABRICATION

ET

LA LÉGISLATION DU TABAC EN LORRAINE,

notamment sous les règnes des ducs Léopold et François III;

PAR

J.-Ch. CHAPELLIER,

Membre de la Société d'Émulation des Vosges.

La culture et l'usage du tabac nous sont venus d'Amérique. Lorsque Christophe Colomb aborda pour la première fois à l'Ile de Cuba, il chargea deux hommes de son équipage d'explorer le pays. « Ces envoyés, dit le célèbre navigateur, rencontrèrent en chemin beaucoup d'Indiens, hommes et femmes, avec un petit tison allumé, composé d'une sorte d'herbe dont ils aspiraient le parfum, selon leur coutume. »

Cette herbe, nommée *Tabaco* à Cuba, était connue au Brésil sous le nom de *Petun*. Les premiers Européens qui se fixèrent dans le Nouveau-Monde empruntèrent aisément l'usage du tabac des peuplades sauvages au milieu desquelles ils formèrent des établissements, mais ce ne fut guère que soixante ans environ après la découverte de l'Amérique que cet usage s'introduisit sur notre continent.

En 1560, Jean Nicot, ambassadeur de France en Portugal, envoya de Lisbonne, à Catherine de Médicis, des graines

de tabac; alors cette plante commença à s'introduire en France, où bientôt elle fut connue sous les noms de *Nicotiane*, d'herbe à la Reine, d'herbe de Sainte-Catherine. Au commencement du 17e siècle, elle s'était propagée dans toutes les parties de l'Europe.

Cependant, ce ne fut point paisiblement et sans contestation que l'usage du tabac parvint à s'affranchir des difficultés, des proscriptions même qu'on opposa à sa propagation. En Angleterre, en Russie, il rencontra, de la part des souverains, la plus rigoureuse opposition; Rome même joignit ses efforts à ceux des législateurs temporels : en 1604, une bulle d'Urbain VIII frappait d'excommunication tout individu qui porterait l'inconvenance jusqu'à se permettre de priser dans une église. Une quantité de petits souverains imitèrent les grands monarques, sans se douter qu'un jour, cette même plante, qu'ils proscrivaient comme à l'envi l'un de l'autre, serait la source de l'un des principaux revenus de tous les États européens.

De la France, ou des côtes de la mer du Nord, le tabac arriva jusqu'en Lorraine. Le bon sens populaire aurait pu n'être point favorable à son introduction; ce furent, au contraire, les préjugés qui tentèrent de le discréditer. Il paraît qu'il était entré d'abord comme plante médicinale; à ce titre, il aurait pu être accueilli sans trop de difficultés, mais le bruit s'étant répandu qu'il occasionnait un véritable dommage aux produits du sol dans le voisinage desquels on le semait, le duc Charles IV, animé des meilleures intentions, et réellement inquiet des suites de la tolérance dont il pourrait user en pareille circonstance, défendit formellement de le planter en pleine campagne. Cette première ordonnance souveraine rendue en Lorraine au sujet du tabac offrant un véritable intérêt historique, nous la rapporterons ici textuellement.

« DU 12 FÉVRIER 1628.

« Son Altesse estant advertie que plusieurs de ses sujets

» sont en résolution de semer du *Petun,* autrement dit *Tabac*, » en divers lieux de ses pays, et ayant sceu le dommage » que cela apporte aux biens et fruits de la terre (selon » qu'aucuns des voisins l'ont reconnu, et dont ils ont été » obligés d'en faire défenses bien expresses), Sadite Altesse, » désirant prévenir le préjudice qui peut arriver par la tolé- » rance de pareille liberté, défend à tous ses dits sujets, » de quelle qualité et condition ils soient, de semer en pleine » campagne dudit *petun* ou *tabac,* qui demeurera libre à » un chacun pour en prendre comme auparavant, selon » qu'aucuns en peuvent ressentir du soulagement; pour té- » moignage de quoi Sadite Altesse a signé les présentes, etc.

» Contresigné : Comte de Tornielles, grand maître en » l'hôtel, et surintendant des finances, etc. »

L'attention bien marquée que Charles IV témoignait dans cette ordonnance en faveur de ses sujets, est d'autant plus louable, qu'il ne pouvait ignorer que quelques années auparavant, en 1621, le tabac ayant été regardé en France comme un *article* de consommation, y avait été imposé à quarante sous du cent pesant, ce qui donnait certainement déjà au trésor un revenu dont la perception, dans nos duchés, n'aurait pas été à dédaigner pour les finances ducales, si le prince lorrain n'eût préféré l'affection de ses sujets au mécontentement plus ou moins raisonné qu'aurait occasionné l'établissement du nouvel impôt.

L'ordonnance de 1628 est le seul document qui nous soit connu sur la culture du tabac en Lorraine pendant tout le 17e siècle. Les guerres qui, bientôt après, portèrent la ruine et toutes sortes de malheurs dans le pays, ne permirent plus à Charles IV de s'occuper de cette plante; et, tandis que ses sujets étaient absorbés par des alarmes continuelles, souvent aux prises avec les plus dures nécessités de la vie, ne pouvant même cultiver en sûreté les céréales nécessaires à leur nourriture, il est bien probable qu'ils laissèrent plus ou moins de côté la culture et l'usage d'une plante qui ne pouvait en rien porter remède à leurs maux.

Il paraît cependant que Louis XIV, après s'être emparé de la Lorraine en 1670, y introduisit, à l'égard du tabac, les lois et les institutions françaises. Les droits sur cette matière avaient été portés à 7 livres par cent pesant, en 1632; à 13 livres, en 1664, pour les tabacs étrangers, et à 4 livres seulement pour ceux des colonies. Dix ans plus tard, en 1674, la première ferme pour le privilége exclusif de la vente et de la distribution du tabac était établie. Le tabac des îles et du royaume fut fixé à 20 sous en gros et 25 sous en détail, celui de l'étranger, au double. La faculté d'importation, restreinte en 1681 à certains ports, fut réservée au commerce, à charge d'acquitter les droits et de vendre au fermier. Enfin, en 1697, la ferme du tabac fut donnée à un particulier moyennant le prix de 150,000 livres, plus 100,000 livres pour abonnement des droits d'entrée, de sortie et de circulation. L'année suivante, le traité de Riswick rendait la Lorraine à son souverain légitime. Ce fut donc avec l'institution des fermiers que le nouveau Duc y trouva la vente et l'usage du tabac, ainsi que les droits perçus au profit du Trésor sur cette marchandise.

Ainsi, les Français, en quittant notre pays, nous laissaient pour souvenir de leur séjour, l'impôt du tabac.

La coûteuse et inutile habitude d'user du tabac s'était donc définitivement enracinée en Lorraine avant le commencement du 19e siècle. Mais ce pays, enclavé entre d'autres Etats, placé au milieu des terres et privé de marine, ne pouvait, par cela même, faire arriver directement d'Amérique les tabacs nécessaires à sa consommation. Le duc Léopold comprit alors l'avantage qu'il y aurait pour lui et ses sujets à permettre, dans ses propres États, la culture de cette plante, de manière à n'avoir rien à démêler à cet égard avec l'étranger. Il savait déjà que le tabac, étant une plante d'une culture facile, et réussissant sous toutes les latitudes, attire l'attention de l'agriculture dès que les lois fiscales ne s'y opposent pas. Il permit donc cette culture en grand, dans la Lorraine et le Barrois; et le 16 avril 1701, un arrêt de la cour souveraine,

établie à Nancy, réglait la dîme à prélever pour cette nouvelle culture à deux francs seulement par an, pour chaque journal de dix omées (2 ares 44 centiares) de terre plantée en tabac. Les sieurs Boccony et consors, étaient alors fermiers du bureau de tabac de Nancy (1).

Comme nous venons de le voir, l'intérêt particulier que le duc Léopold portait à ses sujets l'avait engagé à permettre, à ordonner même et à établir dans ses Etats, la plantation et la préparation du tabac; le succès favorable des premiers essais donnant lieu d'espérer que les Lorrains pourraient en tirer, dans la suite, un profit très-considérable, il crut devoir faire un règlement sur cette matière. Ce règlement du 7 décembre 1703 nous apprend que, dès cette époque, le tabac à fumer était préparé dans les manufactures lorraines, en corde et en billes, et le tabac à priser, en poudre rapée, pour être débité dans des sacs de papier, de différents poids, dont le moindre pouvait être d'une demi-once.

Le prix du tabac *rouge fin* à fumer était fixé à 9 sols la livre, le *commun* à 7 sols, le *noir* à 6 sols; celui de la livre de tabac en billes commun à raper, était de 22 sols; les autres qualités, tant en billes qu'en poudre, devaient se vendre plus ou moins selon leur valeur et leur parfum.

Défense expresse était faite de cultiver du tabac sans la permission du fermier.

La fabrication des tabacs en dehors des manufactures de la ferme, leur altération, leur vente ou leur culture sans permission, étaient punies d'une amende sévère.

L'introduction en Lorraine de tabacs étrangers entraînait les peines de la confiscation, de l'amende, et même celle du carcan, du fouet et du bannissement, contre les vagabonds chargés de ces tabacs.

Les dégâts faits dans les plantations de tabac autorisées devaient être punis d'une amende double de celles des autres délits (mésus) champêtres, et il était expressément ordonné

(1) Recueil des Ordonnances de Lorraine, 1er volume, page 275.

aux planteurs de remettre aux manufactures de la ferme générale toutes leurs récoltes, sans en retenir même pour leur usage.

Les paquets de tabac devaient être plombés, et cachetés des *empreintes* de la ferme, et tout contrefacteur de ces cachets, réputé faussaire pour être puni, comme tel, d'une peine corporelle et d'une amende de mille francs, etc.

De telles précautions montrent assez que si dès lors la culture du tabac était devenue, en Lorraine, une source de profits pour les particuliers, les finances des duchés trouvaient aussi leur avantage dans la consommation volontaire qui s'en faisait.

Les défenses contenues dans le règlement que nous venons d'analyser étaient formelles; cependant elles furent loin d'arrêter les plantations clandestines du tabac; pour les éluder, le peuple se servit des différents noms donnés aux variétés du tabac, et crut se mettre à l'abri de toute poursuite par l'ignorance réelle ou simulée du véritable nom de la plante, mais un décret du 13 décembre 1704 vint bientôt ôter aux planteurs en défaut tout moyen de fraude. Ce décret défendit, sous les peines portées par le règlement de 1703, non-seulement de planter les herbes connues vulgairement sous les noms d'*herbes à la Reine,* de *Sainte-Catherine* et de *Nicotiane,* mais encore toutes autres plantes qui pourraient être façonnées, distribuées et usées en forme de tabac.

Un traité fait en 1704, entre le roi de France et le duc de Lorraine, pour le partage définitif des terres de surséance, avait rattaché en totalité la ville de Monthureux-sur-Saône aux Etats lorrains; néanmoins ce traité n'avait guère eu d'effet qu'à partir de 1705. Soit que les habitants de cette ville se fussent crus en dehors du droit commun, soit pour tout autre motif, ils se livrèrent en toute liberté à la culture que nous venons de voir défendre avec tant de précaution. En 1707, il fut reconnu que, de leur autorité privée, ils avaient fait une plantation extraordinaire de tabac de plus

de 400 journaux de terre, sur l'étendue de leur territoire, sans compter ce qui s'en trouvait sur le ban des villages de la dépendance de leur ville. Une telle infraction aux lois du pays ne pouvait être tolérée en aucune manière; aussi, les réclamations qu'elle souleva de la part des intéressés de la *Ferme générale des tabacs de Lorraine et Barrois* ne furent pas plutôt arrivées jusqu'au duc Léopold, que ce prince donna une déclaration par laquelle il fut ordonné « que tous » les particuliers, tant dudit Monthureux que dépendances » et autres lieux des États lorrains qui avaient planté des » tabacs, en délivreraient toutes les feuilles au bureau de » la ferme le plus voisin,..... à raison de douze livres du cent » des plus belles et mères feuilles, et les autres au-dessous, à » proportion de leur qualité et juste valeur, réglée par des » juges spéciaux, avec défenses ausdits de Monthureux, ainsi » qu'à tous autres sujets, d'en planter à l'avenir sans la per- » mission desdits intéressez. »

Le détournement des feuilles par les planteurs, la fabrication, en dehors des manufactures de la ferme, et l'introduction dans le pays de tabacs étrangers, même par les soldats et les conducteurs de voitures publiques, furent de nouveau défendus sous des peines plus sévères encore que précédemment.

La quantité de terrains plantés en tabac par les habitants de Monthureux paraîtrait exagérée si elle n'était constatée par un document aussi sérieux que celui qui vient d'être rappelé. Elle prouve, selon nous, deux choses : la première, c'est que le tabac venait très-bien dans ces terrains, appartenant aujourd'hui au département des Vosges, et y donnait des récoltes fort avantageuses aux propriétaires; la seconde, c'est que ces tabacs étaient de bonne qualité, et trouvaient facilement des acheteurs, même en dehors du pays, car il était impossible que la consommation locale absorbât à elle seule d'aussi énormes récoltes que celles qui se faisaient sur cette étendue considérable de terrains.

Un arrêt de la chambre des comptes séant à Nancy, du

7 février 1710, rendu à la requête de maître Germain Gauthier, fermier général des tabacs de Lorraine et Barrois, contre des fabricateurs de tabac en dehors des manufactures autorisées, montrera ici que les dispositions de la loi étaient quelquefois appliquées dans toute leur rigueur. Un nommé François Guillaume et Anne Longchamps, sa femme, de Domremy-aux-Chênes, ayant été trouvés à fabriquer, dans la maison d'un tisserand de Neufchâteau, des tabacs en billes, en carottes et en rolles, le tout pesant ensemble trente-neuf livres, furent condamnés, au siége bailliager de cette ville, à chacun cinq cents francs d'amende et aux dépens, et leurs outils et tabacs déclarés acquis et confisqués au profit du fermier général. Mais ces malheureux fraudeurs étaient insolvables ; l'arrêt rendu à Neufchâteau fut donc réformé par la cour des Comptes qui, d'après les dispositions de l'article 12 de l'édit de 1703, ordonna qu'ils seraient mis au carcan, la femme à Nancy, pendant une heure, et son mari à Neufchâteau, aussi pendant le même temps, un jour de marché, avec un écriteau sur la poitrine, portant en toutes lettres ces mots : *Faux Fabricateurs de Tabacs*. Cette répression nous paraîtrait aujourd'hui exagérée : nous ignorons quel déshonneur s'attachait à la réputation de personnes ainsi punies, mais, à en juger par nos mœurs actuelles, nous doutons fort si le peuple lorrain crut jamais que, violer cette loi purement fiscale, fût autre chose qu'un délit, pour le pauvre comme pour le riche. L'action était évidemment coupable et répréhensible, comme l'est toute infraction à une loi, mais il faut bien reconnaître que la sévérité du châtiment fut ici excessive.

Cette condamnation des époux Guillaume avait atteint les limites extrêmes de la sévérité de la loi, cependant, elle n'empêcha pas la contrebande de continuer à se faire avec la plus grande activité dans toute la Lorraine, même « à la vue de tout le public jusque dans la ville de Nancy », mais surtout dans l'intérieur des maisons des consommateurs, où les soldats, étrangers et autres fraudeurs de pro-

fession, étalaient et débitaient impunément les tabacs étrangers qu'ils portaient dans leurs poches et sur eux. En 1713, elle était devenue tellement préjudiciable au fermier Germain Gauthier, qu'il en fit ses plaintes à la cour des Comptes, et qu'à sa sollicitation « cette cour crut devoir rendre un nouvel » arrêt par lequel il était fait défense à toutes personnes » de quelle qualité et condition elles fussent, de retirer, » donner azile, ni de secourir ceux qui seraient trouvés » chargés de tabacs autres que ceux marqués aux armes de » l'Etat, et provenant des magasins du fermier général; » comme aussi d'acheter des tabacs défendus, en quelle » quantité que ce pût être, à peine de cent francs d'a- » mende contre chacun contrevenant. » (Auparavant, l'amende était de cinq francs seulement par livre.) Cet arrêt défendait encore « à toutes sortes de personnes, d'insulter les commis » et gardes de la ferme, de crier en rue contre eux et de » donner aucun secours à ceux qu'ils voudraient arrêter, » comme cela s'était fait déjà en diverses occasions, mais au » contraire, ordonnait de leur prêter main-forte le cas échéant, » à peine de telle amende qu'il appartiendrait. » Un autre arrêt de la même cour, du 1er août 1716, prescrivait formellement aux juges de se conformer aux ordonnances pour toutes les condamnations à prononcer, avec défense de consentir, en quoi que ce soit, à la modération des amendes.

Le fermier général des tabacs de Lorraine et Barrois était alors maître Nicolas Bogelot qui garda cet emploi jusqu'au 1er avril 1720. Il eut pour successeur à cette date, comme adjudicataire du bail de la ferme, Jean-Baptiste Bonnedame, sieur de Saint-Jean. Dès le 7 février 1720, la chambre des Comptes confisquait au profit de ce dernier, sur un sieur Poirson, planteur de tabac à Tomblaine, et sur un sieur Marchal, garde du corps, demeurant au même lieu, une certaine quantité de feuilles de tabac gardées par ces planteurs après une délivrance faite par eux à la ferme; elle les condamna aussi à chacun deux cents francs d'amende au profit de Bogelot, fermier sortant.

Malgré une vigilance et des précautions aussi sérieuses qu'intéressées, ce fermier n'était jamais parvenu à empêcher l'introduction en Lorraine des tabacs étrangers, du moins autant qu'il eût été nécessaire de le faire; le nouvel adjudicataire de la ferme se trouva donc immédiatement en présence de la contrebande qui, par sa vente considérable, tant en gros qu'en détail, lui faisait la concurrence la plus désavantageuse. Le préjudice qui en résultait pour ses recettes et, par une conséquence inévitable, pour les finances de l'Etat, était évident. Le duc Léopold désirant, une fois pour toutes, « empêcher la continuation d'un pareil désordre, » donna le 14 juillet 1720, une ordonnance très-étendue, qui contenait, en 41 articles, un nouveau règlement rappelant, au sujet des tabacs, la plupart dés dispositions de la législation en vigueur, et y ajoutant, outre les mesures nouvelles que l'expérience avait indiquées comme nécessaires, une pénalité plus rigoureuse encore que celle qui avait été en usage jusqu'alors.

Par cette ordonnance, il fut défendu d'ensemencer, de planter et de cultiver aucun tabac sans la permission *par écrit* du fermier, sous peine de confiscation et de mille francs d'amende, tant contre ceux qui auraient fait ces plantations que contre ceux qui les auraient permises ou autorisées. — Une semblable amende de mille francs devait être appliquée aux planteurs autorisés et à tout autre individu qui seraient convaincus d'avoir retenu ou détourné des feuilles de tabac, de les avoir fabriquées ou fait fabriquer. — Les propriétaires devenaient responsables de cette amende en cas que l'on aurait trouvé du tabac planté en fraude sur leurs héritages.

L'achat, la vente, le débit, le recel, la fabrication, le filage, le mélange et l'altération des tabacs étaient formellement interdits, sous peine d'amendes qui pouvaient aller de cent à mille francs pour cinq et dix livres de faux tabac et au-dessus. Le fouet, le bannissement à temps et même à perpétuité, et la marque au moyen d'un fer chaud étaient les peines portées contre les soldats et autres introducteurs.

de *faux tabacs* qui se trouveraient hors d'état de payer les amendes encourues par eux. La peine de mort était édictée contre les gens attroupés en armes et faisant rebellion pour l'introduction forcée de tabacs étrangers.

Des associations faites jusque dans le centre de la Lorraine, entre des commerçants, pour la vente et le débit en fraude de tabacs étrangers, avaient provoqué ces rigueurs exceptionnelles.

Des garanties étaient cependant données, dans cette ordonnance, contre le trop grand zèle des commis et gardes du tabac qui, d'après l'article 26, ne pouvaient faire aucune perquisition ni visite dans les maisons qu'avec l'assistance du maire ou du principal officier de justice du lieu, dont la signature, à peine de nullité, devait être apposée au bas de leurs procès-verbaux. Ces commis et gardes devaient aussi être choisis parmi les personnes connues pour leurs bonnes vie et mœurs, et prêter serment. Il leur était défendu de composer avec les faux tabatiérs, fraudeurs et autres contrevenants, sans le gré du fermier, et il ne leur était pas permis d'avoir sur eux plus d'une demi-livre de tabac. Ceux qui les auraient insultés encouraient une amende de mille francs. Enfin, dans le cas où il se serait trouvé des commis ou gardes de la ferme convaincus d'avoir jeté du tabac faux et de contrebande dans les maisons à visiter, procès devait leur être fait comme à des voleurs et perturbateurs du repos public, et la peine de mort être la punition de leur crime.

Ainsi, des dispositions de toute nature avaient été prises dans ce nouveau règlement, mais c'est principalement contre l'importation illégale des tabacs étrangers et la contrebande à l'intérieur qu'elles étaient dirigées; quant à l'exportation au dehors des tabacs de la Lorraine et du Barrois, bien qu'elle existât, surtout du côté de la France, et même de manière à provoquer au delà des limites des deux pays, des mesures non moins sévères que celles de la législation lorraine, néanmoins il n'en était fait aucune mention, seu-

lement, par l'article 41, rédigé avec la plus grande concision, il était dit que le prince « n'entendait par ces présentes déroger en rien aux concordats et traités faits entre lui et ses prédécesseurs ducs, avec les puissances voisines. »

Ce règlement fut bientôt suivi d'une autre ordonnance ducale, la plus importante qui ait été donnée en faveur des planteurs de tabac (25 août 1720).

Le fermier général avait représenté au duc Léopold qu'il serait très-important d'augmenter considérablement la plantation des tabacs; il exposait que ce travail pouvait occuper plusieurs personnes oisives à la campagne et leur procurer le moyen de subsister; dans cette vue, il s'engageait à veiller à ce que les planteurs reçussent une satisfaction entière de leur travail, en leur faisant payer exactement les prix réglés par la déclaration de 1707, sans souffrir que, sur de mauvais prétextes, on leur refusât la satisfaction qui leur serait due; enfin, il témoignait le désir que, pour animer les propriétaires à profiter de ses bonnes intentions, il plût au prince de favoriser ladite plantation.

L'exposé de cette demande n'avait rien qui ne fût dans les intérêts que le souverain de la Lorraine aimait à protéger; elle fut donc accueillie comme elle le méritait. Sur un rapport favorable du conseiller d'Etat, contrôleur général des finances, le sieur de Rutant, il fut ordonné et déclaré :

Que la dîme prétendue sur les terres plantées de tabac continuerait à être payée à raison de deux francs par jour de terre, mais qu'il serait remboursé à chacune des communautés qui planteraient, dans une même paroisse, jusqu'à cent jours de terre, la moitié de ce qu'elle aurait payée pour ladite dîme, et ce par le fermier général, au moment même de la délivrance des feuilles.

Les planteurs de tabac ne pouvaient être augmentés à la subvention (impôt foncier), pour le profit qu'ils retireraient de leurs plantations, ni obligés à conduire leurs feuilles ailleurs qu'aux bureaux désignés dans leur permission de planter. Afin qu'ils pussent voiturer ces feuilles plus faci-

lement, il devait être pourvu incessamment au rétablissement des chemins conduisant aux bureaux des manufactures qu'on se proposait d'établir. Ni les planteurs, ni leurs voituriers, voitures, chevaux ou harnais, ne pouvaient être saisis ou arrêtés pour dettes, pas même pour les propres deniers et affaires du prince, lorsqu'ils voitureraient ou feraient voiturer les feuilles de leurs plantations.

Il était permis à tous laboureurs et fermiers de planter du tabac dans les terres comprises en leurs baux, nonobstant toutes clauses prohibitives insérées dans ces baux, à la seule réserve de conduire ces terres par soles et saisons convenables, et de n'en pas ensemencer en tabac plus du quart sans le consentement des propriétaires.

Le prix des feuilles devait être payé exactement aux planteurs, sans difficulté ni contestation, et réglé, au moment de la réception, par une personne assermentée présente à cette réception, à raison de 12 livres le cent des plus belles et mères feuilles, et les autres au-dessous selon leur qualité et juste valeur.

Les avantages assurés aux planteurs par cette ordonnance, et l'appel général adressé aux Lorrains, nous semblent prouver suffisamment que la bonne qualité du tabac de notre pays était reconnue, et aussi, qu'outre la consommation locale, il s'en exportait considérablement à l'étranger.

Après cette ordonnance, il ne restait réellement plus qu'un seul motif à la contrebande et à la fraude pour continuer leur commerce illicite, celui d'un prix moins élevé pour leurs tabacs que pour ceux du pays. Il paraît que ce motif existait et tentait même les *entreposeurs*, *débitants*, *distributeurs* et *détailleurs* des tabacs du fermier général, car il fallut un arrêt de la cour des Comptes, du 29 mars 1722, pour leur interdire, sous les peines portées par les ordonnances antérieures, de vendre et d'avoir chez eux des tabacs non marqués ou plombés du coin de la ferme, ces tabacs venant la plupart du temps des fraudeurs, et ayant, dans tous les cas, une origine très-suspecte.

Plus d'une fois aussi, les fermiers généraux et les planteurs eurent à se plaindre du peu d'exactitude des bangards (gardes champêtres) à faire le service pour la garde des plantations. Dans une requête du sieur Jean-Baptiste Bonnedame, sieur de Saint-Jean, fermier général des gabelles, domaines et tabacs de Lorraine et Barrois, il est dit : que « nonobstant les défenses de l'article 20 du règlement de » 1703, les planteurs se plaignent tous les jours que l'on » détruit leurs tabacs, faute par les bangards de les garder » comme les autres fruits, et d'en faire leurs rapports, ce » qui rebute lesdits planteurs, et fait qu'ils ne veulent plus » planter, aimant mieux se jeter sur les autres denrées dont » on leur conserve la récolte, que de continuer le tabac, » qui semble être abandonné à la discrétion du public, » par le refus que font lesdits bangards de le garder et en » prendre soin. »

A la suite de cette requête, où le sieur Bonnedame exposait de nouveau que les plantations de tabac fournissaient la subsistance à quantité de sujets de Son Altesse, un arrêt du conseil d'Etat du 25 mars 1722, enjoignit aux bangards de tous les bans et finages où se trouvaient des plantations, de veiller à la conservation des tabacs qui y seraient plantés de la même manière qu'à celle des autres fruits et grains, à peine de répondre, en leurs propres et privés noms, des mésus et dégâts qui pourraient s'y commettre.

Pour que la protection accordée aux planteurs parût plus efficace encore, il était rappelé qu'en cas de dommage causé dans leurs plantations, l'amende serait double de celle des autres mésus champêtres.

Ces peines édictées par les règlements continuaient à trouver de temps à autre leur application : au besoin la vigilance du fermier Bonnedame savait la réclamer et y pourvoir. Le 1er août 1722, c'était six habitants de Nouillont-Pont, bailliage d'Etain, qui, outre l'amende et les frais d'un procès, voyaient non-seulement leur tabac repris, mais encore leurs chevaux, char et harnais confisqués au profit dudit fermier.

Le 12 novembre, même année, deux habitants de Flavigny ayant planté et cultivé du tabac sur le territoire de cette commune, sans en avoir obtenu la permission, étaient condamnés chacun à mille francs d'amende, outre la confiscation de leurs tabacs, toujours au profit du fermier général.

L'année suivante, des plaintes s'étant élevées contre les gens de la maison du duc, les courriers de son cabinet, ses valets, ses domestiques et autres gens de sa livrée, même ses gardes du corps, qui se permettaient d'user et de trafiquer des tabacs de contrebande, une déclaration ducale (31 mai 1723) autorisa les gardes de la ferme, porteurs de leurs bandoulières, à faire des visites chez tous les particuliers, bourgeois des villes, bourgs et villages des Etats du prince, officiers de sa maison, courriers de son cabinet, valets de pied, cochers, postillons et autres gens de sa livrée; chez tous ses gardes du corps, gendarmes de sa maison, chevaux-légers, sergents, caporaux, soldats et arquebusiers; même dans ses châteaux et citadelles, hôtels de la gendarmerie, corps de garde et casernes, toutes et quantes fois ils auraient quelque présomption de fraude, en se faisant assister d'un officier de justice ou du maire des lieux où se feraient leurs visites.

Les courriers du cabinet, de même que les valets de pied et autres domestiques de la livrée ducale surpris chargés, vendant, trafiquant ou usant du tabac en fraude devaient être privés de leurs emplois, chassés de la maison du prince et condamnés à l'amende comme tous autres particuliers.

A l'égard des gardes du corps, gendarmes et autres militaires surpris dans les mêmes cas, ils devaient subir un an de prison, l'amende et les autres peines portées par le réglement de 1720.

La visite de nuit comme de jour, était autorisée chez les planteurs soupçonnés de fraude et de fabrication de tabac.

Ce qui frappe surtout dans cet acte du souverain de la Lorraine, et que nous avons remarqué déjà dans plusieurs autres;

c'est le touchant exemple d'une noble et sérieuse égalité devant la loi, proclamée volontairement, jusque dans sa maison, par le duc Léopold, dans un temps où les courtisans et les courtisanes savaient si bien se procurer ailleurs toutes sortes de priviléges plus ou moins impopulaires.

Quelque temps avant cette déclaration, deux habitants de Ritzingen ayant voulu s'opposer à la recherche que trois gardes de la brigade de Bouzonville, venaient faire dans leur maison, avaient insulté et maltraité ces gardes; ils furent d'abord arrêtés et emprisonnés, puis condamnés par un arrêt de la cour des Comptes à cinquante francs de dommages-intérêts envers ces gardes, à une amende de vingt-cinq francs envers le fermier général, et à une autre amende de dix francs pour leur opposition à la recherche dans leur maison (1er juillet 1723).

Il semble que toutes les précautions avaient été prises pour anéantir l'industrie des contrebandiers; cependant, elle existait encore, mais principalement dans les localités de la Lorraine allemande. L'habitude de la fraude sur le tabac y était tellement grande et persistante, qu'il avait été possible au sieur Bonnedame de constater que dans toute la prévôté de Schombourg on n'usait que du tabac de contrebande; on y menaçait même d'incendie tout individu qui s'y serait chargé d'un débit de tabac de la ferme, et il fallut un décret de la part du duc de Lorraine pour obliger les habitants des quatorze communautés de cette prévôté à choisir et nommer parmi eux, en la manière ordinaire, chacune un buraliste capable, à peine de désobéissance et de demeurer responsables des dommages causés par leur résistance si elle se manifestait en quoi que ce fût (14 septembre 1728).

A partir de ce dernier décret, le duc Léopold, qui mourut en 1729, n'eut plus guère à s'occuper du tabac dont la culture et la fabrication continuèrent néanmoins à se faire en grand pour le compte de la ferme, dans toute la Lorraine et le Barrois. Bien des obstacles s'étaient opposés à

la régularisation de cette branche de revenus, mais ils étaient à peu près tous, sinon totalement détruits, du moins à peu près réduits à ce qu'il était possible d'espérer sans pousser la rigueur et la surveillance au delà des limites que sait toujours s'imposer une bonne et prudente administration. Il est même évident, d'après le caractère général du règne de ce prince, que la sévérité des ordonnances que nous avons analysées fut, autant que possible, toujours plus grande dans le texte que dans l'exécution.

Le sieur Bonnedame resta adjudicataire général de la ferme des tabacs jusqu'au 1er janvier 1731 ; à cette date, il eut pour successeur le sieur Jean-Baptiste Christophe qui, pour empêcher la vente du tabac au préjudice de ses intérêts, avait obtenu, dès le 25 novembre précédent, un arrêt du conseil du duc François III, fils de Léopold, par lequel il était fait défense à tous les entreposeurs, commerçants et débitants, de vendre, à partir du jour de son entrée en jouissance, aucun tabac qui ne fût contremarqué de ses *cachets et empreintes*, ou de ceux de ses préposés.

Cette précaution n'était pas sans raison d'être, car si les fermiers précédents avaient eu à réprimer bien des fautes, le nouvel adjudicataire devait aussi bientôt en reconnaître de non moins inexcusables. En effet, la seconde année de son bail, il se trouva obligé d'adresser à la régence des duchés une requête où il disait que, quoique les tabacs qu'il faisait fabriquer et débiter fussent de meilleure qualité que du passé, il avait remarqué que des fraudes continuelles avaient lieu chez les entreposeurs et débitants qui mêlaient des tabacs de la ferme, même les tabacs appelés *rouge-fin* et *noir pressé*, leur coûtant peu, avec d'autres tabacs de contrebande, pour vendre le mélange bien cher et tromper le public. A la suite de cette plainte, il obtint une déclaration qui lui permit de faire faire des paquets de tabac en poudre, d'une demi-livre, d'un quarteron, d'une once et d'une demi-once, pour les fournir et délivrer cachetés du cachet de sa ferme aux entreposeurs et débitants, avec dé-

fense par eux de les ouvrir et de vendre ni débiter d'autres tabacs en poudre, sous les peines portées par le règlement de 1720, et en outre la confiscation. Cette déclaration du 13 décembre 1733, faite au nom du duc François III, était signée : Elisabeth-Charlotte, régente.

Mentionnons enfin un arrêt de la chambre des Comptes de Lorraine, du 25 juin 1736, par lequel plusieurs particuliers de Ventron et de Cornimont furent condamnés à tenir prison à Epinal, au pain des prisonniers, l'un pendant un mois, deux autres pendant quinze jours, à des amendes envers Son Altesse royale, et le fermier général, et aux dépens, pour rebellion et voie de fait contre des gardes de la ferme du tabac. Comme plusieurs des condamnés étaient encore mineurs et sous la dépendance de leurs parents, ces derniers furent déclarés garants et responsables des amendes prononcées contre leurs enfants.

Pour terminer cette étude au sujet du tabac pendant l'administration de la Lorraine par ses derniers ducs héréditaires, il serait nécessaire de faire connaître les moyens dont la ferme générale disposait pour la fabrication, les quantités de tabac qui lui étaient fournies par les planteurs, et celles qu'elle livrait elle-même à la consommation, puis aussi les revenus que cette consommation procurait tant aux fermiers généraux qu'au trésor public, mais les documents nous manquent complétement sur ces différents articles, nos historiens lorrains ne s'en étant pas occupés.

L'histoire de Nancy, publié par Lionnois, en 1811, nous dit seulement (1) que le duc Léopold avait fait établir, dans la capitale de ses États, au commencement de son règne, une manufacture de tabacs appelée la Tabagie, sur l'emplacement d'anciennes fortifications, vis-à-vis la rue de Grève. Une partie de la rue Saint-François, depuis la rue de la Hache jusqu'à son extrémité, reçut même le nom de rue de la Tabagie, parce qu'elle conduisait à cet établissement.

(1) Tome 2, p. 508.

Plus tard, la manufacture fut transférée au haut de la rue des Artisans, près de l'abbaye de Saint-Léopold ; néanmoins, les magasins et le logement de deux contrôleurs continuèrent à occuper les bâtiments de l'ancienne Tabagie.

Le même auteur parle aussi d'une ordonnance du 11 août 1724, mais elle ne se retrouve pas dans les volumes du Recueil général qui nous a servi de guide. A cette date, M. Jean-Baptiste Bonnedame, fermier général des tabacs de Lorraine et Barrois, ayant représenté à Son Altesse que quoiqu'il eût fait augmenter considérablement la plantation ordinaire du tabac, et diminué de lui-même 16 sols par livre sur le prix de celui qui était fixé à 40, il craignait que la consommation étant outrée, et n'ayant plus de feuilles à faire façonner, il ne fût obligé de faire venir du tabac des provinces étrangères, qui lui coûterait plus qu'il ne pourrait le vendre, le duc Léopold lui permit, probablement dans l'intention de restreindre la consommation, d'augmenter le prix des tabacs rouge et noir d'un sol par chacune livre, et de les vendre, le rouge-fin à 10 sols au lieu de 9, et le *noir-fin* à 7 sols au lieu de 6, tant qu'il plairait à Sadite Altesse royale.

Enfin, Lionnois ajoute que « la plantation du tabac en » Lorraine eût lieu jusqu'à la cession de cette province au » roi de Pologne. »

Plusieurs autres établissements pour la préparation des tabacs du pays existaient certainement aussi dans d'autres villes de la Lorraine. Une statistique inédite de la ville de Neufchâteau, rédigée vers 1730, nous donne une idée de la manufacture que posséda cette ville. D'après ce manuscrit, la halle où l'on faisait autrefois la recette du tabac en feuilles, et où on le faisait sécher, était très-spacieuse ; après l'abolition de la manufacture dont elle était en quelque sorte le magasin, on en fit « une des plus belles écuries de la province, ayant en largeur quatre rangs de chevaux très-à l'aise, et en logeant 120 du régiment en quartier dans la ville. Malgré cette affectation au service militaire, cette ville en payait un gros

loyer aux fermiers généraux, » ce qui paraissait peu juste à notre écrivain anonyme.

Cet écrivain, après avoir parlé des marchés de Neufchâteau, d'un commerce actif d'une toile de lin dite quintin, et d'un autre commerce de fils teints, qui s'y faisaient au commencement du XVIII° siècle, ajoute : « Mais un travail ex-
» trêmement utile et profitable était la culture du tabac sous
» les règnes de Léopold et de François. Une infinité de
» bras y étaient employés, tout le peuple y gagnait. Ce
» tabac était excellent et coûtait vingt-sept sous de Lor-
» raine la livre Les fermes générales des deux duchés
» ayant été adjugées aux fermiers généraux de France, cette
» branche si précieuse de notre industrie fut bientôt anéantie.
» Le génie fiscal et financier dominait sous le cardinal de
» Fleury : tout autre intérêt que celui de la ferme était sa-
» crifié; nos plantations de tabac l'offusquaient; leurs pro-
» duits passaient dans le royaume malgré des nuées de
» gardes. Le tabac de France revenait à quatre sols la livre
» au fermier qui le vendait cinquante sols, monnaie du
» royaume. Une qualité de moitié inférieure au nôtre, et
» une sur-élévation de prix d'outre moitié faisaient franchir
» aux Français tous les obstacles pour se procurer du tabac
» de Lorraine. La ferme avait trop d'intérêt à ce qu'il ne
» fût pas proscrit, et il le fut.

» Les temps sont arrivés où la province et la ville de
» Neufchâteau en particulier doivent réclamer l'ancien pri-
» vilége de planter et de manufacturer le tabac. C'est peut-
» être l'unique moyen d'arrêter une affreuse contrebande qui
» causera un déficit immense dans les revenus de l'Etat.
» Si le tabac de la ferme n'est presque qu'une poussière
» inodore, celui de contrebande est véritablement nuisible.
» On est dupe du bas prix de celui-ci et victime du prix
» outré de celui-là. »

Certes, nous regardons comme une bonne fortune d'avoir pu donner en finissant notre travail, un passage aussi énergique et empreint d'autant de franchise que celui par lequel

l'auteur de notre manuscrit exprime sa pensée au sujet de la suppression empressée des manufactures du tabac en Lorraine, et en particulier au sujet de l'anéantissement de la manufacture de la ville de Neufchâteau, si bien située pour cette production. Espérons comme lui, que cet ancien privilége de la plantation du tabac et de sa préparation, avantageux autrefois à notre pays, et qui ne le serait pas moins aujourd'hui, sera enfin restitué un jour à ceux à qui il eût pu n'être jamais enlevé.

Notre étude s'arrête à l'avénement de Stanislas, parce que, comme nous venons de le voir, l'administration française s'étant emparée dès cette époque de la jouissance des revenus de la Lorraine et du Barrois, y interdit complétement la plantation et la fabrication du tabac. D'ailleurs, nous n'aurions plus retrouvé à analyser, jusqu'en 1789, que des lois fiscales ou répressives, ce qui ne nous présentait qu'un intérêt tout à fait secondaire, puisque ces lois, loin de favoriser nos populations, n'eurent d'autre but que d'attirer leur argent vers un trésor depuis longtemps épuisé par les prodigalités et l'imprévoyance (1).

Et cependant, la preuve évidente que l'industrie des tabacs était dans le goût des habitants de la Lorraine, c'est qu'au moment de la Révolution, la fabrication étant devenue libre,

(1) Le prix du tabac, en 1789, était de 3 livres 6 sous la livre en roles ou carottes, et de 3 livres 12 sous râpé. Les débitants le vendaient au prix de 4 livres la livre.

La consommation moyenne était évaluée à 5/8 ou 3/4 d'une livre par habitant. La consommation du tabac à fumer était environ 1/12 de la totalité du tabac vendu.

Cette proportion a bien changé depuis ce temps, malgré le jugement porté à ce sujet par Napoléon I[er]. Ayant essayé un jour d'aspirer quelques bouffées de fumée d'une pipe de tabac, il jeta bientôt la pipe au loin en s'écriant : « Je ne conçois » pas comment en France, pays d'ardeur et d'action, on prend l'habitude de tuer » son temps et de détruire sa santé avec cette horrible machine d'énervement et » d'oisiveté. »

Il disait vrai, mais l'habitude était en voie de progrès, et la mode, comme les habitudes prises, sont loin d'être toujours d'accord avec le bon sens et la raison.

de nouvelles manufactures de tabac s'élevèrent immédiatement à Nancy et dans plusieurs autres localités. Neufchâteau ne vit point alors relever la sienne, mais en l'an VI, il en fut créé une à Bulgnéville par le représentant Marant, homme de progrès et d'initiative. Le tabac, fabriqué avec des feuilles provenant de l'Amérique septentrionale, y était de très-bonne qualité, et avait son débit dans le département des Vosges et dans les départements voisins. En l'an X, cette manufacture existait encore ; la fabrication annuelle s'y élevait alors, de l'aveu même du propriétaire, à six mille deux cent quatre-vingt-six kilogrammes.

Le peu de stabilité des lois qui survinrent ensuite, et l'augmentation progressive des droits de douanes sur l'introduction des feuilles de tabacs étrangers, finirent par faire disparaître la plupart des manufactures que la liberté avait vues naître. Celle de Bulgnéville fut du nombre, et dès lors, il ne fut plus permis aux Lorrains d'user d'autre tabac que celui de la régie, récolté et fabriqué ailleurs.

Il y a environ dix ans, le Gouvernement restituait au département de la Meurthe le droit de planter et de préparer le tabac. Notre Société d'Emulation, considérant alors qu'il y aurait, selon toute probabilité, avantage à importer de nouveau cette culture sur les terrains où elle avait autrefois prospéré, demandait, dès 1862, à M. le Ministre des Finances, de l'autoriser en faveur de l'agriculture vosgienne, et M. le Préfet voulait bien appuyer cette demande qui, pour des raisons fiscales, ne put être accueillie. Un vœu du Conseil général des Vosges, ayant le même but, et renouvelé depuis 1866, vient enfin de recevoir une solution favorable. Une décision ministérielle du 7 décembre 1871, a autorisé des essais de culture du tabac dans les cantons de Châtel, Charmes et Mirecourt, et un arrêté de M. le Préfet, en date du 19 du même mois, fait connaître les conditions exigées des cultivateurs qui voudraient se livrer à ces essais.

Notre agriculture qui, aujourd'hui, n'a guère d'autre industrie réellement productive que la plantation des pommes de

terre, voudra certainement profiter d'un privilége dont nos voisins de l'Alsace avaient su tirer les plus sérieux bénéfices. Le succès des anciennes plantations des environs de Monthureux et de Neufchâteau nous autorise à dire que le tabac de notre département retrouverait promptement son ancienne réputation. Le travail que les plantations fourniraient à nos laborieuses populations rurales nous semble aussi d'une grande importance pour leur bien-être, surtout quand l'agriculture, avec ses machines perfectionnées, ne peut plus leur fournir, comme autrefois, un travail manuel pour toutes les saisons de l'année.

DOCUMENTS

INÉDITS

SUR L'INCENDIE

DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ALEXANDRIE

PAR LES ARABES.

Dans nos études sur l'Orient, nous nous sommes préoccupé d'un sujet d'un intérêt assez général pour payer notre tribut à la Société d'Émulation.

Nous croyons l'avoir trouvé dans l'exposé de documents inédits sur un des événements les plus considérables et les plus contestés de l'histoire du moyen âge. Ces documents détruisent la principale objection que l'on ait faite contre la réalité de cet événement, si même ils ne suffisent pour lui donner une place définitive parmi les faits historiques.

A l'exposé de ces documents nous joindrons quelques renseignements sur l'écrivain qui nous les a fournis, renseignements qui ont un double intérêt. Il importe d'abord à notre communication d'indiquer la source où nous avons puisé, de faire connaître l'auteur dont nous allons invoquer le témoignage. D'autre part cet auteur est une des figures les plus originales et les plus intéressantes de cet Orient si fécond et si peu connu. Elle acquiert encore un nouvel intérêt quand on la compare avec ce qui se passait alors dans notre Occident.

L'événement dont nous allons nous occuper est l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes.

L'auteur original de ce récit, jusqu'alors ignoré, est Djemal-eddin-el-Kofthy ou Ebn-el-Kofthy.

C'est par lui que nous allons commencer, après quelques considérations sur la révolution religieuse, politique et scientifique opérée par les Arabes en Orient.

Entre toutes les invasions qui se produisirent au moyen-âge, l'invasion arabe se distingue par un caractère qui a frappé même les esprits peu familiarisés avec les études orientales. Ce caractère n'a pas échappé à l'illustre de Humboldt, qui dans le Cosmos (1), a tracé une éloquente esquisse de la civilisation arabe.

Comme toutes les autres, cette invasion fut au début fanatique et violente, dans une certaine mesure toutefois : elle signala son avénement par la destruction du grand dépôt d'Alexandrie et des monuments de la religion des Mages. Une fois établie, elle prit d'autres allures et paya bientôt la rançon des méfaits inspirés par le fanatisme de la première heure.

En Occident, les barbares de la Germanie se complurent durant de longs siècles dans leur ignorance native et dressèrent entre la race conquérante et la race conquise une barrière qui s'accuse encore de nos jours, malgré maintes révolutions, malgré dix-huit siècles de christianisme et de progrès.

En Orient, les Arabes ne firent aucune distinction de races. Ils convertirent ou soumirent à l'impôt, et jamais on ne vit autant de communions diverses se mouvoir avec autant de facilité qu'au milieu d'eux (2).

Une fois la conquête accomplie et leur vaste empire administré avec le concours des populations chrétiennes tributaires, ils sentirent qu'il est d'autres champs d'activité

(1) II. 224.

(2) Nec tamen religionem Christi impugnant, sed potius fidem nostram commendant, sacerdotes sanctosque Domini honorant. *Assemani*, *Nestorianorum status sub Chalifis*, *Biblioth. Orient.* III.

Un évêque écrivit ces lignes en 650.

pour l'esprit que la poésie, que quelque chose manquait à leur grandeur, et ils demandèrent aux chrétiens la science qui leur faisait défaut.

On a bien abusé du mot « providentiel ». Jamais fait ne mérita mieux ce titre. L'instruction des Arabes par les Chrétiens fut comme un pacte qui assura l'harmonie entre les deux croyances et enchaîna les musulmans par la reconnaissance. Jamais les savants ne furent aussi honorés et aussi magnifiquement récompensés qu'en Orient. Les khalifes et les princes ne cessèrent, même en pleines croisades, d'avoir des médecins chrétiens à leur service.

Les livres de la Grèce furent recueillis, la Grèce elle-même fut explorée et tout ce qu'elle avait compté de savants illustres, médecins, philosophes, mathématiciens, astronomes, fut traduit en langue arabe.

Non-seulement les souverains et leurs ministres, mais les simples particuliers eurent à leur solde des traducteurs. Le IXe siècle tout entier fut consacré à cette initiation déjà commencée au VIIIe, et c'est là certes un des plus grands faits de l'histoire, fait unique en son genre par son objet, par l'enthousiasme et la promptitude avec laquelle il s'accomplit. Ce siècle n'était pas écoulé que les Arabes comptaient des philosophes éminents de la taille d'Elkendy, qui portait ses regards avec une égale supériorité sur toutes les parties de la science, un médecin comme Razès, des mathématiciens, des astronomes qui mesuraient un degré du méridien, etc., en même temps qu'ils suscitaient parmi les Chrétiens des hommes supérieurs qui, sans leurs encouragements, seraient restés dans l'ombre et la médiocrité.

Des écoles, des bibliothèques, des observatoires, des hôpitaux furent fondés.

Les livres se multiplièrent avec une merveilleuse rapidité. De nombreux dépôts se firent, tant publics que privés. Maints savants possédaient vingt et trente mille volumes, et plusieurs collections publiques comptaient les leurs par centaines de mille.

Toutes les branches des connaissances humaines furent cultivées et leur domaine agrandi, pendant que l'Occident croupissait dans l'ignorance.

Cette ardeur se maintint jusqu'au XIII[e] siècle inclusivement, et les croisades elles-mêmes ne purent entraver la culture intellectuelle. Jamais au Caire et à Damas les études ne furent plus florissantes qu'à cette époque troublée. Il fallut que l'invasion mongole s'ajoutât à l'invasion chrétienne et bouleversât l'Asie pour amener une décadence à travers laquelle les travaux de l'esprit n'apparaissent plus que de loin en loin.

Tant d'efforts cependant ne devaient pas rester stériles, et ce fut l'Occident qui en profita. Le foyer des lumières se déplaça. Elles avaient franchi la Méditerranée et brillé d'un vif éclat en Espagne, cette *ultima Thule* de l'Islamisme. Elles franchirent bientôt les Pyrénées. En pleines croisades, Tolède livrait les trésors de l'Orient aux savants Européens. Ce qui avait été traduit en Arabe le fut en latin. La scholastique s'enrichit de ces dépouilles et prépara les esprits à la Renaissance.

Un des hommes les plus remarquables du XIII[e] siècle est notre Djemal-eddin-el-Kofthy, dit aussi *el-Quadhy-el-Akram*, ou le cadi généreux. Il terminait sa longue et laborieuse existence alors même que Louis IX s'embarquait à Aigues-Mortes pour la septième croisade.

Djemal-eddin fut le plus fervent bibliophile de l'Orient, qui en a tant produit (1). Les livres étaient son unique passion. Pour s'y livrer plus à l'aise il vécut dans le célibat, et rien ne lui coûtait pour la satisfaire. On rapporte à ce sujet des faits singuliers. C'est ainsi qu'un jour ayant fait de vaines recherches pour compléter un ouvrage important et ayant appris que quelques feuilles en avaient été employées à des usages profanes, il en prit le deuil, et les notables de la ville d'Alep vinrent lui faire des visites de condoléance.

(1) Voyez E. Quatremère : *Du goût des livres chez les Orientaux.*

En dehors des livres il n'aimait à fréquenter que les savants. On connait ses relations avec Iousef-ben-Ihouda, l'ami de Maimonide, dont M. Munck nous a tracé la biographie. C'est à ce travail (1) et aux *dynasties* d'Aboulfaradj que nous renverrons pour cette promesse mutuelle faite par les deux amis de venir se rendre compte de leur existence après la mort de l'un d'eux.

Djemal-eddin fut à deux reprises investi malgré lui des fonctions de vizir, qui l'enlevaient à ses études de prédilection (2).

A sa mort il laissa une bibliothèque estimée 60,000 pièces d'or, environ 700,000 francs.

La passion de Djemal-eddin pour les livres ne fut pas cette passion stérile des bibliomanes. Il y puisa de vastes connaissances qu'il déposa dans une douzaine d'ouvrages, dont un seul nous occupera, celui-là même pour lequel sa bibliothèque lui fut particulièrement utile (3).

Cet ouvrage porte le titre de *Kitab Tarikh-el-Hokama*, livre de l'histoire des savants ou philosophes. C'est depuis peu seulement que Djemal-eddin en est reconnu comme l'auteur. Casiri, qui en ignorait l'origine, en fit un ample et heureux usage sous le titre de *Bibliotheca philosopho-*

(1) Journal asiatique, année 1842.

(2) Djemal-eddin fut le vizir de Malekeddaher et de Malek-el-Aziz, fils et petit-fils du grand Saladin, et souverains d'Alep. Saladin avait le cœur à la hauteur de l'intelligence. Il était généreux et protégea les savants. Plusieurs médecins chrétiens étaient à son service, Les allures hautaines de l'un d'eux, Ebn-Mathran, trouvèrent grâce devant sa sérénité. On nous pardonnera de rappeler ici un fait qui intéresse notre histoire locale. Un croisé, Pierre d'Anglure, comte de Bourlémont, fut fait prisonnier et amené devant Saladin qui lui rendit la liberté à condition qu'il reviendrait lui rapporter sa rançon. A son retour, Saladin lui en fit adandon à condition qu'il donnerait le nom de Saladin à ses descendants mâles et qu'il construirait dans son pays un temple en l'honneur de Mahomet ou à l'instar des mosquées. Ces deux conditions furent exécutées. On connait plusieurs Saladin d'Anglure, et la mosquée est aujourd'hui la maison commune et l'école de Buzancy, sous le nom de *Mosquée de Mahomet* (Géographie des Ardennes, par Hubert, 310; Revue de l'Orient, février 1847).

(3) Fleischer, *historia ante islamica*, p. 332, donne la vie et la liste des ouvrages de Djemal-eddin. V. Aboulfaradj, 340.

rum, pour son catalogue de l'Escurial. Cependant il suffisait de lire attentivement Aboulfaradj, qui le cite quelquefois, lui fait de nombreux emprunts anonymes, et lui consacre une courte notice (1). Ajoutons que l'ouvrage fut abrégé, immédiatement après la mort de l'auteur, et qu'il passa longtemps chez quelques orientalistes pour être du cru d'un abréviateur, Ezzouzeny.

Le Kitabelhokama contient plus de 300 notices relatives à la vie et surtout aux écrits des savants tant anciens que modernes. Les Grecs y sont largement représentés. Parmi les plus illustres, nous citerons Alexandre d'Aphrodisias, Apollonius de Perge, Archimède, Aristote, Euclide, Galien, Hippocrate, Homère, Jean-le-Grammairien, dont la notice va nous occuper, Platon, Plutarque, Ptolémée, Pythagore, Socrate, Théophraste, etc.

Ces notices ont une valeur et une étendue inégales. Généralement courtes, il en est qui atteignent une dizaine de pages, ainsi celle de Galien. Elles sont intéressantes à plus d'un titre. Non-seulement elles nous donnent la mesure des notions qu'avaient les Arabes de la science de la Grèce par la biographie de ses savants et l'énoncé de leurs écrits connus ou traduits, mais elles nous signalent parfois des ouvrages perdus et nous donnent des renseignements qu'on chercherait en vain ailleurs.

Djemal-eddin avait été précédé dans cette voie par Mohammed-ben-Ishaq-Ennedim, qui vivait au Xe siècle et composa son ouvrage intitulé *Fihrist*, ou catalogue, non plus sous forme alphabétique, mais par catégories de matières. Il s'appuie encore sur d'autres autorités; mais il est probable qu'il puisa surtout dans sa riche bibliothèque.

C'est une habitude malheureusement trop répandue chez les écrivains arabes d'emprunter à ses devanciers des pages entières et de ne les citer presque jamais. Cette habitude a de graves inconvénients. L'honneur de la paternité ne revient

(1) Page 340 de la version latine.

que tard ou ne revient pas du tout à qui de droit ; ensuite les emprunts anonymes perdent l'autorité qu'ils auraient s'ils étaient avoués et rapportés à leur source.

Djemal-eddin en use ainsi quelquefois à l'égard de l'auteur du Fihrist ; mais on en a beaucoup plus abusé à son endroit. L'auteur des *Dynasties*, Aboulfaradj, et l'auteur de *l'Histoire de médecins*, Ebn-Abi-Ossaïbiah, se sont enrichis de ses dépouilles et ne le citent pour ainsi dire pas.

C'est particulièrement Aboulfaradj qui mérite ce reproche. Pour une centaine environ de notices qu'il emprunte à Djemal-eddin, il ne le cite que trois fois. Il en est résulté que l'on a puisé dans Aboulfaradj comme dans un auteur original une foule de renseignements sur les savants et les médecins de l'Orient, et que les honneurs lui en sont restés. En 1840, Wustenfeld, qui n'avait pas encore la connaissance de Djemal-eddin, citait Aboulfaradj comme une source abondante de documents (1).

Ebn-Abi-Ossaïbiah était mort à peu près en même temps que Djemal-eddin. Aboulfaradj, au contraire, lui survécut une quarantaine d'années, ce qui peut expliquer comment il puisa à pleines mains dans un écrit qui lui semblait peut-être tombé dans le domaine public.

Aboulfaradj a passé jusqu'à présent pour le premier ou le seul auteur qui ait raconté *in extenso* l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes. Tel est son récit.

« Jean-le-Grammairien vécut jusqu'à la prise d'Alexandrie par Amrou-ben-el-Aas. Celui-ci ayant reconnu son mérite et sa science le tint en considération. Il aimait à s'entretenir avec lui de philosophie, chose nouvelle pour les Arabes. Or Amrou était un homme intelligent et d'une conception facile. Jean lui dit un jour : tu as inspecté tous les édifices d'Alexandrie et mis sous le séquestre tout ce qu'ils renferment. Je n'ai rien à dire des choses qui te conviennent, mais il en

(1) Eine zweite sehr reichaltige quelle ist Historia orient. auth. Gregorio Abulfarajio ; *Geschichte der Arabischen Aerzte und naturfor scher*, *Vorrede* VI.

est qui sont sans utilité pour vous et qui en ont pour nous. Quels sont ces objets, dit Amrou. Ce sont, répondit Jean, les ouvrages de philosophie qui se trouvent dans les bibliothèques de l'État. Je n'en puis disposer, répondit Amrou, sans un ordre du prince des croyants Omar-ben-Khattab. La demande de Jean fut transmise à Omar, qui répondit : Quant aux livres dont tu as parlé, si ce qu'ils contiennent est conforme au Livre de Dieu, le Livre de Dieu nous suffit ; si, au contraire, il est contraire au Livre de Dieu, nous n'en avons que faire, il faut les détruire. En conséquence Amrou fit distribuer les livres aux bains d'Alexandrie pour entretenir le feu et l'on en brûla pendant six mois. Apprenez ce qui s'est passé et soyez stupéfaits (1) ! »

A ce récit on a fait une double objection. D'abord on s'étonna qu'Aboulfaradj fût seul à le mentionner et que pas un auteur arabe n'en ait parlé. On alla même jusqu'à soupçonner la bonne foi d'Aboulfaradj qui, en sa qualité d'évêque, aurait bien pu charger les musulmans d'un fait odieux.

A cette dernière imputation, nous pouvons répondre qu'Aboulfaradj écrivit ses Dynasties avec assez d'impartialité pour mériter l'estime des musulmans. Pococke en donne une preuve entre autres, à savoir quelques lignes qui terminent un exemplaire de ce livre et qu'il croit de la main d'Ebn Khallican :

« L'auteur de ce livre était un homme qui avait beaucoup lu, qui s'était appliqué avec fruit à l'étude de sciences variées, qui avait acquis dans la médecine une si rare habileté qu'on venait des pays de l'Occident pour le consulter : bien qu'il fût chrétien, il compta parmi ses élèves un grand nombre d'hommes distingués d'entre les Musulmans. »

On lit encore qu'il passait pour s'être fait musulman dans ses derniers jours, ce qui, de la part d'un écrivain musulman, semble vouloir dire qu'il ne lui manquait pour être parfait que d'avoir embrassé l'Islamisme.

(1) Aboulfarad , page 180 du texte.

Quant à la première objection, nous répondrons avec M. de Sacy (1) que l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes, bien qu'il ne soit pas raconté avec les mêmes détails, n'en est pas moins relaté sommairement par un écrivain arabe d'une grande valeur, Abdellatif, qui dit formellement que *Amrou-ben-el-Aas brûla la bibliothèque d'Alexandrie avec la permission d'Omar*, et nous ajouterons que Abdellatif était antérieur à Aboulfaradj, attendu qu'il mourut en 1231.

Nous apprenons d'Ebn Khaldoun que des faits identiques se passèrent en Perse à propos des livres des Mages. Une lettre fut pareillement envoyée au Khalife Omar et la réponse fut faite dans les mêmes termes.

Enfin Makrizi et Hadji Khalfa rapportent que des bibliothèques furent brûlées par les Arabes aux premiers temps de l'Islamisme.

Nous conclurons avec M. de Sacy que les témoignages d'Abdellatif et de Makrisi invalident l'objection faite contre le récit d'Aboulfaradj.

Mais il y a plus, et nous pensons qu'il ne restera plus rien de cette objection quand nous aurons dit que *le récit d'Aboulfaradj est emprunté de toute pièce et littéralement à Djemal-eddin*. Nous disons de toute pièce, car on y rencontre aussi l'exclamation finale : Apprenez ce qui s'est passé et soyez stupéfaits ! exclamation qui ne saurait nous étonner dans la bouche de notre bibliophile. Nous pensons qu'il est inutile de reproduire ce passage, d'autant plus que nous l'avons trouvé conforme non-seulement dans le manuscrit de Paris, mais encore dans le manuscrit de l'Escurial.

Ce passage est extrait de la biographie de Jean-le-Grammairien, *Iahya ennahouy*, que personne jusqu'à nous ne paraît avoir consultée. Ce n'en est pas moins une des notices les plus longues et les plus intéressantes du Kitabel-hokama de Djemal-eddin. Elle fournit de curieux renseignements sur Jean-le-Grammairien, vulgairement connu sous

(1) Relation de l'Égypte, page 240.

le nom de Philoponus (nom qui se retrouve aussi dans le texte arabe), personnage qui fut lui-même un sujet de controverse et qui attend encore une biographie sérieuse, que nous avons en vain cherchée dans les publications de Michaud et de Hœfer.

Aboulfaradj n'a reproduit qu'une partie de cette notice, qui renferme de curieux renseignements, plus ou moins conformes à la tradition classique, relativement à la fondation de la bibliothèque d'Alexandrie par Ptolémée Philadelphe, renseignements donnés à Amrou par Jean-le-Grammairien. Djemal-eddin les avait puisés dans le Fihrist de Mohammed-ben-Ishaq-Ennedim, qui contient en outre un article spécial pour Jean-le-Grammairien (1).

L'historien de la médecine, Ebn-Abi-Ossaïbiah a puisé à la même source et à d'autres encore, et donné de nombreux détails sur les écrits de Jean, ses commentaires et sa participation au travail de révision et de classement des œuvres de Galien, qui se fit à Alexandrie, pour l'enseignement de la médecine.

Il faut remarquer cependant que Mohammed-ben-Ishaq et Ebn-Abi-Ossaïbiah ne parlent pas de l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie.

Djemal-eddin puisa-t-il à d'autres sources, que connut sans doute aussi Abdellatif, qui mentionne le fait sommairement? Ou bien le silence des deux écrivains précités fut-il commandé par un sentiment de pudeur nationale, qui ne put retenir la plume de notre bibliophile?

Les études orientales élargissent incessamment leur cadre, et défrichent tous les jours des terrains inexplorés. On peut espérer que la lumière se fera sur ces questions obscures.

Quoi qu'il en soit, historien impartial de l'école arabe, nous avons dit tout ce qui est à sa charge comme tout ce qui est à sa louange.

(1) M. de Paris f. 94.

Pour nous résumer, nous conclurons avec M. Matter (1) que l'existence et l'incendie d'une bibliothèque dans Alexandrie, au temps d'Omar, est un fait à rétablir dans l'histoire.

Encore deux mots.

Il est à peine besoin de dire qu'il ne s'agit pas ici de la bibliothèque fondée par les Ptolémées.

D'autre part, n'ayant pas eu l'intention de traiter à nouveau et à fond le sujet en question, mais seulement de détruire la principale objection faite contre l'incendie d'une bibliothèque à Alexandrie, lors de l'invasion arabe, nous n'avons pas cru devoir énumérer les écrivains qui se sont prononcés pour ou contre la réalité de cet événement avec plus ou moins d'autorité. Nous avons cru qu'il suffisait de citer deux écrivains dont nous partageons la manière de voir. Chacun sait de quel poids est l'opinion de M. de Sacy en pareille matière. Quant à M. Matter, on sait aussi qu'il a donné à l'histoire matérielle de l'école d'Alexandrie plus de développement que ses émules, MM. Vacherot et Jules Simon.

Nous regrettons d'être en désaccord avec M. de Humbold et avec M. Sédillot, l'homme qui de nos jours a porté le plus haut la valeur scientifique des Arabes (2).

Extrait d'une histoire de la médecine arabe et des sciences en Orient. L. Leclerc.

(1) Histoire de l'école d'Alexandrie, I, 342.
(2) Histoire des Arabes, 121.

CLIMATOLOGIE D'ÉPINAL.

RÉSUMÉ

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites par M. BERHER.

Depuis dix-huit ans les *Annales* de la Société d'Émulation ne contiennent plus de notices ni de tableaux d'observations météorologiques.

La Société a perdu, il y a deux ans, l'auteur de ces notices, M. Berher, qui, pendant près de quarante ans, a observé, étudié l'état du ciel avec une régularité et une sagacité rares.

M. Berher a laissé des cahiers d'observations extrêmement utiles et curieux; il avait le talent des comparaisons, et on l'écoutait avec intérêt, je dirais même avec plaisir, lorsque, ses notes en mains, il mettait, avec la plus grande précision, le doigt sur les nombres qui confirmaient ses théories.

Il serait à désirer qu'un homme intelligent eût le temps de parcourir attentivement ces pages détaillées, que M. Berher a continuées d'une façon même plus complète depuis qu'il ne publiait plus rien. Cet homme y trouverait à coup sûr des choses utiles à révéler.

M. Auguste Demangeon, jeune employé à la préfecture des Vosges, a demandé en communication les registres de M. Berher, à l'aide desquels il a dressé un tableau de moyennes d'observations faites pendant 20 ou 30 années. M. Demangeon a fait hommage de son travail à la Société. J'ai l'honneur de la prier d'insérer ce travail dans les *Annales*, de remercier M. Demangeon et de l'encourager à continuer ses études météorologiques.

CH. LEBRUNT.

CLIMATOLOGIE D'ÉPINAL.

Ce tableau a été calculé à l'aide des registres d'observations météorologiques faites par M. Berher de 1849 à 1869 inclusivement.

MOIS ET SAISONS.	Hauteur du baromètre non corrigée de la température.	TEMPÉRATURE CENTIGRADE — Moyenne diurne.	TEMPÉRATURE CENTIGRADE — Moyenne des maxima observés.	TEMPÉRATURE CENTIGRADE — Moyenne des minima observés.	HYGROMÉTRIE moyenne de l'air d'après un hygromètre de Saussure. — Degrés de l'hygromètre. max.	HYGROMÉTRIE — Degrés de l'hygromètre. minim	HYGROMÉTRIE — Degrés de l'hygromètre. diurne
Janvier	732,62	— 0°28	+ 9°57	—12°53	80	74	77
Février	732,88	+ 2°55	12°34	—10°16	77	74	75
Mars	731,15	+ 4°23	15°27	— 7°90	76	69	72
Avril	732,25	+ 9°34	21°71	— 2°74	72	61	66
Mai	733,05	+13°26	25°40	+ 3°44	67	59	63
Juin	734,91	+16°75	28°48	4°90	66	58	62
Juillet	735,53	+18°27	29°23	7°29	65	55	60
Août	735,40	+17°39	28°60	6°06	64	54	59
Septembre. . . .	735,98	+14°13	24°41	2°29	67	60	63
Octobre.	733,71	+ 9°84	20°14	— 1°03	72	63	67
Novembre. . . .	732,94	+ 3°90	14°70	— 7°75	77	69	73
Décembre. . . .	733,97	— 1°11	9°90	—12°39	79	73	76
Moyennes par saison :							
Printems : mars, avril, mai . .	732,15	+ 8°94	20°79	— 1°88	71	63	67
Eté : juin, juillet, Août	735,28	+17°47	28°77	+ 6°08	65	55	60
Automne : septembre, octobre, novembre	734,21	+ 9°29	19°75	— 2°10	72	64	68
Hiver : décembre, janvier, février.	733,15	+ 1°86	10°60	—11°69	78	73	76
Moyenne annuelle (1849 à 1869).	733,70	+10°27	+19°98	— 2°99	72	64	68

Suite de la Climatologie d'Epinal.

MOIS ET SAISONS	VENTS S SO SE	VENTS N NO NE	JOURS CALMES.	ÉTAT du ciel Clair.	ÉTAT du ciel Couvert.	PLUIE.	TONNERRE.	GRÊLE.	BROUILLARD.	NEIGE.	GELÉE.
	jours.	jours.	jours.	jours.	j.	j.	jours.	jours.	jours.	jours.	jours.
Janvier .	19	7	5	10	9	6	(0,1)	»	3	4	18
Février . .	25	10	3	10	8	5	(0,2)	»	3	4^{8}	16
Mars . .	15	12	4	14	4	6	(0,4)	»	2	4^{8}	15
Avril . . .	15	13	2	15	6	7	1^{3}	(0,07)	2	2	7
Mai	16	13	2	16	5	8	3	(0,01)	1^{5}	(0,04)	3
Juin. . . .	18	11	1	16	4	9	3	(0,15)	1	(0,1)	(0°1)
Juillet . . .	19	10	2	19	5	7	3^{4}	(0,10)	1	»	»
Août . . .	19	9	3	18	5	8	3	»	3	»	»
Septembre .	18	10	2	17	5	8	2	»	3	»	1
Octobre . .	20	8	3	15	7	8	1	»	5	(0,1)	3^{4}
Novembre .	16	11	3	10	8	7	(0,05)	»	4^{8}	2^{6}	10
Décembre	18	10	3	10	10	5	(0,05)	»	3^{5}	4	16
Moyennes par saison : Print.: mars, avril, mai.	46	38	8	45	15	21	4,7	(0,08)	5^{5}	7^{2}	25
Eté : juin, juill. août.	56	30	6	53	14	24	9,4	(0,25)	5	(0,1)	(0,1)
Autom: sept. oct., nov.	54	29	8	42	20	23	3,05	»	12^{8}	2^{7}	14 [illegible]
Hiver : déc. janv., fév.	52	27	11	30	27	16	(0,35)	»	9^{5}	12^{3}	50
Moyenne annuelle (1849 à 1869).	208	124	33	170	76	84	17,59	(0,33)	32^{8}	22^{3}	89 [illegible]

Fait à Epinal, le 25 juin 1871. **DEMANGEON.**

RAPPORT

SUR LES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites par M. DEMANGEON, fils,

A L'OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE D'ÉPINAL.

MESSIEURS,

Vous m'avez communiqué en 1871 une lettre de M. Demangeon fils, employé de la préfecture, secrétaire de la Commission météorologique des Vosges, relative aux observations qu'il fait journellement dans sa demeure, rue des Jardiniers n° 7, à Epinal, avec les instruments mis à sa disposition par le département et par la Société d'Émulation.

Ces instruments étaient alors un simple baromètre à cuvette fixe, très-ancien, avec une graduation en pouces et lignes, que M. Demangeon avait remplacée lui-même par une graduation en millimètres; un simple thermomètre à mercure gradué sur sa monture en bois, un hygromètre à cheveu et un pluviomètre.

Il faut avouer que, malgré tous les soins de M. Demangeon, les observations faites avec ces instruments imparfaits étaient fort défectueuses et que, si elles étaient comparables entre elles et conséquemment de quelque intérêt pour notre département, elles n'étaient nullement de nature à être rapprochées des autres observations météorologiques faites à Paris et sur d'autres points de la France et de l'Europe.

Aussi la Commission météorologique départementale, sur

l'initiative de son président, M. Leblanc, ingénieur en chef des ponts et chaussées, décida en décembre dernier que ces instruments d'observation seraient remplacés par d'autres plus perfectionnés. M. Leblanc pria M. Sainte-Claire Deville, directeur de l'observatoire météorologique de Montsouris, près Paris, de faire le choix de ces instruments et de les faire vérifier et comparer à ceux de son observatoire; M. Sauvage, directeur des chemins de fer de l'Est, voulut bien accorder un permis de circulation gratuit à M. Demangeon, pour qu'il pût aller lui-même à Paris chercher ces instruments et apprendre *de visu* la meilleure manière de les installer et de faire les observations.

M. Demangeon s'acquitta de cette mission avec un zèle remarquable; aussitôt son retour, les instruments nouveaux furent mis en place par ses soins, conformément aux notes et aux indications qu'il avait recueillies à Paris, et maintenant, Epinal possède un observatoire météorologique réellement bien installé, et permettant de faire des observations sérieuses, certaines et comparables à celles que l'observatoire a organisées à Paris, à Montsouris, et sur plusieurs points de la France, et qu'il cherche à étendre le plus possible, pour arriver à déterminer les lois des principales variations météorologiques de notre globe et de notre pays.

L'observatoire d'Epinal possède actuellement :

1° Un baromètre à mercure, construit par Tonnelot, à monture en cuivre et à large cuvette, analogue à ceux dits *de Fortin*. Cet instrument, qui ne doit pas être exposé aux rayons du soleil et à de brusques variations de la température, est suspendu soigneusement par son anneau supérieur dans une position bien verticale, dans une chambre du deuxième étage de la demeure de M. Demangeon. C'est un fort bel instrument, qui a été transporté à Epinal par M. Demangeon avec tous les soins nécessaires et qui permet d'apprécier la hauteur de la colonne barométrique avec une exactitude de plus d'un demi-dixième de millimètre.

Ce baromètre a été réglé à l'observatoire de Montsouris, de manière à être parfaitement exact à la hauteur de 765 millimètres; mais comme le niveau varie un peu dans la cuvette lorsque le mercure s'élève ou s'abaisse dans le tube, les indications supérieures ou inférieures à ce chiffre sont un peu inexactes. D'après les expériences faites à Montsouris, pour les hauteurs inférieures à 765 millimètres, et elles le sont toutes à Épinal, il faut retrancher le centième de la différence avec 765, pour avoir la vraie hauteur de la colonne barométrique au-dessus du niveau de la cuvette.

Ainsi, par exemple, si la lecture du baromètre donne 741,35, il suffit d'en retrancher 1/100e de (765—741) ou 0,24 pour avoir la véritable pression atmosphérique.

Le baromètre est d'ailleurs pourvu d'un petit thermomètre qui donne la température de la colonne de mercure et de la monture de cuivre, ce qui permet de ramener la hauteur de cette colonne à ce qu'elle serait à la température de 0°, soit au moyen des formules ordinaires, soit au moyen de tables donnant immédiatement cette correction, provenant de la Société météorologique de France, et remises à M. Demangeon par M. Leblanc.

2° Deux thermométrographes composés chacun d'un thermomètre à mercure, à maxima système Walferdin, et d'un thermomètre à minima système Rutherford.

3° Deux psychromètres d'August, formés chacun d'un thermomètre à mercure ordinaire, et d'un autre à peu près semblable dont le réservoir est maintenu mouillé au moyen d'une mèche de coton communiquant avec un récépient constamment rempli d'eau. Les indications toujours différentes de ces deux thermomètres permettent de déterminer au moyen des tables de M. Regnault l'état hygrométrique de l'air, c'est-à-dire la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère et la tension de cette vapeur.

Ces deux instruments sont en double, tant pour avoir toute facilité de faire des observations sur d'autres points

que l'observatoire ordinaire, que pour être à même de remplacer immédiatement ceux qui se briseraient ou se détérioreraient par accident.

Les thermomètres dont ils se composent, construits par Baudin, sont gradués sur le verre même, et divisés en cinquièmes de degrés. Les observations de Montsouris ont fait connaître les diverses corrections à apporter aux lectures faites sur chacun d'eux pour avoir des chiffres très-rigoureusement exacts; ces corrections varient, du reste, seulement suivant les instruments de 1 à 3 dixièmes de degré.

Conformément aux instructions données par l'observatoire, ces instruments ont été placés par M. Demangeon sous un abri situé dans son jardin. Cet abri, construit de manière à ne pas empêcher la circulation de l'air et à soustraire les instruments à la pluie et aux rayons solaires, se compose d'une forte toile cirée tendue sur un chassis recourbé. L'espace couvert par ce chassis est de près de 4 mètres carrés. Au-dessous, se trouve un second écran en toile verte tendue sur un cadre de $1^{m}10$ sur 0,90. A dix centimètres au-dessous de celui-ci et à deux mètres au-dessus du sol, sont suspendus les thermomètres, maintenus horizontalement dans des rectangles en gros laiton. Un marchepied fixé aux montants du chassis permet de faire facilement la lecture de leur graduation malgré leur élévation au-dessus du sol.

Outre ces instruments, l'observatoire d'Epinal possède encore :

1° Deux thermomètres-frondes, construits par Baudin, gradués sur verre, pour évaluer au besoin, en dehors de la station, la température de l'air, ou celle des sources, puits, cours d'eau, etc.;

2° Un hygromètre de Saussure, provenant de notre Société, et observé simultanément avec le psychromètre pour servir à l'évaluation de l'humidité de l'air lorsqu'il gèle et que le psychromètre d'August ne donne plus d'indications bien exactes;

3° Un pluviomètre en zinc, d'une surface de 4 décimètres

carrés, placé à 2 mètres au-dessus du sol. L'eau recueillie dans le récipient se mesure au moyen d'une éprouvette divisée en dixièmes de millimètres;

4° Un évaporimètre, qu'un abri garantit de la pluie et du soleil, tout en permettant la circulation de l'air;

5° Une grande boussole de déclinaison fixée au mur du cabinet de M. Demangeon, près du baromètre;

Le baromètre et le psychromètre sont observés régulièrement trois fois par jour, à 7 heures du matin, à une heure et à 7 heures du soir. Le thermomètre à minima est relevé à midi, le maxima à 7 heures du soir. L'udomètre est visité à midi quand il y a lieu. Enfin M. Demangeon note encore journellement et trois fois par jour les courants généraux de l'atmosphère au moyen de la direction des girouettes et de celle des nuages.

Toutes les indications recueillies sont d'abord consignées sur une sorte de journal ou de cahier portatif que M. Demangeon a toujours sur lui, et qui reçoit en outre toutes les observations météorologiques extraordinaires qu'il a occasion de faire. A la fin de la journée, il leur apporte les rectifications nécessaires et les reporte sur un registre spécial.

Il faut, Messieurs, pour faire consciencieusement et régulièrement toutes ces observations, une patience, un courage, une persévérance remarquables. M. Demangeon y consacre tout le temps que lui laisse son service à la préfecture. Il a la véritable vocation d'observateur, et nos instruments et ceux du département ne pouvaient être placés en de meilleures mains.

Nous pourrons donc, Messieurs, accorder toute confiance aux résumés d'observations qu'il nous transmettra, et les insérer dans nos comptes rendus comme il semble le désirer.

Epinal, le 7 avril 1872.

CH. LEMOYNE,

Membre de la Commission de l'industrie.

La Société d'Emulation ayant décidé l'insertion dans ses *Annales* des résumés ci-dessus mentionnés, nous donnons dès aujourd'hui, comme suite au résumé des observations de M. Berher, le résumé des observations faites par M. Demangeon en 1870 et 1871.

RÉSUMÉ

des observations météorologiques

faites à Épinal pendant l'année météorologique 1870-1871
(du 1er décembre 1870 au 30 novembre 1871).

---

1. *Pression atmosphérique moyenne à* 0° *:* 729mm89.
Minima : 711,00, le 25 décembre 1870.
Maxima : 741,80, le 24 février 1871.

2. *Température centigrade :*
Moyenne de l'hiver 1870 – 1871 : 2°,8
— du printemps 1871 . . 12°,6
— de l'été . . . . 20°,1
— de l'automne. . . . . 9°,4
Moyenne annuelle. . . . . 11°,22
Minima. . . . . — 21°8, le 15 janvier 1871.
Minima. . . . . — 25°7, le 8 décembre.
Maxima . . . . 34°9, le 6 septembre.

3. *Humidité relative moyenne* (Saussure) 77°. Hauteur totale de l'eau tombée pendant l'année (pluie, neige, etc.) : 868mm2.

4. *Prédominance relative des vents :*
Nombre de jours sur 365 :
N. 51 ; N-N-E. 2 ; N-E. 39 ; E-N-E. 2 ;
E 9 ; E-S-E. 3 ; S-E. 8 ; S-S-E. 3 ;
S. 59 ; S-S-O. 7 ; S-O. 64 ; O-S-O. 23 ;
O. 35 ; O-N-O. 14 ; N-O. 28 ; N-N-O. 9.

5. *État du ciel.*
Nombre de jours découverts : 90 ; nuageux : 89 ; couverts : 186.

6. *Observations diverses :*

Nombre de jours de brouillard, 34; vaporeux, 44; de pluie, 104;

Chutes de neige, 31; gelées dures, 96; grêles, 6;

Rosée blanche, 25; verglas, 5; givre, 6; 3 jours où le vent (S-O) a soufflé en tempête, avec averses violentes, grêle et neige.

7. *Orages :*

25 et 26 mars; 27 avril; 26 (2) et 28 mai; 16, 17, 19, 20, 23 et 24 juin; 1er (4), 3, 8, 10, 11, 18, 23, 31 juillet; 14 (3), 16, 31 août; 8, 30 septembre; en tout 30.

Épinal, le 13 juillet 1872.

DEMANGEON,

Secrétaire de la Commission de météorologie du département des Vosges.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A MIRECOURT (VOSGES), DE 1865 A 1871,

Par Adolphe BRONSVICK,

Membre associé libre de la Société d'Émulation des Vosges, Correspondant de l'Observatoire de Paris.

Mirecourt est situé à 279^{m} 5 au-dessus du niveau de la mer; à 48°, 18' 7" de latitude N, et à 3°, 47' 55" de longitude E, sur la rive gauche du Madon.

Mes observations sont répétées six fois par jour de trois en trois heures, elles comprennent : la température de l'air, la pression atmosphérique, la hauteur d'eau, l'état du ciel, etc.

Mes instruments ont été vérifiés avec soin : 1° thermomètres maxima et minima de Negretti et Zambra, placés à l'ombre dans une cour, au nord, à l'abri de tout reflet du soleil; 2° baromètre anéroïde de Breguet à l'altitude de 286^{m}; 3° pluviomètre de Secrétan à 1^{m} 50 du sol, situé dans un jardin, loin des murs; 4° girouette située à 15^{m} du sol sur l'édifice des halles.

Voici les tableaux des températures exactement suivies de 1865 à 1872.

Tableau des moyennes maxima thermométriques de 1865 à 1871 inclusivement.

Mois.	1865.	1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.	Moyennes mensuelles.
Janvier....	»	5°,99	2°,34	10°,50	2°,85	4°,51	-1°,42	4°,12
Février ...	4°,69	6°,55	8°,76	5°,97	9°,55	2°,77	6°,55	6°,34
Mars	4°,52	7°,39	7°,9	7°,43	5°,52	6°,50	8°,96	6°,88
Avril	19°,03	13°,99	13°,97	11°,33	16°,41	15°,31	12°,78	14°,68
Mai	22°,04	15°,4	19°,16	21°,34	19°,77	19°,81	18°	19°,41
Juin	23°,07	23°,51	23°,82	22°,6	20°,87	23°,54	18°,1	22°,12
Juillet	25°,12	22°,93	22°,62	25°,83	26°,71	26°,9	21°,56	24°,52
Août	21°,76	20°,44	23°,08	24°,	24°,87	21°,35	24°,02	23°,6
Septembre.	23°,36	18°,56	20°,23	21°,71	21°,97	17°,96	21°,72	20°,77
Octobre. ..	14°,9	13°,	11°,68	12°,91	11°,19	12°,8	13°,63	12°,87
Novembre .	8°,5	7°,14	6°,13	5°,63	7°,43	7°,3	7°,3	7°,06
Décembre .	1°,75	4°,67	1°,01	8°,91	4°,05	-1°,4	0°,26	2°,75
Moyenne de l'année.	15°,37	13°,27	13°,04	13°,4	14°,23	13°,11	12°,63	13°,63

On peut donc classer ainsi les mois suivant ces températures.

Juillet . .	24°,52	Octobre .	12°,87
Août . .	23°, 6	Novembre	7°,06
Juin. . .	22°,12	Mars. . .	6°,88
Septembre	20°,77	Février. .	6°,34
Mai . . .	19°,51	Janvier. .	4°,12
Avril . .	14°,68	Décembre.	2°,75

En 1865 la moyenne des températures maxima a été supérieure de 1°,74 au-dessus d'une moyenne de 7 ans; en 1869 de 0°,60; en 1871 elle a été de 1° en moins.

Tableau des moyennes minima thermométriques de 1865 à 1871 inclusivement.

Mois.	1865.	1866.	1867.	1868.	1869.	1870	1871.	Moyennes mensuelles.
Janvier ...	•	1°,51	-3°,88	-4°,16	-1°,73	-1°,42	-6°,35	-5°,17
Février ...	-2°,12	1°,77	1°,72	0°,14	3°,77	-4°,13	0°,72	0°,26
Mars	-2°,27	1°,1	0°,52	1°,1	-0°,94	-0°,98	5°,93	0°,63
Avril	7°,04	5°,35	5°,16	4°,46	7°,15	5°,24	9°,75	6°,3
Mai	11°,61	5°,86	7°,17	12°,58	10°,92	10°,42	12°,86	10°,2
Juin......	11°,42	12°,72	12°,8	14°,55	11°,77	14°,16	14°,1	13°,07
Juillet	14°,68	12°,7	11°,59	16°,1	16°,77	17°,81	15°,79	15°,06
Août	13°,03	11°,3	12°,18	15°,6	15°,52	13°,93	15°,32	13°,74
Septembre.	10°,52	10°,52	9°,51	13°,15	12°,93	9°,03	13°,49	11°,3
Octobre. ..	6°,43	4°,34	3°,51	7°,59	4°,82	6°,65	6°,24	5°,65
Novembre	3°,2	1°,42	-1°,57	1°,02	2°,52	2°,61	0°,9	1°,44
Décembre..	-3°,93	-0°,66	-4°,84	5°,15	-1°,72	-6°,41	-9°,75	-4°,63
Moyennes de l'année.	6°,41	5°,66	4°,5	4°,48	6°.08	5°,57	6°,58	5°,71

On peut classer ainsi les mois suivant ces températures.

Janvier. .	-5°,17	Avril. . .	6°,3
Décembre.	-4°,63	Mai . . .	10°,2
Février. .	-0°,26	Septembre	11°,3
Mars. . .	0°,63	Juin. . .	13°,07
Novembre	1°,44	Août. . .	13°,74
Octobre. .	5°,65	Juillet . .	15°,06

En 1867 la moyenne des températures minima a été de 1°,21 en dessous de la moyenne habituelle; en 1868 de 1°,23; en 1869 elle a été de 1°,09 au-dessus.

Tableau des moyennes thermométriques de chaque mois.

Mois.	1865.	1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.	Moyennes mensuelles.
Janvier . . .	»	3°,75	-1°,53	-2°,84	1°,11	3°,08	-3°,88	-0°.51
Février . . .	1°,29	4°,16	5°,24	3°,06	6°,42	-1°,35	3°,63	3°,2
Mars	1°,12	4°,2	4°,21	4°,26	2°,28	5°,5	7°,44	8°,7
Avril	13°,4	9°,67	9°,56	7°,89	11°,78	10°,25	11°,26	10°,54
Mai	17°	10°,5	13°,16	16°,96	15°,34	15°,11	15°,43	14°,78
Juin.	17°,24	18°,11	17°,2	18°,57	16°,32	18°,85	16°,1	17°,45
Juillet	19°,85	17°,82	17°,1	20°,96	21°,74	22°,38	18°,67	19°,75
Août	17°,39	15°,37	17°,99	19°,8	20°,19	17°,64	19°,67	18°,29
Septembre.	16°,94	14°,54	14°,87	17°,43	17°,45	13°,49	17°,6	16°,04
Octobre . . .	10°,68	8°,67	7°,59	10°,25	8°	14°,73	9°,93	10°,03
Novembre .	5°,85	4°,28	4°,55	3°,32	4°,97	4°,95	4°,1	4°,6
Décembre .	-2°,18	2°	-3°,82	7°,03	2°,33	-3°,9	-4°,74	-0°,46
Moyennes de l'année.	10°,74	9°,42	8°,84	8°,84	10°,66	10°,06	9°,6	9°,73

Les températures moyennes de chaque année peuvent se classer ainsi :

1865.	10°,74	1871.	9°,6
1869.	10°,66	1866.	9°,32
1870.	10°,06	1867 et 1868.	8°,84

Tableau des pluies, en millimètres, tombées de 1865 à 1871 inclusivement.

Mois.	1865.	1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.	Moyennes.
Janvier. . . .	»	91.9	135.5	62.5	36.2	50.8	32.	68^{m}1
Février . . .	30.1	134.5	80.3	27.8	51.6	25.	52.2	57.3
Mars	26.1	76.9	132.2	67.	79.7	45.	60.5	69.6
Avril	7.1	96.8	123.7	99.2	47.7	8.5	83.5	66 9
Mai	54.8	81.9	39.3	22.	111.	36.	32.	53.8
Juin.	24.8	37.5	80.	60 5	54.8	5.	135.	56.8
Juillet	72.2	91.5	86.2	66.	44.5	40.3	97.5	71.1
Août.	47.7	129.9	34.8	68.	34.	83.5	55.5	64.7
Septembre.	0.6	61.4	48.4	56.8	82 5	73.	47.	52 8
Octobre . . .	89.3	31.2	68.6	140.9	47.9	130.	47	62.1
Novembre .	68.3	74.9	14.9	34.6	123.	47.	52.	59.2
Décembre .	10.1	106.6	55.6	156.7	64.5	65.5	14.	68 [illegible]
Totaux. . .	460.7	1015.	899.5	862	777.4	609.6	708.	761.7

Les plus grandes chutes d'eau ont eu lieu les mois de décembre 1868, 156m7; octobre 1868, 140m,9; janvier 1867, 135m5; mars 1867, 132m,2; février 1866, 134m,5.

Les plus petites : septembre 1865, 0m,6; juin 1870, 5m; avril 1865, 7m,1.

On peut classer ainsi les sept années d'observations.

1866	1015m	1871	708m2
1867	899m	1870	609m6
1868	86m2	1865	460m7
1869	777m4		

Tableau des jours d'observations de l'aspect du ciel.

Années.	1865.	1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.	Moyennes.
Beau ciel	128	67	117	155	135	137	97	119.3
Demi-couvert.	89	99	124	109	113	110	197	120.1
Couvert	99	199	124	101	117	118	71	118.2

Tableau des phénomènes météorologiques de 1865 à 1871.

Années.	1865.	1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.	Moyennes.
Pluie	81	154	156	140	133	109	117	127
Brouillard . .	33	59	54	52	34	30	71	47
Gelée	48	52	88	70	80	102	117	79
Neige . . .	15	10	34	27	33	35	30	26
Gresil	1	9	15	15	7	1	1	6
Grêle	1	4	9	5	4	1	4	4
Tonnerre . .	13	35	27	35	23	14	10	22
Eclairs . . .	7	26	29	40	18	14	10	20

Tableau de la direction des vents de 1865 à 1871 inclusivement.

Années.	1855.	1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.	Moyennes.
NORD.	66	46	80	115	97	88	32	74.8
NORD-EST.	38	37	37	53	72	84	78	56.9
EST.	5	3	2	4	4	4	12	4.8
SUD-EST.	3	20	9	14	6	3	19	10.5
SUD.	75	88	40	37	37	27	47	10.5
SUD-OUEST.	43	92	90	69	76	66	90	50.1
OUEST.	53	53	80	57	63	74	59	75.1
NORD-OUEST.	20	27	27	21	10	19	38	67.7
								23.1

Tableau des moyennes mensuelles barométriques.

Mois.	1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871.	Moyennes mensuelles.
Janvier ...	»	728.2	735.1	742.3	736.1	730.7	734.4
Février ...	»	735.5	743.4	740.6	728.8	740.3	737.7
Mars	»	720.4	737.9	727.5	732.1	»	729.4
Avril	»	734.6	742.7	738.5	741 5	»	738.8
Mai	»	735.7	735.9	735.2	739.6	»	736.6
Juin......	»	»	743.3	739.5	740.6	»	741.1
Juillet	»	735.2	741.1	742.5	738.8	738.6	739.2
Août......	»	740.	739.4	743.5	736.	741.9	740.1
Septembre.	»	742.	738.	739.3	740.4	744.6	741.
Octobre. .	»	739.6	743 8	739.2	734.5	738.3	739.1
Novembre	730.3	742.3	736.5	736.2	732.2	731.9	734.9
Décembre .	735.5	731.9	733.5	732.6	730.1	741.7	734 2
Moyennes de l'année.	732.9	735.	740.7	738.	735.9	738.5	736.8

RAPPORT

SUR LE

MUSÉE ET SES COLLECTIONS

pendant l'exercice 1871.

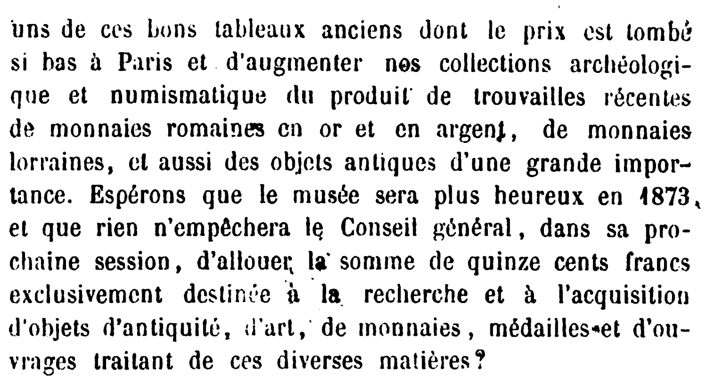
TABLEAU.

Monsieur le Préfet,

Dans le courant d'octobre de l'année dernière, j'ai eu l'honneur de vous signaler l'envoi fait au musée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'un très-joli tableau tout éclatant de lumière, et franchement touché, dont l'auteur est M. Hémoin, et d'une statue en bronze, David s'apprêtant à combattre le géant Goliath, modelée avec beaucoup de talent par M. Watrinel. Nous n'avons certes qu'à nous féliciter de ce nouvel envoi du gouvernement et à désirer que, après la clôture de l'exposition de cette année, nous recevions encore quelques-unes des acquisitions faites par lui. Tableaux.

En outre de ces deux œuvres d'arts envoyées par M. le Ministre des Beaux-Arts, cinq tableaux ont été acquis sur le crédit que le Conseil général allouait chaque année pour les dépenses diverses du musée, mais dont malheureusement il n'a voté pour 1872 qu'une partie, ajournant celle qui aurait pu nous permettre d'enrichir le musée de quelques-





uns de ces bons tableaux anciens dont le prix est tombé si bas à Paris et d'augmenter nos collections archéologique et numismatique du produit de trouvailles récentes de monnaies romaines en or et en argent, de monnaies lorraines, et aussi des objets antiques d'une grande importance. Espérons que le musée sera plus heureux en 1873, et que rien n'empêchera le Conseil général, dans sa prochaine session, d'allouer la somme de quinze cents francs exclusivement destinée à la recherche et à l'acquisition d'objets d'antiquité, d'art, de monnaies, médailles et d'ouvrages traitant de ces diverses matières?

Les cinq tableaux achetés sur l'exercice 1871 sont:

1° Un portrait, grandeur de nature mais jusqu'aux genoux seulement, du prince Charles Alexandre de Lorraine, troisième fils du Duc Léopold et qui, après l'avénement à l'empire de son frère aîné, François I, devint gouverneur des Pays-Bas autrichiens, et mourut à Bruxelles où, pendant tout le temps de son gouvernement, il avait encouragé les Arts, les Lettres et les Sciences qu'il aimait. Ce portrait peint avec beaucoup de vigueur et de brillant est de Van Schuppen qui travailla longtemps à Vienne.

2° Un tableau de Bonvicino, peintre de l'école Vénitienne, qui naquit à Brescia et florissait dans le milieu du sixième siècle. Il avait d'abord imité le Titien, puis ayant vu des œuvres de Raphael, il s'inspira de la manière de ce grand homme, enfin il se fit une manière qui lui était propre et qui lui acquit une grande réputation. Le tableau acquis pour le musée: Sainte Madeleine à genoux en extase devant la grotte où elle se retirait, paraît être de la seconde manière de l'artiste, on y reconnaît dans la tête qui est charmante des souvenirs de Raphael, quant aux draperies, elles sont tout à fait vénitiennes.

3° Un paysage d'une grande vigueur de ton et de touche peint par Deckud, né à Vhtrcht et qui vivait dans le courant du XVIe siècle.

4° Van Hasnsbergen est l'auteur du tableau représentant

des nymphes et satyres dansant et folâtrant à l'ombre d'une grotte profonde qui s'ouvre sur une campagne riante au milieu de laquelle serpente une rivière.

Dans ce tableau, d'une couleur charmante et d'un fini précieux, l'auteur a évidemment voulu imiter son maître Polenburg.

5° C'est une forêt épaisse dont le feuillé des arbres et les plantes des premiers plans sont finement touchés et dont le ton général est très-harmonieux; il est de Van Kessel.

Par suite de ces nouvelles acquisitions, il a été nécessaire de transporter une partie des tableaux modernes dans la cage de l'escalier où elles seraient très-bien si la teinte des murs était moins claire, ce qui fait paraître noirs les tableaux, et si le jour venait du plafond, ce qui serait facile en établissant une hollandaise et en bouchant les quatre fenêtres qui donnent sur la cour intérieure. La suppression aurait encore l'avantage de laisser disponible un panneau de 30 mètres superficiels sur lequel on pourrait encore placer avantageusement un certain nombre de tableaux.

Dans le courant de l'année 1871, il a été acheté et placé dans une niche du vestibule du rez-de-chaussée, un groupe en grés vosgien de travail gallo-romain, découvert dans la Moselle à un kilomètre environ en amont de Portieux; il était au milieu de murs et de fragments de colonnes renversés attestant que là avait existé un temple qu'un déplacement du lit de la rivière, à la suite d'une inondation, avait détruit. Le groupe est composé d'un héros, hercule probablement, renversant sous son cheval un monstre moitié homme, moitié serpent, un titan, et paraissant prêt à le percer de sa lance.

En relevant le pavé d'une cuisine à Fontenoy-le-Château, on a découvert, la face tournée contre terre, trois pierres sculptées dont l'ensemble forme un bas relief qui représentent le serpent tentateur à tête et à épaules humaines, enroulé autour d'un arbre chargé de fruits, et présentant un de ses fruits à Eve assise à sa gauche et tendant la main pour

le saisir ; à la droite du serpent Adam assis regarde ce qui se passe.

Ce bas relief très-naïf et qui paraît avoir été exécuté dans le courant du XIVe siècle, a été donné au musée par M. Chavanne, de Bains, membre du Conseil général.

La place nous manquait pour exposer convenablement ce bas-relief et d'autres fragments de sculpture de diverses époques, mais, dans sa session d'octobre 1871, le Conseil général ayant supprimé le cours de dessin qui était fait au musée, la salle de 20 mètres de long sur huit de large dans laquelle était fait ce cours devenant disponible, on pourra, au moyen de quelques travaux d'appropriation et en outre des ornements moulés sur les plus beaux monuments de la Grèce, de l'Italie et de la Renaissance qui y sont déjà placés, y classer méthodiquement les diverses sculptures gallo-romaines, romanes, du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes qui n'ont pu être exposées encore, ou que de nouvelles découvertes amèneront au musée.

Une porte faisant communiquer cette salle avec celle de sculpture qui existe déjà, devra être percée dans le mur qui les sépare.

M. Dubois jeune, fondeur en cuivre à Epinal, a donné au musée une clef antique en bronze et il a été acheté un objet de toilette (un crochet) aussi en bronze, trouvé dans des ruines à Girmont. Objets divers.

Dans le courant de cette année 1871, il ne s'est présenté que peu d'occasions d'acquérir des monnaies et médailles anciennes ; il n'a été acheté que trois monnaies françaises en or et deux en argent. Numismatique.

M. Rouyer, directeur des postes à Nancy, a bien voulu, avec son obligeance ordinaire, céder au musée un de ces grands deniers frappés à Epinal dans le courant des onzième et douzième siècles, sur lesquels est au droit la représentation d'une église construite en bois. Celui-ci est une variété du denier frappé par Étienne de Bar, et du commencement de l'épiscopat de cet évêque.

Enfin M. Cerquand aîné, Inspecteur d'Académie à Mâcon, qui se rappelle qu'il a été élève du musée, a donné pour les séries gauloise et française trois exemplaires variés de la drachme de Massilia, portant au droit la tête de Diane tournée à droite, et au revers un lion prêt à combattre tourné aussi à droite. Une jolie maille tierce de Philippe-le-Hardi, ainsi qu'une médaille en bronze frappée à l'occasion du mariage du duc de Berry.

La publication d'ouvrages sur l'archéologie, la numismatique, les arts et la curiosité indispensables pour l'estimation et le classement des diverses collections, ouvrages auxquels le musée est abonné, avait cessé pendant la guerre, mais depuis le milieu de 1871, elle a été reprise. Ces ouvrages sont la Revue numismatique, la gazette et la chronique des beaux arts, l'art pour tous, les ornements polychrômes et l'histoire des faïences de Rouen.

Telles sont, Monsieur le Préfet, les améliorations qui ont été faites dans les diverses collections du musée et celles qui pourraient être faites dans le courant de 1873 et 1874.

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES

COMMISSIONS ANNUELLES

POUR 1872.

BUREAU.

Président d'honneur, M. E. *de Blignières*, Préfet des Vosges.

Président honoraire, M. le comte *Siméon* (C. ✻), ancien préfet des Vosges.

Président annuel, M. *Maud'heux* père ✻, avocat à Epinal.

Vice-président, M. *Baudrillart* ✻, conservateur des forêts en retraite à Epinal.

Secrétaire perpétuel, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége d'Épinal.

Secrétaires adjoints, M. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts à à Épinal. M. *Gebhart*, pharmacien à Epinal.

Trésorier-archiviste, M. *Chapellier*, instituteur à Epinal.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1° COMMISSION DE COMPTABILITÉ.

MM. *Marchal* ✻, président, *Lemoyne* ✻, *Guery*, *Abert*, *Chapellier*, *Maréchal*.

2° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *Gley*, président, *Baudrillart* ❊, *Husson*, *Defranoux*, *Berher*, *Cherest*, *Charton*, *Laurent*, *Lemoyne* ❊.

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

MM. *Laurent*, président, *Colnenne*, *Guery*, *Gley*, *Chapellier*, *Rambaud*, *Defranoux*.

4° COMMISSION DE PUBLICATION ET DES CONCOURS LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE.

MM. *Rambaud*, président, *Husson*, *Chapellier*, *Maud'heux fils*, *Gley*, *Pentecôte*, *Conus*, *Colnenne*, *Defranoux*, *Cherest*, *Charton*, *Merlin*, *Berher*, *de Jarry de Bouffémont*.

5° COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PRIMES.

MM. *De Blaye*, président, *Marchal* ❊, *Baudrillart* ❊, *Colnenne*, *Husson*, *Maud'heux fils*, *Chapellier*, *Pentecôte*, *Defranoux*, *Charton*, *Rambaud*, *Albert*, *Lapicque*, *Berher*, *de Clinchamps* ❊, *Gebhart*, *Maréchal*.

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *N....*, président, *Guery*, *Crousse*, *Laurent*, *De Blaye*, *Marotel*, *Pentecôte*, *Defranoux*, *Lapicque*, *Berher*.

7° COMMISSION DE L'INDUSTRIE.

MM. *Laurent*, président, *Marchal* ❊, *Pentecôte*, *Lemoyne* ❊, *Rambaud*, *Albert*, *Lapicque*, *Abert*; *Maréchal*.

Le Président et le secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les Commissions.

Membres titulaires

résidant à Épinal.

MM.

1862. *Abert*, chef de division à la préfecture des Vosges.
1866. *Albert*, garde-mines.
1854. *Baudrillart* ✻, conservateur des forêts en retraite.
1870. *Berher*, docteur en médecine.
1853. *De Blaye*, propriétaire, suppléant du juge de paix.
1871. *Blignières* (de), Préfet des Vosges.
1870. *Bouffémont* (de Jarry de).
1850. *Chapellier*, instituteur public.
1825. *Charton*, chef de division de préfecture en retraite.
1853. *Cherest*, principal du collége.
1859. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.
1859. *Conus*, professeur de rhétorique au collége, agrégé de l'Université.
1847. *Crousse*, docteur en médecine.
1832. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.
1871. *Gebhart*, pharmacien.
1853. *Gley*, professeur de troisième au collége.
1832. *Guery*, ancien archiviste de la préfecture des Vosges.
1869. *Husson*, inspecteur d'Académie.
1872. *Lafosse*, sous-intendant militaire.
1861. *Lapicque*, vétérinaire.
1836. *Laurent*, directeur du musée départemental.
1856. *Lebrunt*, professeur de mathémathiques au collége.
1864. *Lemoyne* ✻, inspecteur des lignes télégraphiques.
1856. *Marchal* ✻, agent-voyer chef.
1871. *Maréchal*, inspecteur de l'instruction primaire.
1858. *Marotel*, horticulteur.
1836. *Maud'heux* père ✻, avocat, ancien maire de la ville d'Épinal.
1854. *Maud'heux* fils, avocat, docteur en droit.
1862. *Merlin*, secrétaire de l'inspection académique des Vosges.

1866. ***Montour*** (Henry Lebeau de) (O. ✠), capitaine de vaisseau de la marine nationale.
1857. ***Pentecôte***, pharmacien.
1872. ***Pfaff***, professeur d'allemand et d'anglais au collége.
1872. ***Plassiard***, ingénieur des mines.
1861. ***Rambaud***, avocat.
1872. ***Renaud***, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite.

Membres associés libres

résidant dans le département.

MM.

1861. ***Bardy***, pharmacien à Saint-Dié.
1864. ***Bourguignon***, cultivateur à Vrécourt.
1865. ***Bronsvick*** fils, président de la Société agricole, horticole et vinicole de Mirecourt.
1850. ***Buffet*** (Louis) ✠, avocat à Mirecourt, ancien ministre, député.
1862. ***Charlot***, ancien manufacturier à Moussey (Senones).
1871. ***Chassard***, agriculteur à la Landre, commune du Clerjus (Xertigny).
1843. ***Chevreuse***, docteur en médecine à Charmes.
1866. ***Claudel***, Charles, fabricant de papier à Docelles.
1866. ***Claudel***, Félix, fabricant de papier à Docelles.
1867. ***Clinchamps*** (du Puy de) ✠, maire de Darnieulles (Epinal).
1862. ***Deblaye*** (l'abbé), archéologue à Saint-Dié.
1868. ***Defrance***, cultivateur à Langley (Charmes).
1861. ***Desfourneaux***, curé à Malaincourt (Bulgnéville).
1872 ***Evrard*** père, banquier, président du tribunal de commerce, à Mirecourt
1861. ***Ferry*** (Hercule); industriel, membre du Conseil général, à Saint-Dié.
1862. ***Finance***, professeur au collége de Saint-Dié.
1869. ***Fontaine***, architecte à Saint-Dié.
1872. ***Gaspard*** (Emile), notaire à Mirecourt.

1864. *George*, cultivateur à Ravenel (Mirecourt).

1861. *Guinot*, curé à Contrexéville.

1859. *Hanus*, avoué, président du comice de Remiremont.

1865. *Haumonté*, ancien maire de la ville de Plombières.

1871. *Herbel* (de Bonnay d'), à Serécourt (Vosges).

1864. *Houberdon*, cultivateur à Naimont, commune d'Uzemain (Xertigny).

1862. *Humbert*, imprimeur libraire à Mirecourt.

1862. *Joly*, ancien juge de paix, à Remiremont.

1858. *Journet*, féculier à Ivoux, commune de La Chapelle (Corcieux).

1866. *Krantz*, Léon, fabricant de papier à Docelles.

1859. *Lahache*, juge de paix à Xertigny.

1858. *Lahache*, pharmacien à Bruyères.

1863. *Lebeuf*, sous directeur de la ferme-école de Lahayevaux (Neufchâteau).

1866. *Leclerc* ✻, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon.

1867. *Lederlin*, directeur des manufactures de MM. Steinheil et Dieterlin, à Rothau (Schirmeck).

1867. *Lefebvre*, pharmacien à Neufchâteau.

1842. *Lequin*, ancien directeur de la ferme-école de Lahayevaux.

1862. *Liétard*, docteur en médecine à Plombières, membre du Conseil général.

1858. *Louis*, professeur au collége de Neufchâteau.

1853. *Mansuy* ✻, docteur en médecine à Docelles.

1861. *Mansuy*, médecin-vétérinaire à Remiremont.

1855. *Martin-Hachette*, cultivateur à Saint-Dié.

1862. *Millot*, docteur en médecine à Médonville (Bulgnéville).

1870. *Moitessier*, ancien négociant, ancien juge au tribunal de commerce, président des administrateurs de la caisse d'épargne de l'arrondissement de Mirecourt.

1839. *Mougeot* ✻, docteur en médecine à Bruyères, président du Conseil général.

1849. *Noël* ✻, ancien président du comice agricole de Remiremont.

1868. *Noël* (Ernest), industriel et agriculteur à Thunimont, commune de Harsault (Bains).

1863. *Perdrix*, cultivateur à Bazoilles (Neufchâteau).

1866. *Perrin* (Georges) ✻, industriel à Cornimont.
1861. *Perrin* (Sulpice), botaniste à Cremanvillers (Vagney).
1856. *Petit*, principal du collége de Neufchâteau.
1860. *Préclaire*, receveur-buraliste à Charmes.
1842. *Pruines* (de) père ✻, maître de forges à Sémouse (Plombières).
1861. *Puton*, docteur en médecine à Remiremont.
1859. *Renault*, pépiniériste à Bulgnéville.
1836. *Resal* ✻, avocat à Dompaire, ancien représentant.
1862. *Resal* fils, docteur en médecine à Dompaire.
1868. *Seillière* (Frédéric), ingénieur civil à Senones.
1867. *Steinheil* ✻, manufacturier à Rothau (Schirmeck), ancien député.
1864. *Thiriat*, naturaliste, secrétaire de la mairie de Vagney.
1859. *Thomas*, curé à Russ (Schirmeck).
1862. *Thomas*, inspecteur de l'instruction primaire en retraite à Mirecourt.
1825. *Turck* (Léopold), docteur en médecine à Plombières, ancien représentant.
1862. *Verjon* ✻, docteur en médecine à Plombières.

Membres correspondants

résidant hors du département.

MM.

1862. *Adam* ✻, substitut du procureur général à Nancy.
1843. *Altmayer*, propriétaire à Saint-Avold (Moselle).
1845. *Aubry* (Félix) ✻, propriétaire, rue du faubourg Poissonnière, 35, à Paris.
1868. *Aubry* (Maurice), député, banquier, avenue d'Antin, 1, à Paris.
1861. *Bataillard*, agriculteur à Champagney (Doubs).
1853. *Baud*, inspecteur des eaux minérales à Contrexéville.
1855. *Baudrillart* ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de l'Odéon, 10, à Paris.
1871. *Bauffremont-Courtenay* (le prince de), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube).

1862. *Bégel* (l'abbé), supérieur du couvent de Dommartin-s.-Amance (Meurthe).

1832. *Bégin*, docteur en médecine et homme de lettres à Metz.

1860. *Benoît* ✻, doyen de la Faculté des lettres à Nancy.

1864. *Benoît* (Sébastien), vérificateur des poids et mesures à Dôle.

1870. *Benoît* (Arthur), ancien suppléant du juge de paix à Barthelming, par Fénétrange (Meurthe).

1862. *Berterand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1829. *Billy* (de) (O. ✻), inspecteur général des mines, boulevard Hausmann, 63, à Paris.

1842. *Blaise (des Vosges)* ✻, professeur d'économie politique, rue Pigale, 21, à Paris.

1862. *Bourgeois*, professeur à l'école professionnelle de Mulhouse.

1863. *Bourguin*, secrétaire de la Société protectrice des animaux, avenue de Neuilly, 129, à Neuilly, près Paris.

1853. *Bourlon de Rouvres*, (C. ✻), ancien préfet des Vosges et de la Gironde.

1861. *Bourjot*, professeur de mathématiques au lycée de Montauban.

1870. *Buez* ✻, docteur en médecine, médecin inspecteur de l'établissement hydrominéral de Martigny-les-Bains (Lamarche) (Vosges).

1862. *Caillat*, médecin inspecteur des eaux de Contrexéville, à Aix.

1868. *Caillietle de l'Hervilliers* (Edmond), sous-chef de bureau au ministère des finances, rue de Vaugirard, 45, à Paris.

1863. *Campaux*, docteur ès lettres, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Nancy.

1864. *Castel*, docteur en médecine à Nancy.

1829. *Cherrière* (de) (O. ✻), ancien sous-préfet de Neufchâteau, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Bazoilles.

1869. *Chervin* aîné, directeur-fondateur de l'institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris.

1865. *Chevillot*, principal du collége de Commercy.

1845. *Claudel* ✻, d'Epinal, ingénieur civil, rue le Regrattier, 12, à Paris.

1862. *Clérambault* (Gatian de), premier commis de la direction de l'enregistrement et des domaines à Bourges.

1849. *Cournault*, ancien sous-préfet de Mirecourt, homme de lettres à Nancy.

1853. *Danis*, architecte, rue de Médicis, 8, à Paris

1856. *Daubrée* (C. ✵), membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle, rue de Grenelle Saint-Germain, 91, à Paris.

1867. *Daudel* ✵, capitaine commandant au 8e cuirassiers à X...

1847. *Delesse* ✵, ingénieur des mines, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

1856. *Delétang* ✵, ingénieur des chemins de fer de l'Est, à Charleville.

1847. *Desbœufs* ✵, statuaire, rue Notre-Dame-de-Lorette, 47, à Paris.

1846. *D'Estocquois* ✵, professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de Dijon.

1843. *Dompmartin*, docteur en médecine à Dijon.

1851. *Druhen* (aîné), professeur à l'école de médecine de Besançon.

1863. *Dulac* (O. ✵), colonel au 12e régiment de dragons.

1865. *Duhamel*, archiviste paléographe à Ajaccio.

1853. *Ferry* ✵, directeur des prisons départementales à Pau.

1864. *Fleury* (marquis de) (C. ✵), ancien préfet des Vosges, à Paris.

1870. *Français* (O. ✵), peintre paysagiste, rue Carnot, 3, à Paris.

1844. *Gaillardot*, médecin sanitaire à Alexandrie (Egypte).

1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts en retraite à Coulevon (Vesoul), Haute-Saône.

1862. *Gasquin*, proviseur du lycée de Pontivy.

1840. *Géhin* (dit *Vérusmaur*), homme de lettres à Cherbourg.

1844. *Gigault d'Olincourt*. ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.

1852. *Gillebert d'Hercourt*, directeur de l'institut orthopédique à Lyon.

1863. *Giraud*, président du tribunal civil de Niort.

1845. *Gley* (C. ✵), officier d'administration principal des subsistances militaires, quai de Billy, 32, à Paris.

1844. *Glœsener*, professeur, membre de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 55, à Liége.

1842. *Gobron*, ancien élève de Roville.

1842 *Godde de Liancourt*, fondateur de la Société des Naufrages, rue de l'Odéon, 8, à Paris

1844. *Godron* (O. ✻), ancien doyen de la Faculté des sciences de Nancy.

1869. *Grad* (Charles), homme de lettres à Turckeim (Haut-Rhin).

1857. *Grandemange*, d'Epinal, professeur de calcul mental à l'école municipale supérieure d'Orléans.

1869. *Guérin* (Raoul), archéologue à Nancy.

1859. *Guerrier de Dumast* (baron) (O. ✻), ancien intendant militaire, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, correspondant de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

1864. *Guibal*, sous-inspecteur des forêts à Poligny.

1844. *Guillaume* (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale à Nancy.

1836. *Hausmann* ✻, ancien intendant militaire, rue Saint-Georges, 23, à Paris.

1863. *Héquet*, comptable aux forges de Liverdun (Meurthe).

1858. *Hoorebecke* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.

1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres à Iverdun.

1870. *Jeanroy*, professeur au collége de Figeac.

1848. *Husson*, pharmacien à Toul.

1863. *Joly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

1860. *Joubin*, proviseur du lycée d'Angers.

1861. *Joumar*, avocat à la cour d'appel, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, rue de Lille, 7, à Paris.

1866. *Jouve*, professeur, rue Saint-Didier, 74, à Passy-les-Paris.

1864. *Just Pidancet*, conservateur du musée de Poligny, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville.

1858. *Jutier* ✻, ingénieur en chef des mines à Châlons-sur-Saône (Saône et Loire).

1868. *Kuhn* (l'abbé Hermann), curé de Brouderdoff (par Valérystal) Meurthe.

1855. *Kuss* ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Digne.

1829. ***Languet de Sivry***, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

1869. ***Lapdix***, graveur héraldique à Nancy.

1836. ***Lebesque*** ✻, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, ancien professeur au collége d'Epinal.

1872. ***Leblanc***, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Caen.

1849. ***Lebrun***, architecte à Lunéville.

1864. ***Le Clerc*** ✻, docteur en médecine, ancien médecin en chef des hôpitaux de Laon, médecin consultant aux eaux de Contrexéville, vice-président de l'association Rémoise de la Légion d'honneur, rue du Couchant, 4, à Reims.

1850. ***Lecoq*** (O. ✻), géologue, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut.

1858. ***Legrand du Saulle***, docteur en médecine, boulevard Saint-Michel, 9, à Paris.

1867. ***Lehr***, docteur en droit, professeur de droit civil français et de droit comparé à l'Académie de Lausanne (Vaud) (Suisse).

1853. ***Lemoyne*** ✻, ingénieur en chef en retraite, à Metz.

1844. ***Lepage*** (Henry) ✻, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1858. ***Lepage***, pharmacien à Orléans.

1847. ***Levallois*** ✻, inspecteur général des mines, rue Belle-Chasse, 44, à Paris.

1866. ***Lévy***, grand rabbin à Vesoul.

1853. ***L'héritier*** ✻, inspecteur des eaux thermales de Plombières.

1849. ***Liégey***, docteur en médecine à Choisy-le-Roi (Seine).

1844. ***Lionnet*** ✻, ancien professeur de mathématiques, examinateur d'admission à l'école normale, avenue du Bel-Air, 4, à Saint-Mandé (Paris).

1861. ***Liron*** (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Saône, rue de Sèvres-Vaugirard, 82, à Paris.

1864. ***Malte-Brun*** ✻, secrétaire général honoraire de la Société de géographie, rue Jacob, 16, à Paris.

1869. ***Marchal***, archéologue, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne).

1847. ***Martins*** (O. ✻), professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

1834. *Matheron* ✱, ingénieur civil à Marseille.

1836. *Maulbon d'Arbaumont* ✱, ingénieur en chef en retraite.

1847. *Mauléon* (de), directeur-fondateur du *Recueil industriel et des Beaux-arts*, à Paris

1852. *Meaume* ✱, avocat, professeur à l'école forestière de Nancy.

1857. *Michaud* ✱, capitaine adjudant-major en retraite, chef d'institution à Sainte-Foy-les-Lyon.

1859. *Morand* ✱, médecin-major à l'hôpital de Lyon.

1864. *Mortilliet* (Gabriel de), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris.

1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Bône (Algérie).

1841. *Naville*, Adrien, praticulteur à Genève.

1862. *Ogérien* (frère), directeur des écoles primaires à Lons-le-Saulnier.

1871. *Olry*, instituteur à Allain-aux-Bœufs, par Colombey-les-Belles (Meurthe).

1845. *Oulmont* ✱, docteur en médecine, rue Bergère, 21, à Paris.

1864. *Pâté*, professeur d'agriculture à Nancy.

1852. *Péchin* ✱, ancien sous-préfet de Remiremont.

1836. *Péricault de Gravillon* (C. ✱), colonel d'état-major, rue de l'Université, 27, à Paris.

1847. *Perrey* ✱, professeur honoraire de la Faculté des sciences de Dijon, rue du Port, 78, à Lorient.

1841. *Pierrard*, ancien officier du génie.

1839. *Pinel*, avocat à la Cour d'appel, rue Lafitte, 34, à Paris.

1829. *Piroux* ✱, directeur de l'Institution des sourds-muets à Nancy.

1844. *Poirel* ✱, président de chambre à la cour d'appel d'Amiens.

1861. *Ponscarme* ✱, graveur de médailles, à Paris.

1867. *Portier*, professeur d'histoire et de géographie, rue de Rivoli, 4, à Paris.

1860. *Postel* ✱, docteur en médecine à Caen.

1839. *Putegnat*, docteur en médecine à Lunéville.

1871. *Quintard*, secrétaire-adjoint du comité d'archéologie lorraine, à Nancy.

1869. *Rabache*, homme de lettres à Morchain (par Nesles), Somme.

1862. *Rebecque* (Constant de), président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1872. *Renault*, juge suppléant au tribunal civil, à Nancy.

1829. *Riant*, aumônier honoraire du lycée de Strasbourg, à Mont-sur-Meurthe, près Lunéville.

1856. *Risler*, ancien rédacteur du *Journal d'agriculture pratique*, agronome, propriétaire à Calèves-sur-Nyon, canton de Vaud (Suisse).

1870. *Ristelhuber*, homme de lettres, quai Saint-Nicolas, 3, à Strasbourg.

1869. *Robert*, docteur en médecine, rédacteur en chef de la Revue médicale, française et étrangère, à Strasbourg.

1853. *Sabourin de Nanton*, ancien directeur des postes, homme de lettres, place de la Grande-Boucherie, 4, à Strasbourg.

1842. *Salmon* ✻, premier président de la cour d'appel de Douai.

1829. *Saucerotte* ✻, médecin en chef honoraire à l'hôpital de Lunéville.

1831. *Siméon* (comte) (C. ✻), quai d'Orsay, 23, à Paris.

1842. *Simon*, ancien conseiller à la cour d'appel de Metz.

1843. *Simonin* ✻, docteur en médecine, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, à Nancy.

1862. *Terquem* ✻, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz.

1863. *Thévenin*, conseiller à la cour d'appel de Paris, boulevard Saint-Michel, 45.

1869. *Thévenot*, vérificateur des poids et mesures à Troyes (Aube).

1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgard.

1858. *Trouillet*, arboriculteur à Montreuil-les-Pêches (Seine).

1829. *Turck*, docteur en médecine à Paris.

1844. *Vagner*, homme de lettres à Nancy.

1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt (Oise).

1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.

1862. *Vesins* (vicomte de) (O. ✻), ancien préfet des Vosges et de Seine-et-Marne.

1845. *Villepoix* (de), pharmacien à Abbeville.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 1er CAHIER DU TOME XIV.— ANNÉE 1871.

AVIS.

La Société ne se rend pas responsable des opinions et des assertions émises dans les travaux qu'elle publie; elle laisse cette responsabilité aux auteurs.

Les membres de la Société qui changent de domicile sont priés d'en informer le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer leur adresse exactement.

Les Annales paraissent ordinairement au mois d'août. Les membres correspondants qui veulent recevoir les Annales doivent en informer le Secrétaire perpétuel avant le 1er mars de chaque année en lui adressant, en un mandat ou en timbres-poste, une cotisation annuelle de 3 francs. — Cette somme annuelle de 3 francs peut être remplacée par une somme de 20 francs, une fois payée.

Les membres qui n'ont pas encore envoyé leur photographie pour l'album de la Société, sont priés de l'adresser au Secrétaire perpétuel avec les indications suivantes: nom, prénoms, date et lieu de naissance, fonctions, ouvrages publiés, etc.

